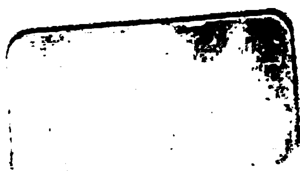


COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

VAR

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE VIDAUBAN

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

rédigé par M. MAGNAUD, chef de bureau aux Archives départementales

sous la direction de M. MIREUR, archiviste du département



DRAGUIGNAN
IMPRIMERIE OLIVIER ET ROUVIER, PLACE CLAUDE GAY, 4
1890

INTRODUCTION

Vidauban, du provençal *Vidaubo,* vigne blanche (1), aujourd'hui commune du canton du Luc, arrondissement de Draguignan, appartenait avant 1789, au point de vue religieux, au diocèse de Fréjus (2), au point de vue judiciaire, depuis 1535 au ressort de la Sénéchaussée de Draguignan et antérieurement à celui de la cour royale de la même ville, au point de vue administratif, aussi à la viguerie de Draguignan, dont il avait été détaché un moment au XIV° siècle, pour être incorporé au bailliage du Luc, Grimaud (3) et la Val du Freinet (4). Avant le XIII° siècle, il avait fait partie successivement du comté et du bailliage de Fréjus.

Depuis la création des subdélégués de l'intendance (fin du XVII° siècle), il était compris dans la subdélégation du Luc.

Sa paroisse formait un prieuré, dépendant, en vertu des donations mentionnées ci-après, de l'ordre de Malte, dont le commandeur de Marseille était le titulaire.

Ses armes sont : *de gueules, à deux lances d'or passées en sautoir, accompagnées de quatre fleurs de lis, du même* (5).

Comme fief, Vidauban a relevé successivement des premières familles de Provence, les vicomtes de Marseille, les Villeneuve et les Vintimille.

L'habitation ayant été entièrement ruinée et dépeuplée à la fin du XV° siècle ou en 1500 (cf. GG. 8), ses archives ne remontent pas au delà du commencement du XVI° siècle. Quelques ruines, inscriptions ou médailles romaines et le passage de la grande voie aurélienne, attesté par des bornes miliaires, prouveraient que son riche territoire a été habité pendant la période gallo-romaine, si la présence d'une pierre à empreintes sur la colline Sainte-Brigitte, qui domine le bourg actuel, ne rappelait le souvenir d'une civilisation bien antérieure (6).

---

(1) Frédéric Mistral, *Lou Trésor dòou félibrige, verbo* VIDAUBAN.

(2) Arrondissement de Draguignan, chef-lieu de canton.

(3) id. id.

(4) Aujourd'hui la Garde-Freinet, arrondissement de Draguignan, canton de Grimaud.

(5) Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence,* Paris ; Bachelin-Deflorenne, 1866, grand in-8°, p. 312 et pl. S.

(6) Cf. Commandant Rabou, *Mémoire sur l'ancienne voie aurélienne entre Antibes et Aix (Revue archéologique,* 1861, nouvelle série, tome III, p. 112-128). On sait que l'auteur de ce travail place la station de *Forum Voconii* dans le territoire de Vidauban, au quartier de Châteauneuf ; — [baron de Bonstetten] *Carte archéologique du département du Var,* 2° édition, Hyères, G. Bloch, 1888, in-4° ; — Achard, *Description histor., géograph. et topograph. des villes... de la Prov.,* Aix, Calmen, 1787, 2 vol. in-4° ; t. II, art. *Vidauban,* partie manuscrite. D'après Achard et une ancienne tradition locale (cf. BB. 6, f° 37 et GG. 8), Vidauban aurait été bâti d'abord sur ou derrière la hauteur de Ste-Brigitte, où a été trouvée la pierre à empreintes de pieds.

Quoi qu'il en soit, l'existence du *Castrum nomine vite Albano (sic)* n'apparaît pas dans les chartes avant le commencement du XIe siècle. A cette époque, c'était une des nombreuses possessions de la famille princière des vicomtes de Marseille, dont les deux frères Guillaume et Foulque donnèrent, en 1014, un mans qu'ils y possédaient à la célèbre abbaye de St-Victor de la même ville (1).

Cinquante-cinq ans après, le 5 mai 1069, un des fils de ce Guillaume, Aicard, dit le Jeune, — que son père avait fait concourir, selon l'usage, avec ses frères à la donation de 1014, quoique probablement encore mineur, — gratifia le même monastère, où il avait pris l'habit religieux, de la moitié du château, « *quod appellatur Vidalban* ». Mais son frère Pons fit accepter, en échange, sa moitié du fief de Grimaud, celle du fief « très noble » de Vidauban lui étant nécessaire, pour la sauvegarde de son patrimoine. La terre resta ainsi dans la famille des illustres vicomtes (2).

En 1091, Pons Malnier, l'un des fils de Guillaume, Salomé, sa femme, Guillaume et Foulques, ses fils, Geoffroi, son frère, et divers autres seigneurs firent donation des dîmes de Vidauban au Saint-Sépulcre de Jérusalem et d'Aquapendente (États Romains), au prieuré de Notre-Dame de Lagrand (diocèse de Gap) et à celui de Saint-Pierre d'Entraigues (Saint-Michel-Sous-Terre), qui dépendait de ce dernier (3).

En 1220 et 1252, Bertrand et Jourdan de Vidauban (4) donnèrent à l'ordre des Templiers les biens qui formèrent plus tard la commanderie d'Astros, consistant en « un château et en terres cultes et incultes, de près de deux lieues de circuit, situées entre la rivière Argens et le terroir de Lorgues (Var) (5), avec juridiction haute, moyenne et basse, et une chapelle dédiée à St-Lambert. (6) »

En 1252, le même Ordre joignit à ses possessions le prieuré de St-Pierre d'Entraigues avec ses dépendances, parmi lesquelles l'église de Vidauban, que le prieur de Notre-Dame de Lagrand céda au commandeur du Temple à Rue (7) contre des biens Gapençais. Une bulle d'Alexandre IV, du 7 mars 1256, approuva cet échange.

Après la suppression des Templiers, leurs possessions à Vidauban passèrent à l'ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, qui en fut dépouillé par la Révolution. Elles firent partie de la commanderie de Marseille jusqu'en 1633, où on les démembra pour les ériger en commanderie particulière, sous le titre de commanderie d'Astros.

Dans l'assemblée de la noblesse tenue à Draguignan, en octobre 1235, devant le comte Raimond Bérenger V et où furent édictés les statuts dits du bailliage de Fréjus, le fief de Vidauban fut représenté par Aicard de Vidauban.

C'est le même, sans doute, que l'on voit figurer comme témoin : 1° dans la charte de la cession du consulat

---

(1) *Cartul. de St-Victor*, charte, 585.

(2) *Ibid.* ch. 589.

(3) *La donation de Hugues, marquis de Toscane, au St-Sépulcre,* par le comte Riant *(Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions)*; Paris, imprimerie Nationale, 1884, in-4°, p. 41. Saint-Michel-Sous-Terre est une ancienne chapelle souterraine dans le territoire de Vidauban.

(4) Le 15 avril 1217, Jourdan de Vidauban assiste comme témoin à la vente du fief de Brégançon et autres terres à Hyères, passée dans ladite ville par le seigneur, Raimond Geoffroy, en faveur de la communauté de Marseille. (Archives communales d'Hyères, série. AA.). En 1218, le même ou son homonyme est moine à l'abbaye de Florieyes, plus tard du Thoronet. *(Cartul. de St-Victor*, ch. 910.)

(5) Chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan.

(6) Comte de Grasset, *Essai sur le grand prieuré de St-Gilles.* Paris, Paul Dupont, 1869, in-4°, p. 28. Cette chapelle existe encore.

(7) Notre-Dame de Rue (commune de Villecroze, canton de Salernes, arrondissement de Draguignan); commanderie de l'ordre du Temple, donnée par les seigneurs de Flayosc, de Salernes, d'Entrecasteaux et de Tourtour, confirmée par Raimond Bérenger II, comte de Provence et de Barcelone, en 1156, et enrichie de plusieurs droits par divers seigneurs des environs (1180-1241), etc. *(Essai sur le grand prieuré de St-Gilles*, p. 29).

de Grasse au comte Raimond Bérenger (1227) (1); 2° dans une quittance de dot délivrée par Raimond (?) de Taradel, au lieu de Caussols (Alpes-Maritimes), le 26 novembre 1237 (?) (2). Aux termes des statuts précités, Vidauban fut taxé pour le droit de cavalcade, ou chevauchée simple, à un fantassin, « *unum militem non cum equo armato* », de même que les Arcs (3), Trans (4) et Taradeau (5), taudis que le Luc (6) et le Cannet (7) furent taxés chacun à 2 cavaliers avec leurs chevaux d'arme (8).

Nous ignorons comment et depuis combien de temps les Comtes de Provence étaient devenus possesseurs du fief, lorsque le roi Charles II le concéda à Ricard d'Allamanon ou de Lamanon (9), le 16 novembre 1293 (10), y ajoutant, le 22 septembre 1301, ses droits de mère et mixte impère et droit du sang (11) et, le 5 février 1305, divers autres droits qu'il s'était d'abord réservés (12).

Pierre, fils de Ricard, testa, le 29 avril 1390, en faveur de Raimond de Villeneuve, fils de Giraud, baron des Arcs, et de Bertrande de Lamanon, sa fille, lui substituant Alayette, sa petite-fille, et enfin son gendre, le baron des Arcs (13). C'est sans doute en vertu de cette substitution que ce dernier devint seigneur de Vidauban, titre qu'il transmit à ses descendants, parmi lesquels Louis, seigneur de Séranon (14), son arrière petit-fils, peut être qualifié de second fondateur de la localité. Le 14 janvier 1444, le roi René avait fait donation à Arnaud, père de Louis, de l'albergue que le Comte de Provence y percevait (15).

Le fief resta dans la famille de Villeneuve jusqu'en 1698, où il fut vendu aux Vintimille, qui le possédaient encore au moment de la Révolution.

Ce n'est qu'à dater du commencement du XVI° siècle, que les archives communales peuvent jeter quelque lumière sur le passé de Vidauban dont les annales restent encore bien obscures, pendant tout le cours de ce siècle et la plus grande partie du suivant. Nous allons en analyser les principaux documents dans l'ordre des matières ou Séries, désignées chacune par une double lettre, entre lesquelles ils ont été distribués selon la méthode règlementaire.

Série AA. — Actes constitutifs et politiques de la commune. — Le premier en date et en importance est l'*acte d'habitation*, intervenu, en 1511, entre le seigneur, Louis de Villeneuve, marquis de Trans, et les colons appelés par lui dix ans auparavant pour repeupler la solitude du lieu, complètement abandonné (16).

---

(1) Papon, *Hist. de Prov.*, t. II, Preuve XLIV, p. LI.
(2) Archives communales de Draguignan, DD. 1.
(3) Département du Var, arrondissement de Draguignan, canton de Lorgues.
(4) id. id. canton de Draguignan.
(5) id. id. canton de Lorgues.
(6) id. id. chef-lieu de canton.
(7) id. id. canton du Luc.
(8) Ces statuts ont été publiés plusieurs fois, notamment par Ch. Giraud, *Essai sur le droit français au moyen âge*, t. II, p. 4, et Octave Teissier, *Hist. de Cotignac*, Marseille. A Gueidon, 1859, petit in-8°, p. 285.
On trouve encore :
Ricard de Vidauban, chanoine de Fréjus, en 1314. (Archives communales de St-Paul-lès-Fayence (Var), AA. 1) ;
Guillaume de Vidauban, châtelain du palais royal de Grasse, en 1354. (Archives des Bouches-du-Rhône, B. 1900).
(9) Lamanon, département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton d'Eyguières.
(10) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 263, f° 34 v°.
(11) *Ibid.* *id.* B. 265, f° 140.
(12) *Ibid.* *id.* B 4, f° 63.
(13) Archives communales de Draguignan, AA. 1, f° 190 v°.
(14) Département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse, canton de St-Auban.
(15) Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B. 12, f° 174 v°.
(16) Louis de Villeneuve, connu dans l'histoire tour à tour sous les noms de seigneur de Séranon (Alpes-Maritimes), seigneur des Arcs, ou simplement Louis des Arcs et marquis de Trans, fut l'une des illustrations de cette grande famille

Ce contrat, dressé dans la forme des nombreuses chartes de ce genre, nous fait assister à la renaissance de Vidauban par l'initiative de son seigneur et donne, en outre, une idée exacte à la fois des conditions dans lesquelles furent colonisés la plupart de nos anciens villages détruits et de l'origine des droits féodaux. C'est une sorte d'acte de société entre deux parties, de condition très différente, rapprochées par le besoin et mettant en commun leurs capitaux et leur travail, l'une apportant des terres, improductives faute de bras, l'autre des bras non moins inutiles faute de terres. La première concède une partie du sol, à bail emphytéotique, selon le droit de l'époque, et y ajoute l'outillage matériel et certaines facilités indispensables aux nouveaux venus : l'usage de ses juments pour fouler leurs grains ; de ses moulins pour les moudre ; de ses fours pour cuire leur pain ; la création d'un défens pour la dépaissance de leurs troupeaux ; la faculté de couper dans ses forêts le bois de charpente nécessaire pour la construction de leurs demeures ou la confection de leurs instruments de travail ; celle d'arroser des eaux de ses usines, de chasser à l'arbalète dans certaines limites, de pêcher dans les eaux de la rivière, etc. ; car le seigneur, souverain à certains égards dans son fief, y représente absolument l'État, avec la plupart de ses droits régaliens et aussi avec ses devoirs. Parmi ces derniers, figure l'obligation de rendre la justice, qui n'est pas la moins onéreuse, et à laquelle généralement les propriétaires de juridiction se dérobaient volontiers, laissant ce service marcher d'un pied boîteux et les criminels libres d'aller se faire pendre ailleurs, le tout par raison d'économie.

Afin de favoriser davantage les nouveaux habitants, le seigneur leur accorde la franchise des tailles réelles pendant 25 ans, inaugurant dès cette époque, dans l'étendue de ses domaines, le système appliqué de nos jours pour coloniser l'Algérie.

En échange de toutes ces concessions, il se réserve, outre la prestation d'hommage due par tout vassal à son suzerain, certaines redevances qui sont le prototype de quelques-uns de nos impôts modernes, avec cette différence que le taux en était invariable, savoir : un cens annuel de 6 gros (1) et d'un chapon par maison ; le droit de lods ou de trezain, c'est-à-dire du 13e de la valeur des biens, en cas de vente (2) ; le cabestrage, ou prix de loyer de ses bestiaux (3) ; la banalité des moulins et des fours, autre forme de loyer, et sans doute aussi la tasque ou le 20e des fruits.

---

dont il réunit les deux branches des Arcs et de Trans. Né avec le goût des armes, qu'il perfectionna par l'étude, il devint chambellan du roi Charles VIII, commanda avec le Prince de Salerne l'armée navale envoyée à la conquête de Naples, se distingua sur les champs de bataille d'Italie, fut délégué à la Cour par la Noblesse de Provence, au commencement du XVIe siècle, pour s'opposer à la création du Parlement, et représenta deux fois la France à Rome, comme ambassadeur.

Ses brillants services militaires lui valurent le titre de *riche d'honneur*, l'amitié de Charles VIII et de Louis XII, et des pensions considérables. Le second de ces princes érigea, en sa faveur, la baronnie de Trans en marquisat, par lettres données à Blois, en 1505, les premières, dit-on, vérifiées en Parlement, ce qui est contesté. De là, le titre de *premier marquis de France* dont sa branche s'est toujours glorifiée.

On a publié, dans la collection Audieuvre, le portrait gravé de Louis de Villeneuve : c'est une physionomie méditative et d'une rare distinction.

(Cf. Pierre Louvet, *Additions et illustrations..... de l'histoire des troubles de Provence*, 1re partie, Aix, Ch David, 1680, in-12, p. 219 ; L'abbé R. de B., *Suite de l'état de la Provence dans la noblesse*, t. III, Paris, Audouin, Emeri et Clousier, page 259 ; Achard, *Dictionnaire de la Provence*, t. IV, Marseille, Jean Mossy, 1787, in-4°, p. 323 ; Octave Teissier, *Inventaire sommaire des archives communales* [*de Toulon*] *antérieures à 1790*, Toulon, E. Aurel, 1866, t. 1, BB. 44, p. 58, 1re col.

(1) Dans la 2e moitié du XVe siècle, le gros de Provence valait 2 sols, 1 d., 1 ob. tournois (Papon, *Hist. de Prov.*, t. III, p. 619), et au XVIe s., 1 sou 3 d.

(2) Ce droit, d'un taux très élevé, était modéré dans l'application, et « la plupart des seigneurs, écrivait-on en 1766, sont d'usage d'accorder des remises en Provence ». (Lettre adressée par M. de Pazery, député de la Province, à Paris, à la communauté de Callian. Archives communales de Callian, BB. 17, f° 27 v°).

A Trans, d'après les calculs du savant ingénieur Bernard, plus tard correspondant de l'Institut, il ne rendait annuellement que 1,000 livres pour un territoire évalué 1,424,000 l. (*Procès-verbal de l'Assemblée administrative du département du Var*, Toulon, Mallard, in-4°, s. d. p. 180.)

(3) *Cabestrage*, provençal, courroies d'un chevêtre. (Fréd. Mistral, *Lou Trésor dòou félibrige.*)

Tel est le contrat, librement consenti par les deux parties, à leur avantage réciproque, qui, sauf les modifications intervenues, régla leurs rapports jusqu'à la fin de l'ancien régime. Fidèlement exécuté, semble-t-il, à l'origine, dans la suite, les seigneurs, vivant loin de leur fief, négligèrent d'en remplir certaines conditions (cf. BB. 1, 22 juillet 1696); d'autre part, les réserves qu'ils s'étaient faites, maintenues avec un soin jaloux par des fermiers ou intendants, parurent plus génantes et moins justifiées aux nouvelles générations qui en ignoraient l'origine et aspiraient naturellement, avec l'aisance et le bien-être, à une plus grande somme d'indépendance. De là, les conflits qui éclatèrent dans la seconde moitié du XVII° siècle et ne furent pas tous terminés par les transactions de 1692, 1697 et 1738 (cf. FF. 6-11). En vertu de la première, le seigneur renonce à la redevance annuelle du chapon, stipulée en 1511, moyennant le désistement par les habitants du droit de couper aussi annuellement un pin dans le défens de la Maure. Quelques années plus tard, il les affranchit à la fois de la double tasque perçue sur les défrichements, et des droits de cabestrage et de censive (1697) (AA. 3). Des difficultés pourtant surgirent encore dans les années qui précédèrent la Révolution (cf. AA. 1 et FF. 26) (1).

Série BB. — Administration communale. — Bien que la nouvelle colonie eut reçu, en 1511, la permission de se constituer em communauté, avec faculté d'élire librement ses administrateurs annuels, la collection de ses délibérations n'est pas antérieure à l'année 1690. Elle se continue à partir de cette époque jusqu'en 1790, à peu près sans lacune, mais non sans un certain désordre matériel, provenant du mauvais assemblage des cahiers par la reliure. Ce précieux recueil, très consciencieusement analysé, contient, avec les annales administratives de la commune, une grande partie de son histoire civile, religieuse, morale et économique. Le conseil s'occupe, en effet, non-seulement de la gestion de toutes les affaires communales proprement dites, mais encore de divers services publics qui relèvent aujourd'hui exclusivement de l'État. A la fois pouvoir délibérant et pouvoir exécutif, il fait directement les nominations des agents et fonctionnaires municipaux, vote la plus grande partie des dépenses, non en bloc et par prévision budgétaire, mais au fur et à mesure des besoins (2), a souci en même temps de la tenue de l'église et de la direction de l'école, des besoins de l'hygiène, de l'alimentation et de l'assistance publique, de l'état de la voirie, de la police, etc., de la célébration des fêtes et des réjouissances, sans oublier jamais la bravade traditionnelle de Saint-Pons. En temps de disette ou d'épidémie, il vient au secours des malheureux par des distributions de grains ou de remèdes et procure en tout temps à la population les soins d'un médecin et d'une sage-femme, et les services d'un apothicaire, au moyen d'abonnements annuels, ou « candous » passés aux meilleures conditions. Il n'y a pas de détail vulgaire pour sa sollicitude, et un jour, frappé du grand nombre de gens « qui murent....., faute de secours de quelques lavements..... », il met aux voix l'importante affaire de l'acquisition de 2 seringues, qui seront confiées à la garde et aux soins des consuls (5 août 1690, 1).

Mais sa fonction capitale et non la moins lourde est d'assurer le service de l'impôt foncier : il doit d'abord en faire déterminer l'assiette à l'aide de livres terriers, renouvelés de temps en temps, et ensuite, chose plus grave, en effectuer le recouvrement annuel par l'intermédiaire de son trésorier, sous la responsabilité individuelle et solidaire de ses membres.

---

(1) Dans ses *Cahiers de doléances* de 1789, la communauté de Vidauban ne releva aucun grief particulier contre son seigneur et se borna à demander la suppression de « tous les droits seigneuriaux....., comme étant des entraves à la liberté publique, aux arts et à l'agriculture, en soumettant les communautés au remboursement des droits qui seront légitimement dus » *(Cahiers des doléances des communautés de la Sénéchaussée de Draguignan*, Draguignan, Olivier et Rouvier, 1889, petit in-8°, p. 485).

(2) Longtemps l'administration financière des communes s'effectua au jour le jour, sans grande prévoyance. Ce n'est que tardivement et sans doute par ordre supérieur qu'elles pratiquèrent le système des budgets annuels.

*

Dans l'ordre des besoins moraux, une des préoccupations du conseil de Vidauban, malheureusement trop justifiée par « le peu de gens qu'il y a qui sachent lire et escrire », au point qu'on demande d'avoir exceptionnellement un 1er consul illettré, est de pourvoir annuellement les écoles publiques d'un maître. C'est d'ordinaire un ecclésiastique, nourri d'abord par les pères de famille, avec des gages de 24 l. (1695), 48 l. (1704), 75 l. (1717), 120 l. (1724), etc., logé aux frais de la commune (1733) et chargé accessoirement de faire sonner les cloches, « quand il fera de méchant tant » (1717).

L'école devait être faite à l'hôtel-de-ville et non ailleurs. Elle fut mixte au moins jusqu'en 1750 (1), sans « fréquatantion » entre garçons et filles, et comprenait 4 classes : l'alphabet, l'écriture, l'arithmétique et le latin. L'enseignement y fut tour à tour gratuit (1730), payant avec rétribution mensuelle, graduée selon les cours, depuis 4 jusqu'à 12 sous (1737), et vraisemblablement de nouveau gratuit, lorsque le traitement du maître eut été porté à 150 l. (1781), taux auquel il ne fut pas maintenu, sans doute parce que la gratuité fut abolie. Si l'on compare la situation du maître aux diverses époques avec celle des autres fonctionnaires municipaux, on voit qu'il était de beaucoup le plus favorisé.

Néanmoins, malgré le désir du conseil qu'il apprît à la « jeunesse » « la science en temps [autant] que les écoliers en pourront aprandre » (1723), les résultats ne répondirent point à sa sollicitude. Par la faute des maîtres ou des élèves, le niveau intellectuel de la population resta, semble-t-il, très inférieur, s'il faut en juger du moins par la forme exceptionnellement incorrecte que l'on remarque dans la rédaction de tous les documents de ses archives, y compris l'état civil, sans parler des fantaisies orthographiques les plus singulières.

Les délibérations nous font également connaître, quelquefois d'une façon accidentelle : les calamités publiques, notamment les invasions auxquelles Vidauban, situé sur la route d'Italie, fut particulièrement exposé ; celle du duc de Savoie (1707), où le territoire fut dévasté et le bourg brûlé en entier, sauf deux maisons, pour punir les habitants de s'être soustraits, par la fuite, au paiement de la contribution de guerre ; — l'invasion de 1746-1747 où, profitant de cette leçon, on se mit d'abord en devoir de réaliser des fonds pour satisfaire aux exigences de l'ennemi, ce qui n'empêcha pas la population de se dérober de nouveau, à l'exception d'un aubergiste et aussi du curé, que le conseil remercia ensuite de ses services par un présent de 48 l. (2); — les passages de troupes, très fréquents; — les mercuriales du pain et de la viande; — l'existence d'industries peu connues, telles que l'exploitation des mines argentifères de Vaucros (1736-1738) ; — certains phénomènes météorologiques, entre autres la grande « tempête », de la fin de 1741, qui aurait détruit les blés et déraciné non-seulement les vignes et les oliviers, mais encore les chênes-verts de la forêt, etc.

Cet intéressant recueil, où tous les accidents de la vie locale viennent se refléter au milieu de traits de mœurs curieux, embrasse la généralité des besoins sociaux et permet de se rendre compte des conditions de l'existence collective au point de vue moral et matériel.

Il est complété par quelques articles spécialement relatifs à l'organisation municipale (14-18), qui ne différait pas de celle des autres communes de Provence, concernant : la tenue, la composition et la présidence des conseils ; — l'obligation pour leurs membres d'y assister, sous peine d'amende ; — les dispositions légales prises par le pouvoir civil ou le pouvoir judiciaire, pour réglementer les élections, troublées quelquefois par les compétitions des partis (1, 1693-1694) et dont on avait été contraint d'assurer la régularité par l'obligation du vote ; — la révision de la constitution locale ou règlement municipal, au double point de vue de l'abaissement du cens et de l'admission d'un illettré parmi les deux consuls (1764-1765),

---

(1) Cf. BB. 2, f° 185 v°. Il est parlé pour la 1re fois d'une maîtresse d'école dans le compte trésoraire de 1750-1751, CC. 102.

(2) Cf. Achard, *Description historique*, t. II, art. Vidauban, et BB. 9, f° 23.

triste aveu d'appauvrissement intellectuel qui contraste avec les progrès généraux de l'instruction à la même époque (1).

Série CC. — ***Impôts et comptabilité.*** — Les cadastres, précieux surtout historiquement au point de vue de la topographie locale, ouvrent cette importante Série où figurent ensuite les documents relatifs aux taxes perçues au nom du Roi, des seigneurs ou de la Province. On a rangé parmi les premières, les créations d'offices avec lesquelles le trésor royal, épuisé par les guerres, battit monnaie à partir de 1692, depuis les offices de gouverneurs, maires, etc., jusqu'à ceux de concierges des hôtels de ville et de « languoiur de porcs » [inspecteurs de langues de porcs].

Vient enfin la collection, la plus ancienne et de beaucoup la plus considérable du dépôt, des comptes trésoraires, divisés par fermes des tailles et de la gabelle dont les adjudicataires faisaient le service de la trésorerie.

Ces livres de comptes, antérieurs de plus d'un demi-siècle aux délibérations et qui se succèdent assez régulièrement de 1632 à 1790, sont le complément et le commentaire financier de celles-ci. Le résumé de l'exercice, donné par année, permet de suivre, à travers diverses fluctuations, le développement de la fortune publique et la diminution progressive du pouvoir de l'argent, attestés l'un et l'autre par l'augmentation considérable des recettes, presque triplées en moins de 100 ans, tandis que les excédents annuels avaient plus que quintuplé (2).

Outre des détails précis sur l'administration financière de la commune, les comptes offrent, sous une forme très sommaire, des renseignements encore plus variés et plus complets que les délibérations sur les évènements et les mœurs. Le chapitre des dépenses a conservé la trace : de toutes les constructions et réparations de routes, ponts et édifices publics ; — des améliorations matérielles réalisées dans le cours d'un siècle et demi telles que, création de fontaines, translation du cimetière, etc.; — du passage de troupes et de têtes couronnées ; — des réjouissances célébrées à l'occasion des succès de nos armes ou de la naissance des princes ; — des inondations, incendies, etc. La physionomie du passé s'y peint, aussi en plus d'un endroit, avec la simplicité de ses coutumes et la naïveté de ses croyances.

Au point de vue de l'histoire économique, ils contiennent, sur le taux des salaires et le prix courant de certaines marchandises, des indications qui révèlent les conditions encore peu connues de la vie matérielle de nos pères, en voie de s'améliorer progressivement au siècle dernier. Les verbaux d'enchères de la boucherie, qui suivent les comptes (223-233), nous fournissent à cet égard un renseignement statistique qui a sa signification. Dans l'espace de 72 ans (1714-1786), le prix de la viande de bœuf avait doublé (225-232), par l'effet de l'affaiblissement du pouvoir de l'argent et de l'augmentation de la consommation par tête dans une population plus nombreuse.

Les derniers articles (237-242) sont consacrés aux dettes communales qui s'élevaient, d'après une première vérification, ordonnée par le gouvernement, à 48,234 l., 9 s., 11 d. (1641). Dans la suite, la communauté dut recourir, pour se libérer, à l'aliénation d'une partie de son domaine.

---

(1) A Draguignan notamment, pendant le dernier siècle, l'instruction des hommes avait progressé de 10, 65 °/₀ et celle des femmes de 7, 54 °/₀. (Cf. le tableau que nous avons publié dans les *Documents sur l'enseignement primaire en Provence avant 1789 ;* Extrait de la *Revue des sociétés savantes,* 7ᵉ série, t. III, 1880).

Le Cahier des doléances de Vidauban, dressé en 1789, ne porte que 27 signatures. On en compte, au contraire, plus de 50 sur les Cahiers de communes d'une population à peu près égale ou même inférieure, comme le Muy et Trans.

(2)

Recettes	de 1690 à 1700	moyenne annuelle	3,934 l.,	19 s.,	1 d.
id.	1779 à 1784	id.	9,862	13	11
Excédents	de 1690 à 1700	id.	854 l.,	15 s.,	7 d.
id.	1779 à 1784	id.	4,310	6	11

Série DD. — Propriétés communales, eaux et forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts et chemins, voirie. — Les principaux articles sont relatifs :

A la forêt de Chaumes, qui fournit du bois de charpente à la population, après 1707, pour rebâtir ses maisons incendiées par le duc de Savoie, et à l'arsenal de Toulon pour la construction des vaisseaux du Roi, en 1710, quoique défrichée en partie vers 1709 (1) ;

Au défens du même quartier partagé, en 1704, avec la permission du seigneur (BB. 2, f° 27), et où se trouvait cependant encore, en 1764-1765, une forêt « impénétrable », « asile des loups et des sangliers qui y sont en suretté » (DD. 1) ;

A l'entretien et réparation des chemins confiés, sous l'ancienne organisation de la Provence, aux procureurs du Pays ;

Aux diverses propriétés communales, presbytère, hôtel de ville, église (2), hôpital, fontaines, cimetière, moulins, etc. ;

A la voirie urbaine.

Série EE. — Affaires militaires. — L'organisation de la milice, créée par Louvois et qui fut le premier essai de recrutement général par la voie du tirage au sort, n'a donné qu'un article remontant seulement à 1705. Neuf autres ont été fournis par le logement et le passage des troupes, dont la fréquence ne constituait pas une des moindres préoccupations de la municipalité, chargée d'assurer ce service délicat et d'obtenir ensuite, de la Province, le remboursement de tous les frais. Enfin, les 5 derniers sont relatifs aux faits de guerre, notamment aux deux invasions de 1707 et de 1746-1747.

Les documents de cette Série ont révélé un fait peut-être inédit et non sans originalité : nous voulons parler de la demande de tambourins qui fut faite, à la veille de l'invasion austro-sarde, au nom du Roi et de la Province, pour les incorporer dans l'armée de défense. Leur concours était si apprécié qu'on leur assurait double paye et double ration. Vidauban en possédait un, à cette époque, dont la réputation était venue aux oreilles de l'autorité militaire qui le réclama expressément.

Nous avons fait personnellement de vaines recherches dans les anciennes archives de la Province (archives départementales des Bouches-du-Rhône), pour retrouver la trace de l'ordre donné à ce sujet. Il témoigne, dans tous les cas, de l'influence morale que l'on attribuait justement à notre instrument national sur le caractère du soldat, auquel il apportait, durant la fatigue des longues marches, un écho joyeux et réconfortant du pays natal.

Série FF. — Justice, procédure, police. — Les procès remplissent presque exclusivement cette Série. La commune de Vidauban eut à en soutenir contre ses seigneurs, contre ses débiteurs, contre ses créanciers, contre ses trésoriers, contre ses entrepreneurs, même contre son curé ou vicaire. C'est au point, que l'intendant la trouva d'humeur un peu trop processive et menaça ses consuls de les rendre responsables des suites, s'ils ne terminaient pas leurs différends à l'amiable (26).

Les contestations avec le seigneur roulèrent sur la perception de certains droits féodaux, sur la faculté

(1) La *Notice sur le village de Vidauban,* par M. Raymond, [ancien secrétaire de la mairie], publiée aux frais de la commune vers 1849 (?) (Draguignan, H. Bernard, in-8°, 24 p.; s. d.), dit qu'à la suite de la permission de défricher, donnée en 1709 par la chambre des Eaux et Forêts, « cette ancienne et belle forêt de chênes verts et blancs..... fut presque entièrement détruite » (p. 17).

(2) Cf. au sujet de la construction de l'église, la quittance d'acompte du prix fait, du 17 octobre 1544, G. Giraud, notaire au Muy, protocole de 1543-1544 (archives départementales, série. E).

de couper un pin annuellement dans les Maures, éteinte, depuis, par la transaction de 1692, la banalité des fours et des moulins, etc. Elles n'allèrent pas, semble-t-il, jusqu'à altérer les bons rapports de la population avec les familles qui possédèrent le fief, auxquelles on la voit manifester ses sentiments de respect et de dévouement dans toutes les circonstances.

Le procès intenté au curé à raison d'abus commis dans l'exercice de son ministère, refus de confession et révélation de ses secrets, etc., n'est pas un des moins curieux témoignages de l'ingérence fréquente des municipalités dans les questions touchant à l'exercice du culte, ou même à la discipline ecclésiastique et de l'indépendance de leurs allures vis-à-vis du clergé paroissial.

Série GG. — Cultes, instruction et assistance publique. — Nous n'avons pas à faire ressortir l'importance de premier ordre des registres des actes paroissiaux par lesquels commence cette Série, pour la généalogie des familles et la biographie des hommes distingués (1), ni leur utilité pour la statistique des industries et professions, l'appréciation des rapports des classes entre elles, constatés par les alliances et les parrainages, les études onomastiques, la constatation du mode et des lieux de sépulture et des usages qui s'y rattachent.

Ces registres sont encore un recueil utile pour l'histoire locale, à cause des renseignements de toute sorte que les curés avaient l'habitude, soit d'ajouter au texte même des actes, rédigés à leur guise et en dehors du moule de la formule, soit d'y consigner à part, au hasard des circonstances. C'est ainsi que le genre de mort par suite de crime, accident ou toute cause anormale, est généralement mentionné, de même que les coïncidences de certains évènements, tels qu'intempérie, inondation, etc. De plus, les annales religieuses y sont retracées dans leurs faits saillants, installation de curé, bénédiction et réconciliation de sanctuaires, etc.

Enfin, l'état civil fournit une base d'évaluation, souvent unique et d'autant plus inappréciable, du chiffre de la population dont il reflète tous les mouvements. Pour en faciliter l'usage à ce point de vue, nous avons établi et indiqué, à la fin de chaque article, la moyenne annuelle des naissances, mariages et décès.

On ne consultera pas sans intérêt cette petite statistique démographique dont voici les résultats :

	naissances	mariages	décès
1665-1703	21	6	14
1704-1729	25	6	25
1730-1747	28	6	19
1748-1764	46	7	23
1765-1778	47	8	36
1779-1792	57	10	41

D'après un dénombrement opéré en 1776 par les soins de l'autorité diocésaine (10), Vidauban aurait compté à cette époque 1205 habitants. La moyenne des naissances étant alors de 47, le coefficient de la natalité n'aurait pas été inférieur à 3, 9 %.

Le rapide accroissement de la population, dû à une fécondité progressive des mariages, coïncidant avec le développement déjà constaté de la fortune publique et du bien-être, est un phénomène digne d'attention.

Les documents qui suivent l'état civil traitent des Cultes, de l'Instruction et de l'Assistance publique et des Épidémies. Les premiers relèvent des usages religieux intéressant historiquement par leur ancienneté, et dont

(1) V. notamment l'acte de naissance du baron Perreimond, maréchal de camp (5, p. 107), que la *Statistique morale de la France (département du Var)*, Paris Marie Rosier, 1829, in-8°, p. 84, fait naître à Pignans.

quelques-uns se rattachent à l'existence de la première station de Vidauban, sur les hauteurs de Sainte-Brigitte (8). Les seconds témoignent de la sollicitude de l'évêque Du Bellay et de la municipalité, pour l'amélioration du sort des maîtres d'écoles, sollicitude plus rare chez les intendants, soucieux avant tout, comme tuteurs administratifs des communes, de la bonne gestion de leurs finances (1). Les troisièmes concernent : l'hôpital de Vidauban, qui rappelle, par son vocable, les nombreuses hospitalités établies le long de nos anciennes voies pour héberger les voyageurs, et plus particulièrement les pélerins de St-Jacques de Compostelle ; — les enfants trouvés, dont l'État encourageait le placement, dans les familles, par l'exemption de l'impôt de la capitation ; — des avances de grains, généralement usitées dans nos communes, sans doute en faveur des pauvres gens auxquels on permettait les « issarts », ou défrichements dans les « terres gastes » ; — les approvisionnements prescrits en cas de disette ; — enfin les épidémies, ou plus exactement la peste de 1720 qui vint jusqu'aux portes de Vidauban.

Série HH. — Agriculture, industrie et commerce. — Ici les documents appartiennent tous au XVIII[e] siècle, pendant lequel l'agriculture et l'industrie furent l'objet de divers encouragements, notamment de la part de l'administration de la Province (1 et 2). On y trouve : l'explication du renchérissement excessif de toutes choses à la suite de l'émission des billets de banque de Law, qui eut pour « principale cause la crainte de perdre sur le papier, à laquelle a succédé, écrivait-on, la crainte de perdre sur les espèces qui a continué jusqu'à présent (1724) » (3). Mentionnons encore la série des mesures prises pour exempter ou frapper d'un droit d'exportation les huiles, beurres et fromages, les grains, vins, eau-de-vie, etc. ; pour établir l'égalité des poids et mesures dans la Viguerie ; pour prévenir les fraudes de la Régie qui livrait, paraît-il, du tabac en poudre comprimé, humecté et non sans mélange, etc.

Série II. — Documents divers, etc. — La principale collection de cette dernière série est celle des délibérations de l'assemblée de la Viguerie. Bien que ce conseil d'arrondissement s'occupât surtout de la création et de l'entretien des chemins, service confié à un architecte qui était, en 1768, un maçon de Callas, qualifié de sculpteur, sa vigilance s'étendait à tous les besoins moraux et matériels des populations de son ressort. C'est ainsi que, dans l'intérêt de l'agriculture, il étudiait, en 1765, un projet de rachat de certains droits que la communauté de Callas percevait sur les troupeaux transhumans (4), et que, plus tard, il entretenait un élève à l'école vétérinaire de Lyon (6). Portant ses vues plus haut, il se préoccupait de répandre l'instruction secondaire et surtout l'instruction scientifique dont le besoin se faisait de plus en plus sentir au siècle dernier. Dans ce but, il fondait, en 1765, une classe de mathématiques au collège de Draguignan, considéré à bon droit comme un établissement d'utilité générale pour la Viguerie et y dotait, en 1770, le cours de physique d'une machine pneumatique et, en 1778, des autres instruments et appareils les plus essentiels. L'assemblée assistait même parfois en corps aux exercices publics, afin de donner aux maîtres « une preuve » de son « estime » et de juger, en même temps, des progrès des élèves, etc. (1768) (4), etc.

Ces détails historiques justifieraient au besoin l'analyse que nous avons cru devoir donner de documents peu connus, quoique imprimés.

En résumé, l'inventaire du modeste dépôt de Vidauban n'offre pas seulement des ressources pour la reconstitution du passé local sous ses diverses faces ; il fournit encore sa contribution de faits et d'obser-

(1) Ces hauts fonctionnaires, se plaçant à ce point de vue, rejetèrent plus d'une fois les augmentations de traitement proposées par les communes, pour en maintenir le taux dans les limites fixées par le procès-verbal de vérification des dettes.

vations à l'histoire administrative de la région et de la Province et, d'une façon plus générale, à celle des institutions et des mœurs. Il permet surtout d'étudier dans ses origines, ses modifications et ses effets, le régime politique, administratif et économique d'une commune rurale de Provence, avant 1789 (1).

Cet inventaire a été rédigé, après d'inutiles tentatives de la part de la municipalité, par le Bureau des archives, grâce à la nouvelle organisation dont le Conseil Général l'a pourvu dès 1882. Le travail, commencé en cette même année, n'a pu être terminé que dans le dernier trimestre de l'année suivante, et a reçu l'approbation ministérielle définitive, le 20 novembre 1883.

Par délibération du 16 décembre suivant, prise sur la proposition de M. le maire David, le conseil municipal de Vidauban en a voté l'impression.

Draguignan, le 29 octobre 1889.

L'Archiviste départemental,

MIREUR.

(1) « ..... Comment s'administraient les campagnes avant 1789 ?..... On ne saurait le dire avec précision et avec détail sans avoir étudié, non pas les livres, mais les archives administratives de ce temps-là ». (A. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution,* livre II, chap. 1er).

Département du Var.

COMMUNE DE VIDAUBAN.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

Série AA.

AA. 1. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier ; 1 parchemin.

1511-1778. — Cartulaire de la Commune. — Extrait de transaction ou « d'acte d'habitation », passé entre Louis de Villeneuve, marquis de Trans, chambellan et conseiller du Roi, et la communauté de Vidauban, représentée par Barnabé de Ville et François Lupi, syndics, rappelant que ledit lieu « ... *fortuna sic vollente, longo tempore fuerit civibus et habitatoribus denudatus*... » et qu'en 1501 il fut repeuplé par les soins et les sacrifices dudit seigneur qui abandonna aux nouveaux habitants des terres à emphytéose, à diverses conditions stipulées en 34 articles concernant, savoir : la prestation de foi et d'hommage ; la banalité du four et du moulin ; le droit de « cabestrage »; le paiement de divers cens en argent ou en nature ; la réserve de la chasse, à l'exception de la chasse à l'arbalète, au lapin et aux oiseaux, sauf la perdrix, de celle qui sera faite dans les limites du défends de la Maure et de celle des sangliers et cerfs dans les terres, à charge de donner au seigneur la moitié de la bête tuée ; la faculté concédée aux habitants de pêcher dans la rivière pour leurs besoins personnels; celle de tenir dans les terres non défensables et sans rétribution une certaine quantité de bêtes ; la création d'un défends communal au delà du vieux château ; le service d'un cens annuel de 6 gros et d'un chapon par maison ; l'obligation de la part du seigneur de concéder des emplacements de maisons à ceux qui n'en auraient pas, dans les limites des terrains disponibles ; la permission de faire des « eyssarts» dans les Maures; la concession de terres à chaque habitant; l'usage d'un défends pour le bois de charpente nécessaire à l'habitation ; la franchise des tailles réelles pendant 25 ans ; l'obligation de la part du seigneur de pourvoir le lieu d'officiers de police et de justice ; le droit de commise et la perception du trezain en cas de mutation, le tout à son profit ; la faculté pour les habitants d'arroser pendant 2 jours de la semaine au moyen des eaux du moulin, celle de prendre chacun un pin, toutes les années, dans les Maures, etc. ; l'interdiction aux mêmes d'établir des engins ; l'autorisation de créer annuellement des syndics, conseillers, trésorier, estimateurs, etc.; l'obligation de la part desdits concessionnaires de construire leurs habitations dans un délai de 4 ans (1511). — Extrait d'arrêt du Grand Conseil du Roi ordonnant l'exécution de ladite transaction (1692). — Consultation de Barlet et Pascalis, avocats à Aix, sur divers articles de la transaction du 28 janvier 1697, concernant notamment les tailles et le droit de compensation (1778).

AA. 2. (2 cahiers.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1790. — Mémoires (sans date ni signature) sur « l'habitation » de Vidauban, relatifs à la donation faite par Charles II, comte de Provence, à Ricaud d'Allamanon, de la terre de Vidauban avec ses droits : on lit dans l'un de ces mémoires qu'en 1200, l'existence de Vidauban était à peine connue et qu'elle ne peut se prouver avant cette année.

AA. 3. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 8 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1692 (1697). — Extrait et copie d'extrait de transactions entre Antoine de Rayti de Villeneuve, marquis des Arcs et de Vitré, et la communauté de Vidauban, contenant renonciation : de la par des habitants, au droit de couper toutes les années un pin dans le défends de la Maure, etc., et, de la part du seigneur, à la redevance annuelle du chapon (1692). — Concession en faveur des habitants de la faculté de défricher la moitié du défends de Chaumes, sans droitde tasque,et renonciation de la part du seigneur aux droits de « cabestrage » et de censive (1697).

AA. 4. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 1 imprimé ; débris de cachets.

1702-1786. — Correspondance de : *N.* Aillaud, d'Aix (1715-1725) ; — *N.* Allègre, en absence des consuls du Muy (1767 ; — *N.* Anfossy, du Luc (1702) ; — Aube et Baliste, consuls du même lieu (1737-1744) ; — Carle, maire à Fréjus (1786) ; — *N.* Carrassan, de Gonfaron (1760) ; — Francois-Emmanuel Giraud-la-Garde, subdélégué de l'intendant à Draguignan (1719-1724) ; — *N.* Isnard, d'Aix (1739-1742) ; — *N.* Laurans, subdélégué de l'intendant à Lorgues (1728-1752) ; — *N.* Louic, maire au Luc (1767) ; — *N.* Magniol, consul à Draguignan (XVIIIe siècle) ; — *N.* de Melet, aide-de-camp (1747) ; — *N.* Perraimond, greffier, agissant au nom des maire et consuls du Luc (1786) ; — les procureurs du Pays (1735) ; — *N.* [de] Raimondis (1770) ; – *N.* Revel, de Draguignan (1728) ; — *N.* Rostagny, consul du Luc (1743) ; — *N.* Roux, notaire à Cuges (1770) ; — *N.* Taxil, greffier au Muy, etc., concernant : l'arbitrage d'un procès contre *N.* Charlot ; l'acquittement d'une amende ; l'accusé de réception d'un paquet ; la fourniture du foin nécessaire aux équipages du Roi d'Espagne et de sa suite, lors de son passage à Vidauban ; l'expédition d'un paquet adressé à l'intendant de Provence par *N.* de Montesquieu ; l'envoi de deux paquets adressés, l'un à *N.* de Villeneuve, et l'autre à *N.* Chauvet, de Cannes ; l'envoi d'affiches relatives aux enchères de la boucherie de Fréjus; le paiement d'un drapeau; le « décroit » des vieilles espèces d'or et d'argent; la prorogation des billets de banque ; la diminution de 10 l. par feu ; la nomination du premier consul, en remplacement de *N.* Chabaud ; l'envoi d'une ordonnance sur les postes; une livraison de voitures ; l'avis de décès de *N.* Revel, père, de Draguignan ; une saisie de rentes entre les mains des fermiers de la commanderie d'Astros, etc.

AA. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 imprimés, papier.

1730-1750. — Cérémonies. — Lettres : du roi Louis XV ordonnant de faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de la naissance de son second fils (1730) ; — des consuls de Draguignan transmettant à ceux de Vidauban la lettre de Sa Majesté au comte de Maillebois pour ordonner un *Te Deum*, et des feux de joie à l'occasion de la délivrance de la Dauphine (1750).

AA. 6. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 13 brochures in-8°, 297 pages, papier ; 2 imprimés, papier.

1788-1789. — Etats généraux, etc. — Délibérations: de la Viguerie de Draguignan relatives à la formation desdits États ; et à la représentation du Tiers (1788); — de la communauté de Cuers, demandant l'égalité des contributions des Trois Ordres; l'exclusion des nobles des assemblées électorales du Tiers ; la liberté pour le Tiers de choisir ses députés sans que personne puisse être censé nommé de droit ; l'égalité du nombre des députés du Tiers à ceux des deux autres. Ordres réunis, etc. — Lettre-circulaire des communes de Provence relative aux délibérations à prendre à la veille de la nouvelle constitution. — Cahier des doléances des habitants de Vidauban à l'Assemblée des Trois-États de la Sénéchaussée de Draguignan. — Lettres du Roi pour la convocation des États généraux du royaume. — Ordonnance du Lieutenant de la Sénéchaussée de Draguignan portant fixation du jour de la réunion de l'Assemblée des Trois-États de ladite Sénéchaussée. — Procès-verbal de prestation du serment de fédération, à Toulon, entre militaires et citoyens réunis. — Délibérations communales : de Cuers contenant adhésion aux décrets de l'Assemblee Nationale; — de Tourves sur les droits féodaux. — Procès-verbaux : 1° des négociants et citoyens notables, assemblés à Beaucaire, adhérant aux arrêtés pris ou à prendre par l'Assemblée Nationale, protestant contre toute atteinte à ses droits, déclarant ses membres inviolables, etc. ; 2° de l'Assemblée des Trois Ordres de la ville de Draguignan, tenue dans l'église des RR. PP. Prêcheurs : demandant la suppression des tribunaux inutiles, onéreux et d'exception ; celle des tribunaux intermédiaires, de manière à n'avoir plus que deux degrés de juridiction, l'une en première instance et l'autre en appel ; l'abolition de la vénalité des charges de judicature qui devront être « éligibles et amovibles », l'attribution aux juges d'émoluments fixes et la gratuité de la justice ; — votant l'établissement d'une garde bourgeoise formée de 7 compagnies.

AA. 7. (1 brochure.) — Petit in-4°, 19 pages, papier ; 1 brochure in-8°, 28 pages, papier : 1 imprimé, papier.

1789. — États provinciaux. — Procès-verbal de l'Assemblée générale du Tiers-État de Provence, tenue à Aix, par permission des commissaires de Sa Majesté aux États de cette province. — Recueil de pièces concernant les États de Provence : mémoire du Roi servant d'instruction aux commissaires de l'Assemblée des États de Provence ; — protestation des députés des communes; — réponse à cet acte par les commissaires du Roi ; — délibérations sur les contributions ; — protestations contre l'avis écrit du comte de Mirabeau, au nom : du clergé ; de la noblesse ; — réponse du ministre Necker aux communes de Provence. — proclamation du Roi portant sursis de convocation de Provinces et d'États.

Série BB.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier ; sceau plaqué.

1690-1703. — Délibérations communales. — 1690. — Délibéré de faire réparer les fusils et épées, conformément au vote du 29 juin précédent (? décembre). — Séance du nouvel état ; « atandeu la petitesse du lieu et le peu de gens qu'il y a qui sachent lire et escrire », on demandera l'autorisation à la Cour [du Parlement] de nommer comme premier consul un illettré, « pourveu que le segond consul sache lire et escrire » (26 *id.*). — 1691. — Délibéré : de solliciter de l'intendant l'autorisation de continuer à tenir des chèvres dans le défens de Chaumes, attendu qu'il n'y a dans le territoire que des pins, une forêt agrégée de chênes qui ne sont pas propres à la construction et, le long de la rivière, quelques peupliers, la communauté s'interdisant d'introduire les chèvres dans ces endroits (4 février) ; — de faire la déclaration des droits d'usage des habitants, conformément à l'invitation de l'intendant (21 mars et 16 avril). — Vote de 30 livres pour la poudre destinée à la bravade du jour de Saint-Pons ; — pour éviter à l'avenir cette dépense, défense est faite aux consuls de nommer aucun capitaine ni enseigne (16 avril). — Établissement d'une taille de 18 livres par livre cadastrale pour acquitter les deniers du Roi (29 *id.*).— Attendu « qu'il y a beaucoup de mallades dans led. lieu qui murent, grand nombre faute des secours de quelques lavements, (et) que les chirurgiens... n'ont aucune seringue....., donné pouvoir aux consuls de mander achepter deux seringues pour servir à l'utillité publique, lesquelles seront gardés et sougnées (*sic*) par lesdits consuls ». — Délibéré de faire faire un règlement d'arrosage. — Les consuls exigeront les droits des charivaris et pelotes, en l'absence de capitaine (5 août). — Délibéré de solliciter du procureur général du commandeur, prieur du lieu, actuellement à Vidauban, l'établissement d'un secondaire à la paroisse, laquelle n'est depuis longtemps desservie que par un prêtre, « le peuple estant dans une très grande soufrance par le defaud d'un segond pretre » (19 *id.*). — Vote : des frais de logement et nourriture de 3 dragons du régiment de Catinat, sauf à établir une taille pour les nouvelles dépenses à faire de ce chef (24 novembre) ; — de l'achat de l'office de trésorier de la communauté (26 décembre). — 1692. — Imposition d'un capage de 2 l. pour la dépense de la subsistance des dragons (1er janvier). — Délibéré de transiger avec le seigneur du lieu sur les différents survenus au sujet d'une coupe de bois qu'il aurait faite. — Vote de la dépense du présent et autres frais faits à l'occasion de l'arrivée du marquis des Arcs et de Trans, savoir : 6 coqs d'Inde, 9 l.; 4 chapons, 6 l.; un veau, 8 l.; poudre, 10 l.; dépense au cabaret, 9 l. ; louage des chevaux, « atandu que ne sont allés que jusques près du Canet et aux Arcs », 15 sols par bête (8 avril). — Députation à Draguignan pour consulter sur l'arrêt relatif à la création d'un office de crieur juré et des enterrements (7 et 12 septembre). — 1693. — Vote de 20 sols à celui qui a sonné les cloches pendant les « mauvais temps » ; — sur l'invitation de faire un soldat de milice pour le régiment de Janzé, délibéré de demander à l'intendant s'il faut « mander par devers luy tous les junes homes et nouveaux mariés....., pour les fere tirer au sort », ou si le commissaire ou capitaine ne viendra pas à Vidauban (18 janvier). — Demande d'une modération sur la taxe de l'office de trésorier ; on priera *N.* [Giraud] de la Garde, avocat à Draguignan, de se rendre à Aix pour traiter avec le fermier (1er mars). — Vu la lettre circulaire des consuls de Draguignan relative à l'acquisition de l'office de trésorier de la viguerie, délibéré d'adhérer audit projet d'acquisition (12 avril). — Vote : de la dépense du voyage des consuls au Luc pour présenter leurs respects à *N.* de Vintimille, comte du Luc, qui vient d'acquérir la charge de Lieutenant du Roi (24 mai) ; — de la dépense résultant de l'envoi à Draguignan de 2 mulets « pour le service du Roi, pour les faire aller en Savoye porter des munitions ». — Élection d'un greffier en remplacement d'Esprit Garnier qui a acquis l'office de maire perpétuel de Vidauban (6 septembre). — Imposition d'un capage pour les frais de logement, nourriture et transport des bagages des troupes se rendant à Nice (sans date). — Conflit entre le vicaire perpétuel et Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge du seigneur, revan-

diquant le droit d'autoriser le conseil à l'occasion du nouvel état ; « l'assemblée..... a esté rompue et supersede jusques à ce que la question soit desidée » (26 décembre). — 1694. — *N.* [Giraud] de la Garde, député à Aix pour diverses affaires, sollicitera l'autorisation de faire un nouvel état, l'élection ayant été empêchée par Guiran, « dont il en a été réprimendé par..... » ledit intendant (21 mars). — Séance pour les élections consulaires; condamnation par le maire de divers conseillers, qui se sont absentés volontairement, en 3 l. d'amende chacun, de 3 autres, qui se sont rendus à Draguignan, « au préjudice de la convocation », en 30 sols chacun et appel d'un certain nombre d'habitants en leur remplacement : élection d'un premier consul illettré ; protestation d'un électeur ; — vote d'un augment de taille de 6 l. (31 mai). —L'office de greffier de l'écritoire sera mis aux enchères à la condition que l'acquéreur ne pourra exiger plus que les experts, lorsqu'il dressera des rapports ; annulation dudit vote et délibéré de joindre l'office à celui du greffe de la communauté (6 juin). — Autorisation aux consuls de payer 20 sols le quintal (40 kilos) le foin qu'ils ont acheté et de se procurer « tous les foins et avoine que pourront ce treuver » à Vidauban et ailleurs, pour la compagnie de dragons logée audit lieu jusqu'à nouvel ordre (18 juillet). — Liquidation des dépenses dudit logement qui a duré 31 jours (8 août). — Logement de 11 compagnies de cavalerie du régiment de Jaffreville; on liquidera les dépenses s'élevant à plus de 560 l. (26 septembre). — Vote d'une taille sur tous les bestiaux et d'un capage (17 octobre). — Demande en remboursement des frais de logement des gens de guerre; procuration donnée à cet effet à *N.* [Giraud] de la Garde qui se rend à Aix (24 *id.*). — Séance pour le nouvel état. Nouvelle tentative de Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge, pour autoriser les élections ; protestation du maire ; renvoi de la séance (26 décembre). — 1695. — Conseil général pour procéder au nouvel état, sous la présidence du maire, en vertu de l'ordonnance de l'intendant portant qu'il sera informé contre Guiran ; ladite séance ayant été renvoyée à cause du mauvais temps ; procès-verbal des élections ; — nomination d'un « espitallier » qui fera aussi le service de valet de ville, « abregera [hébergera] les pauvres et portera les mallades » (27 février). — On mandera sans retard à Giraud de la Garde, qui est à Aix, de faire les remontrances nécessaires au sujet de l'erreur commise dans la liquidation des logements de gens de guerre, laquelle ne s'élèverait qu'à 2,150 l. environ (18 mai). — Réclamation au sujet du remboursement du prix d'une mule mandée pour porter de la farine à Pignerol et qui « y a resté ». — Acceptation de l'offre du vicaire *N.* Sigales de se charger, moyennant la jouissance du pré ou ancien cimetière situé derrière le vieux château, de célébrer de nouveau toutes les semaines, comme autrefois, la grand'messe de mort avec absoute au cimetière, service qui a été suspendu à cause de la mésintelligence existant entre le feu vicaire et les habitants, et auquel était affectée une pension annuelle de 8 l., 8 s. (1[er] mai). — Approbation de l'emploi qui a été fait pour payer la finance de l'office de trésorier, etc., de 2250 l. environ accordées par la Province pour fourniture de guerre, suivant une liquidation reconnue exacte, d'après le témoignage de *N.* Giraud de la Garde (sans date). — Relevé des fournitures faites à 2 régiments qui ont couché et séjourné à Vidauban ; l'avocat de la communauté, Giraud de la Garde, et le lieutenant, son fils, consultés sur une demande en réparation des dégâts commis, n'ayant pas « treuvé à propos de faire encores les plaintes des désordres, soubz l'apréantion d'un retour que nous pourroit causer un plus grand désordre » ; envoyer le verbal des vols commis au subdélégué, qui est à Fréjus, auprès du Grand Prieur, afin d'obtenir réparation pour le séjour que lesdits régiments ont fait sans ordre. — Vote de 2 écus, en sus des 12 l. données à Pierre de Laubre, prêtre, sur sa réclamation, « pour avoir enseigné quelques enfans l'année dernière » (19 juin). — Ordonné de liquider les fournitures faites au régiment d'infanterie de Poitiers, composé de 16 compagnies logées à Vidauban, le 27 juin dernier, par ordre du Grand Prieur de France (3 juillet). — Sur l'avis de l'un des procureurs du Pays, la commune fournira au régiment de Poitiers, campé aux Arcs, 12 quintaux (240 kilo.) de bois à brûler tous les jours; les particuliers qui ont des bestiaux seront tenus de porter ledit bois à tour de rôle (28 août). — S'il se trouve « douze norrisseurs pour pouvoir avoir un régent pour enseigner les anfams », la commune lui donnera les gages qu'elle avait coutume de donner au temps passé, ou soit 24 l., « et les paires des anfans norriront..... » (21 novembre). — 1696. — Mission donnée au trésorier, qui ira à Aix, de traiter du prix de l'office de premier huissier audiencier, nouvellement créé dans chaque hôtel de ville (19 février). — Imposition d'une taille de 12 écus par livre cadastrale ; — Madeleine « Raffellesso, bastarde, en [ayant fait] unne autre, quy a dit estre des heuvres de... » et que les consuls ont fait nourrir, approbation de la dépense et vote de 3 l. par mois à la nourrice. — Réparation du pas de S[t]-Sébastien (23 avril). — Plaintes au sujet du mauvais état des fours et moulins seigneuriaux; si le fermier du seigneur ne s'exécute pas, on réclamera auprès de l'abbé de Vitré, frère et procureur du

seigneur (22 juillet). — Propositions d'arrangement faites par ledit procureur au sujet du différend des tailles, et offre de sa part de se départir des droits sur le défens de Chaumes; en aviser les plus allivrés, savoir : *N.* Giraud et son fils, François-Emmanuel Giraud-la-Garde, lieutenant des Soumissions au Siège de Draguignan (2 décembre). — Rétablissement, à la demande de Jean Sigallas, vicaire, de la subvention annuelle de 8 l. 8 s., pour la célébration d'une grand'messe de mort tous les lundis, avec obligation de faire sonner « les clars ordinaires le dimanche presedant et à l'élévation du Saint-Sacrement » et de faire l'absoute (2 décembre). — Conseil général avec les forains « les plus intéressés », pour statuer sur les propositions d'arrangement faites au nom du seigneur. Délibéré de lui demander, en compensation des arrérages des tailles qu'il doit, s'élevant à 8,428 l., 11 s., 5 d., de remettre sa part du bois de Chaumes en pleine propriété à la commune et de se départir des droits des herbages, tasques, foulures, en cas de défrichement, et lods sur la première vente ; délégation du lieutenant Giraud-la-Garde, Garnier, maire, et Elzéar Simian, avocat à Draguignan, pour traiter avec l'abbé de Vitré (27 *id.*). — 1697. — Communication des articles débattus entre les délégués et le seigneur : « atandeu que les habitans n'ont resseu que de bontés et de bienfès dud. segnur, délibéré [à l'unanimité] de suivre de point en point tout ce qu'il a esté rezouleu parlesd. députés » (27 janvier). — Vote de la dépense à faire pour un « repas de réjouissance avec le sieur abbé et députés » et les consuls, etc., (13 février). — Ordonné de rechercher ceux qui peuvent détenir des biens de l'hôpital pour tâcher de le rétablir. — Sur l'invitation du commis du traitant de faire déclaration des armoiries, attendu que la commune n'en a jamais eu, délibéré de ne faire aucune déclaration. — On demandera à *N.* Thiers, agissant pour la communauté au sujet de la liquidation des frais de port des paquets envoyés pour le service du Roi, de poursuivre, ainsi qu'il jugera bon, devant l'intendant ou la Cour des Comptes, le remboursement des avances faites par ordre du comte de Grignan et que les procureurs du Pays se refusent à rembourser (28 mai). — Commandement de la part du traitant des armoiries ; se pourvoir en décharge auprès de l'intendant (16 juin). — Délibéré de traiter de l'abonnement du droit réclamé, le commis étant venu à Vidauban pour contraindre tous les particuliers, corps d'arts et métiers, « mesnages », etc. — « Candou » passé avec Joseph Rostagnenc, apothicaire des Arcs, « que est abile homme », lequel viendra à Vidauban deux fois par semaine et plus souvent, s'il y a des malades, moyennant 50 l. par an (22 septembre). — 1698. — Avis donné par les procureurs du Pays d'un réaffouagement ; les consuls fourniront tous les renseignements demandés (8 mai). — Députation à Marseille auprès de *N.*, comte de Vintimille, qui a acquis du marquis des Arcs la seigneurie de Vidauban, et à Figanières auprès de Madame de [Vintimille-]Soissons, sa mère (13 juillet). — Délibéré de poursuivre le procès contre Jean Amic, meunier du Cannet, qui, par « pure malisse », a privé les habitants de Vidauban des eaux du canal de l'Argens auxquelles ils ont droit les samedi et dimanche; — Députation à Lorgues, auprès de l'abbé de [Vintimille-] Soissons, oncle du nouveau seigneur, pour le complimenter. — Préparatifs pour la réception du seigneur ; on mettra sous les armes le plus de monde que l'on pourra « pour l'aller recepvoir avec les tambours et flageollés » (15 août). — Arrivée dudit seigneur à Lorgues le 12 septembre ; les consuls et une douzaine d'habitants sont allés l'y trouver et l'ont accompagné à Vidauban et, de là, jusqu'au pont de l'Argens ; vote de la dépense faite et d'un présent d'une douzaine de dindes pour Mme de Soissons. — On fera, « enterer » le cimetière, paver l'église et on y creusera des tombes qui seront concédées moyennant une livre 10 s. par corps et 4 s. à « l'espitallier pour obvrir le vas et y metre le corps ». — Établissement des prieurs du Saint-Esprit (14 septembre). — 1699. — Sur l'avis donné par le comte de Vintimille que le lieu de Vidauban avait été augmenté d'un 1/2 feu dans le réaffouagement, députation à Aix de *N.* Giraud-la-Garde, lieutenant des Soumissions à Draguignan, attendu qu'il n'y a personne « qu'il aye plus de lumières pour un semblable afaire..... et plus d'intherès » (1er janvier). — Députation de 10 ou 12 personnes à cheval auprès du comte de Vintimille ponr le féliciter au sujet de son futur mariage avec *N.* de Villeneuve-Tourrettes, fille du marquis des Arcs, et vote d'un présent de 4 chandeliers d'argent, dont 2 pour chaque époux, la misère du lieu ne permettant pas de faire davantage (25 *id.*). — Réparation du pont d'Hilaire (12 juillet). — 1700. — Vote du rachat de l'office de maire possédé par Esprit Garnier, notaire, ledit rachat payable sur ce que le comte de Vintimille doit à la commune (17 janvier). — Compte rendu des députés envoyés à Aix pour la liquidation de l'office et qui ont reçu du seigneur 800 l. 11 s. d'acompte (14 février). — Délibéré de faire refaire la cloche qui est cassée, de faire paver l'église et d'en raccommoder la toiture, de construire une fontaine et de réparer le puits, etc. — Suppression du « candou » avec l'apothicaire (4 juillet). — Avis de la convention passée avec Pierre Seneval, fondeur à Draguignan, pour la fonte de la cloche, moyennant 18 l. par quintal (40 kilos) et 18 s. par livre

(0 k. 40) de bronze fourni par lui (22 juillet). — Le nombre d'habitants ayant diminué, « attendeu la mort d'isseux », on demande la modification du règlement [relatif au pacage dans le défens communal (?)] (1er novembre). — Avis de la convention passée pour l'érection de la fontaine et la recherche de l'eau et vote du solde de la dépense (22 *id.* et 7 décembre). — Délibéré d'écrire au comte de Vintimille pour faire procéder par experts au partage du défens (26 décembre). — 1701. — Traité passé avec les experts chargés du réalivrement (29 mars). — Enchères de l'exaction de la taille de 18 l. par livre (5 et 26 juin). — Délibéré : de faire nourrir, moyennant 3 l. 12 s., par mois, le bâtard trouvé « dans un cofin » près de l'Argens (31 juillet) ; — de traiter avec Augier, médecin de Lorgues, « très habile homme », « pour prendre le candoul » du lieu, moyennant 60 l. par an, avec obligation de venir deux fois par semaine, l'habitation ayant beaucoup de malades (25 septembre). — Élections consulaires (25 décembre). — 1702. — On écrira au comte de Vintimille pour qu'il désigne un expert chargé de procéder au partage du défens (16 janvier). — Commandement, à la requête du traitant des offices de courtage et jaugeage, en paiement de 100 l., taxe dudit office qui est exercé par le maire Joseph Garnier; savoir sur quel pied le titulaire perçoit le droit de courtage (6 juin). — Délibéré : de poursuivre les rentiers des moulins, s'ils n'amènent pas plus d'eau aux moulins, conformément à la sommation qui leur en a été faite (9 juillet); — de réclamer au comte de Vintimille 550 l. pour payer la capitation, attendu la mauvaise récolte (6 et 13 août). — Communication de l'ordre des procureurs du Pays de fournir des fourrages pour les calèches, litières, charrettes, mulets et chevaux de la suite du Roi d'Espagne, « allant et au retour d'Antibou » etc., (24 septembre). — 1703. — Réclamation de la veuve de Jean Maunier, notaire, en paiement de 456 l. 17 s. provenant d'un compte de son mari de 1681. Faire rechercher le document.

BB. 2. (Registre.) — In-8°, 188 feuillets, papier.

1703-1723. — Délibérations communales. — 1703. — Enchères de la ferme de la gabelle du pain, vin et huile pendant un an ; dernière offre, 160 l. (fos 2, 3 et 4). — Adjudication de la ferme du glandage du défends de Chaumes, moyennant 350 l., à la condition que l'adjudicataire n'y pourra introduire plus de 200 pourceaux avec faculté de percevoir 4 l., 15 s., par bête (f° 6 v°). — Mission donnée aux consuls et greffier de répartir, avec le concours de 2 délégués, les 550 l., de la capitation, fixés par l'intendant (f° 7). — Élections du nouvel état ; sont nommés : Jean Peiré, premier consul ; Jean-Baptiste David, deuxième consul; *N.* Gros, Pascal-Martin Clinchard et Antoine Mouriés, « regardadeurs » (f° 11). — 1704. — Imposition d'une taille de 18 l., par livre cadastrale et d'une autre sur les bestiaux, savoir de : 12 sous les « bus » [bœufs] ; 8 sous les vaches « an port » [pleines ?] ; 10 sous les « jenys » [génisses] ; 12 sous les mules ; 8 sous les « bourisquous » [bourriques] ; 12 sous les « cheivous » [chevaux] ; 1 sou les « deindos » [dindes] ; 30 sous chaque « trenteniers » de « avege, soict lanat ou chavrun » [espèces ovine ou caprine] ; 2 sous les « brusq à miel » [ruches à miel], etc. (f° 14). — Délibéré de mettre aux enchères la construction du mur d'enceinte du cimetière, en conformité d'une ordonnance de visite épiscopale (f° 17 v°). — Enchère de la ferme de la gabelle du pain, vin et huile portée à 240 l. (f° 24). — Rapport de partage du défends de Chaumes, dressé avec l'adhésion du seigneur, représenté par son frère, Jean-Baptiste de Vintimille, seigneur de Figanières (f° 27).— Approbation de la convention passée avec *N.* Digne, de Lorgues, « tapier royal », au sujet des fournitures à faire à un bataillon des troupes des galères logé à Vidauban (f° 36 v°). — Acceptation de l'offre de 200 l., pour la ferme de la rêve du poisson frais et salé, à raison, savoir ; d'un liard sur le poisson frais, 5 sols les gros barils et 1 sol 6 deniers les petits « pou » [pots] de terre de poisson salé (f° 40). — Liquidation des « voitures des borisques [bourriques] qu'ils sont allés à Fréjus et au retour qu'ils sont allés à Pignan pour raison du bataillon nomé Looble [*aliàs* Léaule] pour porter [tant] les ardes que malades..... » (f° 49). — Autorisation donnée aux Pénitents blancs de faire payer les « peloctes et chavarins [charivaris] à la coutumée, qui est un escu pour sens (cent) et de ce faire payer ennuellement quatre livres aux berger qu'il dépaissent les herbes morte[s] de M. de Vintimille, à condition que le tout cera employé aux réparations qu'il faut faire annuellement » à leur chapelle (f° 54 v°). — Accommodement, moyennant 60 l., du procès intenté devant la Cour des Comptes contre feu Jean Clérian (f° 55). — Choix de Guillaume Serret en qualité de régent d'école, aux « gaches » [gages] de 48 l. par an, « sans qu'il puisce rien pretandre autre chose, et ne pourra tenir lesd. escolles que dan la maison de ville et non ailleur, à peine de destitution et de privation de ces gages » (f° 58 v°). — 1706. — Demande en autorisation de « vandre » et défricher la moitié du bois de Chaumes pendant 9 années (f° 71). — Acceptation de Jean Cavalier, ecclésiastique, en qualité de régent d'école (f° 76). — Approbation du bail des droits à perce-

voir sur le défrichement de la moitié du bois de Chaumes, passé pour 8 ans, en faveur de Louis Augier, docteur en médecine de Lorgues (f° 83). — Pouvoir : aux consuls de faire « acomoder l'ensienne fontaine », sur les fonds de la ferme de la gabelle ; — à *N.* Augier, casuellement député à Aix, de remettre l'état des dettes de la communauté rière le greffe de l'intendance (f° 94 v°). — 1714. — Vote de 6 l., à Balthazar Garcin pour fourniture d'un bât lors du passage des ennemis (f° 113). — Ratification des décisions de *N.* Arnaud et N. Clapier, notaires de Lorgues, nommés arbitres à l'effet de terminer tous les différends de la communauté (f° 114). — Offres : pour la ferme de la gabelle du pain, vin et huile, 250 l. (f° 130) ; — pour celle de la boucherie, la livre (380 gram.) de mouton à 3 sous, de menon [bouc châtré] et de bœuf, 2 sous 6 deniers, de brebis, 2 sous, de chèvre, 1 sou 6 deniers ; la livre de chandelle, 6 sous ; les tripes et le sang, 4 sous ; les têtes et pieds de « menon » et mouton, 4 sous; les têtes et pieds de chèvres et brebis, 3 sous (f° 131) ; — pour celle des grains provenant des tasques, 16 l., 5 sous la charge (160 litres) de blé, 12 l., 15 sous, celle de « mescle » et 7 l., celle d'avoine (f° 132) ; — pour celle du glandage du bois de Chaumes, 50 l., payables moitié au commencement et moitié à l'expiration de la ferme (f° 133) ; — pour les travaux de réparations intérieures et extérieures à exécuter aux murs de l'hôpital, 25 l. (f° 143). — Vote d'arrérages d'intérêts aux PP. Dominicains de Draguignan (f° 149). — 1722. — Députation du consul Teisseire à Draguignan, à l'effet de consulter sur le point de savoir si la communauté avait le droit de vendre les herbes des « confines, au défaut des bouchers et de faire estimer le domage causé auxdites confines par le bétail de ceux qui les y ont fait depetre depuis Saint-Michel-Archange, jusques aujourd'huy » (f° 156 v°). — 1723. — Autorisation aux consuls de poursuivre en justice ceux qui ont fait de « la ruche au bois de Chaumès » (f° 164). — Imposition de 1 sol 6 deniers par écu cadastral « revenant pour 15 livres par livre cadastrale » (f° 155). — Délibéré de demander à l'intendant d'autoriser les habitants à couper, dans les forêts du lieu, les bois nécessaires pour l'entretien et le rétablissement de leurs maisons, « qu'ils avoint été brullées par l'armée des ennemis de l'État » (f° 175 v°). — Ratification de la nomination d'Antoine Codde, en qualité de capitaine de Saint-Pons et de Joseph Lieutard comme enseigne, « que jouiront des pellotes et geus [jeux] acoutumés » (f° 176). — Nomination de Louis Delmas comme valet de ville, aux conditions « qu'il servira de valet de ville, faira les criées et anchères gratis, pour la communauté et portera aussi les mallades gratis, an lui fournissant une monture et anterrera les morts, moiennant huit sols pour les fosses des grands corps et quatre sols pour les fosses des petits, et la communauté lui donnera l'hôpital pour y habiter et loger les pauvres passants, lui donnera la jouissance de la terre qui touche l'hôpital et de celle appellée L'aubrede et l'exantera de capitation ; donner pouvoir aux sieurs consuls de vandre les grains qui aviendront pour droit de tasque aud. hôpital pour an anploier le prit pour les réparations qui ceront nécessaires et utilles pour led. hôpital; comme aussi led. Delmas portera les paquets de la communauté, an lui peiant suivant la coutume » (f°s 181 v°, etc.). Vote de 120 l. à René Lombard pour la régence des écoles, pendant un an, moyennant quoi « il sera prié de doner ce soin pour l'éducation des enfants et filles qu'iront à l'escolle ; bien antandu que les filles ne seront point mellé avec les anfants et qu'il n'auront point de frequatantion avec les anfants » ; le conseil ayant égard « à la considération de Messire René Lombard, qui est une personne pour laquelle les habitants... ont beaucoup de considération et qu'on a desjà épreuvé le soin qu'il a de la junesse pour luy imprimer le santimant de religion et de luy apprandre la science au temps [autant] que les écoliers en pourront aprandre » (f° 185 v°, etc.)

BB. 3. (3 cahiers.) — In-8°, 110 feuillets, papier.

1707-1712. — Délibérations communales. — 1er cahier. — 1707. — Recouvrement d'arrérages de cens destinés à la construction d'un hôpital. — Délibéré : de n'accorder qu'un écu à chaque auditeur des comptes ; — de déclarer non recevable *N.* Charlot, bourgeois de Draguignan, dans son recours du « relivrement d'une bastide, pred et tènement » situés au quartier de Préconil et par lui acquis de Jacques Cartier, « pour avoir laissé passé le temps, d'autant mieux que depuis lors n'ont (*sic*) jamais fait faturer lad. bastide et les grands débords des eaux ayant gasté le pred et toutes les terres » (f° 2). — Enchères de la boucherie avec offre de vendre la livre (0 k. 380) de mouton 32 deniers, de chèvre, 18 deniers ; les chandelles 4 sols; « la chair de lait », bœuf, « menon » [bouc châtré] et brebis 32 deniers (f° 3). — Adjudication de la ferme de la gabelle du pain, vin et huile au prix de 233 l., (f°s 4, 5 et 6). — « Conseil tenu à Vidauban et dans l'église, attendeu que la maison de ville est brûlée » ; « Le 1er consul David représente au présent conseil qu'il seroit nécessaire, attendeu que les ennemis de l'état ont brûlé et enlevé les grains et fruits de la récolte présente et que, par ansin, il est du tout impossible aux habitants qui ont aussy toutes leurs mai-

sons entierement brûlées de pouvoir survenir aux payemens des tailles et autres impositions que ce pauvre lieu est obligé de payer, et que, sy le s[r] Augier, trésorier de la communauté, se vouloit faire payer la taille courante, qu'il metroit les habitans dans un état d'abandonner le e lieu et leurs biens et que, pour l'évitter, il seroit à propos de décharger led. s[r] Augier de l'exation de la taille de cette année, à condition qu'il rendra compte dans quinzaine de ce qu'il a exigé des habitants ». L'assemblée a unanimement delibéré de décharger comme elle décharge dès à présent led. s[r] Augier de l'exation de a taille de la présente année, à condition toutefois qu'il donnera son compte dans la quinzaine, des sommes qu'il peut avoir exigées des habitans et que led. s[r] Augier ne pourra contraindre aucun habitant pour le payement des tailles et capitation de cette année, attendu l'enlèvement, brûlement des bleds et maisons brûlées... ». — Délibéré de faire réparer la maison de ville et la maison claustrale en partie incendiées, « et l'argent qu'il sera nécessaire pour lesd. réparations, mons[r] le conte de Vintimille, seigneur de ce lieu, sera suplié d'avoir la bonté de le fournir à conte de ce qu'il doit à la Communautté...» (f° 7). —Députation de Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge à Draguignan, « pour faire préparer un avocat, sy besoin est, pour plaider sur l'assignation donnée à la requête de mess[re] Cavallier en construction d'une maison claustrale et de faire l'offre de faire réparer le peu de brûlement de la maison claustralle, nonobstant que la pauvre communauté est fort obérée par les ravages déplorables des ennemis de l'État, quoy que présentement est plus que suffisante pour l'habitation dud s[r] vicaire, puisque led. mess[re] Cavallier [l'] a affermé et [en] exige les revenus » (f[os] 8 v° et 9). — Adjudication de la ferme du glandage du défends de Chaumes, au prix de 703 l. (f[os] 10 et 11). — Enchères des réparations à exécuter à la maison claustrale, à « la maison de ville et au cimetière, moyennant 300 l. (f° 12). — « Les sieurs consuls représentent que messieurs les procureurs du pays ont eu la charité, voyant la nécessité que les habitans de ce lieu ont à occasion des ravages et brûlement que l'armée des ennemis de l'État ont fait en ced lieu, de nous vouloir secourir, par sa lettre missive qu'ils nous ont fait l'honneur de nous envoyer le onse du courant, par laquelle nous ont donné avis d'aller prendre cent charges de bled à la ville d'Aups, qu'eux mêmes ont achepté pour faire la distribution aux particuliers, quy auront de quoy payer, payable la moitié dans une année et l'autre moitié sans intérest » ; députation de Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge, à Aups, à l'effet de « faire la recepte » de ce blé contre valable quittance, sauf aux consuls à le distribuer aux personnes qu'ils trouveront à propos « et être en nécessité, lesquels particuliers seront responsables pour en payer le prix et s'obligeront par acte public.. » (f° 14). — Députation à Lorgues, auprès du comte de Vintimille, seigneur de Vidauban, de Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge ; Jean Peyre et Pierre David, consuls; Guillaume Sarret, greffier, etc., dans le but de faire, en sa présence, lesdites répartition et distribution, «lequel bled les habittans de ce lieu seront obligés de l'aller prendre à leurs frais et dépens à la ville d'Aups » (f[os] 17 v° et 18). — 1708. — Prière à *N*. Augier, trésorier, « d'avoir la charité » d'ajourner de quelques mois le recouvrement des tailles, « attendu l'enlèvement et brûlement des fruits de la récolte de l'année dernière et les gros dommages que les ennemis de l'État ont causé en ce lieu, qu'il est du tout impossible aux pauvres habitants de pouvoir survevenir au payement des impositions...., ce quy causeroit un grand désordre en ce lieu et metroit les pauvres habitans dans un état d'abandonner entièrement ce lieu et leurs biens .. » (f° 19). — Pouvoir au consul, Jean Peyré, de vendre, aux meilleures conditions, l'excédent du blé acheté à Aups (f° 21 v°). — Députation du consul *N*. Peyre à Draguignan, à l'effet de consulter *N*. Revel, procureur de la communauté, sur le point de savoir ce qu'il y avait lieu de faire relativement à la saisie et séquestre des sommes dues à la communauté par le fermier de la gabelle du pain, vin et huile, ladite saisie opérée sur requête du vicaire du lieu (f[os] 24 et 25). — Désignation de Balthazar Béronguier et de Martin Clinchard pour procéder à l'estimation des blés « mescles », orges, annones, avoines et autres grains abandonnés par divers particuliers ou provenant des tasques (f[os] 25 v° et 26). — Enchères de la ferme : de la boucherie avec engagement par les offrants de vendre la livre (0 k., 380) de mouton et de la « chair de lait » 30 deniers; de bœuf et de « menon», 2 sols; de brebis, 18 deniers ; de chèvre, 1 sol et les chandelles 4 sols (f° 29); — d'une chambre située au-dessus de la salle de la maison de ville, au prix de 15 l. par an (f° 30) ; — du blé, « mescle » et avoine provenant des tasques et des cotes abandonnées, à raison de 14 l., 15 s. la charge (160 lit.), 11 l., 15 s. celle de « mescle » et 7 l., 5 s. celle d'avoine (f° 33) ; — de la taille de 15 l. par livre cadastrale, composée de 200 écus, moyennant 300 l. de gages, avec jouissance de la plus basse chambre de la maison de ville pour le bureau du trésorier et « pour y reposer les grains » (f[os] 44 v° et 45). — 2° cahier. — 1709. — Enchères de la gabelle du pain, vin et huile, au prix de 45 écus (f° 4). — 1710. — Augmentation de la taille de 5 l. par livre cadastrale, destinée à payer les fournitures faites par les habitants

au régiment de dragons cantonné à Seillans (f° 13). — Prestation de serment des consuls nouvellement élus (f°s 19 v° et 20). — 1711. — Mission aux consuls de retirer les papiers de la communauté, détenus par *N.* Laugier, prêtre et secondaire aux Arcs (f° 22 v°). — Injonction aux habitants dont les maisons ont été brûlées d'en enlever les décombres (f° 29). — 3e cahier. — 1712. — Injonction au trésorier de donner son compte sommaire dans un délai de 8 jours (f° 7 v°). — Paiement d'un reliquat de 60 l., au commis du receveur général du dixième (f° 9). — Vote d'un emprunt de 1000 l., pour paiement d'intérêts échus (f° 9 v°), etc.

BB. 4. — (9 cahiers.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1715-1723. — Délibérations communales. — 1er cahier. — 1715. — Prorogation de délai pour l'arbitrage, confié à *N.* de Chieusse, juge royal à Lorgues et à Joseph Arnaud, notaire de la même ville, d'un procès entre la communauté et Honoré Clapier, des Arcs, concernant la capitation (f°s 1 v° et 2).— Offre de 300 l., à la ferme de la gabelle (f° 3). — Enchères : de « la rusche » [écorce d'arbres] du défens de Chaumes, à 165 l., (f°s 4 et 5); — de la boucherie, aux prix maximum de vente de la livre (380 gram.) de viande, savoir : le bœuf, 2 s., 4 d.; le « menon » [bouc châtré], 2 s., 4 d.; la « fede » [brebis] 18 d.; la chèvre, 16 d.; la livre de chandelles, 7 s. (f° 6). — Répartition de 23,000 l. de dettes sur les cotes des habitants et forains (f° 7 v°). — Désignation de Jean Cavalier, ecclésiastique, pour régent des écoles, aux gages de 48 l. par an (f°s 8 v° et 9).—Prime de 3 l. pour la destruction des loups (f°s 11 v° et 12). — Remise du défens de Chaumes aux créanciers de la communauté (f° 20). — 2me cahier. — 1716. — Paiement de 75 l. à *N.* Aubany pour frais d'estimation du défens de Chaumes (f° 10 v°).— Injonction à Louis Bouillet, fermier de la gabelle et à Gaspard Teisseire, second consul, de rendre leurs comptes dans un délai de 6 jours (f° 11).—Adjudication de la location de la maison commune, appartenant au Saint-Esprit, 43 l. (f° 17).—Enchères : de la ferme de la gabelle du pain, vin et huile, à 320 l. (f°s 17, 18 et 27); — du glandage du bois de Chaumes, à 52 l. (f°s 27 v° et 28). — 1717. — Délibéré « unanimemant de prier monsr le vicere d'avoir le soins des escolles, à comansé à St-Michel dernier, moyenant le pris et sommes de soixante et quinze livres par an, moyenant quoy il fera sonner les clochars (*sic*) quant il fera de mechant tans » (f° 37). — Imposition d'une taille de 15 l. par livre cadastrale, revenant à 6 liards par écu (f° 39 v°). — Vote de 75 l. en faveur de Louis Augier, « docteur an medesine, abitans an ce lieu, pour medesin, pour servir durant touttes l'années tous les abitans qu'il ce truveront mallades aud. lieu » (f° 40).— Enchères de la taille passées, « soub l'horme, lieu acoutumé à fesre les anchères » (f° 41). — 3me cahier.— Envoi d'un porteur à l'intendant de Provence à l'effet de solliciter mainlevée de la saisie faite sur les fruits des habitants et possédant biens pour arrérages des deniers du Roi et du Pays, « Vidauban étant des communautés des plus obérées et celle quy a le plus souffert par l'incursion des ennemis de l'État, le lieu ayant été impitoyablement brûlé avec tous les effets des habitants » (f°s 5, 6 et 8). — Délibéré de mettre en adjudication la gabelle, la boucherie, la maison de ville et le glandage du bois de Chaumes, avec réserve, en ce qui touche la gabelle, du droit pour tous les habitants de vendre du pain, vin et huile « bon et de recepte », conformément aux pactes du contrat, moyennant 20 sols par charge (160 litres) de blé, 12 sols par charge (120 kilog.) de vin et 12 sols par coupe (32 litres) d'huile en faveur du fermier (f° 14). — 4me cahier. — Adjudication du glandage du défens de Chaumes au prix de 72 l. (f° 2). — 1718. — Édit du Roi de juin 1717, portant suppression des offices de maires, lieutenants de maires et autres (f°s 11 v° et 12). — Exposé des consuls disant « quy seroit nécessaire d'establir un vallet de ville quy servira d'ospitalliers, quy enterrera les morts, portera les pouvres malades et gardera les couchons de tous les abitans, en payant la garde, et faira tout ce qu'il sera nécessaire à la communauté, en luy donnant les gages quy sera trouvé à propos; pouvoir est donné aux srs consuls d'establir un vallet de ville quy fera tout ce quy a esté dit à la proposition et de luy acheter un abit bleur avec un petit gallon et paremant jeaune et luy remettre le bien de l'opital, quy est à l'antour du village, ou la rante et ne pourra pretandre l'abillemant que de trois en trois ans en continuant le service; et, en cas qu'il vint à quiter, permis aux srs consuls de luy hôter ledit habit » (f°s 14 et 15) — Offres par Jean Ginouvés, bourgeois et Angelin Maurin, ménager, de recouvrer des restes de tailles, moyennant, savoir : le premier, 3 p. 0/0 et le second, 2 1/2 p. 0/0 de remise (f° 16). — Rétablissement à 6 liards par an de la taille précédemment réduite à 1 sou pour payer la dépense des fontaines, s'élevant à 650 l. (f°s 37 et 38). — 5me cahier. — Offres aux enchères des grains provenant des tasques, à 16 l. la charge (160 litres) de blé et 14 l. celle de « mescle » (f° 1). — Vote de 24 l. de gratification à *N.* Aube pour avoir exécuté les travaux de la fontaine dans de bonnes conditions et « contenté et satisfait le lieu » (f° 2). — Commandement à la requête de *N.* Meifredy, trésorier général du seigneur du lieu, pour le paiement de 40 l.,

7 s., 8 d. de droits de lods sur une vente de pins (f° 2 v°). — 6me cahier. — 1719. — Imposition d'un sou par écu cadastral (f° 4 v°). — Bail de l'exaction de cette imposition en faveur de Guillaume Serret, moyennant 280 l. de gages (f°s 6 v° et 7). — Pouvoir aux consuls de retirer le linge et autres effets de la confrérie du Saint-Esprit, restés entre les mains des anciens marguilliers (f° 12). — Vote de : 45 l. en faveur du vicaire remplissant les fonctions de maître d'école, à la condition de « tenir l'école à la maison de ville » (f° 21). — 1720. — Vote de 60 l. en faveur d'un médecin, à la charge par lui de faire 2 visites par semaine aux malades de la localité (f° 28). — Nomination par le marquis de Caylus d'Esprit de Laugier, de Lorgues, ancien lieutenant colonel d'infanterie, en qualité de commandant des gardes organisées dans les vigueries de Brignoles et Draguignan pour se garantir de la peste (f° 40). — 1721. — Pouvoir aux consuls de faire « accomoder les tois de l'église et de la maison clastralle par un bon metre mason » (f° 46). — 7me cahier. — Consigne au capitaine de la garde du lieu de ne pas laisser entrer à Vidauban certains individus de la Garde-de-Castellane ayant été en lieux suspects et de ne délivrer aucun billet de sortie à des personnes allant au delà du Luc (f° 3). — 8me cahier. — 1722. — Adjudication de la ferme de la gabelle du pain, vin et huile, moyennant 40 écus, à Madeleine Attanoux, veuve de Jean-Baptiste Gayol (f° 3). — 9me cahier. — 1723. — Offres à diverses fermes (f° 2).

BB. 5. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1724-1735. — Délibérations communales. — 1724. — Vote des impositions communales s'élevant à 2517 l., savoir : 1800 l. pour la Province ; 26 l., 6 s., 8 d., pour la viguerie ; 220 l. pour les gages du trésorier ; 60 l. pour ceux du médecin ; 120 l. pour les honoraires d'un maître d'école, etc. (f° 8). — Sursis à statuer sur la demande : de *N.* Preire, premier consul, en paiement de ses peines pour avoir gardé, pendant 20 jours, l'enfant que l'on avait trouvé sur le chemin et qui vient de mourir, âgé d'environ 2 ans (f° 15 v°) ; — des consuls, en paiement de l'indemnité due aux habitants qui se sont joints en grand nombre à l'officier de la maréchaussée envoyé à Vidauban, par ordre de l'intendant, pour rechercher des voleurs de grand chemin à la Tornavelle, territoire des Arcs, et notamment à *N.* Cavalier (f° 16). — Délibéré de mettre aux enchères la gabelle, la boucherie et le glandage de Chaumes (f° 25 v°). — 1725. — Délibéré de faire ouvrir deux portes au rez-de-chaussée de l'hôpital pour y tenir les cochons des particuliers, qui, de cette manière, ne feront plus de dégâts dans la campagne (f° 37). — Vote pour 3 années consécutives d'une taille de 2 sols par écu cadastral, sauf à l'augmenter ou à la diminuer durant la même période (f° 39 v°). — Communication par les consuls d'une circulaire des receveurs de la viguerie de Draguignan annonçant que, d'après la répartition des fonds relatifs aux dernières brigades ayant servi à l'armée d'Espagne, il compétait à la Communauté de Vidauban 46 livres 7 sols 2 deniers ; en conséquence, les consuls ont donné pouvoir à Angelin Maurin, receveur, de retirer ladite somme qu'il compensera avec les arrérages à lui dus (f° 51). — 1726. — Pourvoir aux consuls de poursuivre ceux qui font des dégâts aux chênes blancs ou verts de la forêt de Chaumes (f° 61). — Projet de confection d'un nouveau cadastre. Rejet des propositions de Roux, notaire à Draguignan, et Vacquier, de Lorgues, qui offraient de se charger de ce travail, moyennant 9 l. par jour à eux deux et 75 livres pour les fournitures du papier timbré (f° 63). — On proposera auxdits Vacquier et Roux 8 livres 10 sols par jour et 40 livres pour le papier (f° 64). — Mise en liberté de Serret, de Vidauban, détenu à Aix pour dettes de la communauté (f° 66 v°). — 1727. — Délibéré de mettre aux enchères des restes de taille (f° 96). — Maintien des casernets du bien et du bétail au taux de l'année dernière (f° 106). — Délibéré de combler le bassin de la fontaine qui porte un préjudice considérable à la muraille de la maison de ville et de construire un banc autour de l'ormeau des Quatre-Coins pour la commodité des étrangers qui viennent vendre des marchandises et des denrées (f° 109). — Vote de 100 l. en faveur d'Augier, médecin, qui ne voulait plus soigner les malades pour 75 livres (f°s 115 v° et 117). — 1728. — Vote de 120 livres à Gastinel pour la régence « des collèges » f° 125 v°). — Délibéré d'imposer 2 sous par écu cadastral et de proroger la taille du bétail de 3 ans pour acquitter les 3000 livres dues aux receveurs de la viguerie et celle de 700 livres due aux dames religieuses de la Visitation de Draguignan (f° 131 v°). — Acceptation : de l'offre de 23 l. par an faite par Louis Arnaud aux enchères de la ferme de l'eau-de-vie (f°s 133 v° et 134 v°) ; — de celle de Boyer de diriger l'école pour 48 livres par année (f° 143 v°) ; — de celle de 310 l. pour la gabelle du pain, vin et huile faite par Joseph Teisseire (f° 149). — Nomination de l'abbé Thomas, desservant, comme maître d'école, moyennant 90 l. par année (f° 153). — Délibéré de traiter avec Louis Burles, de Lorgues, pour l'acquisition d'une horloge (f° 159). — 1729. — A l'occasion du décès du seigneur du lieu, *N.* comte de Vintimille, les consuls, au nom de la communauté, prient le vicaire de dire 9 messes et

une grand'messe à la fin pour le repos de son âme ; l'un des consuls, Augier, viguier, le vicaire Jean-Baptiste Liotard, accompagnés du valet-de-ville, iront à Marseille présenter les respects de la communauté au comte, fils du défunt, et lui témoigner leurs regrets de la perte qu'il vient de faire. — Réclamation à Mlle Garnier, ou à son fils, d'une somme de 60 livres en grains ou en espèces qu'elle devait à la communauté, pour l'employer au soulagement des pauvres, vu la grande misère (fo 161). — Les marguilliers de la confrérie de Saint-Pons ayant dit aux consuls que, d'après le vicaire de ce lieu, il serait arrivé à Fréjus des reliques de Saint-Blaise, au lieu de celles de Saint-Pons qu'on avait demandées, attendu que, pour les avoir, il faut débourser une certaine somme, on y consacrera les revenus des bergeries et des pelotes (fos 165 et 166). — Vote de 100 l. en faveur d'Augier, médecin, pour soigner les malades (fo 169). — Délibéré de faire rentrer les 45 charges (72 hectolitres) de blé que Maurin, fermier du comte de Vintimille, a vendues aux localités environnantes, attendu que ces dernières défendent l'exportation du blé et que les habitants de Vidauban seraient exposés à en manquer cette année (fo 170). — Ordonné des visites chez les particuliers pour vérifier leurs provisions de blé afin qu'ils ne le vendent pas au dehors, vu la grande misère qui règne dans la localité; l'excédent leur sera acheté au prix courant (fo 173). — Députation du consul Passerin à Figanières pour exposer au comte de Vintimille l'extrême misère des habitants dont plusieurs meurent de faim et le prier d'avoir compassion et de se montrer généreux (fo 174 vo). — Pouvoir aux consuls d'employer en achat de blé, qui sera distribué, l'argent que le comte de Vintimille a donné pour l'achat du terrain du Saint-Esprit (fo 177). — Vote des arrérages d'intérêts dus aux religieuses de la Visitation de Draguignan (fo 183). — 1730. — Vote de : 120 livres en faveur de Meiffrey, ecclésiastique, successeur de Thomas, pour diriger les écoles sans qu'il puisse rien exiger des particuliers (fo 196). — Nomination d'un porcher communal qui pourra prendre 2 sols 6 deniers par tête de cochon et par mois et sera logé dans une écurie à l'hôpital (fo 196 vo). — 1731. — Mandat de 30 livres à Joseph Tric, capitaine du « glorieux » Saint-Pons, pour la poudre de la bravade (fo 223). — Délibéré de poursuivre André Bertrand, boucher, et Honoré Rainier, sa caution, pour l'obliger à vendre de bonne viande et à exécuter son bail (fo 234). — 1733. — Délibéré : de donner une chambre au secondaire de la paroisse, plus 105 livres pour diriger les écoles (fos 240 vo et 241); — de faire faire une porte neuve à l'église paroissiale (fo 243 vo). — 1734. — Délibéré : de demander qu'on ne lève pas la seconde milice et de députer quelqu'un à *N.* Charlot, procureur des Comptes à Aix, pour tâcher de s'entendre à ce sujet (fo 259) ; — de mettre aux enchères les réparations à faire au toit de l'église paroissiale (fo 268), — de procéder à la répartition de la capitation pour l'année prochaine (fo 269 vo). — 1735. — Félicitations au comte de Vintimille au sujet de son mariage avec *N.* de Raousset, de Tarascon; commission aux consuls de se procurer 20 louis d'or et de les offrir à la comtesse dans « une bourse très propre » (fo 273 vo).

BB. 6. (Registre.)— In-4o, 264 feuillets, papier.

1735-1746. — Délibérations communales. — 1735. — Vote de 40 livres à Maurin pour avoir mis le cadastre au net et de 12 livres pour achat du papier (fo 2). — D'après l'ordre de l'intendant, on procèdera incessamment à la répartition de la capitation (fo 3). — 1736. — Délibéré d'accorder à Pansin, secondaire de la paroisse, 35 écus par an pour faire l'école (fos 4 et 6). — Communication d'une lettre de l'intendant faisant connaître que, faute d'acquitter les 1626 livres que la communauté doit aux religieuses de la Visitation de Draguignan, il ferait mettre les consuls en prison (fo 15). — Délibéré de faire fondre une cloche de 2 quintaux (80 kilos) par Joseph Ribot, fondeur de la mine de Vaucros, moyennant le prix d'une livre et 3 sols par livre (0k, 40) de la matière (fo 23). — 1737. — Délibéré : d'envoyer à Aix un expert avec celui choisi par le comte de Vintimille pour savoir si les habitants ont le droit de tenir plus de 40 bêtes, en payant les droits portés par la transaction (fo 32) ; — de vendre (?) aux enchères le vieux chemin conduisant de l'ancienne habitation de Sainte-Brigitte au vieux cimetière et le fond dudit cimetière (fo 37) ; — d'accepter la proposition de Barthélemy Laugier, du Puget, de faire l'école moyennant 35 écus par an de la commune et une rétribution des parents, savoir : pour les enfants de l'alphabet, de 4 sols par mois ; pour ceux qui écrivent de 8 sols; pour ceux de l'arithmétique de 10 sols, et pour ceux du latin de 12 sols (fo 46). — 1738. — Délibéré de mettre aux enchères publiques les herbes, bergeries, terres et péages (fo 61). — Avis donné par les consuls qu'ils ont retiré 236 livres données à Ribot, fondeur de la mine de Vaucros, pour faire la cloche, attendu qu'il ne l'a pas faite (fo 71). — On poursuivra Thomas, prêtre, et sa sœur, *N.* Augier, pour avoir injurié Reinier, premier consul, et on demandera des explications à ladite demoiselle sur ce qu'elle tenait son cheval dans le cimetière (fo 71 vo). — Délibéré de confier l'enfant qui a été

trouvé ce matin à la porte de l'église à Antoine Clavel, cadet, qui se charge de le garder, moyennant 3 l., 10 s. par mois (fº 89). — Arrangement par voie d'arbitrage du différend entre la communauté et Thomas, vicaire (fº 94). — Décharge à Augier pour douze pins qu'il a fait couper à la Côte de l'Hôpital, terre communale, moyennant 12 livres qu'il remettra à Meiffredy, marguillier de Saint-Pons, pour la construction de deux murailles au hangar de la chapelle (fº 95). — 1740. — Délibéré de faire planter une allée de mûriers, depuis la place de l'Ormeau jusqu'à celle de la Commune et au milieu de ladite place et d'en concéder les revenus à la confrérie du Saint-Sacrement (fº 105). — Vote de fonds pour les dépenses concernant la fontaine publique, la chapelle des Pénitents blancs et l'autel de Saint-Sébastien à la paroisse (fº 110). — Mission à Joseph Meifredy et Honoré Augier de dresser l'état de la capitation (fº 110 vº). — 1741. — Délibéré : de faire publier que tous ceux qui ont des billets de logement des soldats du régiment des gardes et des invalides seront remboursés par le trésorier (fº 116) ; — de ne point défricher le bois de Chaumes et de faire un capage de 3 livres pour chaque chef de famille à l'effet de subvenir aux dépenses de la maison curiale (fº 118). — Mandat de la moitié du prix d'une meule de moulin que le comte de Vintimille a apportée de Marseille (fº 120 vº). — Pouvoir aux Consuls : de faire réparer le toit de la chapelle du Saint-Rosaire et le plus haut du clocher ; — de choisir un homme de l'art pour faire des fouilles dans le bois de Chaumes afin de savoir si on n'y trouverait pas une mine de plâtre (fº 146 vº). — Acceptation, à l'enchère des tasques, de l'offre de Jean-Baptiste Pelissier de 18 livres la charge (160 litres) de blé, 15 livres la charge (*id.*) de « mescle » [mélange de foin et de paille], 9 livres, 10 sols la charge (*id.*) d'avoine (fº 150). — 1742. — Ordre de dresser l'état de la jeunesse, de faire deux miliciens et de choisir 6 délégués en plus pour faire ledit travail avec le Conseil (fº 154). — Délibéré : de faire porter par Borme, valet de ville, à Isnard, agent de la commune à Aix, la démission de Chabaud de la charge de premier consul, pour la remettre au Parlement ; — de mettre aux enchères l'exhaussement de 3 pans (0m 75) des murailles du cimetière ; — de faire faire le confessionnal de Notre-Dame-de-Pitié à l'église paroissiale et de réparer à la hauteur d'un pan les murailles devant l'église (fº 158). — Lettre des procureurs du Pays invitant à établir, pour subvenir à l'acquittement des sommes exigibles, une imposition suffisante, payable à peine d'une amende de mille livres (fº 159 vº). — Vote d'une taille de 2 liards par livre et d'un capage de 2 livres, comme précédemment, pour rembourser les dettes (fº 164). — Députation d'Honoré Tric, premier consul, à Aix, pour solliciter de qui de droit quelques secours de la Province en faveur des habitants, à cause de la tempête qui a détruit les blés, vignes et oliviers et même une grande partie de la forêt de la communauté complantée en chênes verts et blancs (fº 167). — 1742. — Vote de la mise aux enchères des réparations à faire aux quatre « abergeries » [bergeries (?)] que la communauté a acquises du comte de Vintimille (fº 170). — 1743. — Délibéré de mettre aux enchères le blanchiment au lait de chaux des murailles de devant l'église et de laisser au centre un endroit qui sera blanchi et récrépi avec du plâtre pour y faire une montre solaire (fº 191). — Vote de 500 livres en faveur de Borne, fondeur, pour le prix de la cloche de l'horloge (fºs 197 vº et 199 vº). — Demande à l'évêque de Fréjus d'un secondaire (fº 203 vº). — 1744. — En prévision d'un passage de troupes, on mettra aux enchères l'étape, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie (fº 209). — Nomination de 2 personnes pour dresser l'état des bestiaux soumis à la taille (fº 212 vº). — Vote de 120 l. par année en faveur de l'abbé *N*....., secondaire de la paroisse, pour diriger les écoles (fº 219 vº). — 1745. — Communication d'une lettre des procureurs du Pays au sujet du logement de *N*. de Villers, 4e colonel du régiment de la Rochefoucault (fº 229). — Mission à un milicien et deux hommes de dresser l'état du tirage au sort (fº 230). — Délibéré d'établir une imposition suffisante pour payer les arrérages dus aux receveurs de la viguerie (fº 231). — Vote de la dépense faite par Honoré Tric, premier consul, envoyé à Fréjus pour retirer un des mulets qui étaient allés aux brigades, savoir : 4 livres pour la dépense dudit mulet et 4 livres pour frais de voyage, etc. (fº 239). — Acceptation de l'offre de Blanc, boucher des Arcs, de se charger de la banque de la boucherie à partir de la Noël, en vendant, savoir : le mouton 4 sols 3 deniers, le menon [bouc châtré] et le bœuf 3 sols 3 deniers, la brebis 3 sols, la chèvre 2 sols, 2 deniers et les chandelles 8 sols, la livre (16 onces) (fº 242). — Vote en faveur de Gaspard de Vintimille, seigneur du lieu, de 700 livres d'arrérages pour sa pension féodale (fº 246). — Autorisation donnée aux habitants de faire des fours à chaux à la condition qu'ils ne pourront vendre ladite chaux que pour les besoins du lieu et non aux étrangers, au prix maximum de 12 sols la charge [50 kil. (?)] (fº 247). — 1746. — Délibéré : de choisir deux personnes pour dresser l'état du tirage au sort ; — d'établir un maître d'école aux gages annuels de 100 l. (fº 250) ; — de prélever 75 livres sur la vente du glandage de Chaumes pour indemniser le fermier du dommage que la

grêle vient de lui causer (f° 255). — Assignation à un troupeau de 150 bœufs qu'on doit faire venir paître à Vidauban du chemin confrontant les moulins du Cannet, le long de l'Argens jusqu'au confront de la terre du Cannet (f° 259). — Attendu « le bruit des ennemis », on fera transporter toutes les archives communales au greffe de la Sénéchaussée de Draguignan (f° 262 v°). — « Les sieurs consuls représentent..... que, tous les habitants luy font requisition de faire assembler led. conseil pour y proposer que l'armée autrichienne et piémontoise est à la porte de la ville de Grasse, depuis quelques jours et dont lad. ville a payé la contribution qui lui a été demandée par la susd. armée ; et comme Vidauban fut brullé par l'armée qui fit le dernier siège à Toullon, à faute de n'avoir payé la contribution, attandu que tous les habitants avoient quitté le village et comme il est menacé du même malheur aujourd'huy, requièrent le conseil de délibéré (*sic*) ce qu'il trouvera à propos ». Vote d'un emprunt remboursable en 4 ans pour payer la contribution qui sera exigée et pouvoir donné aux consuls de prendre du blé où il y en aura et de le faire moudre pour secourir la troupe, si on en est requis (inachevé) (f° 264 v°).

BB. 7. (Cahier.) — In-8°, 48 feuillets, papier.

1747-1748. — Délibérations communales. — 1747. — Vote en faveur d'Honoré Tric, consul, Vincent Codde, greffier, et Joseph Liotard de 2 l. par jour pour tout le temps de leur détention au corps de garde du camp de Carnoules ordonné par l'intendant général De Mirepoix (f°s 6 et 7). — Baux à ferme : de la boulangerie, au prix de 450 l. par an (f° 9 v°) ; — de la banque de la boucherie avec engagement par l'adjudicataire de vendre la livre (380 gr.) de viande au prix maximum, savoir : le mouton 5 sous, le menon [bouc châtré], bœuf et brebis 4 sous, la chèvre 3 sous 6 deniers et la livre de chandelles 9 sous (f° 13). — Imposition d'une taille de 10 deniers par livre, de 15 sous par cheval, mulet et bœuf, 10 sous par bourique [âne], 6 sous par cochon, 5 sous par dinde, 4 l. 10 sous par trentenier de menu bétail et 4 l. par pigeonnier. — Vote de 12 l. en faveur de *N.* Augier et Louis Liotard pour dresser l'état des bestiaux (f°s 15 et 16 v°). — 1748. — Envoi à Aix par Liotard des reçus des fournitures de fourrages faites aux troupes par les particuliers et la communauté (f° 27). — Paiement de 29 charges de blé achetées par la communauté, à 27 l. la charge (160 lit.) (f° 27 v°). — Remboursement par la Province à la communauté de sa contribution à la reconstruction du pont de l'Argens et des réparations du chemin de Taradeau. — Paiement du foin fourni aux troupes par les particuliers, à raison de 3 l. le quintal (40 kil.) (f° 28 v°). — Délibéré de présenter requête à l'intendant en autorisation de contracter un emprunt pour payer la contribution de guerre levée en 1747 par « les ennemis de l'état ». — Paiement de 4 journées employées par le maire à la recherche des foins, à raison de 3 l. l'une (f° 29 v°). — Pouvoir à *N.* Isnard, agent de la communauté à Aix, de faire liquider les fournitures faites aux troupes en 1745, 1746 et 1747 et d'en retirer le montant en rescriptions ou en espèces (f° 33). — Délibéré : de faire « cruser la tromble des contre-poids de l'horloge », afin qu'elle puisse marcher 24 heures sans être remontée ; — de servir les intérêts des sommes avancées par *N.* Sauzède et *N.* Pierrugues sur le montant des étapes (f° 34). — Désignation de *N.* Rainier, consul, et de *N.* Codde, greffier, pour vérifier les erreurs du cadastre. — Paiement de 18 l. à *N.* Augier et à *N.* Liotard pour 6 journées de vacations employées à la liquidation des étapes (f° 34 v°). — Confection de cordes pour les contre-poids de l'horloge (f° 36 v°). — Paiement de 6 l. à un maçon pour rédaction du devis des réparations à exécuter à la maison commune, à l'hôpital et à 4 bergeries (f° 38 v°). — Liquidation, avec intérêts au denier vingt, des fournitures faites en étape au régiment de Lambrek par *N.* Pierrugues et *N.* Cabasson, de Lorgues. — Désignation d'Honoré Augier pour arranger et inventorier, de concert avec le maire, les archives communales (f° 46 v°).

BB. 8. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1748-1750. — Délibérations communales. — 1748. — Offre de 500 l. à la ferme de la boulangerie (f° 2). — Procès-verbaux d'enchères : des fermes de la banque de la boucherie et du glandage du défens de Chaumes (f° 2 v°) ; — de la fourniture du foin faite par la communauté au maître de poste (f° 4 v°). — 1749. — Bail de la banque de la boucherie en faveur de Jacques Mege, boucher des Arcs, à la condition de vendre la livre (380 grammes) de viande au prix maximum, savoir : le mouton 5 sous, le bœuf 4 sous, le menon [bouc châtré] et la brebis 4 sous, la chèvre 2 sous, l'agneau et le chevreau 5 sous, les « frictes [fressures] et courades » 9 sous pièce (f° 6 v°). — 1750. — Enchères de l'arrentement des figuiers de l'hôpital et de la fourniture de l'étape au régiment de Nivernais (f° 15 v°). — Députation de *N.* Liotard, maire : à Cogolin, à l'effet d'y régler la dépense d'entretien d'un bâtard (f° 17) ; — à ...., pour consulter s'il ne pourrait pas être interdit au mar-

quis du Cannet d'introduire ses bestiaux dans le territoire de Vidauban. — Offre par Jacques Mège, des Arcs, de se charger de la banque de la boucherie, à la condition de vendre le mouton 4 sous la livre (380 grammes), le bœuf, menon et brebis 3 sous 6 derniers et la chèvre 2 sous 6 deniers (f° 17 v°). — Désignation de *N.* Raynier, consul, pour procéder à la liquidation des billets de logement de l'année. — Vote de 6 livres pour 2 voyages de *N.* Pascal à Draguignan, à l'effet de retirer des mains de *N.* Sermet 2 transactions sur parchemin et 6 sacs de papier; dont décharge. — Remboursement à *N.* Berenguier du montant d'une cote de la capitation indûment imposée (f° 18); etc.

BB. 9. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1748-1756. — Délibérations communales. — 1748. — Transcription des lettres du Roi nommant Louis Liotard, maire de Vidauban (f°s 1 et 2). — Proposition des consuls de faire faire des sièges pour les maires et consuls dans la salle du conseil et dans l'église paroissiale (f° 14). – Délibéré de faire présent au curé de 48 livres, en reconnaissance des peines et soins qu'il a pris au moment du passage des troupes ennemies (f° 23). — Désignation de Liotard et Meifredy pour dresser l'état et la liquidation des fournitures et frais de logement faits par les particuliers lors du campement des troupes de la division du marquis de Mirepoix (f° 27) — 1749. — Mandat de : 600 livres à Maurin, chef de la poste au Muy, pour le paiement de 150 quintaux (600 kilos) de foin qu'il a fournis à la commune (f° 36); — 60 livres pour l'achat d'un bénitier à l'église (f° 40). — Mission à Liotard, maire, de passage à Aix, de retirer le paiement des journées de mulets employées en 1746 pour la brigade à Antibes (f° 41). — A la demande de plusieurs habitants, on consultera un avocat au sujet des abus que les fermiers de la dime commettent depuis plusieurs années (f° 43). — 1750. — Mandat de 30 livres pour la poudre de la bravade de Saint-Pons (f° 72). — Imposition d'un sol par livre, de 4 livres pour chaque trentenier, de 12 sols sur les chevaux, mules et bœufs, de 10 sols sur les bourriques, de 7 sols sur les cochons, de 4 sols sur les dindes et, sur les pigeons, comme l'année dernière, et d'un càpage de 2 livres pour acquitter les deniers du Roi et du Pays (f° 75). — Vote de 19 l. pour la construction de degrés devant le vieux château (f° 78). — Délibéré de consulter *N.* Revel, avocat à Draguignan, pour savoir si le marquis du Cannet a le droit de venir faire paitre son bétail dans la communauté de Vidauban (f° 83). — 1751. — Annulation de la délibération du 15 novembre dernier portant défense au marquis du Cannet de venir faire paitre ses bestiaux (f° 100 v°). — Vote de la réparation du « couvert » de l'église qui, menace ruine, et de la fontaine et de la refonte de la cloche qui est cassée (f° 104). — Députation du maire Sermet à Draguignan pour faire consulter sur le procès intenté à la commune par *N.* Maurin et Jean-Baptiste Henri (f° 106 v°). — Vu le refus du trésorier de payer les mandats délivrés par le maire avant d'avoir acquitté les deniers du Pays, le trésorier paiera le montant de l'imposition, quartier par quartier, et la communauté le relèvera de tous les frais (f°s 107 et 108). — Attendu que Borne, fondeur, se trouve à Vidauban, on lui fera refondre la cloche qui est cassée, après autorisation de l'intendant, à la condition que la nouvelle aura le même poids que l'ancienne (f°s 107 v° et 108). — Désignation d'Honoré Augier et de Jean-Baptiste Liotard, tisserand, pour procéder à la répartition de la capitation (f°s 108 et 109). — 1752. — Délibéré de mettre aux enchères le glandage de Chaumes (f° 116). — Nomination de deux experts pour l'évaluation du blé semé par Sermet et appartenant à la confrérie du Saint-Sacrement (f° 115). — On mettra aux enchères les réparations à faire à l'église, à la maison curiale, à la maison commune et à la fontaine (f° 118 v°). — La commune fournira les cordes nécessaires à Louis Gabriel pour l'horloge (f° 124 v°). — 1753. — Vu l'utilité publique, la commune prendra à sa charge la moitié des frais d'achat de la pierre destinée au moulin (f° 125). — Pouvoir à Joseph Chenu, bourgeois des Arcs, actuellement à Aix, de faire le recouvrement des sommes qu'Isnard aurait reçues de la Province en acompte des fournitures des fourrages et de lui en passer quittance (f° 131). — Délibéré : de mander Louis Burles, de Lorgues, pour venir mettre l'horloge en bon état (f° 138); — de choisir un endroit pour faire paitre les bestiaux d'Henry Henry, ménager du lieu, atteints de la maladie du « laquas » [clavelée] (f° 139). — 1754. — Délibéré de mettre aux enchères les biens de l'hôpital pour 4 ans (f° 148). — Réparation à la tour de l'horloge qui menace ruine (f° 155). — Vote de 9 livres à Florent pour sonner les cloches pendant les orages et le mauvais temps (f° 156). — 1755. — Mandat de 300 livres à Louis Burles, de Lorgues, pour solde des travaux exécutés à l'horloge (f° 174). — Vote de la réparation du lavoir public qui est près du moulin (f° 186). — Maintien de la taille au taux de 6 liards par écu (f° 190). — Défense de couper du bois dans la forêt de Chaumes (f° 198). — Délibéré de faire dresser l'état de la capitation (f° 201 v°). — 1756. — Mission à Louis et Joseph Mouriès de dresser l'état et rôle des bestiaux sujets à la taille et d'y comprendre

les cochons gros et petits (f° 206). — Vote : d'une imposition de 6 liards par écu cadastral, ou bien de 2 sous par écu en y comprenant le vingtième (f° 211) ; — de 7 livres 4 sols pour les remèdes que Paremon, maître chirurgien, a fourni à un pauvre de l'hôpital (f° 215). — Lecture du rapport des travaux à exécuter à l'église paroissiale et à la maison commune, dressé par Jean-Antoine Torcat, maître maçon, de Marseille, résidant à Lorgues (f° 221). — Affranchissement du bétail de lait de la taille (f° 222).

BB. 10. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1757-1766. — Délibérations communales. — 1757. — Délibéré de donner pouvoir à Isnard [agent de la commune à Aix (?)], de procéder à la liquidation : 1° des fournitures faites l'année dernière, pour le passage des troupes; 2° de ce que la Province doit lui rembourser (f° 3). — Blâme contre Jacques Truc, médecin, qui ne se rend pas aux demandes des habitants (f° 4). — Mandat : à Louis-Gabriel Thomas, député, pour avoir dressé l'état de la jeunesse à l'occasion du tirage au sort de la milice (f° 12) ; — au capitaine de Saint-Pons, 30 livres, pour la poudre de la bravade (f° 17). — Délibéré d'établir un maître d'école qui fera la classe dans la maison commune et moyennant une rétribution à régler par l'intendant (f° 25). — 1758. — Députation de *N.* Raimondis et *N.* Chenu auprès de Mme de Vintimille, qui est nantie de la procuration de son mari, pour lui exprimer le vœu du conseil de terminer à l'amiable la contestation relative aux herbages (f° 54). — Communication d'une circulaire de *N.* Auvely (?) et d'une ordonnance du Roi portant de choisir 6 personnes pour dresser l'état de la milice des garçons et hommes mariés au dessous de 20 ans (f° 55 v°).— Vote : de 24 livres destinées à acheter les flambeaux pour illuminer pendant la semaine sainte, vu que le « luminaire » n'a pas de fonds (f° 58) ; — de l'indemnité allouée à Camail, prêtre, chargé de la régence des écoles, et de 30 l. en faveur des capitaines de Saint-Pons pour la bravade, selon l'usage (f° 60).— Acceptation de la proposition de Perrimond de se charger des « cazarnets » de Gardon et du rôle des farines, moyennant certaines conditions (f° 62). — Vote d'une taille au même taux que celle de l'année précédente, le moment étant venu d'établir la nouvelle imposition pour payer les deniers du Roi et du Pays (f° 71). — Nomination, comme procureurs de la communauté à Draguignan, d'Aicardy, successeur d'Étienne Revel (f° 80). — 1759. — Pouvoir aux consuls de faire une exacte perquisition des blés dans tous les lieux, d'en dresser un contrôle et de prohiber aux habitants d'en vendre aux étrangers et aussi d'arrêter le blé que Hourse, du Cannet, a acheté de Louis Liotard, ainsi que tous les autres grains que les étrangers pourraient avoir achetés (f° 101). — Mandat du montant des réparations de la chapelle de la confrérie des Pénitents blancs, endommagée par les ennemis et par les troupes du Roi, et aussi du bois qui a été brûlé (f° 115). — Délibéré de mettre aux enchères le pont « d'Amiel » qui est tombé en ruine, les habitants ne pouvant plus passer pour aller dans leurs propriétés du Rondin (f° 124). — Attendu que les consuls de Gonfaron, auxquels Camail, prêtre de Vidauban, avait prêté pour la fête de Saint-Pierre, du mois d'août ou pour l'arrivée du prévôt de Pignans, leur seigneur, le drapeau de Saint-Pons en bon état, l'ont rendu deux mois après hors de service ; délibéré d'exiger qu'il soit restitué en bon état (f° 140). — 1761. — On mettra aux enchères le glandage du défens de Chaumes et la banque de la boucherie (f° 157). — 1762. — Délibéré d'acheter pour le sergent de ville, comme de coutume, veste, culotte et chapeau bordé (f° 169). — Vote de 40 livres en faveur de la confrérie du St-Sacrement qui se trouve sans cierges ni argent pour illuminer pendant la semaine sainte (f° 183). — Réduction de 100 à 75 livres de l'indemnité allouée à Truc, médecin ordinaire de la communauté, à la charge par lui de payer ses frais d'auberge, sans que le malade entre pour rien dans la dépense (f° 195). — 1763. — L'hôpital menaçant ruine, on emploiera ses revenus à le réparer (f° 206). — Autorisé les consuls à faire toutes les perquisitions nécessaires, afin de trouver « les faiseurs de ruche » qui se sont introduits dans la forêt de Chaumes, contrairement aux prohibitions du Parlement de Provence (f° 222). — 1764. — Délibéré de solliciter de l'intendant l'autorisation d'acheter 60 charges (95 hectolitres) de blé, vu la grande misère qui règne chez les travailleurs (f° 248). — On mettra aux enchères le bois de la forêt de Chaumes qui a été entièrement brûlé (f° 253). — 1765. — Sur la communication faite par les consuls d'une lettre du comte de Vintimille, faisant part du mariage de son fils, le marquis de Vintimille, avec lady Talbot de Tirconnel, le conseil décide d'offrir en cadeau à la marquise une bourse de 25 louis d'or (f° 267). — 1766. — Délibéré : de planter la croix de la mission, selon l'usage et les règles, et d'en faire confectionner une semblable à celle des Pères missionnaires (f° 280) ; — de faire faire, moyennant salaire, quelque autopsie par un médecin, afin de découvrir la cause de l'épidémie régnante (f° 283).

BB. 11. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1766-1776. — Délibérations communales. — 1766. — Délibéré : de mettre aux enchères la réparation de la « habergerie » qui est presque sans « couverts » ni poutres (f° 4) ; — d'appeler Chérus [Étienne], d'Aix, pour faire les fouilles d'eau potable au dessus du pré de l'Aîné et « à la tête de la péade du Noble » (f° 7) ; — de faire fondre la cloche et de l'augmenter de 3 quintaux (120 kilos) (f° 11). — 1767. — Réparation au moulin qui est en mauvais état et où la farine pourrait se gâter (f° 16). — Vote, selon l'usage, de 30 livres en faveur de Joseph Bertrand, nommé capitaine de la bravade de Saint-Pons (f° 17). — Acceptation de l'offre de Seneval [fondeur (?)], de réparer la cloche et de l'augmenter de 2 quintaux (80 kilos environ), en fournissant la matière à raison de 24 sols la livre (0k 40) et moyennant 200 livres pour la façon. (f° 21). — Délibéré : d'écrire à l'évêque de Fréjus pour obtenir un second prêtre, vu le nombre des habitants, et au receveur de l'ordre de Malte pour en demander un troisième, etc. (f°s 23 et 24) ; — de prier le comte de Vintimille de faire venir un homme de l'art pour examiner si on pourrait construire un moulin à farine à la Bastide de Châteauneuf (f° 31). — Déclaration de Blanc, berger, et Joseph Preire, maire et consul, constatant qu'ils ont visité le troupeau de Joseph Guichard et y ont trouvé 8 brebis attaquées de « laquas » [la clavelée] (f° 35). — 1768. — Proposition faite à Ricard, prêtre, de se charger de l'école, moyennant 60 livres, la concession d'un appartement à la maison de ville et une rétribution mensuelle de 12 sols à payer par les enfants; en cas d'acceptation il lui sera délivré mandat (f°s 61 et 62). — 1769. — Délibéré de faire faire une échelle pour monter au clocher et à l'horloge et de réparer aussi la poutre du plancher dudit clocher (f° 68). — Vote de 48 livres pour les cierges de l'église paroissiale (?), attendu que la confrérie du Saint-Sacrement en est dépourvue (f° 73). — Désignation de Tournel, notaire, et Antoine, greffier du lieu, pour dresser un rapport du dommage que la grêle vient de causer, lequel sera envoyé aux procureurs du Pays pour obtenir quelque indemnité (f° 81). — 1770. — Délibéré de faire vider « les pousaraques » du pré de l'Aîné, qui se trouvent remplies d'eau depuis 3 ans, pour savoir si elles contiennent une source (f° 104). — 1771. — Mandat à celui qui a fait l'année dernières diverses petites fournitures aux troupes du Roi (f° 132). — 1772. — Délibéré : de mettre aux enchères les terres de l'hôpital et le péage, les baux expirant à la Saint-Michel (f° 138) ; — de renouveler le pavé devant l'église paroissiale, l'évêque l'ayant trouvé en mauvais état et pouvant y contraindre la commune, en cas de refus (f° 153) ; — de consulter Muraire, avocat de la communauté [à Draguignan], pour savoir si elle est ou non en droit d'imposer davantage les truies et les cochons qui sont dans le lieu que ceux qui sont à la campagne, les habitants refusant de payer le supplément imposé (f° 155). — 1777. — Délibéré de faire combler la tranchée qui a été creusée au derrière de la maison d'Étienne Maurin (f° 198). — 1773. — Budget de la commune : total des dépenses 6,101 l., savoir : deniers du Roi et du Pays, entretien des bâtards, pension féodale, pour Notre-Dame-de-la-Pitié, confrérie du Saint-Sacrement, etc. ; recettes, 5,820 l. (f° 204). — Délibéré de faire réparer la Grande Rue et de faire paver à neuf la partie comprise entre les deux châteaux (f° 218). — 1774. — Mission à Isnard, avocat à Aix, de retirer de la Province la quittance au nom de la communauté, du montant des dépenses des troupes et de celle de l'entretien des bâtards (f° 235). — 1775. — Autorisation donnée aux maire et consuls de faire réparer les murs du cimetière (f° 248). — Délibéré : de mettre aux enchères les herbages, ramages, herbe d'hiver et d'été, les terres dépendant des « hébergeries » de ladite communauté et la ferme de la gabelle et de la trésorerie (f° 263) ; — de faire conduire dans l'aqueduc déjà existant, vu le manque d'eau, l'eau qu'on a trouvée au derrière de la maison d'Étienne Maurin et de faire voûter une partie de la conduite de la fontaine qui tarit pendant l'été (f° 273).

BB. 12. (Registre.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

1777-1787. — Délibérations communales. — 1778. — Permission donnée à Antoine Florens, valet de ville, de faire achat de la petite mouture, et vote en sa faveur d'un chapeau sans bord et de l'exemption du capage (f° 9). — Délibéré, à l'unanimité, de faire construire dans l'église paroissiale du lieu un troisième confessionnal, attendu qu'il n'y en avait que deux et qu'il y a trois prêtres (f° 10). — Ordonnance de l'abbé de Montgrand, vicaire général de l'évêque de Fréjus et spécialement délégué par ce dernier, portant que le cimetière devra être transféré sur un autre point, dans quinze jours, faute de quoi il serait interdit. Choix d'un terrain à côté de la chapelle Saint-Roch, qui appartient à Louis Bondil, dont le prix sera payé par estimation (f° 15). — Députation de Gabriel Thomas au conseil de la viguerie de Draguignan pour donner son consentement au projet de rétablissement du port de Fréjus (f° 25). — 1779. — Propositions : de faire réparer l'escalier des cloches de

l'église et d'y faire placer une porte ; de rembourser les 17 l., 8 sous dus à l'hôpital d'Aix, pour soins donnés au malade Simon Pisoir ; sans suite, le conseil n'étant pas en nombre (fº 47). — 1780. — Ordre du subdélégué de l'intendance de lever un soldat provincial, de concert avec la commune de Taradeau, et aussi de choisir deux personnes chargées de dresser le rôle ou état de la jeunesse et des hommes veufs, sans enfants, de 18 à 40 ans (fº 56). — Délibéré de dresser l'état des impositions de l'année, montant à 5,242 livres, 17 sols, 4 deniers (fº 62). — 1781. — Vote en faveur du maitre d'école de 150 l., au lieu de 48 l., attendu qu'à ce dernier prix, aucun régent ne pourra venir à Vidauban. — Délibéré de faire faire un drapeau neuf à l'effigie de Saint-Pons, patron du lieu (fº 78). — Transfert du cimetière. L'évêque de Fréjus ayant visité, dans sa tournée pastorale, l'emplacement du quartier de Saint-Roch, désigné par le conseil, et l'ayant trouvé « argileux et aquatique », a ordonné de transférer le cimetière dans 3 mois, derrière la Peyrière ; adopté (fºs 81 et 82). — 1782. — La fontaine publique ne coulant plus, il conviendrait de découvrir « les bourneaux » qui probablement doivent laisser échapper l'eau (fº 120). — 1785. — Remerciements au comte de Vintimille qui a bien voulu faire part aux habitants du mariage projeté entre sa fille et le comte de Vérac (fº 167). — 1787. — Transcription de diverses lettres du comte de Vintimille, datées de Paris, annonçant qu'il doit venir en Provence dans le courant du mois d'avril, afin de s'entendre amiablement avec la communauté sur diverses contestations ; délibéré de le prier de vouloir bien faire réparer son moulin à huile qui est en très mauvais état et peut occasionner des désagréments graves (fº 253). — Félicitations au comte de Vintimille, chevalier des ordres du Roi, chevalier d'honneur de madame la Comtesse d'Artois, sur le nouveau témoignagne que Sa Majesté vient de lui donner en le nommant conseiller d'État d'épée (fº 268).

BB. 13. (Cahier.) — In-8º, 48 feuillets, papier ; 1 imprimé, papier.

1789-1790. — Délibérations. — 1789. — Délégation de 2 personnes chargée de se procurer 100 charges (160 hectolitres) de blé, pouvant être nécessaires pendant l'hiver (fºs 5 et 6). — Achat de 25 fusils pour l'armement de la milice nationale (fºs 5 et 6 vºs). — Autorisation donnée au maire de scinder la ferme de la gabelle, en la mettant aux enchères (fº 7). — Vote d'un costume à 2 tambours (fºs 8 vº et 9). — Achat de « poufs nécessaires pour les soldats de la troupe de ce lieu » (fº 9). — Délibéré de faire confectionner un drapeau national pour la milice, aux armes de France, avec cette devise : « A Dieu, à la Nation et au Roi » (fº 9 vº). — Transcription des décrets de l'Assemblée nationale dans une main de papier timbré, séparée de la main-courante (fºs 14 vº et 15). — Nomination de 2 délégués chargés de procéder à l' « encadastrement » des biens-fonds (fº 20 vº). — Destitution du valet de ville (fº 21). — Désignation du nouveau valet de ville en qualité de garde-bois du défens de Chaumes (fº 23). — Lettres patentes portant sursis aux élections consulaires dans les villes de Provence (fº 24). — 1790. — Gratification de 24 l. au greffier (fº 28). — Vote des frais d'acquisition de 3 peaux de tambour (fº 28 vº). — Enlèvement des bancs particuliers dans l'église, à cause de l'exiguité de celle-ci (fº 33) ; etc.

BB. 14. (Liasse.) — 1 cahier in-8º, 4 feuillets, papier ; 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1712-1783. — Requête de la communauté de Vidauban au Parlement de Provence et lettres de signification à l'effet de commettre un notaire chargé d'autoriser les réunions du conseil, à la place des officiers du seigneur, lorsqu'il s'agit de questions concernant celui-ci (1729). — Verbal, sur comparant, de prestation de serment du second consul devant le lieutenant de juge de Vidauban (1769). — Consultation de Siméon, avocat d'Aix, sur la validité des réunions du conseil, malgré l'absence de premier consul, *N.* de Raimondis, n'ayant jamais accepté ladite charge, et bien que le lieutenant de juge soit l'agent du seigneur, pourvu que les délibérations soient prises au nombre de 15 conseillers (1777). — Sommation à deux nouveaux conseillers d'avoir à prêter serment (1783).

BB. 15. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 imprimé, papier ; 1 cachet.

1707-1786. — Élections consulaires. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : [Esprit-Joseph de] Laurans, subdélégué de l'intendant à Lorgues, transmettant une lettre du comte du Muy au sujet de l'élection consulaire (1707); — Isnard [agent de la communauté] à Aix, concernant : la publication d'un arrêt du Conseil qui suspend les offices municipaux et permet de procéder aux élections consulaires, selon la coutume (1737) ; la permission de réunir le conseil, pour nommer un 1er consul ; la demande adressée au Parlement par requête (1742) ; l'aumône ou pénalité à exiger des conseillers ou officiers de ville absents des réunions (1757-1770) ; le remplacement du greffier (1786). — Copie de lettre circulaire adressée par les procureurs du Pays aux

maire et consuls de Draguignan et de la lettre d'envoi de ces derniers au sujet de l'élection des officiers municipaux à faire, en suite de l'arrêt de réunion de 1757 (1757).

BB. 16. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 10 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 4 feuillets, parchemin ; 2 pièces, papier.

1764-1765. — Élections consulaires. — Requête des consuls de Vidauban au Parlement de Provence en autorisation de modifier le règlement et décrets, lettres de signification et extraits de délibération communale, du règlement et d'arrêt du même Parlement abaissant le taux de l'allivrement exigé pour le 1er et le 2e consuls et permettant d'élire un illettré sur les deux.

BB. 17. (Liasse.) — 4 brochures petit in-4°, 49 pages, papier ; 4 imprimés, papier.

1731-1789. — Extrait d'arrêt du Parlement de Provence portant règlement sur les élections des consuls et officiers municipaux (1731). — Déclaration du Roi sur l'administration municipale (1764). — Extraits : d'arrêt du Conseil d'État ordonnant que les greffiers-secrétaires des communautés seront maintenus dans le droit de recevoir tous actes concernant les affaires desdites communautés (1766) ; — d'arrêt du Parlement de Provence enjoignant aux communautés de la Province d'élire annuellement les consuls et officiers municipaux, en se conformant à l'arrêt de règlement du 2 janvier 1731. — Lettres patentes relatives à la constitution des municipalités (1789).

BB. 18. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786. — Greffiers communaux. — Requêtes, avec extrait de délibération à l'appui, de la communauté de Vidauban au Parlement de Provence en autorisation d'assembler le conseil pour nommer des greffiers ; ordonnances conformes.

Série CC.

CC. 1. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

1684. — Cadastre. — Biens : du marquis du lieu (f° 1) ; — de Jean Amiel, chirurgien (f° 12) ; — des hoirs de François Aubany, notaire (f° 27) ; — de Charles et Jean-Augustin Aubert, bourgeois de Solliès (f°s 30 v° et 31) ; — de Jean Avril, bourgeois des Arcs (f° 33 v°) ; — de Jacques Audibert, aussi bourgeois des Arcs (f° 37); — de Jacques Cauvin, bourgeois (f° 87 v°); — de Pierre-Jean-Louis de Ferenzac (f° 113 v°); — de Thérèse d'André, de Lorgues (f° 118 v°) ; — de Mr du Cannet (f° 131 v°) ; — de Thérèse de Chautard, ou Rossoline de Villeneuve ; biens repris sur Mme de [Leclerc de] Lassigny (f° 134) ; — d'Antoine Vacquier, docteur en médecine (f° 138) ; — de l'hôpital Saint-Jacques de Draguignan (f° 140) ; — de Joseph Garnier, notaire et maitre de poste (f° 140 v°); — de Joseph Grasset, bourgeois de Lorgues (f° 178). — Biens aux quartiers de : Caudequan ou le Pillon ; — le Monestier ; — Gamanoy ; — Peiloubier ; — le Pré de la Vaque ; — la Sainte-Trinité ; — Châteauneuf ou Font du Brusq ; — le Castellet ; — l'Aubrède ; — Peissonel ; — Grateloup ; — la Baume Redonne ; — Casteldiou ; — Mouresse ; — les Fourques ; — Gacharelle ; — Prat-Conil ; — Malafiance ; — Bréganson ; — Fernet ; — Saint-Juvenal ; — la Teoullière ; — le Rondin ; — la Route ; — Bellymant ; — Collobrier ; — le Gour de l'Oule, etc. (cahiers mal assemblés et registre incomplet).

CC. 2. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1702. — Cadastre. — Biens de : Antoine Borme ; terre et vigne à l'Aubrède ; vigne au Clot de Vidal ; maison à la rue du Puits (f° 29) ; — hoirs Jean-Baptiste Bertrand ; terre à l'Adrech ; terre et vigne au Château-Vieux ; maison et « cazal » à la Place (f° 30) ; — hoirs Raphaël Bonnet ; terres au Rondin, à la Pauvo (?) ; maison au Castellet (f° 35) ; — hoirs Jean Cartier ; terre culte et inculte au Jas de Pallette ; terre à la Font-du-Brusq (f° 56) ; — la chapelle Sainte-Catherine ; terre au Plan, quartier du Clot-Lombard, terres au pré de la Vaque, à Matheron, au Cade, à Giraude, à la Praderie (f°s 65-66) ; — Joseph Cavalier, bourgeois ; vigne au Château-Vieux ; terre et vigne à Caudequan (f° 66 v°); — hoirs Joseph Cavalier ; terres au pré de la Vaque, à Prat-Conilh, à la Font-du-Brusc, à Gamonoye (f° 67) ; — Jeanne Caze, veuve de Jean Ollivier, « fustier » ; terres au « Rial d'Agneilh, à la Rourède, à la Theulière, à la Coulette (f° 72) ; — hoirs Blaise du Bourg-Canéty ; terres au Ferrais, à Ramatuelle, à la Praderie (f° 79) ; — Jeanne de Perrache ; partie de bâtiment et terre au Claux (f° 84) ; — Jean-Louis Leclerc de Lassigny ; « terre à la terre du Noble » ; terre à Fenouillet (f° 85) ; — hoirs d'Antoine de Laval ; terres au Rondin, à Mallefiance (f° 93) ; — Jean de Laval ; terres au plus Haut-Rondin ; à Gacharelle, à la Rourède, la Combe, Caudecan (f°s 93 v°-94) ; — *N.* de Clémensane ; terre au

Plan, au pré de la Vaque, à la Font-du-Brusq (f°s 95-96); — Hubert de Vintimille, seigneur du lieu ; pré à la Praderie ; bastide, terres, pré et vigne au Valat-de-Grimaud (f° 97) ; — Jean de Brachy, des Arcs ; « bastidon », pré, terre, vigne et « jardinaige » au Pommier ; terre à l'Estrech d'Aille (f° 97 v°); — hoirs Nicolas de Laubre; maison à la Grande-Rue (f° 98); — hoirs Jacques de Laval; terre aux Pibles (f° 98 v°) ; — Madelon de Vintimille, abbé de Saissons, résidant à Lorgues; bastide, terre, pré et vigne, au Valat-de-Grimaud (f° 100); — l'hôpital Saint-Jacques de Vidauban ; terre et vigne à l'Aubrède (f° 151) ; — Jean Ravier, terre et vigne à la Garduelle ; pré et terre aux Vallons (f° 153) ; — hoirs Jean Magniol, des Arcs; jardin à la Theulière, terre aux Fourmeries (f° 170) ; — Honoré Portannier ; bastide, terre, vigne, vigne et pré au Roucas-Traucas (f° 202) ; — hoirs Esprit Ravelly ; terre au Claux, à Matheron, Ramatuelle, Saint-Juvenal (f° 223).

CC. 3. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

Commencement du XVIIIe siècle (avant 1716). — Cadastre. — Biens de : *N.* Audibert, notaire, aux Arcs ; partie de terre à la Bastide-Blanche (f° 2) ; — hoirs Laurent Auzivizier, de Lorgues ; terre à Caudequan (f° 3) : — François-Emmanuel Baruety, de Draguignan; terres à Giraude, la Rourède, St-Jouvenas, au Claus, aux Fontètes, la Font-du-Brusq, Sainte-Brigitte (f°s 29-32) ; — chapelle Sainte-Catherine ; terres au pré de la Vacque, à Matheron, aux Codde, à Giraude (f° 48) ; — Jacques Coullomp, du Luc ; terre au Rouquas de Filholle (f° 51) ; — Jean-Louis Le Clerc de Lassigny; terres au Rondin, au Castelet, à Sainte-Brigitte (f° 67) ; — François Lombard, coseigneur de Taradeau ; défens de Chaumes (f° 153 v°) ; — Jacques Marcel, maréchal des Arcs ; terre au valat de Grimaud (f° 183) ; — André Michel ; terres à Florieye, Caudequan ; « un tiers d'un jardin canabal dessus le chemin du Luc » ; vigne à l'Aubrède ; la moitié d'une « piesse » aux Vallons (f° 196) ; — François Perrin, notaire de la Garde ; terre et pré à la Font-du-Brusq ; terres au pré de la Vaque, à la Barre, au Rondin (f°s 223-224) ; — Honoré Portanier, des Arcs ; « bastidon », terre, vigne et pré au Rouquats-Trauquas; terre et arbre fruitier au valat de la Figuière (f° 229); — François Pasquety, bourgeois de Fréjus ; terre au défens de Chaumes (f° 230) ; — Pierre David ; terre et vigne au Monestier (f°s 237-238) ; — Louis « Timbalion Hustache » ; terres à la Garduelle, à la Rourède (f° 239) ; — Guillaume Serret ; maison à la Grande-Rue ; terres à Gamonoye, au Coullet, terre inculte au Château-Vieux, terres au Pré de l'Ainet, au Clot de Vidal (f°s 252-259) ; — Honore Tricq ; moitié d'un jardin à Saint-Sébastien ; terre à la Gacharelle ; maison à la rue du Puits (f°s 282 v° et 283), etc.

CC. 4. (Registre.) — In-folio, 485 feuillets, papier.

XVIIIe siècle (avant 1736). — Cadastre. — Biens de : Gaspard-François-Madelon de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Figanières et de Vidauban; maison, écurie, « patec », pré, terre et arbres fruitiers « joignant laditte maison », à la Grand'Rue ; pré avec mûriers, au quartier du Rondin ; terre au Tournal ; pré et mûriers à la Praderie ; écurie et grenier à foin, à la rue du Castellet ; terre au valat de Grimaud ; bâtiment, pré sec, terre culte et inculte, au quartier du Clot ; terre agrégée d'arbres fruitiers, à l'Aubrède ; terre inculte, « en pinède », au valat de la Figuière, etc. (f°s 1-3) ; — Louis Augier, docteur en médecine ; maison, « cazal » et place de maison à la Grand'Rue ; bâtiment, pré sec, terre culte et inculte avec oliviers et mûriers, au quartier de Materon ; terre et vigne à Couadecau ; terre agrégée de quelques pins, au quartier du Pré de la Vache ; terre, arbres fruitiers et chênes, à la Peirière ; terre et pinède, au quartier du Grand Pré (f°s 4-8) ; — François André, avocat de Lorgues ; maison à la Grand'Rue; bastide, aire, terre, vigne, oliviers, au quartier de Fourenc ; terre culte et inculte au quartier de la Motte ; terre inculte en « pinède », au quartier de Malofiance ; terre au quartier de Saint-Jouvenas [Juvenal] (f°s 8 v°-10) ; — François Bausson ; terre en vignes, au quartier de Sainte-Anne ; terre inculte, au quartier de la Barre (f°s 64 v°-65) ; — Gaspard Bérenguier, dit Cabrette, de la Garde ; bâtiment, terre culte et inculte au quartier du Ray-d'Aille (f° 78) ; — Jacques Bonhomme ; partie de bâtiment, pré sec, terre culte et inculte, vigne, arbres fruitiers, chênes et « piboulles », au quartier des Clapeirés (f° 80) ; — Balthazar Cornillon ; terre au quartier dau Ray d'Agnel (f° 130) ; — hoirs..... de *N.* [de] Clemensane; terre au quartier de la Bastide-Blanche (f° 131) ; — Antoine Jauffret, cordier ; terre au quartier de la Téollière ; terre culte et inculte, au quartier de la Vanade ; terre en oliviers, au quartier de Sainte-Brigitte ; terre au quartier du Dévens (f°s 238-240) ; — hoirs Gaspard Lombard ; terre inculte « en pinède », au quartier du Peiroubier (f° 251) ; — Louis Pascal, ménager ; maison à la Place ; « cazal » à la rue du Four; terre inculte au quartier du Pommier (f°s 366-368) ; — Joseph Rainaud, maréchal à forge, des Arcs, ; bastidon

terre culte, inculte « en pinède et piboulle », au quartier Daye [d'Aille] (f° 429), etc.

CC. 5. (Registre.) — Grand in-f°, 435 feuillets, papier.

1736 (?). — Cadastre. — Biens de : François-Madelon de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Figanières et de Vidauban (f°s 1-2) ; — Louis Augier, docteur en médecine (f°s 3-5) ; — François André, avocat de Lorgues (f°s 6-7) ; — hoirs César Audiffret, avocat de Draguignan (f° 12) ; — Gaspard-François-Madelon de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Figanières et de Vidauban (f° 13) ; — Honoré Augier, maître chirurgien (f° 15) ; — *N.* de Raimondis, lieutenant général [de la Sénéchaussée de Draguignan] (f° 27); — Emmanuel Baruety (f° 47) ; — Louis Bellon, de Draguignan (f° 53) ; — Honoré Condroyer, maître chirurgien (f° 86) ; — Joseph David, fils de Martin (f° 111) ; — Jean-Pons Pelicier (f° 243) ; — François Pasquety, bourgeois de Fréjus (f° 271) ; — Joseph Sermet, bourgeois (f° 280) ; — Pierre Serret, ménager (f° 305) ; etc. — Biens aux quartiers de : la Praderie, le Tournal, de l'Aubrède, le Valat de la Figuière, le Plan de la Téolière, le Castellet, Materon, la Route, la Vache, Mouresse, les Combes, la Peirière, Sainte-Brigitte, le Grand-Pré, la Font-Vieille, Foureno, la Motte, Malofiance, le Bas-Rondin, Giraude, Notre-Dame, la Rourède, Font-caude, Peirolle, le Rosier, Peiroubier, la Bastide-Blanche, Chaumes, Gamonaye, Châteauneuf, le Collet, Saint-Sébastien, le Ray-d'Aille, Aille, la Grand'Rue, le Four, la Peirière, Piston, Peirourède, le Monestier, Legaud, Fenouillet, Coadecan, St-Juvenal, le Castellet, le Claus-de-Vidal, Sainte-Anne, Planpet, Clastre, Ramatuelle, Repenty, la Vène, Saint-Pons, Clapeirés, Constant, Fontaine-Boy, Enfarnet, Peisonnel, la Tuilière, le Tournal, la Barre, le Cade, Gacharelle, Peire, la Sainte-Trinité, le Pommier, la Blaquière, le Valat-de-Laiglier, Tabourelle, l'Arnaud, le Dévens, la Fontaine-de-la-Garduère, la Garduère, Pracognil, les Valons, Florieyes, les Lones, etc.

CC. 6. (Liasse.) — 1 brochure in-8°, 37 pages, papier ; 2 pièces papier ; 1 imprimé, papier.

1690-1726. — Affouagement, réaffouagement, réalivrement. — Affouagement des lieux du comté de Provence (1690). — Lettre circulaire des procureurs du Pays relative au réaffouagement (sans date). — Lettres de *N.* Roux, de Draguignan, sur sa nomination en qualité d'expert du réalivrement de Vidauban (1726).

CC. 7. (Liasse.) — 1 cahier petit in-1°, 4 feuillets, papier ; 1 brochure in-4°, 9 pages; papier ; 5 brochures in-8°, 48 pages, papier; 18 pièces, papier ; 9 imprimés ; débris de cachets.

1715-1790. — Papier terrier. — Déclaration du Roi ordonnant aux communautés de faire dresser de nouveaux cadastres (1715). — Instructions des procureurs du Pays sur la rédaction desdits cadastres (1724). — Lettre par laquelle *N.* Giraud-La-Garde [subdélégué de l'intendance] à Draguignan, recommande *N.* Roux, notaire de la même ville, aux consuls de Vidauban pour la confection de leur nouveau cadastre (1726).— Mémoire instructif aux notaires chargés de la confection de papiers terriers (1730). — Correspondance adressée aux consuls du même lieu par : les procureurs du Pays sur le paraphement des feuilles en blanc du cadastre (1735) ; — *N.* Baruety, de Draguignan, les informant de la réponse de *N.* Rosselly, de Seillans, portant que le cadastre doit « estre collationné sur le cadastroum, d'y estre (*sic*) fait un calcul général, un raportoirum,... » (1736) ; — *N.* Isnard [agent de la communauté], à Aix, au sujet d'une diminution de 10 l. par feu votée par l'Assemblée de Provence sur le papier terrier. — Extrait d'ordonnance de l'Intendant de Provence concernant la confection du nouveau papier terrier et la réunion des domaines en Provence, et lettre de *N.* de Laurent, subdélégué à Lorgues, relative à la publication de ladite mesure (1739). — Commandement en paiement de 500 l. d'amende pour inexécution d'ordonnances concernant le papier terrier, à la requête du fermier des domaines, contre la communauté de Vidauban, et requête de celle-ci à l'intendant en décharge ; lettre de *N.* Pizan, commis du domaine à Salernes, etc., (1744). — Instructions et correspondance des procureurs du Pays aux communautés de Provence sur « l'encadastrement » des biens-fonds privilégiés (1789). — Déclaration du Roi relative à « l'encadastrement » des biens immédiats possédés en franchise (1790).

CC. 8. (Liasse.) — 1 brochure in 8°, 7 pages, papier ; 1 pièce, papier ; 3 imprimés, papier.

1658-1745. — Taxes perçues au nom du Roi. — Péage, leyde et foraine, etc. — Extraits d'arrêt du Parlement de Toulouse et d'ordonnance des commissaires du domaine du Roi en Provence exemptant les habitants d'Aix et de Marseille des droits de péage des Pennes et ceux de la viguerie de Draguignan des mêmes droits de péage, passage, pulvérage et leyde à Aix (1658-1687). — Lettre de *N.* Malespine, de Draguignan, sur

l'abonnement au droit de lattes (1703). — Lettre circulaire des procureurs du Pays relative à l'exemption du droit de foraine sur les huiles de Provence (1745).

CC. 9. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 5 brochures in-8°, 37 feuillets, papier, 4 pièces, papier ; 5 imprimés, papier.

1681-1760. — Taxes perçues au nom du Roi. — Timbre, contrôle et centième denier. — Règlement sur les droits du papier et parchemin timbrés. — Extraits d'arrêts : de vérification de la Cour des Comptes (1681) ; — du Conseil d'État permettant aux marchands, négociants et autres de continuer à se servir, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement remplis, des registres de papier marqué à leur usage du timbre du précédent fermier (1687). — Registre des actes et contrats du lieu de Vidauban soumis au contrôle (1716). — Extraits d'ordonnances de l'intendant ; portant restitution des droits de contrôle et centième denier aux hoirs d'Esprit Bérard, d'Apt (1735) ; — statuant sur la perception du droit de contrôle des baux d'entretien des chemins (1740). — Lettre circulaire des procureurs du Pays relative aux déclarations à faire par les nouveaux possesseurs d'immeubles, à titre successif, en ligne collatérale, pour la perception du droit d'insinuation au centième denier (1760). — Extrait d'arrêt du Conseil d'État portant exemption des contraintes et premiers commandements pour tailles, capitation et autres impositions, des droits de formule et de contrôle (1774). — Requête des consuls de Vidauban au Contrôleur général des Finances relative au paiement d'un supplément de droit du centième denier (XVIII° siècle).

CC. 10. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 3 pièces, papier ; 4 imprimés, papier.

1705-1739. — Taxes perçues au nom du Roi. — Sixième denier. — Rôle des redevables et état de restes à recouvrer (1705). — Extrait d'ordonnance de l'intendant enjoignant aux consuls des communautés de Provence de renvoyer, dans quinzaine, aux procureurs du Pays l'état des arrérages du sixième denier (1730) ; etc.

CC. 11. (Liasse.) — 1 brochure in-8°, 12 pages, papier ; 4 pièces, papier ; 4 imprimés, papier.

1711-1772. — Taxes perçues au nom du Roi. — Dixième et vingtième. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : *N.* Lebret, intendant de Provence et *N.* Laurans ou de Laurent [subdélégué de l'Intendance], à Lorgues, au sujet du paiement du dixième (1711-1734). — Édit du Roi supprimant le dixième et ordonnant la levée du vingtième, à partir du 1er janvier 1750 (1749). — Correspondance : de *N.* Isnard [agent de la communauté], à Aix, touchant le paiement d'un supplément du vingtième (1755-1756) ; — des procureurs du Pays fixant à 2,657 l., 9 s. le montant des arrérages du premier vingtième à payer par la communauté de Vidauban (1755-1762).

CC. 12. (Liasse.) — 1 brochure in-8°, 5 pages, papier ; 2 pièces, papier ; 2 imprimés, papier ; 1 imprimé, parchemin.

1698-1742. — Taxes perçues au nom du Roi. — Droits d'amortissement, de nouveaux acquêts et de francs-fiefs. — Quittance de 24 l. pour droits d'amortissement et de nouveaux acquêts (1698). — Lettre de *N.* [de] Vintimille, datée de Marseille, sur les démarches nécessaires pour faire exonérer la communauté (1738). — État des droits d'amortissement et de francs-fiefs, montant pour Vidauban à 64 l., 18 s., (1741), etc.

CC. 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697. — Taxes perçues au nom du Roi. — Armoiries. — Quittance de 29 l. délivrée par le commis des droits d'enregistrement des armoiries aux consuls de Vidauban, « qui ont déclaré n'avoir aucunes armoiries et n'en vouloir point prendre... ».

CC. 14. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 6 imprimés, papier.

1714-1764. — Taxes perçues au nom du Roi. — Petits sceaux et insinuations laïques, droits de confirmation et de consignation. — Sommation, à la requête de la communauté de Vidauban, au commis du contrôle aux Arcs, sur l'emploi du produit du contrôle et lettre circulaire de *N.* Montenaud [?] d'Aix, sur la perception des droits de petits sceaux et insinuations laïques (1714-1722). — Extraits d'arrêts : du Conseil d'État enjoignant aux consuls, échevins, « jurats », capitouls, etc., de remettre, dans quinzaine, aux intendants les états du montant des octrois, tarifs et revenus patrimoniaux portant sur les 5 dernières années, pour fixer le droit de confirmation (1726-1737) ; — du Parlement de Provence défendant : aux commis préposés à la recette des droits de consignation de se servir de quittances autres que celles signées par *N.* Ricard, etc. (1759) ; — aux receveurs et commis des droits royaux de faire partie des

conseils généraux ou particuliers des communautés (1764).

CC. 15. (Liasse.) — 2 brochures in-8°, 19 pages, papier ; 4 imprimés, papier.

1725. — Taxes perçues au nom du Roi. — Droit du 50e. — Déclaration du Roi, extraits d'arrêts du Conseil d'État avec lettres d'envoi, sur la levée et la perception de ce droit.

CC. 16. — 1 brochure in-8°, 271 pages, papier.

1764. — Décision sur les droits royaux.

CC. 17. — 2 brochures in-8°, 259 pages, papier.

1761-1765. — Décisions sur les droits de contrôle, centième dernier, etc.

CC. 18. — 3 brochures in-8°, 416 pages, papier.

1767-1769. — Décisions sur les droits de contrôle, centième denier, etc.

CC. 19.— 4 brochures, in-8°, 577 pages, papier.

1770. — Décisions sur les droits du contrôle, centième denier, etc.

CC. 20.— 3 brochures in-8°, 402 pages, papier.

1775-1777. — Décisions sur les droits de contrôle, centième denier, etc.

CC. 21.— 1 brochure in-8°, 192 pages, papier.

1780. — Décisions sur les droits de contrôle, centième denier, etc.

CC. 22. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° 10 feuillets, papier ; 16 pièces, papier ; 13 imprimés, papier ; 2 pièces, parchemin ; 2 brochures in-8°, 28 pages, papier.

1692-1759. — Taxes perçues au nom du Roi. — Offices municipaux. — Édit du Roi créant des maires perpétuels et des assesseurs dans les communes du royaume (1692). — Extrait d'arrêt du Conseil d'État portant : défense de procéder à des élections d'échevins, consuls, capitouls, jurats, sans qu'il fût préalablement pourvu aux offices de conseillers-maires (1693) ; — exécution de l'édit (1694). — Quittance de 3,800 l. pour prix de l'office de trésorier particulier de la communauté de Vidauban (1695). — Édit du Roi supprimant les offices de conseillers lieutenants généraux de police (1699). — Extrait de quittance de 815 l., 9 s., 8 d., montant de l'office de maire à Vidauban. — Requêtes à l'intendant, avec décrets : en autorisation de liquider le remboursement de l'office de maire (1700). — Lettre circulaire des procureurs du Pays relative à la décharge, en faveur des communautés, des taxes pour augmentation des gages des offices de maires, assesseurs, etc. (1705). — Extrait d'édit portant création d'offices de maires et de lieutenants de maire alternatifs et triennaux, avec règlement de leurs droits, privilèges, exemptions, rangs, honneurs et prérogatives (1706). — Requêtes à l'intendant, avec décrets : en paiement des gages de l'office de greffier alternatif (1712) ; — en remise par le greffier des titres et papiers de la communauté (1714). — Extrait d'ordonnance de l'intendant autorisant les communautés à emprunter pour payer leurs offices avec intérêts jusqu'à concurrence du denier 25. — État des offices municipaux de Vidauban (1723). — Édit du Roi portant suppression des offices municipaux (1724). — Requêtes à l'intendant, avec décrets, en sursis pour le paiement des offices municipaux (1725). — Édit du Roi portant rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants de Roi, majors, maires, lieutenants de maires, etc. (1733). — Extrait d'arrêt du Conseil d'État réduisant aux deux cinquièmes les finances des offices municipaux restant à vendre (1744). — Lettre adressée aux consuls de Vidauban par *N.* Le Grand, d'Aix, au sujet de la confiscation de la charge de greffier alternatif pour défaut de paiement de « la paulette » (1750). — Lettre circulaire des procureurs du Pays fixant à 800 l. le contingent de Vidauban pour remboursement des offices municipaux (1758), etc.

CC. 23. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 5 imprimés, papier ; 2 imprimés, parchemin ; 1 brochure in-8°, 10 pages, papier.

1697-1770. — Taxes perçues au nom du Roi. — Offices divers. — État des impositions du Pays pour paiement de l'abonnement aux offices d'experts jurés (1697). — Lettre de *N.* Allaman [(?)], de Lorgues, au sujet du recouvrement du droit de 6 sous par porc, afférent à l'office de « languoieurs de porcs dans l'estandue du roieaume » (1704). — Extraits d'arrêts du Conseil d'État relatifs : à l'abonnement aux offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs des terres ; contrôleurs des trésoriers des vigueries, villes et communautés de Provence ;

greffiers des insinuations laïques ; consuls perpétuels et concierges des hôtels de villes ; greffier de l'écritoire et des commissaires aux revues ; de vendeurs et visiteurs de porcs et de greffiers des experts (1705) ; — à la défense aux commis chargés de recouvrements extraordinaires ou de ventes d'offices d'exiger des taxes en augmentation de gages pour expédition de quittances de ces offices, en sus de ceux fixés par arrêt (1706). — Lettres adressées aux consuls de Vidauban par : *N.* Giraud-la-Garde [subdélégué de l'intendance], à Draguignan, réclamant la contribution due pour le paiement de son office ; — *N.* Maynier [(?)], d'Aix, concernant le recouvrement des restes de l'abonnement aux offices de receveurs de vigueries (1707) ; — *N.* Auvelly [subdélégué de l'intendance], au Luc, touchant : la révocation des aliénations d'offices de jurés, « [j] auzeurs », contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles et draps, visiteurs des poids et mesures, mesureurs de grains ; jurés, priseurs et vendeurs de meubles ; jurés, mesureurs et peseurs des bois et charbons et jurés revendeurs de poissons ; la perception de droits sur divers offices (1767), etc.

CC. 24. (Liasse.) — 2 brochures in-8°, 12 pages, papier ; 11 pièces, papier ; 7 imprimés, papier.

1724-1786. — Copie de requête des procureurs du Pays à l'intendant de Provence sur le retard dans le recouvrement des deniers royaux (1711). — Extrait d'une délibération de l'Assemblée des procureurs du Pays portant que chaque communauté établira annuellement une imposition suffisante pour le paiement des deniers du Roi et du Pays, des charges négociales ordinaires, d'intérêts et capitaux échus (1724). — Lettres de : *N.* Alpheran, d'Aix, demandant aux consuls de Vidauban copie des exploits décernés contre leur communauté, à la requête des receveurs de la viguerie de Draguignan, au sujet des arrérages des deniers du Roi, du Pays et de la capitation (1726); — *N.* Lebret, intendant de Provence : 1° renvoyant, pour être établie suivant modèle, une délibération qui énumère les charges de la communauté de Vidauban ; 2° rendant les consuls personnellement responsables des intérêts de retard dans le paiement des deniers du Roi et du Pays (1729). — Modèles de délibération pour imposition, avec lettre d'envoi des procureurs du Pays (1730). — Lettre circulaire de ces derniers fixant à 5,684 l. le montant de l'imposition à établir par la communauté de Vidauban pendant l'année 1745. — Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes défendant aux municipalités de lever aucune imposition sur les fruits, denrées et marchandises, sans y être préalablement autorisées (1753). — Lettres de *N.* Magniol et *N.* Lombard [receveurs de la viguerie (?)] à Draguignan, menaçant les consuls de saisir la récolte en blé, s'ils ne lèvent des impositions suffisantes, leur communauté se trouvant « arréragée pour les deniers du Roy au-dessus de douze mille livres..... » (1754) ; — *N.* Isnard [agent de la communauté] à Aix, les informant : du vote d'une imposition de 745 l. par feu, émis dans l'assemblée des communautés (1764) ; d'une augmentation de 50 l. par feu (1783), etc.

CC. 25. (Liasse.) — 1 registre in-4°, 107 feuillets, papier ; 3 brochures petit in-4°, 25 pages, papier ; 3 pièces, papier ; 9 imprimés, papier.

1742-1790. — Taxes perçues au nom du Roi. — Impositions. — Lettres circulaires : de *N.* Geoffroy, d'Aix, réclamant les comptes des impositions (1754) ; — des procureurs du Pays fixant les contingents (1770). — Modèles de délibérations de ces impositions. — Déclaration du Roi et lettres patentes relatives à la levée de la contribution patriotique (1789) ; — registre original des déclarations de cette contribution (1789-1790).

CC. 26. (Liasse.) — 1 brochure in-8°, 9 pages, papier ; 1 imprimé, papier.

1752. — Taxes perçues au nom du Roi. — Extrait d'arrêt du Conseil d'État, avec lettre d'envoi, exemptant les communautés de Provence des droits de table de mer sur tous les fruits et denrées comestibles du cru de cette province, transportés à Marseille pour la consommation de la ville.

CC. 27. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 42 imprimés, papier.

1694-1789. — Taxes perçues au nom du Roi. — Capitation. — Lettres circulaires de *N.* Lebret et *N.* La Tour, intendants de Provence, *N.* Laurent, subdélégué de l'intendance à Lorgues, recommandant aux consuls de Vidauban de travailler au dénombrement des maisons, chefs de famille et autres personnes de l'un et de l'autre sexe et fixant le contingent de la capitation à des sommes variant entre 325 l. (1695) et 967 l. (1738) ; — les avisant d'un édit ; — ordonnant de doubler, pour les années 1760 et 1761, le montant des cotes supérieures à 24 l. payées en 1759 (1694-1783), etc.

CC. 28. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1702-1755. — Taxes perçues au nom du Roi. —

Capitation. — Comptes des exacteurs. — Antoine Allaman, Raphaël Tronc, Angelin Maurin, etc. — Exploits de commandement, copie de lettre du subdélégué de l'intendance, mandat, décharge, quittances, etc.

CC. 29. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 2 pièces, papier ; 5 imprimés, papier.

1703-1711. — Taxes perçues au nom du Roi. — Capitation. — Instruction sur le dénombrement à établir pour la perception de la capitation (1703). — Extrait d'arrêt du Conseil d'État faisant remise du dixième aux contribuables qui se libèreront dans les 6 premiers mois de l'année (1706). — État de répartition de la capitation, dressé par l'intendant, de concert avec les procureurs du Pays, sur tous les habitants chefs de famille, s'élevant à 592 l., comprenant 74 chefs de famille, au nombre desquels : Jean-Louis de Lassigny, pour 9 l. et sa servante, pour 1 l. ; — Roseline de Villeneuve, pour 4 l. ; Joseph Garnier, notaire, pour 9 l. et sa servante, pour 1 l. ; — Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge, pour 9 l. ; — Madeleine Raynaud, « dindière » [gardienne de dindes], pour 1 l.; — Blaise César, « boûtier » [laboureur] du château, pour 1 l., 10 s. ; — Laurent Bouillid, cabaretier, pour 6 l., etc. (1707). — Comptes de la capitation (1707-1711).

CC. 30. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 13 feuillets, papier.

1729-1745. — Taxes perçues au nom du Roi. — Capitation.— Rôles des années 1728, 1729 et 1730, arrêtés par l'intendant à la somme de 360 l. et contenant mention des paiements effectués ; copie de l'état de 1745.

CC. 31. (2 cahiers.) — Petit in-4°, 8 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1718-1749. — Taxes perçues au nom du seigneur. — Consultations relatives à la perception des droits de lods et de dime sur « les queues et balieures des grains» par le fermier.

CC. 32. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°. 6 feuillets, papier ; 1 brochure in-8°, 26 pages, papier; 3 pièces, papier.

1729-1776. — Taxes perçues au nom du seigneur. — États des biens nobles aliénés par le comte de Vintimille, comparant, extrait de délibération communale, note de divers actes et titres concernant l'application du droit de compensation. — Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes portant qu'on ne pouvait sans juridiction posséder noblement des biens en Provence, ni exercer le droit de compensation.

CC. 33. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 18 feuillets, papier ; 1 cahier petit in-4°, 6 feuillets, papier ; 5 pièces, papier.

1743-1782. — Taxes perçues au nom du seigneur. — Extraits d'actes de reconnaissance, d'hommage et consultation concernant le paiement au seigneur de Vidauban des droits de lods et demi-lods.

CC. 34. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Taxes perçues au nom du seignenr. — Consultation relative à l'abandon par le conseil communal à *N.* de Vintimille des mûriers venus dans les régales, « c'est-à-dire les chemins publics, les rivières, les biens vaquants, les choses dont le public a l'usage, etc., [qui] apartiennent au seigneur par le seul effet de la haute justice qu'il a dans le lieu et de la directe universelle ».

CC. 35. (Liasse.) — 1 brochure in-8°, 8 pages, papier ; 1 pièce, papier ; 2 imprimés, papier,

1671-1767. — Taxes perçues au nom de la Province. — Extraits d'arrêts de la Cour des Comptes portant : règlement pour l'exaction des impositions de la Province (1671) ; — réduction de l'intérêt des avances faites ou à faire par le trésorier des États et par les receveurs des vigueries (1767).

CC. 36. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 3 imprimés, papier.

1702-1786. — Taxes perçues au nom de la Province. — Lettres-circulaires des procureurs du Pays relatives : au paiement d'urgence des impositions (1702); — à la perte résultant de la faillite de Cressey, trésorier (1783) ; — au paiement d'un arrérage d'imposition de 635 l. (1748). — Lettre de *N.* Isnard [agent de la communauté], à Aix, informant les consuls de l'envoi d'une copie d'ordonnance déchargeant leur communauté d'une somme de 2,609 l., 9 s., pour arrérages du vingtième des biens-fonds de 1756 ; « moyennant ce, il ne restera plus à payer au préposé de la Province que 46 l., 16 s.,» d'arrérages (1763).

CC. 37. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 11 imprimés, papier.

1704-1783. — Taxes perçues au nom de la Province. — *Retinenda* d'articles de comptes de préposés, comptables de la Province, pour impositions du Pays, taillon, fouage et subsides, de 1703 à 1781.

CC. 38. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Taxes perçues au nom de la Province (?). — Extrait de délibération communale de Vidauban portant qu'il n'y a aucune personne dans le lieu susceptible d'être indemnisée des rigueurs de l'hiver, ni pour émeutes populaires.

CC. 39. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 9 pièces, papier.

1696-1748. — Tailles. — Procès-verbaux d'enchères et actes de baux.

CC. 40. (3 cahiers.) — In-8°, 86 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1700-1707. — Tailles. — Casernets de la taille.

CC. 41. (1 cahier.) — Petit in-4°, 19 feuillets, papier.

1632-1633. — Comptes des fermiers de la taille. — Louis Surel, trésorier.

Chargement......	483 écus	24 s.	»	(*sic*)
Déchargement....	510	25	3 d.	(*sic*)
Déficit......	27 écus	»	9 d.	(*sic*)

Recettes. — Taille d'un écu par livre, 548 écus 48 sous. — Dépenses. — A Jean Chaix, chirurgien de Lorgues, 80 l., 10 s. ; — à Honoré Bouillit, 14 l., 2 s. ; — à Gaspard Masquaron, 8 l., 13 s. ;— à *N.* Peyssonel, avocat de Draguignan, 24 l. (objets indéterminés).

CC. 42. (Cahier.) — Petit in-4°, 12 feuillets, papier.

1647-1648. — Comptes des fermiers de la taille. — Jacques Baudrier, écuyer, des Arcs, fermier.

Chargement.........	1.755 l.,	»	»
Déchargement.......	1.661	17 s.,	»
Excédent	93 l.,	3 s.,	»

Gages du chirurgien, 24 l. ; — Transport d'une meule de moulin, 24 l. ; — « dresse » du compte, 4 l., etc. — Procès-verbal de vérification.

CC. 43. (Cahier.) — Petit in-4°, 12 feuillets, papier.

1658-1659. — Comptes des fermiers de la taille. — Jean Monier, notaire, greffier de la communauté et fermier (1658).

Chargement..........	145 l.,	» s.,	»
Déchargement........	184	13	»
Déficit..........	39 l,	13 s.,	»

Dépenses. — Voyage d'un délégué à Aix pour soutenir un procès contre la commune de Bargemon, 100 l., — visite au marquis lors de son arrivée aux Arcs, 12 sous ; — réparations au pont de « Lavy », 1 l., 10 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1659).

CC. 44. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1664-1666. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1664).

Chargement.........	3.062 l.,	2 s.,	6 d.
Déchargement.......	3.043	14	7
Excédent.......	131 l.,	2 s.,	1 d.

Emprunt de 300 l. — (Manque le déchargement.) — Procès-verbal de vérification (1666).

CC. 45. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1687-1688. — Comptes des fermiers de la taille. — Jacques Audibert, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : quartier d'imposition de 89 l., 15 s., 6 d., par feu, 224 l., 8 s., 9 d. ; — frais de voyages : d'un huissier de Draguignan au Muy et à Vidauban, à l'effet d'exploiter contre Pierre Jaufroy, marchand dudit Muy, au sujet d'une coupe de bois, 3 l. ; d'Honoré Féraud, bourgeois d'Aix, à Vidauban, en compagnie d'un huissier chargé de décerner commandement au sujet d'une somme de 40 l. due par la communauté « pour deux années de la cavalcade », 1676-1677, 15 l. ; — achat de 50 livres (24 kil.,450) de poudre pour la bravade de Saint-Pons, remises à Jean Faye, capitaine, et Balthazar Bérenguier, enseigne, 30 l. ; — quartier de gages du « maitre des escolles », 24 l. ; — annuité de pension à *N.* Lombard, de Draguignan, 27 l. ; — arrérages d'intérêts d'un capital de 439 l., 15 s., dus à C. Berlier, à Lorgues, 21 l., 19 s., 9 d. ; — entretien du puits, 8 livres, etc.

CC. 46. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1688-1689. — Comptes des fermiers de la taille. —

Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : quartier d'imposition d'une taille de 108 livres, 18 s., 6 d., par feu, 272 l., 6 s., 3 d. ; — frais d'exploits contre divers débiteurs de la taille, 12 l. ; — semestre de gages du régent des écoles, 24 l. ; — célébration d'un service d'*obit*, le lundi de chaque semaine, 8 l., 8 s. ; — quartier d'impositions de la viguerie, à raison de 2 l., par feu, 5 l. ; — annuité d'intérêts au couvent Saint-Dominique de Draguignan, 80 l. ; — droit de cavalcade, levé annuellement au profit du Roi, en conformité de l'arrêt du Conseil d'État du 30 mars 1675, 20 l. ; — annuité d'intérêts sur un capital de 4,120 l. dû à Louise de Vitalis, veuve d'Esprit Baruety, vivant, marchand à Draguignan, 206 l. ; — voyages de Jacques Cauvin, bourgeois de Vidauban, à Draguignan et à Carnoules, au sujet du projet de changement de direction d'un chemin devant passer par Carnoules, 21 livres ; — « gages » d'un consul, 10 l. ; — 2 journées de travail employées par le même aux réparations du « Grand Chemin », 16 s. ; — frais de 2 voyages d'un cordonnier à Marseille pour affaires de la communauté, 9 l. ; — moitié des gages d'une année du régent d'école, 24 livres, etc.

CC. 47. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 6 feuillets, papier ; 8 pièces, papier

1690-1691. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier, bourgeois des Arcs, reliquataire pour gestions antérieures (1690).

Chargement.........	1.134 l.,	8 s.,	8 d.
Déchargement.......	1.159	4	2
Déficit........	24 l.,	15 s.,	6 d.

Quartier des impositions du Roi et du Pays, 283 l., 18 s., 8 d. ; — poudre fournie au capitaine et à l'enseigne de la bravade de Saint-Pons, 30 l. — Aumône aux prieurs du Saint-Esprit pour distribution aux pauvres, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, 10 l. ; — droit d'albergue et de cavalcade, 21 l., 11 sous, etc. ; — procès-verbal de vérification (1691). — Mandats de paiement : frais de voyage effectué à Aix par le « notere » de Vidauban, 40 l., etc.

CC. 48. (Cahier.) — Petit in-4°, 14 feuillets, papier.

1690-1691. — Comptes des fermiers de la taille. — François Reynier, bourgeois, fermier.

Chargement.........	2.674 l,	5 s..	9 d.
Déchargement.......	2.768	10	1
Déficit........	94 l.,	10 s.,	4 d.

Recettes. — Montant du cosernet de la taille de 15 l. par livre cadastrale, non compris celle « deubee par le seigneur marquis, laquelle la communauté fera exiger en son temps, sy bon luy samble et s'il y eschoit », 2,644 l., 5 s., 9 d. ; — rente d'une année de loyer de la maison de ville, affermée à la dame *N.* de Lassigny, 30 l. — Dépenses. — Réparations aux armes des soldats de milice, 16 sous ; — vérification des dettes de la communauté par le conseiller *N.* de Fulconis, 125 l. ; — gages du régent des écoles, 30 l. ; — service fait par un prêtre à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, 45 l. ; — frais de transport d'une meule de moulin achetée au Puget, 30 livres. — Procès-verbal de vérification (1691).

CC. 49. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1691-1693. — Comptes des fermiers de la taille. — Jacques Audibert, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats et quittances : quartier des impositions du pays, 293 l., 15 s. ; — fournitures et vacations par un ancien procureur de la communauté à Draguignan, 70 l. ; — annuité d'intérêts à l'économe des RR. PP. Prêcheurs de la même ville, 80 l. ; — logement et séjour de *N.* Bertrandy, lieutenant au régiment de Montferrat et de 2 de ses soldats, 4 l., 11 sous, dont 11 sous pour achat de vin ; — « suport de la charge de trezaurier pour le sou par livre », 11 l., 11 s. ; — enlèvement des pierres et du gravier « que les eaux du delluge, arivé le 29 et 30 du moys de juillet dernier, ont aporté dans le village », réparation et remplissage de cavités, 40 sous ; — 9 journées et 1/2, à 8 sous l'une, pour réparations au grand chemin, 3 l., 12 s. ; — garde des vignes, à 6 l. par mois, 11 l., 4 s. ; — gages d'un auditeur pendant un an, 3 l., 12 sous, etc.

CC. 50. (2 cahiers.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1692-1693. — Comptes des fermiers de la taille. — François Reynier, fermier de la taille de 24 l. par livre cadastrale pour 4 ans (1692).

Chargement.............	4.732 l.
Déchargement...........	6.358
Déficit..............	1.626 l.

Recettes. — Montant de la taille, 3,519 l., etc. — Dépenses. — Levée des contraintes générales, 62 l., 9 s., 10 d. ; — envoi d'un porteur à Aix pour y faire homologuer l'acte de bail de la taille, 8 l. ; — acompte du paiement de l'office de trésorier, 1,000 l. ; — gages du régent d'école pendant 1 an, 48 l. ; — fournitures à des

dragons, 10 l. ; — paiement à *N*. Espagnet, d'Aubagne, chargé du recouvrement de l'office « d'enterre-mortz et des jurés crieurs », 368 l. ; — arrérages d'intérêts aux RR. PP. Dominicains de Draguignan, 80 l. ; — entretien du puits de la communauté, 9 l. ; — arrérages d'intérêts à Joseph de Villeneuve, bourgeois des Arcs, 50 l. ; — paiement d'un reliquat à un ancien trésorier, 91 l., 7 deniers, etc. — Procès-verbal de vérification (1693).

CC. 51. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 34 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1693-1694. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier ; taille de 30 l. par livre cadastrale (1693).

Chargement........	4.672 l.,	11 s.,	2 d.
Déchargement......	5.419	17	11
Déficit.......	747 l.,	6 s.,	9 d.

Recettes. — Montant de la ferme, 3,519 l. ; — produit de l'augmentation de la taille de 2 écus par livre cadastrale, 1,080 l. — Dépenses. — Remboursement du prêt fait à la commune pour acompte de la finance de l'office de trésorier, 60 l. ; — gages d'une année du régent d'école, 48 l. ; — évaluation du glandage de Chaumes, 2 l. ; — voyages au Muy, 3 l., 9 s. ; — charriage de bois et de pierres pour réparations au chemin « et vallon de Saint-Sébastien », 2 l., 2 sous ; — arrérages d'intérêts, 6 l., 17 s. ; — voyage du notaire à Draguignan pour affaires de la communauté, 6 l. ; — impositions du quartier de février, 440 l., 12 s., 6 d. ; — entretien puits de ville, 9 l. ; — gages d'un auditeur, 3 l. ; — gages du grefffer pendant 4 mois, 14 l., 12 s., 8 d., etc. — Procès-verbal de vérification (1694).

CC. 52. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1695-1696. — Comptes des fermiers de la taille. — Gaspard André, fermier (1695).

Chargement.........?
Déchargement.......?

Paiement de diverses sommes, sans indication d'objet. (Incomplet.)

CC. 53. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier ; 49 pièces, papier

1700-1701. — Comptes des fermiers de la taille. — Balthazar Bérenguier, fermier de la taille de 18 l., par livre cadastrale (1700).

Chargement.........	3.660 l.,	19 s.,	7 d.
Déchargement.......	2.709	14	2
Excédent.......	951 l.,	5 s.,	5 d.

Recettes. — Montant : de ladite imposition, 3,192 l. ; — de la taille des bestiaux, 264 l., 9 s., 10 d. — Dépenses. — Paiement de 402 l., 7 sous au receveur de la viguerie, dont 351 l., 18 s., pour le quartier des deniers du pays et 50 l., 9 sous pour l'abonnement des offices ; — impositions : du fouage et subside, 12 l., 17 sous ; du taillon, 17 l., 18 s., 9 d. ; — dépenses de la fontaine, 490 l., 18 s. ; — arrérages d'intérêts dus à *N*. Rembert, de la Roque, 30 l., 8 d. — Service d'un prêtre, pendant une année, à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, 90 l., 8 d. ; — indemnité à Pierre Gatus, venu de Lorgues, pour concourir aux enchères de la taille, 13 l., 8 d. ; — députation d'un chirurgien pour aller « prendre avis » d'un avocat à Draguignan, 4 l., 8 d. ; — sonnerie des cloches contre le mauvais temps, 2 l., 8 d. ; — fonte d'une cloche, 60 l., 8 d. ; — [fourniture] d'une « cadène ou carelle » du puits, 15 l., 8 d. ; — service du purgatoire fait par le « viquaire », 8 l., 8 sous ; — voyage de *N*. de Lassigny à Fréjus, 3 l., 8 d. ; — frais d'exaction, 280 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1701). — Mandats de paiement : acomptes : de journées d' « houmes et fames quy ont travaillé à la fabrique de la fontène que la communauté faict fere », 15 l., 8 s., 8 d. ; — d'une fourniture de « borneaux » pour la « fontène », 8 l. ; — « pavement » de l'église, 12 l. ; — gages d'un consul pendant un an, 10 l. ; — fourniture de chevrons pour le toit de l'église, 6 l., etc.

CC. 54. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier ; 46 pièces, papier.

1701-1702. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Allaman, fermier (1701).

Chargement........	4.254 l.,	12 s.,	3 d.
Déchargement......	4.662	4	11
Déficit..........	407 l.,	12 s.,	8 d.

Recettes. — Montant : de la taille de 18 l., 3,240 l., 16 sous, 6 d. ; de celle sur les bestiaux, 226 l. ; — reliquat de compte d'un ancien trésorier, 61 l., 10 s. — Dépenses. — Quartier d'impositions, 335 l., 11 sous ; — contribution pour réparation des ponts et chemins, 358 l., 9 s. ; — confection d'un banc d'église et de 4 fenêtres pour la maison de ville avec 10 sous de clous, 10 l., 10 s., 10 d. ; — recherche de la mère d'un bâtard, trouvé près de l'Argens, 2 l., 8 s., 8 d. ; — premier quartier des gages du docteur en médecine 30 l. ; — mandats de paiement :

établissement de l'état de la taille du bétail par un « teiseur à taille », 3 l. ; — « quandou du meytre apotiquayre » des Arcs, pendant un an, 75 l., 16 s., 8 d. ; — gages du second consul, 10 l. ; — évaluation de « l'aglan du defvans du bois de Chaumez » par un « teisseur à taille » et une autre personne, 2 l., etc.

CC. 55. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 17 feuillets, papier ; 46 pièces, papier.

1702-1703. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1702).

Chargement.........	3.458 l.,	10 s.,	8 d.
Déchargement.......	4.363	6	»
Déficit..........	904 l.,	15 s.,	4 d.

Recettes. — (Manquent les articles de chargement.) — Dépenses. — Quartier des impositions « d'avoust », 400 l., 12 s., 10 d. ; — arrérages d'intérêts dus à François Pasquet, avocat à Draguignan, 120 l., 10 d. ; — sonnerie des cloches « lors du mauvais temps », 3 l., 8 d. ; — gages : du greffier 21 l. ; d'un auditeur, 3 l. ; — dernier quartier du « regant de l'escolle », 12 l., 8 d.; — visite du bois de Chaumes, 3 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1703). — Mandats de paiement : voyage d'un messager à Lorgues pour affaires de la communauté, 14 sous ; — fourniture de 16 quintaux 67 livres de foin, à 30 sous le quintal (40 kilos), et de 2 charges 2 panaux « advenne » [avoine], à 7 l. la charge (160 l.), 40 l., 10 sous, 8 d. ; — 10 journées employées par le « me[s]tre sirugien » au dénombrement de la capitation, 21 l., etc.

CC. 56. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 13 pièces, papier.

1702-1703. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Tric, fermier des restes de taille (1702).

Chargement.........	368 l.,	3 s.,	» d.
Déchargement.......	292	10	5
Excédent.......	75 l.,	12 s.,	7 d.

Recettes. — « Restes des cottes des particuliers », 368 l., 3 s. — Dépenses. — Fourniture de 3 panaux (5 décalitres 055) d'avoine, 2 l., 2 s., 8 d. ; — passage de troupes de l'escorte du Roi d'Espagne, 18 l., 15 s., 8 d. ; — gages du comptable, 18 l., 7 s., 3 d. ; — achat de 3 feuilles de papier timbré, à 2 sous l'une, pour l'établissement du compte, 6 sous. — Procès-verbal de vérification (1703). — Mandats de paiement : acompte des dépenses de la fontaine, 13 l., 10 s. ; — passage, à la barque, du docteur de Lorgues, pendant 6 mois, 1 l., 10 s. ; — fourniture de 3 mains de papier, 6 l., etc.

CC. 57. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 55 pièces, papier.

1703-1704. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Allaman, fermier (1703).

Chargement........	4.185 l.,	12 s.,	7 d.
Déchargement......	3.933	11	10
Excédent.......	252 l.,	» s.,	9 d.

Recettes. — Versé par Madelon de Vintimille, abbé de Seissons, à la décharge de Balthazar Bérenguier, 300 livres ; — fournitures faites à l'équipage du Roi d'Espagne, 166 l., 10 s. ; etc. — Dépenses. — Quartier d'impositions de février, 478 l., 12 s., 10 d. ; — arrérages d'intérêts dus à *N.* Baruety, 210 l., 10 s. ; — fourniture d'une charge (160 litres) d'avoine « pour la suitte du Roy d'Espagne », etc. — Procès-verbal de vérification (1704). — Mandats de paiement : fourniture de 5 panaux (8 décal. 425) d'avoine, 3 l., 10 s. ; — gages : du régent des écoles, 48 livres ; d'un auditeur des comptes, 3 l. ; — service de la chapelle Notre-Dame de Pitié, 90 l.; — réalivrement du cadastre, 20 l., etc.

CC. 58. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 89 pièces, papier.

1704-1705. — Comptes des fermiers de la taille. — Louis Augier, docteur en médecine, de Lorgues, fermier (1704).

Chargement........	3.505 l.,	16 s.,	4 d.
Déchargement......	4.359	12	11
Déficit.........	853 l.,	16 s.,	7 d.

Recettes. — Taille du bétail, 295 l., 8 s. ; — don du comte de Vintimille, 118 l. — Dépenses. — Quartier du taillon, fouage et subside, 30 l., 14 s., 6 d. ; — service de la chapelle du purgatoire par un prêtre, 8 l., 8 s., 8 deniers ; — gages du greffier, 22 l., 8 d., etc. — Procès-verbal de vérification (1705). — Mandats de paiement : frais de nourriture de soldats de milice envoyés à Grasse, 30 l. ; — solde des gages du premier consul, 7 l. ; — liquidation de billets de logement présentés par l' « hoste du logis du Louvres », 29 l., 14 sous ; — réparations à la cloche, 1 l., 10 sous ; — gages d'un auditeur des comptes, 3 l. ; — arrérages d'intérêts de l'avocat du Roi aux Arcs, 31 l., 14 sous. — Gages du « graffié » pendant l'année 1703, 21 l., etc.

CC. 59. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1705-1706. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions de la viguerie pour : droit « des lattes », 7 l., 10 sous ; — abonnement « des offices d'enregistrateur et controlleur des contrats des geans de main-morte laiques », 17 l., 11 sous ; — cinquième d'abonnements à plusieurs offices de la Province, 142 l., 6 s., 7 d. ; — quart de l'abonnement pour l'office d'inspecteur aux boucheries, 19 l., 12 sous ; — arrérages d'intérêts dus à François Pasquet, bourgeois de Draguignan, 120 l. ; — service fait à la chapelle Notre-Dame de Pitié, 90 l. ; — entretien et subsistance de 6 soldats de milice, 45 l. ; — visite du glandage du bois de Chaumes, 1 l. ; — réparations au grand chemin, du côté du Luc, 1 l., 4 sous ; — acompte sur 48 l., pour gages d'une année de la régence des écoles, 24 l. ; — service funèbre célébré suivant fondation, tous les lundis, à l' « hôtel du purcatoire », 8 l., 8 sous, etc.

CC. 60. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1706-1707. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions de la Province, quartier de février, 492 l., 10 d. ; — arrérages d'intérêts dus au couvent Saint-Dominique de Draguignan, 80 l. ; — service de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, 90 l. ; — semestre de gages du régent d'école 24 l. ; — service célébré tous les lundis à l'autel du purgatoire, 4 l., 4 s. ; — présent pour liquidation des gens de guerre, 13 l., 10 s.

CC. 61. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1707-1708. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions des deniers du Roi et du Pays, quartier de novembre 1706, 190 l., 2 s., 3 d. ; — voyage d'un messager à Marseille chargé d'une lettre pour le comte de Vintimille, 3 l., 11 s. ; — avances à 6 « pioniers » envoyés à Draguignan par ordre de l'intendant, 5 l., 6 s., 6 d. ; — Dépenses d'un homme et de 4 mulets envoyés à Draguignan, 7 l., 9 sous. — Sonnerie des cloches pendant l'été, 6 l. ; — remboursement au trésorier de ses frais de passage sur la barque, 3 l., etc.

CC. 62 (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 1 cahier, in-8°, 4 feuillets, papier ; 32 pièces, papier.

1709. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Meifredy, hôte du Louvre, fermier.

Chargement........	2.623 l.,	5 s.,	6 d.
Déchargement......	2.623	5	6
	»	»	»

Recettes. — Montant de la taille, 2,537 l., 5 s., 6 d. ; — produit des « cottes qui ont sur payé cette année », 86 l., 6 s. — Dépenses. — Arrérages d'intérêts payés au lieutenant *N.* [Giraud] de la Garde, 67 l., 10 s. ; — papier soldé à la veuve d'Esprit Garnier, vivant notaire royal, 30 l., 9 d. ; — fourniture de « fouin et avoine à quastre chevos », 19 l., 5 s., 9 d. — Procès-verbal de vérification. — Mandats de paiement : logement, chez l' « hoste du logis », du major, du colonel, officiers et soldats du régiment d'infanterie italienne de Maricanda, 139 l., 6 s. ; — 30 l. au prieur de Notre-Dame-de-Pitié pour éviter les « frès qu'il vollet faire » ; — arrérages de pensions, 120 l. ; — avance de frais, 70 l. ; — députation à Marseille à l'effet de prendre des lettres de « recomandations de Monsieur le comte de Vintimille à l'égar de Monseigneur l'archevêque d'Aix pour faire décharger notre communauté des exécutions des deniers du Roy, du Pays, et de l'affouagement », 14 l. ; — fournitures : de 3 charges (4 hectol. 80) d'avoine, etc., « à divers rugiments », 45 l., 15 sous ; de foin et avoine à l'équipage de M[r] de Marianne (*sic*), brigadier d'armée, 12 l., 10 sous, etc.

CC. 63. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 66 pièces, papier.

1710-1711. — Comptes des fermiers de la taille. — Honoré Clapier, fermier (1710).

Chargement........	3.832 l.,	12 s.,	6 d.
Déchargement......	3.215	19	»
Déficit.........	616 l.,	13 s.,	6 d.

Recettes — Taille de 3,220 l. — Dépenses. — Arrérages d'intérêts sur diverses sommes ; — fournitures à une compagnie de dragons en quartier à Seillans, 9 l., 2 s. ; — gages du greffier pendant 10 mois, 17 l., 10 sous ; — fourniture de foin au régiment de Chazel, *alias* Choisel, dragons, 24 l., 11 d. ; — « candou » (abonnement), pendant 6 mois, du docteur en médecine, 30 l., 9 d. ; — acompte des droits de contrôle, sceau et insinuation laïque, 200 l., 9 d., etc. — Procès-verbal de vérification (1711). — Mandats de paiement : acompte des impositions de la Province, 353 l. ; — arrérages d'intérêts sur diverses sommes ; — reste de frais de députation d'un messager à Aix et Marseille, à l'effet de prier le comte de Vintimille de faire décharger la com-

munauté de la contribution de guerre au régiment de dragons cantonné à Seillans, 9 l., etc.

CC. 64. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 90 pièces, papier.

1711-1714. — Comptes des fermiers de la taille. — Raphaël Tronc, fermier.

Chargement........	4.132 l.,	5 s.,	8 d.
Déchargement......	3.688	16	3
Excédent.......	433 l.,	5 s.,	8 d.

Recettes. — Taille, 3,854 l., 14 s.; — billet de rescription « de fourniteure » [à des troupes], 37 l., 11 s., 8 d. — Visite du bois de Chaumes, 44 l., 10 s., 4 d. — « Paines et soyn de vos, Messieurs les conseuls et auditeurs ». — Procès-verbal de vérification (1712). — Mandats de paiement : réparations aux cloches, 30 l. ; — gages d'un auditeur des comptes de l'année 1710. — Reliquat du compte d'un ancien trésorier, 28 l., 15 s., 6 d. ; — arrérages d'intérêts, 30 l. ; contrôle des actes, petits sceaux et insinuations laïques, 80 l. ; — contribution pour subsistance d'une compagnie de dragons en quartier à Seillans ; — pension faite au prieur de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, 90 l. ; — honoraires, pendant une année, d'un docteur en théologie et en médecine, de Lorgues, venant visiter les malades de Vidauban une fois par semaine, 60 l , etc. — Jugement des auditeurs des comptes de Vidauban, rendu sur le casernet d'Honoré Clapier, chirurgien des Arcs, associé de Tronc, suivant arrêt de la Cour des Comptes, et mandats à l'appui (1714).

CC. 65. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1712. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier ; compte final rendu en vertu d'ordonnance du subdélégué de l'intendant.

Chargement........	4.691 l.,	»	»
Déchargement......	4.792	»	»
Déficit.........	101 l.,	»	»

Recettes. — Montant du « costal du carsernet », 4,691 l. — Dépenses. — Subsistance de la compagnie du régiment de Valgrand, 34 l. ; — arrérages d'intérêts à Jean Sigallas, 90 l., 9 d. ; — droit de visa du subdélégué de l'intendant, 3 l.

CC. 66. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1712-1713. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Meifredy, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : remboursement de fournitures faites à une compagnie de cavalerie du régiment de Valgrand, en quartier à Gonfaron, 18 l. ; — arrérages d'intérêts à Barthélemy Perrache, bourgeois de Fréjus, cessionnaire de Joseph Villeneuve, bourgeois des Arcs, 100 l. ; — gages annuels d'un auditeur des comptes, 3 livres ; — payé : à Elzéar Simian, 55 l. ; aux RR. PP. Prêcheurs de Draguignan, 300 l., 17 s., etc.

CC. 67. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 23 pièces, papier.

1713-1714. — Comptes des fermiers de la taille. — Louis Augier, fermier.

Chargement........	3.420 l.,	19 s.,	»
Déchargement......	2.961	19	6
Excédent.......	458 l.,	19 s.,	6 d.

Recettes. — Taille de 20 l. par livre cadastrale, 3,403 livres, 8 s., 8 d. — Dépenses. — Impositions du pays, 618 l., 19 s., 9 d. ; — contrôle des actes et insinuations laïques, 7 l., 1 s., 9 d. ; — Transport de 2 dragons malades au Val, 4 l., 9 d. — Arrérages de pension à *N.* Sigallas, 90 l., 9 d. ; — gages du trésorier, 400 l. ; — pour « la dresse et facture du presant compte, le papier timbré compris », 6 l. ; — audition du compte, 36 l. (1714). — Mandats de paiement : impositions du pays, 618 l., 19 s., 9 d. ; — taillon, 17 l., 16 s., 9 d. ; — droit de visa attribué à l'office de greffier de la subdélégation, 7 l., 10 sous ; — acompte des impositions de la Province, 711 l., 13 s., 3 d. ; — pension de la chapellenie de Notre-Dame-de-l'Aube, 90 l., etc.

CC. 68. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 18 feuillets, papier ; 25 pièces, papier.

1715-1716. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1715).

Chargement........	3.671 l.,	12 s.,	6 d.
Déchargement......	2.088	9	6
Excédent.......	1.583 l.,	3 s.,	»

Recettes. — Casernet de la taille, 3,429 l., 9 s. ; — « ruche » (écorce de chênes), 235 l. — Dépenses. — Dépense de bouche faite par le consul Faye aux prisons de Draguignan 10 l., 10 d. ; — gonds et « palamelles » [pantures] de la porte de l'hôpital, 5 l., 5 s., 10 d. — gages : du régent d'école pendant 5 mois, 20 l., 1 sou ; de l'exacteur, 400 l. — Procès-verbal de vérification (1716). — Mandats de paiement : reste du denier par li-

vre, 21 l., 11 s., 11 d. ; — gages du régent d'école pendant une année, 48 l., et 9 deniers pour timbre du mandat ; — sonnerie des cloches, 6 l. ; — gages d'un auditeur, 3 l. ; — célébration d'un service funèbre tous les lundis à l'autel du Purgatoire, 16 l., 16 sous; — visite de « l'esandie » [l'incendie] du bois de Chaumes, 7 l. ; — arrérages de pension à César Berlier, 44 l., etc.

CC. 69. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 12 feuillets, papier ; 94 pièces, papier.

1716-1717. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1716).

Chargement........	4.239 l.,	6 s.,	10 d.
Déchargement......	2.756	4	3
Déficit..........	1.483 l.,	2 s.,	7 d.

Recettes. — Taille de 15 l. par livre cadastrale; 2,570 livres 13 s., 1 d. ; — reliquat, 1,583 l., 3 s. — Dépenses. — Impositions de la Province, 557 l., 8 s., 3 d. ; — contrôle des actes et insinuations laïques, 14 l. ; — denier par livre attribué à la « souveraine » Cour des Comptes, 19 l., 8 s., — voyage à Marseille pour affaires de la communauté, 6 l. ; — cotisation du défens de Chaumes, 30 l., 10 d. ; — gages : d'un auditeur des comptes, 3 l., 1 s. ; d'un consul, 10 l. ; du greffier, 20 l. ; — sonnerie des cloches par le vicaire, 12 l., 1 s. — Procès-verbal de clôture (1717). — Mandats de paiement : sonnerie des cloches le jour de l'Ascension, 16 sous ; — voyage d'un député à Fréjus, à l'effet d'y prendre « d'eaux grégorienne pour fere l'ajurassion des verst » 5 s. ; — gages de 2 mois du régent d'école 8 l. ; — célébration d'une « nouvène de messe et feit la bénédésion généralle de tous les bestiaux de ce lieu pour faire séser la malladie qu'il avait commanser de les ataquer », 6 l. ; — service annuel [à Notre-Dame du] Purgatoire, 8 l., 8 sous.

CC. 70. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 1 cahier, in-8°, 6 feuillets, papier ; 9 pièces, papier.

1716-1721. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier, reliquataire.

Chargement........	1.776 l.,	3 s.,	7 d.
Déchargement......	1.741	14	5
Excédent	34 l.,	9 s,	2 d.

Recettes. — Reliquat 1,483 l., 2 s., 7 d. — Dépenses. — Fournitures et vacations au nom de la communauté, 25 l., 9 d.; — remboursement du sol par écu, pour avoir souffert option, 20 l., 7 s., 6 d. ; — vitres de l'église, 3 livres, 9 s., 9 d. — Procès-verbal de vérification (1721). — Mandats de paiement : acompte des impositions du denier par livre, 20 l., 3 s., 6 d. ; — frais : de voyage d'Emmanuel Baruety, conseiller et procureur du Roi [de la communauté] de Draguignan, au sujet du procès et contestations du défens de Chaumes, 63 l. ; de commandement et de signification par un huissier envoyé de Draguignan, 2 l., 5 s.

CC. 71. (Liasse.) — 1 cahier, in 4°, 12 feuillets, papier ; 37 pièces, papier.

1717-1718. — Comptes des fermiers de la taille. — Angelin Maurin, fermier (1717).

Chargement........	2.984 l.,	4 s.,	9 d.
Déchargement......	2.320	18	9
Excédent	663 l.,	6 s.,	»

Recettes. — Taille, 2,727 l., 4 s., 6 d. ; — reliquat de compte d'un précédent trésorier, 27 sous. — Dépenses. — Imposition de la viguerie, 18 l., 8 d. ; — contrôles et insinuations laïques, 21 l., 6 s., 2 d. ; — semestre de régence des écoles au vicaire, 37 l., 10 s. ; — voyage de *N.* Baruety, de Draguignan à Aix, pour affaires de la communauté, 33 l., 18 s., 8 d. — Procès-verbal de vérification (1718). — Mandats de paiement : semestre de régence des écoles, 37 l. et 10 sous pour timbre du mandat ; — reconfection d' « un des cantons [angles] de la meson de ville, du coutei du levant », 35 l. ; — don d'un fusil, 12 l. ; — voyage à Draguignan au sujet de la séquestration des fruits des habitants, 1 l., 10 s. ; — achat de 650 « malons » pour l'église, à 1 l., le cent, 10 l., 10 s., etc.

CC. 72. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 78 pièces, papier.

1718-1719. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1718).

Chargement........	3.641 l.,	6 s.,	» d.
Déchargement......	3.062	10	4
Excédent	578 l.,	15 s.,	8 d.

Recettes. — Taille, 2,727 l., 4 s., 6 d. ; — reliquat de compte 663 l., 6 s. — Dépenses. — Devis pour construction d'une fontaine, 30 l ; — impositions de la viguerie, 404 l., 2 s., 7 d. — Procès-verbal de vérification (1719). — Mandats de paiement : remboursement d'un sou par écu à Madame *N.* de Villeneuve, 18 l., 15 s., 4 deniers ; — « candou » [abonnement] pour l'entretien du puits, 12 l. ; — gages : d'un auditeur, 3 l. ; d'un consul, 10 l. ; — semestre de la régence des écoles, 37 l., 10 d.

— Remboursement de capital, 1,000 l. ; — liquidation des restes de taille, 30 l., etc.

CC. 73. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1719-1720. — Comptes des fermiers de la taille. — Guillaume Serret, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions du denier par livre, 16 l., 3 s., 6 d. ; — semestre de la régence des écoles au vicaire, 24 l. ; — sonnerie des cloches pendant le mauvais temps, 6 l. ; — solde de pension, 50 l.

CC. 74. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 12 feuillets, papier ; 1 cahier, in-8°, 8 feuillets, papier ; 30 pièces, papier.

1722-1723. — Comptes des fermiers de la taille. — Angelin Maurin, fermier (1723).

Chargement........	2.264 l.,	19 s.,	8 d.
Déchargement......	2.538	18	10
Déficit.........	273 l.,	19 s.,	2 d.

Recettes. — Taille, 1,788 l., 18 s., 1 d. ; — reliquat d'un précédent trésorier, 27 s. — Dépenses. — Impositions de la viguerie, 24 l., 7 s., 6 d. ; — gages : d'un auditeur, 3 l., 10 d. ; — du « capitene » [de la bravade] de Saint-Pons, 30 l., 10 d. — Procès-verbal de vérification (1723). — Mandats de paiement : imposition de la Province, 21 l., 11 s., 8 d. ; — gages d'un auditeur, 3 l. : — semestre de « candou » ou [abonnement] du médecin, 30 l. ; — gages d'un consul, 10 l. ; — voyage à Draguignan pour faire dresser un mémoire au sujet des comptes de N. Serret, 3 l. ; — honoraires pour la rédaction dudit mémoire, 12 l., etc.

CC. 75. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 16 feuillets, papier ; 37 pièces, papier.

1724-1725. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1724).

Chargement........	2.714 l.,	12 s.,	»
Déchargement......	3.127	9	9 d.
Déficit.........	412 l.,	17 s.,	9 d.

Recettes. — Taille, 2,701 l., 16 s., 11 d. — Dépenses. — Impositions de la viguerie, 367 l., 1 s. — « Prise de l'acte et estret » de la taille, 5 l., 1 s., 8 d. — Procès-verbal de vérification (1725). — Mandats de paiement : achat de 6 livres de plomb, à 6 sous l'une (0 k. 489), 6 charges de chaux, à 10 sous l'une (50 k.), 3 l., pour réparations au puits, 3 l. ; — gages d'auditeur, 3 l. ; — trimestre de régence des écoles, 18 l., 5 sous ; — service du purgatoire 8 l., 8 s. ; — sonnerie des cloches, 6 l. ; — semestre de « candou » du médecin, 30 l. ; — sonnerie des cloches, pour les morts, le jour de l'Ascension, 16 sous ; — honoraires du greffier, 21 l., et 10 deniers pour timbre du mandat, etc.

CC. 76. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 14 feuillets, papier. 41 pièces, papier.

1724-1725. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1725).

Chargement........	2.769 l.,	6 s.,	7 d.
Déchargement......	2.789	15	10
Déficit.........	20 l.,	9 s.,	3 d.

Recettes. — Taille, 2,678 l., 12 s. — Dépenses. — Impositions de la viguerie, 206 l., 10 d. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l., 10 d. — Honoraires du fermier pour exaction de la taille, 270 l. — Procès-verbal de vérification (1725). — Mandats de paiement : service du purgatoire, 8 l., 8 s. ; — semestre d'honoraires du médecin, 30 l. ; — gages d'un auditeur, 3 l. ; — réparations à la cloche, 12 l. ; — rente au recteur de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, 75 l. ; — premier quartier d'honoraires de la régence des écoles, 60 l. ; — voyage d'un délégué à Draguignan à l'effet d'obtenir subrogation d'un lieutenant de juge, 2 l. ; — honoraires d'un consul, 10 l., etc.

CC. 77. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 14 feuillets, papier ; 1 cahier, in-8°, 6 feuillets, papier ; 47 pièces, papier.

1725-1727. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Codde, fermier (1725-1726).

Chargement........	6.789 l.,	3 s.,	5 d.
Déchargement......	6.801	18	5
Déficit.........	12 l.,	15 s.,	» d.

Recettes. — Taille, 3,571 l., 8 s., 5 d. ; — reliquat d'un ancien trésorier, 1,000 l. — Dépenses. — Arrérages d'impositions aux receveurs de la viguerie, 100 l. ; — sonnerie des cloches pendant le mauvais temps, 6 l. ; — semestre d'honoraires au docteur en médecine, 30 l. ; — confection de l'état de la capitation, 10 l., 16 d. — Levée de lettres générales de contrainte pour le paiement des tailles, 13 l., 14 s., 8 d. ; — « facture » du cadastre par N. Roux, notaire à Draguignan, 110 l., 10 s. ; — vitres posées aux fenêtres de l'église, 12 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1727). — Mandats de paiement : réparations au puits, 9 l., 10 s. ; — voyage du docteur en médecine de la communauté, à Aix, à l'effet d'y faire

approuver par le premier président les emprunts contractés pour l'acquisition des offices municipaux, 30 l. ; — gages du greffier, 21 l. ; — dépense faite « à l'ocasion de messieurs les étrangers qu'il sont venus en cedit lieu pour faire des offres à l'exation de la taille », 16 l. ; — construction du bassin ou lavoir contigu à la fontaine, 52 l., etc.

CC. 78. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 59 pièces, papier.

1726-1728. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1726-1727).

Chargement........	4.448 l.,	8 s.,	10 d.
Déchargement......	4.216	1	1
Excédent.......	232 l.,	7 s.,	9 d.

Recettes. — Taille, 3,489 l., 17 s., 9 d. ; — taille du sang, 383 l., 15 s. ; — rente de l'hôtel de ville, 40 l. — Dépenses. — Abonnement du cinquantième de l'année 1727, 48 l., 1 s., 3 d. ; — honoraires : d'un auditeur des comptes pendant 1 an, 3 l. ; du docteur en médecine pendant 6 mois, 30 l. ; du régent d'école pendant 3 mois, 15 l. ; du greffier pendant 1 an, 21 l. ; — fondation du Purgatoire, 8 l., 8 s. ; — sonnerie des cloches pendant le mauvais temps, 6 l. — Procès-verbal de vérification (1728). — Mandats de paiement : estimation de la tasque et du bétail, 18 l. ; — gages d'un consul, 10 l. ; — révision et correction du nouveau cadastre, 10 l. ; — réparations au chemin conduisant de la Peirière à Saint-Pons, 15 l. ; — gages du valet de ville, 3 l., etc.

CC. 79. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 28 pièces, papier.

1726-1728. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1727-1728).

Chargement........	4.264 l.,	1 s.,	1 d.
Déchargement......	2.418	17	11
Excédent	1.845 l.,	3 s.,	2 d.

Recettes. — Taille, 3,571 l., 8 s., 5 d. ; — rente de la vigne du Saint-Esprit, 45 l. — Dépenses. — Acompte des impositions de la viguerie, 174 l., 4 s., 9 d. ; — entretien de la chaine du puits pour l'année 1726, 9 l. ; — sonnerie des cloches le jour de l'Ascension, 16 sous ; — prime pour destruction d'un loup, 3 l. ; — fourniture d'une poutre et chevrons pour réparations au toit de Notre-Dame du Saint-Rosaire et de l'hôpital, 6 l., 9 s. ; — réparations à la maison commune, 8 l., 8 s. — Procès-verbal de vérification (1728). — Mandats de paiement : pension servie au recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié, 75 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l.

CC. 80. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 30 feuillets, papier ; 31 pièces, papier.

1728-1729. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Gardon, fermier.

Chargement.......	7.195 l.,	11 s.,	9 d.(?)
Déchargement.....	4.743	17	1
Excédent.....	2.451 l.,	14 s.,	8 d.

Recettes. – Taille, 3,588 l., 13 s., 8 d. ; — reliquats de compte trésoraire, 2,077 l., 10 s., 11 d. ; — 1er terme du prix de vente de la vigne de l'hôpital, 110 l. — Dépenses. — Semestre d'honoraires de la régence des écoles, 45 livres, 10 d. ; — arrérages de pension aux religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Draguignan, 78 l., 14 s., 7 d. ; — actes divers passés pour la communauté par le notaire de la Garde-Freinet, 30 l., 18 s. ; — Députation de *N.* Liotard, consul, et *N.* Augier, docteur en médecine, auprès du comte de Vintimille à Marseille, pour lui offrir les compliments de condoléance de la communauté sur la mort de son père, 36 l., 10 d. ; — honoraires de sapiteur : à un ménager pour avoir vaqué, pendant 6 jours, avec les experts du réalivrement, 6 l., 9 s. — Procès-verbal de vérification (1729). — Mandats de paiement : acompte d'impositions, 549 l., 7 s. ; — distribution de 5 panaux (84 l. 25) de blé aux pauvres, 17 l., 10 sous ; — vacations de l'expert du réalivrement, 16 l. ; — rectification d'erreurs cadastrales, 9 l., etc.

CC. 81. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 20 feuillets, papier ; 28 pièces, papier.

1729-1730. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	7.461 l.,	16 s.,	2 d.
Déchargement......	2.560	4	10
Excédent.......	4.901	11	4

Recettes. — Taille, 3,622 l., 9 s., 4 d. ; — capage, 279 l. ; — omission de cote en 1728, 8 l., 18 s. — Dépenses. — Acompte des impositions de la viguerie, 427 l., 1 s., 2 d. ; — semestre d'honoraires du docteur en médecine, 50 l., 1 sou ; — gages du greffier, 21 l., 1 s. ; — dépense de bouche des experts de l'alivrement, 23 l., 1 sou. — Procès-verbal de vérification (1730). — Compte en double exemplaire. — Mandats de paiement : 2 mois

de régence des écoles, 15 l. ; — gages d'un consul, 10 livres ; — estimation des tasques, 13 l., et 1 sou pour timbre du mandat ; — honoraires du médecin pour avoir travaillé à l'état de la capitation et au dénombrement des enfants des 2 sexes, etc., 9 l., 15 s.

CC. 82. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 36 feuillets, papier ; 77 pièces, papier.

1730-1731. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	8.819 l.,	12 s.,	6 d.
Déchargement......	6.486	3	3
Excédent	2.333 l.,	9 s.,	3 d.

Recettes. — Taille, 3,557 l., 13 s., 2 d. ; — reliquat de compte de la précédente gestion, 4,901 l., 11 s., 4 d. — Dépenses. — Arrérages d'impositions, 277 l. ; — service du Purgatoire, 8 l., 9 s. ; — trimestre d'honoraires du régent d'école, 26 l., 5 s., 10 d. ; — semestre d'honoraires du docteur en médecine, 50 l., 10 d. ; — gages d'auditeur, 3 l., 10 d. ; — entretien de la chaine du puits, 5 l., 1 s. ; — remboursement de la taille d'une propriété indûment imposée, 15 l., 4 s., 5 d. ; — destruction de : 4 louveteaux, 2 l., 10 d. ; 2 loups, 6 l. ; — vacations : de l'expert du cadastre, 30 l., 10 d. ; du sapiteur des experts du réalivrement, pendant 26 jours, 19 l., 11 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1731). — (Compte en double exemplaire.) — Mandats de paiement : arrérages d'impositions du taillon et fouage, 277 l., 8 s. ; — sonnerie des cloches pendant le mauvais temps, 6 l. ; — répartition de la capitation, 14 l., 1 s., 4 d. ; — confection d'un chassis pour la cave de la maison claustrale, 3 l. ; — rôle de la dépense faite à « l'oquasion du passage du prainse d'Espagne », 44 l., 6 d., etc.

CC. 83. (1 cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1728-1761. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Mouriès, délivrataire des restes de taille des années 1728, 1729 et 1730.

Chargement........	2.036 l.,	16 s.,	« d.
Déchargement......	2.182	4	1
Déficit.........	145 l.,	8 s.,	1 d.

Recettes. — Recouvré : 10 l., de Guillaume Rainaud ; 24 l., 10 s., de Joseph Preire ; 6 l., 15 s., d'Antoine Clavel, etc. — Dépenses. — Dépens contre les hoirs d'Angelin Maurin, 9 l., 8 s. ; — frais contre les hoirs d'Augustin Henry, 4 l., 4 s., 11 d. ; — dépens contre les hoirs de François et Lazarin Raibaud, 3 l., 12 s., 5 d., etc. — Procès-verbal de vérification (1761).

CC. 84. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 58 pièces, papier.

1731-1732. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Teisseire, fermier.

Chargement........	3.801 l.,	6 s.,	2 d.
Déchargement......	1.934	5	10
Excédent.......	1.867 l.,	» s.,	2 d.

Recettes. — Taille, 3,557 l., 13 s., 2 d. ; — rente de la maison commune, 26 l. — Dépenses. — Arrérages d'impositions, 432 l., 9 s. ; — rédaction de l'acte de la boucherie par le notaire de Figanières, 17 l., 10 s. ; — réparations au cimetière et à l'hôpital, 10 l., 10 d. ; — évaluation des tasques, 4 l., 10 d. ; — célébration des messes du Purgatoire, 8 l. ; — sonnerie des cloches pour faire « an aller le mauvès tamps », 8 l. ; — nourriture de « deux chaceurs qu'il ont chassé pour faire un presant a M[r] le compte de Vingt Mille [Vintimille] », 6 l., 3 d., etc. — Procès-verbal de vérification (1732). — Mandats de paiement : confection d'une porte pour le cimetière, 3 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l. ; réparation au clocher, 5 sous.

CC. 85. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 69 pièces, papier.

1732-1733. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	3.959 l.,	6 s.,	4 d.
Déchargement......	3.839	1	»
Excédent.......	120 l.,	5 s.,	4 d.

Recettes. — Taille, 3,615 l. 6 s., 4 d. ; — rente de la maison de ville, 24 l. — Dépenses. — Quartier de régence des écoles, 26 l., 6 sous ; — gages d'auditeur des comptes, 3 l., 12 d. ; — rentes : de 2 années d'un jardin affermé pour le vicaire, 24 l., 10 d. ; — d'une écurie pour le même, 12 l., 10 d. ; — réparations à une cloche, 5 l., 10 d. — Procès-verbal de vérification (1733). — Mandats de paiement : solde d'honoraires à César Rossely, notaire à Seillans, en qualité d'expert du cadastre, 236 l., 15 s. ; — sonnerie des cloches pour la conservation des fruits de la terre, 6 l., 17 sous ; — voyages « pour aller prendre le corps saint », 10 l. ; — loyer d'une chambre pour logement du secondaire, 7 l., etc.

CC. 86. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 16 feuillets, papier ; 117 pièces, papier.

1733-1735. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1734-1735).

Chargement........	4.279 l.,	» s.,	9 d.
Déchargement......	3.658	5	3
Excédent.......	620 l.,	15 s.,	6 d.

Recettes. — Taille, 3,578 l., 4 s., 1 d. ; — restitution de taille de prés, 8 l. — Dépenses. — Acompte des impositions de la Province, 423 l., 3 d. ; — réparations des chemins, 10 l., 1 d. ; — honoraires annuels de l'avocat *N.* Revel, de Draguignan, 18 l., 1 d ; — réparations aux cloches de l'église, 3 l.; — voyage du notaire de Figanières à Vidauban pour y faire des recherches dans les comptes trésoraires, 10, l. 1 d.; — solde d'honoraires pour « la facture du cadastre », 106 l. ; — réparations : à la maison claustrale, 106 l., 1 s., 8 d. ; au toit de l'église paroissiale, 37 l., 10 d. ; — pose des fenêtres de l'hôtel de ville, 3 l., 12 d., etc. — Procès-verbal de vérification (1735). — Mandats de paiement : pension au recteur de la chapellenie Notre-Dame-de-Pitié, 75 l. ; — Transport d'une meule de moulin de la « pierrière » du Puget, 36 l. ; — nettoyage du puits, 14 l., 3 s. ; — voyage d'Angelin Maurin à Seillans pour y prendre le « cadastron », 6 l., etc.

CC. 87. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1735. — Comptes des fermiers de la taille. — *N.* Augier et *N.* Condroyer, fermiers. — (Manque le compte.) — Quittance de 23 l., 16 s., 9 d., pour impositions du denier par livre attribué à la Cour des Comptes par édit d'avril 1691.

CC. 88 (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 23 pièces, papier.

1736-1737. — Comptes des fermiers de la taille. — Pierre Liotard, trésorier.

Chargement........	2.822 l.,	5 s.,	2 d.
Déchargement......	3.129	18	6
Déficit.......	307 l.,	13 s.,	4 d.

Recettes. — Taille, 2,324 l., 4 s., 6 d. — Dépenses. — Moitié des gages du valet de ville, 4 l., 10 s., 10 d. — Procès-verbal de vérification (1737). — Mandats de paiement : semestre d'honoraires du docteur en médecine, 50 l. ; — installation du consul et du greffier par *N.* Auvely, subdélégué de l'intendant, 10 l. ; — honoraires du greffier, 15 l., 3 s., 6 d. ; — sonnerie des cloches pendant le mauvais temps, 6 l., 16 sous ; — acompte de 4 l., 10 sous, sur 6 l., pour gages d'une année du valet de ville ; — pension au recteur de la chapellènie de Notre-Dame de Pitié, 75 l. ; — fondation des Ames du Purgatoire, 8 l. ; — achats : d'une « mauturière d'hairaim pour servir pour l'utillité des habittans », 5 l. ; d'une main de papier blanc, 5 sous ; — transport de 2 pauvres aux Arcs et de 2 autres au Luc, 10 sous, etc.

CC. 89. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 41 pièces, papier

1734-1738. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1737-1738).

Chargement........	3.168 l.,	12 s.,	2 d.
Déchargement......	3.368	7	10
Déficit..........	199 l.,	15 s.,	8 d.

Recettes. — Taille, 2,526 l., 6 d. ; — acompte du reliquat de compte trésoraire, 200 l. — Solde de loyer d'une chambre de la maison de ville, 4 l. — Dépenses. — Réparations à la « chêne » du puits, 12 l., 1 s., 10 d.; — estimation des tasques, 83 l., 8 s., 4 d. ; — honoraires d'un consul, 10 l., 1 s. — Procès-verbal de vérification (1738). — Mandats de paiement : façon de 8 douzaines de chevrons, à 14 sous l'une, et de 6 poutres, à 10 sous l'une, pour l'hôpital ou la maison commune, 8 l., 12 sous ; transport des poutres, 6 l. ; des chevrons, 5 l. ; — estimation d'une usurpation faite dans le bois de Chaumes, 2 l. ; — semestre d'honoraires du docteur en médecine, 50 l. ; — vacations de 2 députés chargés de procéder à l'estimation du « simentiere vieux », 4 l. ; — voyage des consuls et autres députés à Figanières pour passer transaction avec le comte de Vintimille, seigneur de Vidauban, « attendu son inccomoditté quy ne luy permet pas de se rendre en ce lieu », 46 l., 15 sous, etc.

CC. 90. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 37 pièces, papier.

1738-1739. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	3.533 l.,	1 s.,	6 d.
Déchargement......	3.933	5	5
Déficit.........	400 l.,	4 s.,	» d.

Recettes. — Taille, 2,384 l., 6 s., 6 d. ; — rentes : du « jas » de la Sainte-Trinité, 10 l.; de celui de la Bare, 27 l. — Dépenses. — Recherche d'eau potable, 17 l., 14 s. ; — honoraires du greffier, 21 l., 1 s. ; — estimation du

blé des tasques, 6 l., 10 d. — Procès-verbal de vérification (1739). — Mandats de paiement : honoraires d'un auditeur des comptes, 3 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l. ; — réparations à l'un des bras d'une cloche, 2 l., 10 s. ; — députation du viguier à Aix pour y prendre des arrangements sur le droit d'amortissement, 50 l. ; — honoraires de l'agent de la communauté audit Aix, 18 l., etc.

CC. 91. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 27 pièces, papier.

1738-1740. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1739-1740).

Chargement........	2.501 l.,	15 s.,	3 d.
Déchargement......	3.198	1	6
Déficit.........	696 l.,	6 s.,	7 d.

Recettes. — Taille, 2,373 l., 15 s., 3 d. — Dépenses. — Imposition de 7 l., 10 s., par feu, 20 l., 1 s. ; — nourriture pendant 2 mois de « l'enfant revenu », 7 l., 10 s.; — réparations d'une serrure de la maison commune, 1 l., 2 s. ; — sonnerie des cloches pour éviter le « mauvay temps », 6 l.; — moitié de la pension féodale, 350 l.; — honoraires du greffier pendant une année, 21 l. et 10 deniers pour timbre du mandat. — Procès-verbal de vérification (1740). — Mandats de paiement : acompte des droits d'amortissement, insinuations et centième denier, 1.000 l. ; — dernier quartier de la régence des écoles, 26 l. 5 s., et 10 deniers pour timbre du mandat.

CC. 92. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier ; 82 pièces, papier.

1739-1741. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1740-1741).

Chargement........	4.968 l.,	8 s.,	6 d.
Déchargement......	7.069	19	3
Déficit.........	2.101 l.,	10 s.,	9 d.

Recettes. — Taille, 2,374 l., 14 s., 10 d. ; — rentes : de la maison de ville, 12 l., 6 s. ; du « jas » d'Aille, 33 l. — Dépenses. — Fourniture d'une paire de souliers à un milicien, 8 l., 14 s., 6 d. ; — honoraires de l'agent de la communauté à Aix, 18 l., 3 s., 4 d. ; — acompte des impositions de la viguerie, 451 l., 16 s., 2 d. ; — réparations à la maison curiale, 25 l., 1 s. ; — nourriture pendant 2 mois de « l'enfant revenu à la communauté », 7 l., 1 s. ; — réparations aux chambres de la maison de ville, 24 l., 1 s., 8 d. ; — établissement de l'état des débiteurs de la communauté, 6 l., 12 s., 10 d. ; — trimestre de la régence des écoles, 37 l., 11 s., 8 d. ; — frais d'arbitrage du procès entre le vicaire et la communauté, 42 l., 1 sou ; — fourniture de l'étape au régiment de Landes par l' « hoste de la ville de Lorgues », 408 l., 14 s., 6 d. ; — arrangement des papiers des archives, 12 l., 1 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1741). — Mandats de paiement : solde des gages du valet de ville, 3 l. ; — façon de l'habit du même valet, 10 l.

CC. 93. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 24 feuillets, papier ; 45 pièces, papier.

1740-1741. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1741).

Chargement........	8.108 l.,	12 s.,	»
Déchargement......	9.569	2	2 d.
Déficit........	1.460 l.,	»	10 d.

Recettes. — Taille, 3,169 l., 16 s., 9 d. ; — arrérages de taille, 8 l., 10 s. ; — solde du fermage de la terre du « jas » de la Trinité, 13 l. — Dépenses. — Lettres de contrainte pour le paiement des tailles de 1740, 19 l., 13 sous ; — « reconnaissance du livre terrier » par deux notaires de Draguignan, 16 l., 16 s., 10 d. ; — trimestre de la régence des écoles, 37 l., 11 s. ; — habillement du valet de ville, 58 l., 17 sous, etc. — Procès-verbal de vérification (1741). — Mandats de paiement : transport de 2 soldats au Muy, 1 l. ; — nourriture d'un bâtard pendant 4 mois, 14 l. ; — transport d'équipages du régiment d'Invalides à Pignans, 2 l., etc.

CC. 94. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 8 feuillets, papier ; 11 pièces, papier.

1742-1743. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Pascal, fermier.

Chargement........	5.145 l.,	»	4 d.
Déchargement......	5.397	15 s.,	10
Déficit........	152 l.,	15 s.,	6 d.

Dépenses. — Impositions de la viguerie, 786 l., 17 s., 10 d. ; — denier par livre attribué au greffier de la Cour des Comptes, 34 l., 17 s., 6 d. ; — honoraires de l'agent de la communauté à Aix, 19 l., 8 s., 6 d. ; — réparations aux bergeries, 118 l., 1 s. ; — frais : d'estimation du « jas » de la Trinité et plantation de bornes, 6 l. ; d'exaction de la taille, 165 l. — Procès-verbal de vérification (1743). — Mandats de paiement : exploits de commandement contre divers pour paiement de tailles.

CC. 95. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1743-1744. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	5.948 l.,	1 s.,	6 d.
Déchargement......	6.037	2	7
Déficit..........	89 l.,	1 s.,	1 d.

Recettes. — Taille, 2,377 l , 3 s., 6 d. ; — reste de créance, 3 l. — Dépenses. — Acompte des impositions du Roi et du Pays, 550 l., 10 d.; — honoraires d'Isnard, agent de la communauté [à Aix], 18 l., 10 d, ; — appropriation du clocher pour y placer l'horloge, 30 l., 1 s., 8 d. ; — gages du valet de ville, un an, 6 l., 10 d. ; — acompte de la pension féodale du comte de Vintimille, 350 l., 10 d. ; — Transport à Brignoles sur charrette de la matière nécessaire à la confection d'une cloche pour l'horloge, 39 l., 10 d. ; — réparations à la rue Grande, où « l'artillerie passoit », 6 l., 1 s. ; — honoraires de l'avocat de Draguignan, *N.* Revel, pendant une année, 18 l., 1 s., etc.

CC. 96. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier ; 5 pièces, papier.

1744-1745. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	8.101 l.,	13 s.,	6 d.
Déchargement......	8.599	9	9
Déficit	497 l.,	16 s ,	3 d.

Recettes. — Montant d'une rescription, 1,139 l., 8 s. — Dépenses. — Célébration d'un service pour les Ames du Purgatoire, 8 l., 1 s. ; — travail du « barbouilleur [de] l'interieur de l'églize parrossialle », 33 l., 10 s. ; — transport d'équipages du régiment de Vigier-Suisse à Fréjus, 34 l., 10 d. ; — réparations à la maison curiale, 19 l., 2 s., 4 d.; — entretien de l'horloge, 20 l.; — gages d'un consul, 10 l., 10 d. ; — honoraires des auditeurs du compte, 36 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1745). — (Incomplet.) — Mandats de paiement.

CC. 97. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1745-1746. — Comptes des fermiers de la taille. — Honoré Condroyer, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : indemnité à un muletier envoyé à Nice par la communauté et atteint de mal au pied, 9 l., 10 d.; — achat de 4 flambeaux pour le viguier, les 2 consuls et le greffier « pour les feux de joye », 11 l , 12 s. ; — honoraires du greffier, 21 l., 10 d. ; — gages du valet de ville, 6 l. ; — réparations à la maison curiale, 12 l., 10 s., 10 d., etc.

CC. 98. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 14 feuillets, papier ; 70 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1746-1747. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions de la viguerie, 24 l., 8 s. ; — fourniture de 9 quintaux (360 kilog.) de foin à 2 compagnies du régiment de la Rochefoucauld, 29 l. ; — Dépense chez l'hôte du lieu de 2 cavaliers de la Maréchaussée venus à Vidauban pour y rechercher des voleurs cachés dans les bois, 5 l. ; — fourniture de 5 charges (8 hect.) 3 panaux (5 l., 055) d'avoine, à 15 l., 10 s., la charge et de 5 charges 2 panaux « mescle », à 16 l., la charge, 162 l., 18 s. ; — honoraires des députés chargés de dresser le rôle des bestiaux, 12 l. ; — casernet du bétail (1746). — Parcelle des logements [de troupe] chez l'habitant.

CC. 99. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 16 feuillets, papier ; 186 pièces, papier

1747-1748. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : pension féodale annuelle au comte de Vintimille, 700 l.; — service pour les Ames du Purgatoire, 8 l. ; — fournitures aux officiers du bataillon de Cahors, 11 l., 9 s.; — transport de 22 soldats malades à l'hôpital du Luc, 21 l., 10 d. ; — fourniture de : 4 charrettes au régiment de Gensac, 36 l. ; l'étape en foin et grains à 40 chevaux, 62 l., 10 s., 6 d. ; — honoraires d'un consul, 10 l. ; du greffier, 21 l. ; de l'agent de la communauté à Aix, 18 l. ; — voyage [d'un consul] et du greffier à Aix, à l'effet de solliciter un secours de la Province, 120 l. ; — fourniture en mulets, bourriques, bœufs, charbon, fer, chaux et argent monnayé pour la reconstruction du pont des Arcs, sur l'Argens, 897 l. ; — salaires et vacations de 2 délégués chargés de l'établissement de l'état et rôle « des vieux deptes deubs à cette communauté », 40 l. ; — règlement des dépenses faites par divers particuliers aux troupes autrichiennes, 24 l. ; — fourniture de bois au corps de garde du détachement de Bourgogne, cantonné à Vidauban du 24 janvier au 11 mars 1747 ; — gages d'un auditeur des comptes, 3 l., etc.

CC. 100. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1748. — Comptes des fermiers de la taille. — Louis Meifredy, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : acompte du prix fait des réparations aux « harbegerie » [bergerie], maison commune et hôpital, 45 l.; — fourniture de : 2 charges (3 h. 20 lit.) de blé « pour le magazin de farine », 54 l., 1 s. ; 18 boisseaux (?) d'avoine pour le régiment de cavalerie de Saint-Gal, 24 l., 7 s. ; — honoraires : du greffier, 21 l. ; d'un consul, 10 l. et du maire, 10 l. ; — passage du maréchal de Belle-Isle, 55 l., dont 24 l. pour 16 livres de poudre « à tirer pour faire tirer les boiëttes, à raison de 30 sols la livre (403 grammes), comme il se vent au bureau, 6 l. à celuy qui est venu de Lorgues pour faire tirer les boittes et 25 l. pour nourriture de ceux qui ont pris les paines et soins que pour ceux qui ont teneu le corps de garde la nuit »; — transport des équipages de 3 bataillons de la marine, 36 l., 1 sou, etc.

CC. 101. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1749. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : fourniture de 20 quintaux (800 kil.) de paille au magasin de la communauté, 30 l., 1 sou ; — impositions du denier par livre, 9 l., 9 s., 10 d. ; — fourniture de 46 l. de fer « travailler » pour le bénitier, à 6 sous la livre (403 gram.), 74 l., 17 s. ; — pension féodale du comte de Vintimille, 700 l. ; — fourniture de 240 rations de vin, à 2 sous l'une, à un détachement du Vivarais ; — dénombrement des bestiaux pour le rôle de la taille, 12 l. — « Pour accommodé le reloge », 4 l. ; — transport de 2 meules de moulins à farine, de Fréjus, 75 l., 1 s. ; — gages « de reloge et piqué », 20 l. ; — honoraires : de 2 ans à *N.* Revel, avocat de la communauté à Draguignan, 36 l. ; à 2 avocats de la même ville pour rédaction d'une consultation, 24 l. ; — « pour avoir fait (*sic*) le reloge », 15 l. ; — sonnerie en cas de mauvais temps, 6 l. ; — fournitures : de 52 rations de viande, 19 l., 14 s. ; de mulets à *N.* de Mirepoix pendant 15 jours « qu'il etoit ici avec le camp volant et cinq jours et demy pour les avoir retenus à Carnoulle pour transporter son équipage », 50 l. ; — rame de « papier moulés pour de logement de gens de guerre », 8 l. ; — assistance du greffier à la liquidation du campement, 15 l., 1 sou ; — service des Ames du Purgatoire, 8 l.; — fourniture de cierges au camp volant et pour le « servici de madame de Rausset » par les prieurs de la confrérie du Saint-Sacrement, 10 écus, etc.

CC. 102. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 141 pièces, papier.

1750-1751. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	8.189 l.,	13 s.,	»
Déchargement......	8.726	7	11 d.
Déficit......	536 l.,	14 s.,	11 d.

Recettes. — Taille, 4,721 l., 9 s., 11 d. ; — pulvérage de 1750, 30 l. ; — herbes d'hiver et d'été, 730 l. — Dépenses. — Entretien annuel de l' « orloge », 20 l., 1 s. ; — sonnerie des cloches pendant une année, 9 l., 11 s., 3 d. ; — intérêts de l'office de maire, 36 l. ; — répartition de la capitation, 39 l., 1 s. ; — intérêts d'un office de consul, 25 l., 1 sou, 3 d. ; — honoraires d'un consul, 10 l. ; — liquidation des billets de logement, 3 l. ; — gages annuels du valet de ville, 6 l., 1 s. ; — honoraires annuels du docteur en médecine, 100 l., 11 s. ; — fondation d'un service pour les Ames du Purgatoire, 8 l., 1 s.; — fourniture de 6 rations et 1/2 de fourrage à l'équipage de *N.* de Maillebois, à 1 l., 13 s., 6 d., l'une ; de 4 picotins (0 décal. 840) d'avoine, 14 s, ; — entretien d'un bâtard, 60 l., 1 s. ; — remboursement de 8 l., avancées à la compagnie « de la lieutenance colonelle » du régiment de la Rochefoucauld ; — restauration des degrés du château vieux, démolis à l'occasion des princesses, et réparations à la fontaine, 25 l., 1 s. ; — exemption de la capitation de la maitresse d'école, 1 l., 5 s., 6 d. ; — préparation des boites destinées à la réception du duc de Belle-Isle, général des armées d'Italie, 6 l., 1 s. ; etc. — Procès-verbal de vérification (1751). — Mandats de paiement : célébration de 2 messes avant le jour, par ordre des consuls, pour la fête de St-Pierre et de Saint-Jean, « attandu que la moisson pressoit », 3 l. ; — gages d'une année de la régence des écoles, 100 l. ; — Loyer d'une maison au boucher, 21 l. ; — voyage du maire à Aix pour y conduire un milicien, 25 l., etc.

CC. 103. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1751. — Comptes des fermiers de la taille. — Antoine Codde, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : — vacations du chirurgien pour la répartition de la capitation, 3 l. ; — dommages pour bois coupé à Joseph Michel, des Arcs, 15 l. ; — assistance du second consul, ou « rangemant » des papiers des archives, 63 l. ; — « pour avoir festé deus rosières », 12 l. ; — livraison de marchandise pour habillement du valet de ville par un marchand de Draguignan, 79 l. ; — aug-

mentation de taille sur la cote d'un maréchal, 16 l., 8 d.; — sonnerie des cloches pendant une année, 9 l.; — moitié de la pension féodale, 350 l.; — « reste de la facture de la cloche », 50 l. et 95 l. pour l'augmentation de 76 livres de matière, à 1 l., 5 sous, la livre (0 k. 403); — intérêts de l'office du contrôleur ancien mi-triennal du greffe de la communauté, 81 l.; — annonce de la ferme de la boulangerie, 45 sous; — régence des écoles pendant 9 mois, 75 l.; — acomptes : d'arrérages d'impositions de la Province, 300 l.; du prix fait de la cloche, 100 l.; — arrérages de 2 années d'intérêts de l'office de maire, 72 l.; — honoraires du même, 10 l.; — « prise des actes de la communauté » de l'année 1750 par le « grefier en titre », 15 l., etc.

CC. 104. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier; 195 pièces, papier.

1752-1753. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	4.959 l.,	15 s.,	11 d.
Déchargement......	4.130	13	2
Excédent.......	829 l.,	2 s.,	9 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,976 l., 16 s., 5 d.; du bétail, 240 l., 9 s., 6 d.; — ferme de la terre de l'hôpital, 48 l.; — solde de « l'estivaille » [herbes d'été], 40 l. — Dépenses. — Arrérages d'impositions de la Province, 546 l., 13 s., 3 d.; — acompte du vingtième des biens-fonds, 87 l., 2 s., 5 d.; — quartier de la pension féodale du comte de Vintimille, 350 l.; — honoraires : d'un consul, 10 l.; du médecin, 100 l.; — remontage annuel de l'horloge, 20 l.; — honoraires du prieur de la « capelanie » de Notre-Dame-de-Pitié, 75 l.; — régence [annuelle] des écoles, 100 l.; — service [des Ames] du Purgatoire, 8 l.; — honoraires de l'agent de la communauté à Aix, 18 l.; — « pour avoir racomodé le mandry de la clauche », 6 l.; — nourriture d'étrangers venus à Vidauban pour faire des offres à la gabelle et à la boucherie, 12 l., 1 s.; — contrôle de 12 copies d'une requête à l'intendant et vacation d'huissier, 21 l., 3 d.; — estimation du blé semé « à Ratun » par un particulier, 4 l.; — « à quatre recor qui ont fait les gageries aux prisoniers », 4 l., 1 s.; — conduite d'un milicien à Aix par le valet de ville, 3 l., 1 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1753). — Mandats de paiement : « honoraires » du valet de ville, 6 l.; — inhumation d'un pauvre, décédé à l'hôpital : à « l'enterre-mort », 12 sous; chandelles, 10 sous; « leinsseul qui a servi pour l'anveloper », 36 s.; — célébration de 2 messes « appliquées pour la communauté, une l'année passée, le jour de Saint-Pierre, et l'autre cette année, le jour de Saint-Jean », 4 l.; — transport de malade au Luc, 12 s.; — dresse : de l'état des « jumens et chevau entier et baudet quil sont répendu dans son terroirs » [de Vidauban], par le « gardes-haras soussigné », en conformité d'une ordonnance de l'intendant, 3 l.; — de 2 placets pour la communauté par le notaire des Arcs, 4 l., etc.

CC. 105. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier; 14 pièces papier.

1753-1754. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	6.823 l.,	6 s.,	5 d.
Déchargement......	4.634	15	»
Excédent	2.188 l.,	11 s.,	5 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,093 l., 2 s., 6 d.; du bétail, 229 l., 1 s., 2 d.; — reliquat du compte précédent, 829 l., 2 s., 9 d.; — rescription de la Province pour fournitures en foin et paille, 1,374 l. — Dépenses. — Acomptes : de l'imposition de 2 l., par feu, 5 l., 7 s., 8 d.; — du taillon, fouage, 300 l.; du vingtième royal, 86 l., 7 s., 5 d.; — des : impositions de la Province, 150 l.; — quartier de pension du comte de Vintimille, 350 l.; — réparations à l'horloge, 3 l.; — signification par huissier d'ordonnance de l'intendant sur requête aux hoirs d'Honoré Tric, 5 l., 12 s.; — acompte de fournitures en foin pendant la guerre, 280 l., 1 s, 3 d.; — réparations à la fontaine et à la maison curiale, 9 l., 6 d.; — voyages et temps perdu par un consul pour signification de requêtes, au nom de la communauté, aux hoirs d'Honoré Tric, 33 l.; — réparations aux murs du cimetière, 3 l., 10 s.; — intérêts de l'office de maire, 36 l.; — fondation pour les Ames du Purgatoire, 8 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1754). — Mandats de paiement.

CC. 106. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 16 feuillets, papier; 165 pièces, papier.

1754-1755. — Comptes des fermiers de la taille. — Roch Liotard, fermier.

Chargement........	10.721 l.,	11 s.,	3 d.
Déchargement......	7.775	2	9
Excédent	2.846 l.,	8 s.,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 4,656 l., 2 s., 11 d.; du bétail, 412 l., 2 s.; — reliquat de compte, 2,213 l., 9 s., 5 d.; — Dépenses. — Acomptes : d'impo-

sitions du vingtième des biens-fonds, 68 l., 9 d. ; d'arrérages d'impositions de la Province, 564 l., 12 s., 10 d. ; — d'impositions de la viguerie, 552 l., 2 s., 6 d. ; — quartier de la pension féodale du comte de Vintimille, 350 l. ; — confection d'une porte pour le cimetière par un menuisier des Arcs, 7 l., 1 s. ; — gages du remonteur de l'horloge, 26 l. ; — arrérages de pension à un « horlogeur » de Lorgues, 15 l., 1 s. ; — honoraires du médecin, 75 l., 1 s., 3 d. ; — pension annuelle provenant de la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, 75 l., 1 s. ; — arrérages de la finance de l'office de contrôleur en titre de greffier, pendant 3 années, 81 l., 1 s., 3 d. ; — trimestre de régence des écoles, 12 l., 1 s. ; — loyer d'une maison pour le curé, « atandu que la maison curiale n'est pas en état d'y pouvoir habité », 51 l., 1 s.; — fondation des Ames du Purgatoire « aux messires les prêtres déservant la parroisse de ce lieu », 8 l., 1 s. ; — gages d'un an du valet de ville, 6 l., 1 s.; — célébration de 3 messes, de grand matin, le jour de Saint-Jean-Baptiste, 6 l. ; — confection d'une « mouturière » par un serrurier de Draguignan, 4 l., 1 s. ; — gages annuels : d'un consul, 10 l., 1 s. ; de l'exaction de la « trezorairie », 57 l. ; — honoraires de François-Emmanuel Revel, avocat [à Draguignan], 18 l. ; — gages de 2 années au « greffier encien », 42 l., 1 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1755). — Mandats de paiement : port d'un paquet au Luc par le valet de ville, 15 sous ; — transport d'un soldat au Muy, 12 sous.

CC. 107. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier ; 146 pièces, papier.

1755-1756. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	8.080 l.,	4 s.,	»
Déchargement......	7.446	»	8 d.
Excédent.......	634 l.,	3 s.,	4 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,388 l., 3 s., 6 d.; du bétail, 331 l., 2 d. ; — fermes : des herbages, 820 l. ; de la boulangerie, 400 l. — Dépenses. — Honoraires de l'agent de la communauté à Aix, 18 l., 19 s. ; — vingtième revenant au Roi sur le droit de péage pendant 3 années, 15 l., 1 sou ; — acompte d'arrérages des impositions de la Province, 162 l., 7 s., 8 d. ; — fourniture de l'étape au régiment de Cambis, 353 l., 1 sou ; — « reste du relicat de la lampe du St-Sacrement », 25 l., 1 s. ; — gages du sonneur, 9 l., 1 s. ; — réparations à l'église et à la maison curiale, 50 l., 1 s. ; — transport d'équipages de troupe, 27 l., 12 sous ; — pension féodale de Mme *N.* de Vintimille, 350 l., 1 s. ; — habillement du valet de ville, 81 l., 1 sou ; — gages d'une année du même, 7 l., 11 s. ; — confection d'une porte pour l'hôpital, 5 l., 1 s. ; — gages annuels du greffier, 21 l., 1 s. ; — gages de 3 années de 3 auditeurs, 18 l., 1 sou ; — honoraires des auditeurs, consuls et greffiers présents à la vérification du compte, 52 l., 8 s. — Procès-verbal de vérification (1756). — Mandats de paiement.

CC. 108. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 20 feuillets, papier. 337 pièces, papier.

1756-1757. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	5.531 l.,	7 s.,	9 d.
Déchargement......	3.791	7	»
Excédent.......	1.740 l.,	»	9 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,157 l., 6 s., 8 d. ; — du bétail, 286 l., 4 s., 1 d. — Vente de 2 pins, 3 l., 4 s. — Dépenses. — Soins donnés à un malade par un chirurgien, 7 l., 1 s.; — fourniture d' « un per de cournude » par un « mettre barrilla[r] » du Luc, 4 l., 1 s., 3 d. ; — arrérages d'intérêts pour 2 années de la finance de l'office de contrôleur, 54 l., 1 s., 3 d. ; — quartier de la pension féodale du comte de Vintimille, 350 l. ; — célébration de messes pour le repos des Ames du Purgatoire, 8 l., 1 s. ; — rédaction du rapport sur le « couvert » de l'église et de la maison curiale, 12 l., 3 s. ; — gratification au cavalier de la Maréchaussée qui a accompagné *N.* Auvelly, subdélégué de l'intendant, à Vidauban, pour y procéder au tirage au sort de la milice, 10 l., 1 s. ; — gages du valet de ville, 6 l. 1 s. ; — acompte des honoraires du docteur en médecine, 45 l., 1 s. ; — entretien : des flambeaux de la paroisse par le marguillier du Saint-Sacrement, 12 l., 1 s.; de l'horloge, 20 l., 1 s. ; — passage d'un bataillon avec ses équipages sur le « batot de la rivière d'Arjan », 6 l., 2 s. ; etc. — Procès-verbal de vérification (1757). — Mandats de paiement : réparations au puits, 3 l., 12 s. ; — [prime pour] : des « huf [œufs] des aggaces ou de grayos, trante quatre uf », 8 s., 6 d. ; — « sept petis des grayos et dix uf », 10 sous, etc.

CC. 109. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier. 364 pièces, papier.

1757-1758. — Comptes des fermiers de la taille. — Bernard Perreimond, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : acompte d'arrérages d'impositions

de la Province, en une rescription pour dépenses de troupes, 495 l., 8 s., 2 d. ; — quartier de la pension féodale, 350 l. ; — achat d'une serrure et de ses accessoires pour la porte de la fontaine, 2 l., 5 sous ; — pension résultant de fondation de service pour les Ames du Purgatoire, 8 l. ; — achat de cierges, « atandu le besoin et n'ayant pas de fonds dans la luminaire » du Saint-Sacrement, 24 l. ; — remontage annuel de l'horloge, 20 l.; — semestre des salaires du maitre d'école, 24 l.; — loyer de la chambre de la sage-femme, 9 l.; — don de 30 l. au capitaine de la bravade; — arrérages d'intérêts de 300 l. restant dues sur le prix de l'horloge à un maitre horloger de Lorgues, 15 l. ; — honoraires de *N.* Revel [avocat de la communauté à Draguignan], 18 l. ; — conduite d'un milicien à Aix par un consul, 12 l. ; — transport d'un malade aux Arcs, 8 s., etc.

CC. 110. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 12 feuillets, papier ; 228 pièces, papier.

1758-1759. — Comptes des fermiers de la taille. — Bernard Perreimond, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : quartier de la pension féodale, 350 l. ; — rôle de journées pour recherches d'eau, 35 l., 3 s., 6 d. : journée d'homme, 15 sous ; de femme, 6 sous ; d'un consul surveillant les travaux, 20 sous ; — rôle détaillé de la marchandise et façon d'une veste et d'une culotte pour le valet de ville, 40 l. ; — achat de tuyaux pour la fontaine, 5 l. ; — loyer d'une maison pour la sage-femme, 9 l. ; — repas donné à un prêtre étranger « dans la nécessité », 5 sous ; — honoraires annuels du docteur en médecine, 100 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l. ; — vérification du chemin du jas de la Barre, 24 l. ; — habillement d'un milicien, 75 l. ; — transport d'équipages du régiment de cavalerie légère de Corsa, 8 l.; — fourniture de l'étape en pain à 24 soldats et 2 sergents des bataillons de Privas et Valence, 15 l., 10 s., 3 d. ; — honoraires d'un auditeur des comptes, 3 l. ; — réparations à la maison de ville, 5 l., 4 s. : 9 panaux de plâtre, à 5 sous « la panal » (1 l., 685), 2 l., 5 s. ; 1 journée de maçon à 1 l., 10 s. ; 1 journée de manœuvre, 5 sous, etc.

CC. 111. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1759-1762. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier (1759-1760). — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : quartier de la pension féodale, 350 l. ; — solde du prix fait des réparations du puits, 23 l., 5 liards ; — fournitures : de 10 rations de foin et d'avoine aux cavaliers de la Maréchaussée conduisant les soldats de recrue pour l'armée d'Allemagne, 18 l., 5 s. ; — de 146 rations en pain et vin, 43 l., 13 s., et 59 rations de viande à des recrues envoyées à la même armée, 14 l., 15 sous ; — réparation des dommages causés à la chapelle des Pénitents Blancs par les troupes du marquis de Mirepoix, 30 l. ; — voyages à Draguignan à l'effet de consulter un avocat et terminer par voie d'arbitrage les contestations entre Pascal et la communauté, 8 l. ; — réparations à la maison curiale et au plancher de l'horloge, 7 l., 6 d. ; — gages du sonneur, 9 l. ; — gratification à un prédicateur pour « l'avoir arrêté quelques jours isy pour confeser et avoir dit deux sermons qui n'étoit pas aubligé de dire pendant sa dominiqualle », 24 l. ; — achat d'un « canon de sire d'Espagne », 12 sous ; — recherches d'eau pendant 2 jours par un « fontanier », adressé à la communauté par le lieutenant [général] de Raimondis [de Draguignan], 9 l. ; — gratification au valet de ville pour « avoir servir le masson qui a racomodé le simetière de ce lieu », 8 sous ; — excédent de l'achat du « drapaux que nous avons acheté pour Sent Pons, y compris pinture, bâton, plond, soye, bourse, galon et petit clous daurés », 6 l., 10 s. ; — remontage annuel de l'horloge, 20 l., etc. — (Vérifié en 1762.)

CC. 112. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 22 feuillets, papier ; 281 pièces papier.

1760-1761. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Henry, fermier.

Chargement........	5.733 l.,	1 s.,	2 d.
Déchargement......	3.681	18	11
Excédent	2.051 l.,	2 s.,	3 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,327 l., 7 s., 6 d. ; — « de sang », 294 l., 3 sous ; — reliquat d'un ancien fermier des herbages, 305 l. ; — fermes des jas : de la Barre, 45 l. ; de la Trinité, 90 l. ; d'Aille, 46 l. ; de Polette, 37 l. — Dépenses. — Acompte des impositions de la viguerie, 52 l., 10 s ; — fournitures : de blé distribué aux particuliers, 815 l. ; — de l'étape, pendant 2 jours, à 6 compagnies du bataillon de « Bejier », 504 l., 10 s. ; — quartier de pension féodale à la comtesse de Vintimille, 350 l. ; — semestre de « gages » au médecin, 50 l. ; — régence des écoles, 48 l. ; — pension de fondation de messes pour les Ames du Purgatoire, 8 l. ; — réparations à la fontaine, 24 l. ; — « prises d'acte » par le notaire, contrôle et extrait, 25 l. ; — nourriture chez l'hôte du lieu des enchérisseurs : du

glandage de Chaumes, 6 l. ; de la gabelle, 6 l. ; — pose de vitres à l'église paroissiale par un vitrier de Fréjus, 9 l. ; — fourniture de tuiles pour les chapelles, 17 l., 11 sous ; — honoraires de *N.* Aicardy, procureur de la communauté, pour le procès contre *N.* de Vintimille, 6 l. ; — gages du greffier, 30 l. ; — « pour sonner les cloches au temps qu'il paroit de nuages », 6 l. ; — semestre de la régence des écoles au prêtre, 24 l. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l. ; — « gages » annuels de *N.* Revel, avocat [de Draguignan], 18 l. ; — établissement du rôle des habitants sujets à la capitation, 12 l., 11 s. ; — aumônes en pain à des pauvres, par ordre des consuls, 3 l. ; — établissement d'un état des propriétaires de brebis « sujet au relarguier », et visite du bois de Chaumes par un consul, 7 l., 10 s. ; — « gages » du docteur en médecine pendant 4 mois, 33 l., 8 s., 3 d. ; — fourniture de cierges à la confrérie du Saint-Sacrement, 29 l. ; — achat « d'une panal à mesurer du grain » et réparations aux autres mesures de la communauté, 8 l., 11 s. : — gages annuels pour exaction de la taille, 50 l. ; — remise par le conseil communal de la capitation en faveur du valet de ville, 1 l., 18 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1761). — Mandats de paiement : réparations au tambour de la paroisse par un « metre masson », 18 sous ; — transport d'un pauvre aux Arcs, 10 sous.

CC. 113. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 22 feuillets, papier ; 208 pièces, papier.

1761-1762. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	7.251 l.,	2 s..	3 d.
Déchargement......	3.756	17	8
Excédent......	3.494 l.,	4 s.,	7 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,286 l., 10 s. ; « de sang » 227 l., 2 s. ; — reliquat du compte précédent, 2,051 l., 2 s., 3 d. ; — ferme du « relarguier », 60 l. — Dépenses. — Honoraires de *N.* Isnard, avocat, agent de la communauté [à Aix], 65 l., 9 s. ; — quartier de la pension féodale, 350 l. ; — « pour une pierre de moulin », 100 l. ; — « gages » : du médecin, semestre, 50 l. ; du greffier, un an, 30 l. ; — habillement du valet de ville, 42 l., 14 s. ; — sonnerie des cloches « quand il fait du mauvais temps », 12 l., 1 s. ; — réparations à la fontaine, 15 l. ; — logement de troupes, 7 l., 1 s. ; — entretien annuel de l'horloge par un maréchal, 20 l. ; — gages annuels de la sage-femme, 9 l. ; — fourniture d'une paire de souliers au valet de ville, 4 l., 1 s. ; — pension pour fondation de messes des Ames du Purgatoire, 8 l. ; — gages annuels du valet de ville, 6 l., 1 s. ; — réparations à l'horloge par le maréchal, 7 l., 17 s. ; — cierges pour la confrérie du Saint-Sacrement, 40 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1762). — Mandats de paiement : semestre de gages pour l'entretien de la fontaine, 12 l., — frais d'arbitrage des contestations entre *N.* Perreimond et la communauté, 46 l. ; — fourniture de cierges par le prieur de Notre-Dame du Rosaire pour l'enterrement d'un pauvre, décédé à l'hôpital, 1 l., 16 s. ; — [prime pour destruction] « des euf et petits animaux sauvage », 2 l. ; — « pour avoir charier deux jours [avec une] bourique, de chaud et de sable pour faire la couverte du puid », 2 l., etc.

CC. 114. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 169 pièces, papier.

1762-1763. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	9.519 l.,	7 s.,	10 d.
Déchargement......	5.064	15	7
Excédent.......	4.454 l.,	12 s.,	3 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,292 l., 6 s., 9 d. ; « de sang », 196 l., 6 d. ; — reliquat du compte précédent, 3,494 l., 4 s., 7 d. ; — fermes : des jas de la Barre, 45 l. ; de la Trinité, 90 l. ; d'Aille, 46 l. ; de Polette, 37 l., etc. — Dépenses. — Acomptes d'impositions aux receveurs de la viguerie, 598 l., 12 s., 2 d., 775 l., 10 s., 6 d., 474 l., 360 l. ; — semestre de pension féodale à la comtesse de Vintimille, 350 l. ; — pension provenant de fondation de messes des Ames du Purgatoire, 8 l. ; — honoraires annuels de *N.* Revel, avocat de la communauté [à Draguignan], 18 l. ; — apurement du compte de *N.* Perreimond, ancien trésorier, par les administrateurs, 45 l., 1 s. ; — sonnerie des cloches « au temps des orages », 12 l. ; — semestre de gages au prêtre pour régence des écoles, 24 l., 1 s. ; — fourniture de bouche à ceux « qui ont été à la grande chasse pour détruire les loups », 5 l., 3 s. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — loyer de la maison de la sage-femme, 9 l., 1 s., 3 d. ; — réparations au lavoir du béal des moulins, 15 l., 1 s. ; — avance de « deux panal de bled » à un particulier par la communauté, sur le pied de 3 l., 10 s., « la panal, en l'année 1760, attandu sa pauvreté, avec interès », 7 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1763). — Mandat de paiement : vacations pour vérification d'omission de cotes, 42 l. ; — réparations aux piliers

du puits, 7 l., 2 s., etc. — Reliquat dudit compte (1765-1769).

CC. 115. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 14 feuillets, papier ; 127 pièces, papier.

1763-1764. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Tric, fermier.

Chargement........	4.602 l.,	9 s.,	11 d.
Déchargement......	3.602	8	4
Excédent.......	1.000 l.,	1 s.,	7 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,328 l., 17 s., 3 d. ; « de sang », 196 l., 15 s. ; — ferme des jas de la Barre, 45 l. ; de la Trinité, 90 l. ; d'Aille, 46 l. ; de Polette, 37 l., etc. — Dépenses. — Impositions aux receveurs de la viguerie, 332 l., 13 s., 6 d. ; 502 l., 18 s. ; 702 l. ; 402 l. ; — levée de lettres de contrainte, « frès et pourteurs », 22 l., 13 s., — « anpoissonemand de bête feurieze », 3 l., 13 s. ; — devis des réparations aux « arbergeries », 12 l., 1 s. ; — nourriture d'un bâtard pendant 2 mois, 8 l., 16 s, ; — 5 mois de régence des écoles, 20 l., 13 s. ; — semestre de pension féodale à la comtesse de Vintimille, 350 l. ; — gages annuels pour exaction de la taille, 134 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1764). — Mandats de paiement : gages d'un « teisseur à toille pour soner les cloche pour les orrage et tempete », 9 l. ; — fourniture de l'étape en viande à 15 soldats invalides, 56 sous ; — diner de 3 hommes de Trans venus à Vidauban pour visiter le bois de Chaumes dans l'intention d'y faire offre, 2 l., etc.

CC. 116. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 86 pièces, papier.

1764-1765. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	6.949 l.,	19 s.,	2 d.
Déchargement......	6.145	6	6
Excédent........	804 l.,	12 s.,	8 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,364 l., 1 s., 6 d. ; « de sang », 248 l., 6 s. ; — fermes : du péage, 32 l. ; du « relarguier » 45 l., etc. — Dépenses. — Impositions des deniers du Roi et du Pays, 536 l., 15 s. ; 775 l., 11 s., 3 d. ; 550 l., 4 s. ; 300 l. ; 1,000 l. ; — honoraires de l'agent de la communauté à Aix, 18 l., 10 s. ; — fourniture de 23 livres (8 kilog. 740 gr.) de fer pour réparations au vitrage de la « paroisse », 4 l., 13 s. ; — semestre de pension féodale à la comtesse de Vintimille, 350 l. ; — fourniture d'un cierge par un marchand de Draguignan, « lors du service de madame de Vintimille, 28 l., 1 s. ; — achat de 700 tuiles pour réparations à la bergerie d'Aille, 17 l., 11 s. ; — gages de la sage-femme, 9 l., 1 s. ; — achat d' « un paire soulier, un tablier d'indiene, un paire bas, un bonet pour le bâtard qui est en nourrice au Pomier » 3 l., 1 s. ; — fête donnée à l'occasion du mariage du marquis de Vintimille « et autre dépance faite le jour que la communauté fit chanter une messe de *Requiem* à l'occasion de la mort de madame la comtesse de Vintimille », 17 l., 1 s. ; — 5 journées de maçon et 4 de manœuvre employées en réparations à la bergerie d'Aille, 8 l., 15 s. ; — repas public donné à la maison commune par la communauté, après la messe de *Requiem* de la mort de madame la comtesse de Vintimille, mère, 31 l., 1 s. ; — remontage annuel de l'horloge, 20 l. ; — gages annuels de l'exacteur de la taille, 134 l. ; — transport à Fréjus des équipages du second bataillon de « l'Isle de France », 6 l., 1 s. ; — honoraires des auditeurs, 42 l. — Procès-verbal de vérification (1765). — Mandats de paiement : transport d'un Italien aux Arcs, 10 sous ; — sonnerie des cloches lors de la mort de la comtesse de Vintimille, 40 sous, — secours de 10 sous à un prêtre, de retour de Fréjus, allant à Toulon, suivant passeport du vicaire général dudit Fréjus, etc.

CC. 117. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 88 pièces, papier.

1765-1766. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	5.083 l.,	6 s.,	10 d.
Déchargement......	4.889	9	8
Excédent.......	192 l.,	17 s.,	2 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,319 l., 7 s., 6 d. ; « de sang », 230 l., 8 s. ; — ferme des : « relarguier d'été », 67 l. ; « relarguier d'hiver », 400 l., etc. — Dépenses. — semestre de pension féodale à la comtesse de Vintimille, 350 l. ; — réparations à l'horloge, 8 l., 1 s. — sonnerie pendant le mauvais temps, 12 l. ; — habillement du valet de ville, 80 l. ; — gages du même, 6 l. ; — gages du second consul pendant 9 mois, 11 l., 6 s. ; — dépense de bouche faite chez l'aubergiste par les enchérisseurs de l'étape, 21 l. ; — transport de pauvres en divers lieux par le fermier de la terre de l'hôpital, 15 l., 11 s. ; — semestre du logement du curé, 25 l. ; — confection d'une croix de mission par 2 menuisiers de Lorgues, associés, 39 l. ; — dépenses, pendant une semaine, des Capucins prédicateurs de la mission, 99 l. ; — honoraires d'un médecin consultant

« pour la maladie qui règne à Vidauban », 48 l. ; — fourniture d'un chêne blanc pour confection de la croix de mission, 4 l. ; — sonnerie des cloches pendant la mission, 6 l. ; — construction de 8 cannes et 2 pans (16 mètres 50 cent.) de muraille en maçonnerie pour y placer ladite croix, 30 l. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — allaitement d'un bâtard pendant 3 mois, 12 l. ; — fourniture, par un « vivandier », de « vomicat et de gresse pour enpoisonner le loup », 6 l., 12 s. ; — voyage du second consul à Draguignan, journée d'homme employée à faire du bois pour le « père capucin missionnaire »; autre journée pour le transport du chêne destiné à la croix de mission ; fourniture de pain aux hommes qui ont charrié les pierres pour ladite croix, 5 l., 7 s. ; — confection d'une grande table pour les écoles, 6 l., 10 s. ; — achat de 2 chaperons, 118 l., 14 s. ; — façon desdits chaperons, 8 l., 10 s. ; — fournitures de remèdes par l'apothicaire de Pignans, « lors de la maladie épidémique qui a régné ce hivert, pour secourir les pauvres malades », 26 l., 19 s., etc.

CC. 118. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier ; 467 pièces, papier

1766-1767. — Comptes des fermiers de la taille. — François Pascal, fermier.

Chargement........	5.609 l.,	6 s.,	4 d.
Déchargement......	5.400	14	5
Excédent......	208 l.,	11 s.,	11 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,342 l., 5 s. ; « de sans », 198 l., 11 s. ; — fermes : du péage, 39 l. ; — du « relarguier » d'été, 67 l., etc. — Dépenses. — Impositions des deniers du Roi et du Pays, 655 l., 8 s., 9 d. ; 200 l., 16 s., 7 d. ; 300 l. ; — pension féodale à la comtesse de Vintimille, 700 l. ; — gages et fournitures de *N.* Isnard, agent de la communauté à Aix, 26 l., 5 s., 5 d. ; — solde du prix fait des réparations de la maison curiale, 100 l. ; — demi-rente du logement du curé, 25 l. ; — fournitures : de viande à des soldats du régiment royal-Corse, 29 l., 9 s., 6 d., de 15 livres [5 kilog. 700 (?)] de poudre pour salve de boites à l'arrivée du marquis de Vintimille, 16 l., 10 s. ; — nourriture pendant 3 jours, du médecin et de son cheval, 14 l., 5 s. ; du chirurgien « pour avoir fait l'ouverture de quelques cadavres », 6 l. ; — 1er acompte des réparations à la maison curiale, 100 l. ; — réparations aux toitures de l'église et de la maison de ville, 20 l., 7 s. ; — transport d'une pierre par un « peirier » de Marseille, 112 l. ; — dessin de « deux montre solere » par un « pentre » de Draguignan, 36 l. ; — transports : du chêne, de la Moure, pour confection de la croix de la mission, 10 l. ; d'équipages du régiment de la Marche à Fréjus, 10 l. ; — « pour avoir fait la place des montres [solaires], acomoder la fontaine et l'horloge et avoir fourny les meneuvres », 5 l. ; — gages : pour sonnerie des cloches « à l'ocasion des horages », 6 l. ; de la sage-femme, 9 l. ; — fourniture de viande à des soldats de recrue de l'armée d'Allemagne, 6 l., 16 s. ; — dernier quartier de régence des écoles, 20 l. ; — souper, chez un aubergiste de Draguignan, de l'escorte du marquis de Vintimille à Figanières, à son arrivée de Paris, composée de 33 hommes et autant de chevaux ou mulets, 83 l. ; — trimestre d'allaitement d'un bâtard, 12 l. ; — façon du battant de la petite cloche, 9 l., 2 s. ; — confection d'une porte « pour la servis [regard] » de la fontaine, 5 l., 10 s. ; — façon « de la grande cloche » à un fondeur de Draguignan, 200 l. ; — confection d'une porte de confessionnal, 9 l. ; — achats de matières pour la susdite cloche, 210 l. ; — fournitures : de rubans pour la bénédiction des cloches, 6 l., 8 s. ; de 32 livres de fer ouvré, à 7 sous l'une (489 (?) gr.), employées à la cloche ; — loyer de la chambre des écoles, 15 l. ; — transport de l'équipage d'un lieutenant invalide à Fréjus, 6 l., 16 s. ; — gages pour exaction de la taille, 265 l. ; — semestre de logement de *N.* Bernard, prêtre, 20 l., etc. — Dépenses en poudre et rafraîchissement « en passant à Trans », à l'occasion de la réception du marquis de Vintimille, 6 l., 1 s. — Procès-verbal de vérification (1767).

CC. 119. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier ; 76 pièces, papier.

1767-1768. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	5.775 l.,	8 s.,	4 d.
Déchargement......	5.479	»	6
Excédent......	296 l.,	7 s.,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 2,354 l., 9 s., 3 d. ; « de sang », 250 l., 17 s., 6 d. ; — fermes : du capage, 387 l. ; du péage, 39 l. ; du « relarguier » d'hiver, 400 l., etc. — Dépenses. — Impositions [du Roi et du Pays], 633 l., 12 s. ; — semestre de nourriture d'un bâtard, 24 l. ; — pension féodale et annuelle à la comtesse de Vintimille, 700 l. ; — transport de l'équipage de *N.* Bourset de La Saigne, [colonel et commandant du Génie], 6 l. ; — emploi de 10 journées de femme à la nouvelle fontaine, à 6 sous l'une, 3 l. ; — souper « aux offrant de quatre carton de la commu-

nauté », 12 l ,etc. — Procès-verbal de vérification (1768). — Mandats de paiement : « paines et soins extraordinaire [du médecin] qu'il apris à l'ocasion de la maladie populaire qui a raigné l'ivert dernier », 72 l. ; — semestre d'honoraires du même, 50 l. ; — 6 journées 1/2 de travail d'homme à la nouvelle fontaine, à 24 sous l'une, 7 l., 16 s. ; — indicateur ayant accompagné *N.* de La Saigne, « pour le service du Roi », et planté des jalons, 12 l.; — façon « des escoudes ou marteau » nécessaires à la construction de la nouvelle fontaine, 6 l., 10 s. ; — honoraires d'Augustin Muraire, avocat à Draguignan, 18 l. ; — 54 journées de travail d'un piémontais, à 30 sous l'une, employées à la construction de la nouvelle fontaine, 43 l. ; — fourniture de 3 draps de lit, placés à des jalons par ordre de *N.* de La Saigne, 7 l., 4 s. ; — logement du même pendant 21 jours, de son dessinateur, de 3 domestiques et 3 chevaux, chez Joseph Sermet, avocat, 38 l., 17 sous, etc.

CC. 120. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 213 pièces, papier.

1768-1769. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : semestre de pension féodale au comte de Vintimille, 350 l. ; — livraison de 7 quintaux de foin à *N.* de La Saigne (cf. CC. 119), à 3 l., l'un (40 kilog.), 21 l. ; — fourniture de cierges aux marguilliers du Saint-Sacrement, 30 l. ; — prime pour destruction d'un loup, 3 l. ; — façon d'une veste et d'une culotte pour le valet de ville, 3 l., 13 s. ; — réparations au « mandry » de la grande cloche, 9 l., 13 s. ; — honoraires du docteur en médecine, 102 l. ; — Remboursement de 75 l., avancées à un soldat de la Légion royale ; — construction d'une échelle pour monter à l'horloge, 4 l., 10 s. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — remboursement de 24 l., avancées aux « geans de monseigneur l'évêque, lors de sa visite pastoralle », 24 l. ; — 6 journées de l'indicateur ayant accompagné *N.* de Chantemerle, officier du corps du Génie, 6 l., 5 s.; — remboursement au fermier de la gabelle de 34 l., avancées aux ouvriers, manoeuvres et indicateur et pour plantation de jalons à l'occasion de la levée de la carte « de frontière de Province, ordonnée par *N.* Bourset de La Saigne, brigadier des armées du Roi » (cf. CC. 119), 34 l. ; — gages annuels du valet de ville, 6 l., — confection d'une paire de souliers pour le même, 4 l., 5 s. ; — logement de 24 soldats du régiment de la Marche, 1 l., 16 s., etc.

CC. 121. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1769-1770. — Comptes des fermiers de la taille. — Louis Meifredy, trésorier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : arbitrage du différend avec Roch Liotard par 2 notaires, 24 l. ; — transport des officiers du Génie, du domestique de *N.* de Chantemerle et des officiers de la suite de De La Saigne (cf. CC. 119-120) chargé de la levée de la carte, à Gonfaron et à la Garde, 4 l. ; — gages de la sage-femme, 9 l. ; — logement du secondaire, 36 l. ; — gages du sonneur en temps orageux, 12 l. ; — dépenses faites à l'occasion des couches de la marquise de Vintimille, 12 l., 10 s. ; — repas aux enchérisseurs des fermes de la gabelle et du glandage de Chaumes, 20 l. ; — nourriture d'un bâtard pendant un an, 48 l. ; — vérification d'anciens comptes trésoraires, 48 l., 15 s. ; — achat de poudre pour salve de boites à l'occasion de la naissance du comte de Vintimille, 12 l. ; — impositions des deniers du Roi et du Pays, 936 l., 5 s., 1 d. ; — confection d'un cadre pour la fenêtre d'une chambre de la maison de ville, 12 l. ; — rations de bouche et de fourrage à 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 4 maréchaux de logis [et à leurs chevaux], 24 l., 10 s. ; — honoraires d'un consul, 15 l. ; — semestre de loyer de la maison du curé, 25 l. ; — pavage à côté de la chapelle des Pénitents, 3 l. ; — journée de logement de *N.* Lassagne [de La Saigne] (cf. CC. 119-120), de 3 officiers du Génie, 1 domestique et chevaux, 3 l. ; — solde du « candou » annuel de 100 l., au médecin, 70 l., etc.

CC. 122. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 20 feuillets, papier ; 180 pièces, papier.

1770-1771. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	6.657 l.,	3 s.,	»
Déchargement......	8.514	14	6 d.
Déficit........	1.857 l.,	1 s.,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,157 l., 9 s., 4 d. ; — fermes : du péage, 40 l. ; des herbages d'été, 67 l. ; de ceux d'hiver, 440 l. ; etc. — Dépenses. — Voyage d'un porteur à Aix pour y prendre des lettres de contrainte, 5 l. ; — gages annuels du greffier, 30 l. ; — semestre de pension féodale au comte de Vintimille, 350 l. ; — paiement du demi-droit de lods au même, 445 l., 14 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1771). — Mandats de paiement : loyers : de la chambre de la sage-femme, 9 l. ; du logement du prêtre, 36 l. ; — son-

nerie contre les « aurage du temps », 12 l. ; — impositions des deniers du Roi et du Pays, 1,234 l., 7 s., 2 d. ; — nourriture d'un bâtard, pendant 9 mois, à 4 l., par mois, 36 l. ; — honoraires d'un consul, 15 l. ; — achat d'un habillement du valet de ville, 93 l. ; — pension au prieuré le Notre-Dame-de-Pitié, 75 l. ; — gages annuels du valet de ville, 6 l. ; — fourniture de 58 rations de viande de mouton à un détachement de la Légion Corse, 21 l. ; — établissement du rôle de la taille « de sang », 12 l. ; — remontage de l'horloge, 20 l., etc.

CC. 123. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 26 pièces, papier.

1771-1772. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	7.030 l.,	14 s.,	10 d.
Déchargement......	9.586	18	4
Déficit.........	2.556 l.,	3 s,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,158 l., 19 s., 4 d. ; « de sang », 535 l., 5 s., 6 d. ; — capage, 372 l. ; — semestre de rente des terres des 4 bergeries, 117 l., 10 s., etc. — Dépenses. — Impositions de la viguerie, 24 l. ; — levée de lettres générales de contrainte pour paiement des tailles, 5 l. ; — honoraires des auditeurs du compte, 42 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1772). — Mandats de paiement : gages annuels du valet de ville, 6 l. ; — pension pour service de la chapellenie Notre-Dame-de-Pitié, 75 l. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — dommages causés à une propriété pour recherches d'eau, 12 l. ; — impositions des deniers du Roi et du Pays, 2,320 l., 6 sous, etc.

CC. 124. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 16 feuillets, papier ; 141 pièces, papier.

1773-1774. — Comptes des fermiers de la taille. — Jean-François Savournin et Roch Liotard, fermiers.

Chargement........	6.155 l.,	18 s.,	8 d.
Déchargement......	6.805	9	11
Déficit.........	649 l.,	11 s.,	3 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,171 l., 1 s., 2 d. ; « de sang » 633 l., 1 s. ; — capage, 520 l. ; — fermes : du péage, 36 l. ; des herbes d'hiver, 670 l. ; — remboursement des frais d'un procès par Tournel, notaire de Vidauban, 87 l., etc. — Dépenses. — Semestre de pension féodale au comte de Vintimille, 350 l. ; — réparations : au pavé de la Grande Rue, 25 l., 9 s., 3 d. ; à la porte de la maison de ville, 3 l., 15 s., 3 d. ; — fourniture de l'étape à 1 brigadier et 3 cavaliers de la Maréchaussée de la brigade de Fréjus, allant passer la grande revue à Aix, 14 l., 18 s., 3 d. ; — quartier d'impositions de la viguerie, 48 l. ; — exaction de la taille, 220 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1774). — Mandats de paiement : acompte d'impositions de la Province, 1,157 l., 9 s. ; — achat de cierges pour l'illumination de l'autel du Saint-Sacrement, 36 l. ; — salaires annuels du valet de ville, 6 l. ; — dénombrement général des habitants, « de la situation et éloignement des bastide, âmes de tous âge et de tout état », 19 l., 6 s. ; — dommages à un pré pour recherches d'eau, 11 l. ; — fourniture de « vomicat et gresce pour faire la patte pour enpouagoner le loup », 6 l., etc.

CC. 125. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 342 pièces, papier.

1774-1775. — Comptes des fermiers de la taille. — Mêmes fermiers.

Chargement........	6.244 l.,	17 s.,	5 d.
Déchargement......	6.989	4	3
Déficit..........	744 l.,	6 s.,	10 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,141 l., 17 s., 3 d. ; « de sang », 681 l., 15 s., 2 d. ; — capage, 504 l. ; — fermes : du péage, 36 l. ; du glandage de Chaumes, 48 l., 5 s. ; etc. — Dépenses. — Semestre de pension féodale au comte de Vintimille, 350 l. ; — contrôle de l'acte de bail de la boucherie, 8 l., 9 s., 3 d. ; — loyer de 2 chambres du secondaire, 36 l. ; — achat d'étoffe, chez un marchand de Draguignan, pour l'habillement du valet de ville, 50 l., 6 s. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — achat de cierges pour le Saint-Sacrement, 30 l. ; — charroi d'une pierre de moulin d'Aubagne, 112 l., 10 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1775). — Mandats de paiement : acompte d'impositions de la Province, 1,296 l. ; réparations à l'église, 116 l., 13 s., 8 d. ; — gages annuels du valet de ville, 6 l. ; — honoraires du second consul, 15 l. ; — réparations : à la chambre du « reloge », 3 l., 5 s. ; à la grande cloche, 11 l. ; — fourniture de 6 bouteilles de vin « pour faire boire, en passant les délivrances et acte des ferme de la communauté », 1 l., 4 sous ; — voyage du valet de ville à Fréjus « pour prendre la permission pour la bénecdistion des aricots », 24 sous ; — fourniture de 8 bouteilles de vin « pour faire boire en passant les délivrance et les acte de la communauté », 32 s. ; — réparations aux balances de la communauté, 36 l. ; — fournitures : d'un

« canon de fusil pour faire de toullaux [tuyaux] à la fontaine » ; — d'une corde pour l'horloge, 2 l., 16 s., etc.

CC. 126. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 126 pièces, papier

1775-1776. — Comptes des fermiers de la taille. — Guillaume Savournin, fermier.

Chargement........	6.035 l.,	1 s.,	»
Déchargement......	6.579	11	6 d.
Déficit..........	544 l.,	10 s.,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,154 l., 10 s., 10 d. ; « de sang », 608 l., 10 s., 2 d. ; — capage, 492 l. ; — fermes ; des herbes d'hiver, 600 l. ; de celles d'été, 62 l. ; du glandage, 300 l. ; du péage, 48 l., etc. — Dépenses. — Acompte des impositions de la Province, 760 l., 2 s., 11 d. ; — nettoyage du grand puits, 33 l., 1 s., 3 d. ; — semestre de la pension féodale au comte de Vintimille, 350 l. ; — frais de levée d'un soldat provincial, 5 l. ; — paiement aux gardes du Gouverneur de la Province, 16 l., 17 s., 3 d. ; — loyer d'un appartement pour le secondaire, 36 l. ; — établissement du rôle du capage, 6 l., 1 s., 3 d. ; — honoraires : du maire, 15 l. ; — du greffier, 30 l. ; — fondation de Notre-Dame-de-Pitié, 75 l. ; — fourniture annuelle d'une paire de souliers au valet de ville, 4 l. ; — établissement du devis d'une conduite d'eau, 48 l. ; — vacation de l'abbé *N.* de Montgrand, « comissairè », et *N.* Guignon, curé au Muy, greffier, pour l'établissement d'un 3me prêtre à Vidauban, 550 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1776). — Mandats de paiement : gages de la sage-femme, 9 l. ; — « luminaire du Saint-Sacrement », 24 l. ; — gages du valet de ville, 6 l. ; — confection d'une toise « pour toisé » les miliciens, 1 l., 4 s., ; — voyage d'un individu dans plusieurs localités pour s'informer du prix de l'huile, 1 l., etc.

CC. 127. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 128 pièces, papier.

1776-1777. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	6.320 l.,	16 s.,	2 d.
Déchargement......	4.676	2	»
Excédent	1.644 l.,	14 s.,	2 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,168 l., 8 s., 2 d. ; « de sang », 638 l., 8 s. ; — capage, 478 l. ; — ferme du péage, 48 l. — Dépenses. — Acompte des impositions de la Province, 771 l., 10 s., 2 d. ; — paiement à l' « architete ydrolique pour avoir vaqué six jours à faire des observations tant pour calibrer les eaux que pour tirer les coups de nivaux à l'occasion de la nouvelle fontaine », 120 l. ; — voyage d'un subdélégué de l'intendant pour visiter l'emplacement de cette nouvelle fontaine, 12 l., 1 s., 3 d. ; — loyer des appartements du secondaire, 36 l. ; — droits de contrôle, « en forme de restitution », sur délibération et autres actes qui n'avaient pas été soumis à cette formalité, 54 l. ; — réparations à l'horloge, 50 l. ; — transport de l'horloge à Draguignan pour y être réparée par un serrurier, 4 l. ; — achat de cierges pour le « luminaire du maitre hôtel » 30 l. ; — honoraires de l'avocat pendant 2 années, 36 l. ; — « gages » annuels du docteur en médecine, 75 l. ; — remboursement d'avances au député qui a accompagné l'abbé *N.* de Montgrand dans l'opération du dénombrement des habitants, 116 l., 17 s., 6 d. ; — dépenses de bouche, pendant 3 jours, d'un horloger étranger à la localité, pour démontage et remise en place de l'horloge, 6 l. ; — honoraires des auditeurs, 34 l., 16 s., etc. — Procès-verbal de vérification (1777). — Mandats de paiement : sonnerie des cloches en temps d'orage, 12 l., — fouilles auprès de l'aire pour recherche d'eau, 13 l., 10 s. ; — répartition de la taxe de la capitation, 15 l. ; — dépenses de bouche, chez l'aubergiste, faites par les enchérisseurs de la conduite des nouvelles sources et du glandage de Chaumes, 18 l., etc.

CC. 128. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 76 pièces, papier.

1777-1778. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	7.635 l.,	3 s.,	1 d.
Déchargement......	5.535	3	1 »
Excédent	2.100 l.(?)	10 s.,	8 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,156 l., 7 s., 6 d. ; « de sang », 608 l., 5 d. ; — capage, 460 l. ; — gabelle, 770 l. ; — fermes : des herbes d'hiver, 600 l. ; de celles d'été, 62 l. ; du péage, 48 l. ; — reliquat du compte précédent, 1,644 l., 14 s., 2 d., etc. — Dépenses. — Célébration : d'une grand'messe de *Requiem* pour le comte de Vintimille, 3 l. ; d'une « petite messe que les sier consul... a commender [au curé], du grand mathin, aux sujet de la moisson, à la fette de la Saint-Jean », 3 l. ; — loyer de l'appartement du secondaire, 36 l. ; — vacations d'un consul pour rechercher des titres de la communauté, 18 l. ; — confection d'un confessionnal, 30 l. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — honoraires

des auditeurs, 42 l. — Procès-verbal de vérification (1778). — Mandats de paiement : impositions de la Province, 770 l., 2 s., 5 d. ; — rédaction d'une consultation par 2 avocats de Draguignan, 18 l., etc.

CC. 129. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 101 pièces, papier.

1779-1780. — Comptes des fermiers de la taille. — Jean-François Savournin, fermier.

Chargement........	8.799 l.,	13 s.,	6 d.
Déchargement......	4.615	12	4
Excédent.......	4.184 l.,	1 s.,	2 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,131 l., 8 s., 4 d.; « de sang », 634 l., 18 s. ; — capage, 480 l., etc. — Dépenses. — Achat d'une paire de souliers pour le valet de ville, 4 l. ; — gages de la sage-femme, 9 l. ; — loyer de l'appartement du vicaire, 36 l. ; — honoraires du docteur en médecine, 75 l. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l. ; — dépenses faites à l'occasion d'une maladie épidémique ayant sévi en mars, avril et mai 1780, 504 l., 3 s. ; — logement d'un lieutenant des Invalides, 3 l., 5 s., 3 d., etc. — Procès-verbal de vérification. — Mandats de paiement : impositions de la Province, 772 l., 2 sous, 5 deniers ; — achat de 10 livres de corde pour les contre-poids de l'horloge, à 10 sous l'une (380 grammes) ; — aumône de 3 l., à 2 membres, de « l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin se trouvant en quette pour la rédemption de quatre de leurs frères, prêtres, captifs à Alger » ; — nettoyage du canal de la fontaine, « à cause que la boüe et la chaux empêchoit l'écoulement de l'eau », 11 l. ; — sonnerie des cloches pendant une année, 12 l. ; — gages : des 2 consuls, à 15 l., chacun ; du greffier, 30 l., etc.

CC. 130. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1780-1781. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	9.956 l.,	» s.,	8 d.
Déchargement......	4.503	6	2
Excédent	5.452 l.,	14 s.,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,160 l., 13 s., 8 d. ; « de sang », 601 l., 5 s., 10 d. ; — capage, 480 l.; — fermes : des herbes d'hiver, 600 l. ; de celles d'été, 100 l. ; du glandage de Chaumes, 63 l. ; du péage, 37 l. ; — reliquat du compte précédent, 4,184 l., 1 s., 2 d., etc. — Dépenses. — 4 payes d'impositions de 772 l., 2 s., 5 d., chacune, 3,088 l., 9 s., 8 d. ; — levée de lettres de contrainte, 28 l. ; — confection « de roue en neuf à l'horloge », par un serrurier de Draguignan, 50 l. ; — dépenses chez l'aubergiste « pour avoir donné plusieurs repas à celuy qui reparoit l'horloge », 5 l., 10 s. ; — sonnerie des cloches pendant l'année, 12 l. ; — loyer de l'appartement du secondaire, 36 l. ; — entretien d'une fille de Comps, « tirée de l'hopital d'Aix », 12 l. ; — réparations d'un chemin impraticable, 60 l. ; — réfection des mesures du vin et de l'huile, 3 l., 14 s., 3 d. ; — achat d'une balance, 10 l., 11 s., 3 d. ; — confection d'une porte pour le cimetière, 8 l. ; — honoraires du docteur en médecine, 75 l. ; — vérification de pierres de moulins à farine, 3 l. ; — transport de 2 pierres de moulins à farine par un charretier de Villecroze, 188 l. ; — établissement du devis des réparations à faire au clocher et à la maison de ville, 18 l. ; — achat d'un drapeau, 34 l., 2 s. ; — remontage de l'horloge, 20 l. ; — achat d'une paire de souliers au valet de ville, 5 l. ; — exaction de la taille, 108 l. ; etc. — Procès-verbal de vérification (1781).

CC. 131. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier ; 105 pièces, papier.

1781-1782. — Comptes des fermiers de la taille. — Guillaume Savournin, fermier.

Chargement........	11.132 l.,	11 s.,	3 d.
Déchargement......	6.051	5	9
Excédent.......	4.981 l.,	5 s.,	6 d.

Recettes. — Taille : des biens-fonds, 3,124 l.; 3 s, ; « de sang », 597 l., 15 s. ; — capage, 486 l. ; — ferme du péage, 37 l., etc. — Dépenses. — Réparations au clocher et à la maison de ville, 130 l. ; — « cierges employés à la réjouissance de Monseigneur le Dauphin », 37 l., 15 s. ; — « recettes » des réparations du clocher et de la maison de ville, 9 l., 10 s. ; — gages : du premier consul, 15 l. ; du greffier, 30 l. ; — établissement du rôle de la capitation, 15 l. ; — achats : de « flambeaux employés au feu de joye qui a été fait à l'occasion d'une bataille que les Anglais ont perdue », 41 l., 8 s., 3 d. ; — de 10 chaises pour la salle du conseil, à 15 sous l'une, 7 l., 10 s. ; — confection d'une « boete pour renfermer les lettres de la communauté », 3 l. ; — frais d'un procès contre le comte de Vintimille, 384 l. ; — célébration d'une messe pour les moissonneurs, le jour de St-Jean, à 3 heures du matin, 3 l. ; — honoraires de 3 années à l'avocat de la communauté, *N.* Garciny, de Draguignan,

3 annuités, 54 l. ; — réparations à un « bras de la cloche », 4 l. ; — honoraires des auditeurs, 42 l. ; etc. — Procès-verbal de vérification (1782). — Mandats de paiement : payes d'impositions de la Province, 772 l., 2 s., 5 d. ; 772 l., 2 s., 5 d. ; 1,458 l., 4 s., 10 d. ; — gages de la sage-femme, 18 l. ; — « honoraires annuels de la chapelainie de Notre-Dame-de-Pitié », 75 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, patron du lieu, 30 l. ; — frais de nourriture des tambours et « instruments employés à l'occasion du feu de joye fait le 13 du courant [janvier 1782], pour les avantages remportés sur les Anglais, dans laquelle somme se trouvent comprises les chandelles qui ont servi à l'illumination de l'hôtel de ville », 10 l., etc.

CC. 132. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1782-1783. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : solde d'impositions de la Province, 779 l., 2 s., 5 d.; — gages annuels pour sonnerie des cloches, 12 l. ; — logement d'un prêtre, 36 l. ; — semestre de gages du maître des écoles, 24 l.; — remboursement de taille sur biens fonds indûment imposés, 51 l., 13 s. ; — journée d'homme et de mulet « pour aller prendre des bournaux » [tuyaux en poterie] à Gonfaron, destinés à la conduite de la fontaine, 3 l.; — fourniture annuelle d'une paire de souliers pour le valet de ville, 5 l., 10 s.; —achat de 2 rames de papier à la fabrique de Pignans, et port, 8 l.; — trimestre d'abonnement avec l'entrepreneur de la poste aux lettres de Fréjus, 6 l.; — gages de la sage-femme, 18 l. ; — dommages-intérêts accordés au comte de Vintimille par le Parlement de Provence, pour suspension du travail de son moulin à huile, 1,000 l.; dépens, 98 l., 15 s., 8 d. ; — rétribution annuelle « de la chapelainie » de Notre-Dame-de-Pitié, 75 l.; — honoraires du médecin pendant un an, 75 l.; — réfection « des basts du clocher », 72 l., 10 s.; — fourniture de cierges « pour servir à l'illumination de la Fête-Dieu et que la communauté est obligée de fournir », 30 l. ; — port à Draguignan « d'une des loubettes de la grande cloche de cette paroisse », 1 l., etc.

CC. 133. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 112 pièces, papier.

1783-1784. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier.

Chargement........	9.562 l.,	10 s.,	6 d.
Déchargement......	6.939	4	»
Excédent.......	2.623 l.,	6 s.,	6 d.

Recettes.— Taille : des biens-fonds, 639 l., 16 s., 6 d.; « de sang » 546 l. ; — reliquat du précédent compte, 3,078 l., 6 s., 9 d.;— péage, 37 l.; etc. — Dépenses. — Loyer de l'appartement du secondaire, 36 l.; — levée de lettres de contrainte, 29 l., 5 s., 6 d. ; — réparations à la chapelle champêtre de St-Pons, 95 l., 6 s., 10 d.;— vérification du moulin à huile, 60 l.; — fournitures « à l'occasion du feu de joye fait pour la paix », 18 l., 16 s. ; — achat de cierges ayant servi au feu de « joye de la paix », 15 l., 11 s.; — entretien d'un bâtard, 24 l., — avances au boucher, « pour le faciliter aux achats des bestiaux nécessaires à la boucherie », 600 l., etc. — Procès-verbal de vérification (1784). — Mandats de paiement. — Impositions de la Province, taillon, fouage, etc., 544 l., 9 s., 1 d.; 299 l., 10 s., 4 d.; 843 l., 19 s., 5 d., 827 l., 6 s., 1 d.; 827 l., 6 s., 1 d.; — gages annuels du sonneur, 12 l.; — « pour avoir fait les bancs tout autour de la salle du conseil et pour les avoir posés et bâtis, et mis un crampon plombé à la porte du tambour de l'église », 13 l., 18 s., 6 d.; — gages de la sage-femme, 18 l.;— confection d' « un per solliers » pour le valet de ville, 5 l., 13 s.; — honoraires annuels du médecin, 75 l.; — fourniture : « des bandières, du papier teint et des ataches pour le fu de joy pour la paix », 10 sous; de « cinq cens serment pour servir au fu de joy pour réjouyssence de la paix pour recomandation de Mrs les procureurs du pays », 58 sous, etc.

CC. 134. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1784-1785. — Comptes des fermiers de la taille. — Jean-François Savournin, fermier.—(Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions de la Province, taillon, fouage, etc., des quartiers d'août et novembre, 1,654 l., 12 s., 2 d.; — expertise contradictoire des bergeries par les experts de la communauté et du comte de Vintimille, 51 l., 7 s.; — sonnerie des cloches « pour le mauvès temps, sellon l'usage que la communauté...donne toutes les années », 12 l.;—fournitures et vacations de *N.* Malespine, [procureur (?)] à Draguignan, dans un procès contre le comte de Vintimille, 43 l., 17 s., 1 d.; — pensions féodales, 5,736 l., 2 s., 7 d.; — transport à Pignans d'un soldat de la compagnie des Chasseurs du régiment de Barras venant de Draguignan et allant à Toulon, 20 sous ; — pose de cornes et réparations au cabinet de la viande à la boucherie, 5 l., 3 s., etc.

CC. 135. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1785-1786. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : réparations à la maison curiale, 126 l., 13 s., 8 d.; — quartiers d'impositions de la Province, taillon, fouage, etc., 1,654 l., 12 s., 2 d., — confection de « deux désabillet » pour le valet de ville, 63 l., 7 s., 6 d.; — loyers : de la maison du vicaire, 48 l.; des appartements du curé, 50 l.; — charroi de 60 « charetades » de pierres pour le pavé de la Grande-Rue, 60 l.; — frais d'auberge « pour avoir donné à manger et coucher [à un] orlogeur pour être vennu, pendant deux fois, démonter et monter l'haurloge », 15 l., 10 s.; — « honoraires » de la sage-femme, 18 l.; — achats : d'une demi-rame grand papier et d'une autre demi-rame de papier à lettres, port compris, 4 l., 10 s.; de 2 bâtons de cire d'Espagne, 1 l, 4 s.; — gages du maître d'école, 48 l. et loyer d'une chambre fournie par la communauté, 24 l.; — prise d'une « demi-coupe (16 litres) et son entonoir an cuivre », fabriqués par un chaudronnier de Draguignan, « y compris l'étamage et le liérage de la viguerie », 38 l., 16 s.; — réparations et entretien du chemin de viguerie conduisant à la Garde-Freinet, acompte, 50 l.; — établissement de la taille du sang, 12 l.; — fourniture : d' « un per solliers au valet de ville, » 7 l.; « de chandelles et du vin pour les anchères, delivrances des cottes mortes de la communauté », 6 l., 16 sous.; — « fournitures et journées d'home pour avoir fait le fu de joy de Saint-Pons », 6 l., 8 s., etc.

CC. 136. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier; 198 pièces, papier.

1786-1787. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : entretien de « l'orloge », pendant deux années, par un, « orlogeur de Draguignan », à 10 l. par an, 20 l.; — « Estrès de mémoire qu'il [le procureur de la communauté] a fait consernant la faculté que les habitans possèdent de tenir de bestiaux en franchise et sous la taxe dè douze sols pour trentenier, et encore la franchise des olives », 9 l.; — aumône à « trois pouvres mallades », 18 sous; — célébration d'une messe pour les moissonneurs le jour de Saint-Jean, 3 l.; d'une autre « messe solennelle » pour madame la comtesse de Vintimille, 6 l.; — gages annuels : de la sage-femme, 18 l.; du docteur en médecine, 75 l.; — arrérages d'intérêts de 4,600 l. à la comtesse de Vintimille, 230 l.; — tiers du prix fait et clôture du nouveau cimetière, 186 l., 13 s., 4 d.; — fourniture de « tous les bois et pavillon du feu de joy de Saint-Pons », 3 l., 12 s.; — « pour être aler rafermer la cloche de l'orloge et relever le baten, afin que led. batent frapa plus fort sur lad. cloche et, pour ce moyen, de mieu l'entendre », 48 sous; — achat d'un entonoir en fer blanc pour le fermier du censelage, 2 l., 10 s.; — au porteur de « la déliberassion et permission pour la vente de la terre du cimetière », 15 sous; — gratification pour destruction de 6 petits loups et d'une nichée « d'egledons », 24 sous, etc.

CC. 137. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1789-1790. — Comptes des fermiers de la taille. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Quittances d'impositions du pays, 23 l., 15 s., 2 d.; 319 l., 11 s., 9 d : 578 l.; 1 s., 9 d., etc.

CC. 138. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1789-1790. — Comptes des fermiers de la taille. — Joseph Tric, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : signification du rapport d' « encadastrement » des biens ci-devant privilégiés à *N.* comte de Vintimille et au prieur décimateur, y compris les frais de deux témoins, 58 sous. — Prime pour destruction de « 18 petit-pié et 24 euf qui nous ont [été] aporté en plusieurs fois », 14 sous; — gages annuels de « l'anterremort », 24 l.; — vacations d'un homme de Besse « pour avoir été employé trois jour à la découverte du plâtre dans le terroin, au quartier de Chaumes », 6 l.; — gages du valet de ville, 24 l.; — « pour avoir replanir le terrain qu'on a transporté du cimetiere vieux au nouveaux et avoir enterrer tous les os qui étoient à découvert », 30 sous; — achat de 10 pans (2 mèt. 50 cent.) de « serge en soye rouge, employées au drapeau martial », 13 l.; — acompte de « l'halle » [toiture] du lavoir comun », 130 l.; — fourniture par un marchand drapier de Draguignan, de l'étoffe nécessaire à l'habillement du valet de ville, 78 l.; — gratification au greffier pour transcription de 3 décrets de l'Assemblée Nationale, 24 l.; — confection d'un « abit complet et galoné » et d'une veste pour le valet de ville, 10 l., 16 s.; — achat de 24 fusils avec « leur bayonette » pour la communauté, 390 l.; — confection du « baton [hampe] du drapeaux national qui avait été cassé, et l'avoir ferré et fourni quelque pointe », 40 l.; — abonnement au *Journal des décrets de l'Assemblée Nationale,* 10 l., 3 d.; — achat de « deux peaux de tambour et de cordage....... qui ont été employé aux caisse des tambours de la garde nationale », 8 l., 16 s.;

— achat de sarments pour le feu de « joye » de Saint-Pons et pour « avoir arengé » la place pour le jour de la prestation du serment civique, 4 l.; — confection de bancs en noyer à l'église paroissiale pour les officiers municipaux, 67 l ; — achat d'une peau de tambour, 4 l., 10 s.; — réparations à la boutique de la gabelle, 5 l., 6 s.; — vérification et estimation des dommages occasionnés par un orage de grêle, le 8 juillet 1790, 46 l.; — achats : de 7 écharpes, 168 l.; d'étoffe pour le valet de ville et pour les tambours de la garde nationale, 30 l.; — acompte des honoraires des indicateurs chargés de procéder à l' « encadastrement » des biens-fonds, droits et facultés des privilégiés, 300 l., etc.

CC. 139. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier; 72 pièces, papier.

1790-1792. — Comptes des fermiers de la taille. — François Pascal, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions du Pays, 670 l., 8 s.; 670 l., 8 s.; 228 l ; 668 l., 1 s.; — quartier de gages du régent d'école, 18 l.; — « pour faire estamer et sauder la demi-coupe (16 litres) de l'huile », 21 l.; — réparations à la porte de la gabelle et confection d'une caisse garnie intérieurement « avec de papier paint » pour les écharpes des officiers municipaux, 7 l.; — loyer du logement du vicaire, 48 l.; — étape de 18 soldats du corps royal d'artillerie, 14 l., 8 s.; — visite « des bastides du terroir pour prendre note de tous les individus, pour en dresser rolle avec ceux de l'endroit », 24 l.; — transport d'un soldat du régiment de Vexin à Fréjus, 40 sous ; — « pour paine et soin.... pendant le cours de l'année pour nous instruire des évaluations du pain », 6 l.; — « pour avoir éclairsir les 24 fusil de la communauté, à raison de 6 s. chaque », 7 l., 4 s.; — avances de 3 l. à un soldat du régiment de Vexin « qui s'est trouvé manque[r] d'argens pour faire sa route », etc. — Avis du Directoire du district portant vérification du compte (1792).

CC. 140. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-4°, 10 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 15 pièces, papier.

1693-1787. — Tailles. — Extrait d'ordonnance de l'intendant, avec exploit de signification, exemptant les maitres de poste de toutes charges, tant ordinaires qu'extraordinaires (1699-1700). — Sommation aux hoirs d'Esprit Garnier en paiement d'arrérages de tailles (1702). — Requête de soit-montré, suivie d'exploit de commandement en paiement des deniers du Roi et du Pays, taille, taillon, fouage et subside par l'exacteur des tailles (1704). — Extrait de transaction entre les consuls de Vidauban, d'une part, et Pierre Giraud, berger, et les hoirs de François Pascal, d'autre part, au sujet du paiement d'arrérages de tailles pendant 29 ans (1734). — Consultations relatives : à des intérêts dus pour arrérages d'un trésorier (1769); — au rachat de domaines roturiers aliénés par la communauté avec franchise de tailles (1787), etc.

CC. 141. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 9 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1700-1755. — Tailles. — Requêtes et copies de requêtes avec décrets, lettres et exploits, présentées à l'intendant et à la Cour des Comptes par : les consuls de Vidauban, en paiement de 951 l., 5 sous, 5 deniers avec intérêts, pour reliquat du compte de Balthazar Bérenguier (1701); — Antoine Tric, fermier du même lieu, en autorisation de contraindre divers particuliers au paiement de leurs tailles (1702); — Louis Augier, docteur en médecine, résidant à Saint-Tropez, exacteur, en paiement de 575 l., 10 sols de reliquat (1712); — les susdits consuls, en paiement de 194 l., 14 s. de reliquat, à prendre des hoirs Gabriel Charlot [ancien trésorier] (1715) ; — Antoine Gardon, bourgeois de Draguignan, fermier de la taille sur les bestiaux, en remise par les consuls du casernet (1730); — les susdits consuls, en paiement de 2,330 l., 9 s., 3 d. pour reliquat du compte de gestion dudit Gardon (1732). — Consultation sur la remise du casernet de la taille à Joseph Teisseire [trésorier] (1733), etc.

CC. 142. (3 cahiers.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1718-1742. — Tailles. — Mémoire, extraits de délibération communale et de rapport de vérification concernant le recouvrement de restes de tailles.

CC. 143. (Liasse.) — 3 brochures in-8°, 32 pages, papier ; 2 imprimés, papier.

1725-1783. — Tailles. — Extraits d'arrêts de la Cour des Comptes portant : règlement sur la levée et le recouvrement des tailles (1725); — défense aux receveurs des vigueries et aux trésoriers, fermiers et exacteurs des communautés de se charger d'aucun autre recouvrement pendant la durée de leur exercice (1743). — Déclaration du Roi portant que l'action en rachat ou en

« encadastrement » des biens aliénés par les communautés avec franchise de taille est indépendante de toute prescription ou déchéance et déterminant les preuves et justifications à faire par les seigneurs pour être maintenus dans la franchise de ce droit (1783).

CC. 144. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 6 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1726-1729. — Taille. — Extrait de délibération communale et consultation concernant l'affranchissement des tailles négociales, sur sommation de Joseph-Hubert de Vintimille, des comtes de Marseille.

CC. 145. (Cahier.)— In-8°, 6 feuillets, papier.

1678-1681. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean Clerian, fermier (1678).

Chargement........	90 l.	»	»
Déchargement......	184 l.,	9 s.,	10 d.
Déficit.........	94 l.,	9 s..	10 d.

Taille et taillon, 15 l., 6 s., 8 d.; — 4 journées employées à visiter le bois de Chaumes, 6 l. — (Autres articles de paiement pour objets indéterminés). — Vérification (1681).

CC. 146. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 8 feuillets, papier; 2 pièces, papier.

1685-1686. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Melchior Bernard, fermier.

Chargement........	240 l.	»	»
Déchargement......	199 l,	10 s..	2 d.
Excédent......	40 l.,	19 s.,	2 d.

Quartier : du fouage et subside 15 l., 1 s., 4 d.; du taillon et taille « réelle » 15 l., 1 s., 4 d.; — établissement du compte, 3 l.; — vérification (1686).— Mandat de paiement : 3 l., 9 sous, dont 57 sous pour confection d'un habillement et 12 sous pour achat d'un chapeau destiné au valet de ville; 30 sous pour 3 voyages à Draguignan.

CC. 147. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier; 1 pièce, papier.

1688-1689. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Louis Serret, fermier (1688).

Chargement........	168 l.	»	»
Déchargement......	149 l.,	12 s.,	6 d.
Excédent......	18 l.,	7 s.,	6 d.

Quartiers : du taillon, 15 l., 1 s., 4 d.; du fouage et subside, 10 l., 16 s., 6 d.; — « Rebilhage de chemins, [aumône aux] pouvres, que pour les bestes et jean qui ont conduit les pouvres estropiés tant au Luc que aux Arcs », 15 l., 12 s.;— établissement du compte, 2 sols de papier. — Vérification (1689). — Mandat de 2 l., 12 sous pour nourriture de chevaux et coucher du vallet de « Mess[rs] Giraud et d'Andon » (1689).

CC. 148. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1689-1691. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Honoré Teisseire, fermier (1689).

Chargement........	165 l.,	»	»
Déchargement......	158 l.,	4 s.,	11 d.
Excédent......	6 l.,	15 s.,	1 d.

Quartier de fouage et subside, 10 l., 16 s., 8 d.— Achat de 4 feuilles de papier timbré, à 16 deniers l'une, pour l'établissement du compte, 5 sous, 4 deniers. — Vérification (1689).

CC. 149 (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier; 1 pièce, papier.

1691-1693. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Honoré Gros, fermier (1691).

Chargement........	132 l.	»	»
Déchargement......	....		

Quartier : du taillon, 15 l., 1 s., 10 d.; du fouage et subside, 10 l., 18 s. — Port d'un paquet au Luc, 12 s.— Vérification (1693) (incomplet).

CC. 150. (Liasse.) — Cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1692-1701. — Comptes des fermiers de la gabelle. Même fermier.

Chargement........	330 l.	»	»
Déchargement......	222 l.,	8 s.	»
Excédent......	107 l.,	12 s.	»

« Entretien de la famille du viguier », 1 l., 9 s., 5 d.; — quartier du taillon, 15 l., 1 s., 10 d.; — audition du compte, 7 l., 4 s. — Vérification (1701).

CC. 151. (Liasse.) — Cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1693-1702. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier (1693).

Chargement........	132 l.	»	»
Déchargement......	211 l., 11 s.,		6 d.
Déficit........	62 l., 12 s.		(*sic*)

Quartier du taillon, fouage et subside, 26 l., 6 s., 10 d. — Vérification (1702). — Mandats de paiement : ports de lettres ; — transport de trois pauvres aux Arcs, 17 sous ; — port d'un paquet au Luc pendant la nuit, 10 sous ; — réparations à un fusil de milice, 7 sous.

CC. 152. (Cahier.)— In-4°, 6 feuillets, papier.

1694-1695. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean Pierre, fermier.

Chargement........	195 l.	»	»
Déchargement......	195 l.,	7 s.,	1 d.
Déficit.........	»	7 s.,	1 d.

Quartiers de taillon, 15 l., 1 s., 10 d.; fouage et subside, 10 l., 17 sous. — (Autres articles de compte sans objet déterminé.) — Vérification (1695).

CC. 153. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1696-1697. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Thomas Fès, fermier (1696) (compte incomplet).

Chargement........	186 l.	»	»
Déchargement......	175 l.,	16 s.,	2 d.
Excédent.......	12 l.,	3 s.,	9 d.

Entretien d'une bâtarde pendant 2 mois, 6 l. ; — conduite d'un déserteur, 1 l., 10 s. ; — quartier : de fouage et subside, 10 l., 17 s.; de taille réale, 15 l., 1 s., 10 d. — Vérification (1697).

CC. 154 (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier ; 7 pièces, papier.

1697-1700. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste David, fermier (1697).

Chargement........	165 l.	»	»
Déchargement......	148 l.	»	»
Excédent	17 l.	»	»

Aux marguilliers du Saint-Sacrement, 1 l., 10 s., 8 d.; — au receveur des deniers du Roi et du Pays pour fouage [et] « souside » [subside], 25 l., 18 s. ; — Vérification (1700). — Mandats de paiement : visite du bois de Chaumes pour y saisir des « persones du Canet qu'on nous avoit assuré quy faisont des ruches et coupoint de bois », 20 sous , — quartier : du fouage, 10 l., 17 s.; du taillon, 15 l., 1 s., 10 d. (1698).

CC. 155. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1698-1700. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Gayol, fermier (1698-1699).

Chargement........	300 l.	»	»
Déchargement......	238 l.,	»	7 d.
Excédent........	61 l.,	19 s.,	5 d.

Service du Purgatoire fait par le vicaire, 8 l., 8 s., 8 d.; — gages d'une année du valet de ville, 3 l., 8 d.; — sonnerie des cloches pour les morts, 16 s., 8 d. ; — « entretien de la famille » du viguier, 1 l., 9 s., 5 d.; — capture de « petit loup dans le devans de Chaumes », 3 l., 6 s. — Vérification (1700).

CC. 156. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1699-1700. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement. — Prêt de « bourisque » pour transport de pauvres au Luc, 10 sous; — achat d'une main de papier « marqué », à 16 deniers la feuille, 1 l., 12 s.; — réparations « au bras de nos cloches », 5 l., 10 s. ; — aliments fournis à un « fontanier, à compte de son deub », 12 l.

CC. 157. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1700-1701. — Comptes des fermiers de la gabelle. — François Boteillier, fermier (1700).

Chargement........	200 l.	»	»
Déchargement......	180 l.,	»	1 d.
Excédent......	14 l.,	17 s.,	11 d. (*sic*)

Achat de « gip » [plâtre] pour la maison de ville, 8 l., 6 s., 8 d. ; — voyage à Toulon au sujet d'une coupe de bois à l'usage des habitants, 6 l. ; — nourriture d'un bâtard pendant un mois, 3 l., 12 s., 8 d. — Vérification (1701).

CC. 158. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 3 pièces, papier.

1703. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Guiol, fermier.

Chargement........	303 l.	»	»
Déchargement......	291 l.,	18 s.,	9 d.
Excédent.......	11 l.,	1 s.,	3 d.

Paiement au « vallet de conseul », 3 l., 8 s.;—Voyage d'un « tesmoin qui feust ouy pour l'affaire du bastard », 5 s. ; — « candou » [abonnement] du médecin, 30 l. — Mandats de paiement : visite de « l'aglan du devans » de Chaumes, 3 l. ; — nourriture d'un « bastard », 7 l.

CC. 159. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1703-1704. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Honoré Gros, fermier (1703).

Chargement........	124 l.,	6 s.,	3 d.
Déchargement......	57	3	9
Excédent.......	67 l.,	2 s.,	6 d.

Paiement aux « vallés de Monseigneur l'esvêque de Fréjus, lhors de sa venue pour confirmer », 8 l., 6 s., 9 d. ; — estimation du glandage du bois de Chaumes, 5 l. ; — voyage à Draguignan pour remise du dénombrement de la capitation, 2 l. — Vérification (1704).

CC. 160. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1704. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Juglar, fermier pendant 5 mois.

Chargement............	150 l.
Déchargement..........	150

Port de divers paquets, 13 l, 4 s., 8 d. ; — garde, pendant une nuit, de 3 prisonniers « camizard », 5 l., 5 s., 10 d. ; — sonnerie des cloches « lors qu'il faisait de mauvais temps », 6 l., 8 d.

CC. 161. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier ; 13 pièces, papier.

1704-1706. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Gayol, fermier (1704-1705).

Chargement........	340 l.,	»	»
Déchargement......	346	3 s.,	9 d.
Déficit........	6 l,	3 s.,	9 d.

Visite du bois de Chaumes, 1 l.;—louage de « bestes » pour transport de malades et port de paquets, 3 l., 9 s., 9 d.; — réparations au chemin des Arcs, 2 l., 2 s., 2 d.; — « dégast des flambeaux quy furent necessaires lors du logement du batallon quy fut logé dans ce lieu », 3 l., 9. d. — Rétribution des « escholles », 12 l., 9 d.,— Vérification (1706). — Mandats de paiement : secours à un lieutenant, 1 sergent et 8 soldats convalescents du régiment de « Feaulay », 5 l., 8 s. ; — conduite de 15 mulets par 6 muletiers, ou charretiers de la brigade de Tarascon, 3 l., 6 s. ; — fourniture de charbon à l'occasion du dîner du comte de Toulouse chez *N.* de Lassigny, 7 s. ; — fourniture d'un boisseau (?) pour mesurer l'avoine en cas de logement de gens de guerre, 12 sous (1705). — Livraison de 5 « carterons » (2 kil., 45 gram.) d'huile à des miliciens (1706), etc.

CC. 162. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1706-1707. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jacques Clérian, fermier (1706).

Chargement........	300 l.,	»	»
Déchargement......	280 l.,	5 s.,	11 d.
Excédent.......	19 l.,	14 s.,	1 d.

« Pour le passage de la barque de mons[r] le médecin et pour de ferremente des sceaux du puis », 6 l., 2 s., 3 d.; fournitures aux soldats de milice, 3 l., 11 s., 7 d. ; — réparations aux chemins, 6 l., 18 s., 9 d. ; — examen, audition et clôture du compte, 10 l. — Vérification (1707). — Mandat de paiement de 13 journées de maçon, à 30 sous l'une.

CC. 163. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1707. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Gayol, fermier. — (Manque le compte.) —Mandat de paiements : 6 journées d'hommes, à 9 sous l'une, pour réparations aux chemins, 54 sous;—location d'une « bourrique quy porta un pauvre estropié » au Luc, 4 sous ; — feu de joie à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne, 6 sous, 6 deniers ; — frais d'un voyage à Fréjus pour y prendre de « l'eau grégorienne pour faire l'abjuration des vers », 16 sous ;—réparations « à la chère à prêcher », 16 sous ; — sceau pour le puits, 36 sous ; — aumônes à 1 soldat malade, 4 sous et à un autre. estropié, 15 sous.

CC. 164. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1710. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Gaspard Teisseire, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : frais d'un commandement pour le paiement de la finance des offices de maire et lieutetenant de maire alternatifs et triennaux, 4 l. ; — voyage de *N.* Pierrugues, de Draguignan, et frais pour paiement des arrérages de la taille et de la capitation, 5 l. ; — port d'un paquet à Pignans, 20 sous.

CC. 165. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1710-1711. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Madeleine Attanoux, veuve de Jean-Baptiste Gayol, de Roquebrune, fermière.

Chargement........	240 l.,	»	»
Déchargement......	243 l.,	11 s.,	3 d.
Déficit.........	3 l.,	11 s.,	3 d.

Logement d' « une recrue » pendant un jour, 3 l., 19 s. ;—2 journées, l'une pour visite au bois de Chaumes et l'autre pour un voyage à Salernes, 1 l., 10 s. ; — fournitures de fourrages aux Dragons du régiment de Chazel, 71 l., 18 s. — Mandat de paiement pour voyage à Draguignan et « autres endroits » et établissement d'un état de la taille du bétail, 12 l., 5 s. ; — journées employées par un « faizeur du plâtre », de Lorgues, dans le défens de Chaumes, avec plusieurs hommes et femmes, à l'effet de rechercher « sy on pourroit trouver du plâtre » dans le bois, 12 l., 10 s.

CC. 166. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.

1712-1713. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Boyer, fermier (1712).

Chargement........	205 l.	»	»
Déchargement......	208 l.,	19 s.,	11 d.
Déficit.......	3 l.,	19 s.,	11 d.

Célébration de messes à l'autel du Purgatoire, 8 l, 8 s., 11 d.; — louage d'un cheval fourni au chevalier *N.* d'Alfred, 1 l., 12 s.;—« carteron » [0 k. 95 (?)] de graisse pour la fontaine, 11 s., 3 d. ; — prix de 15 rations de viande fournies à 15 Suisses logés à Vidauban par ordre du comte de Grignan, 2 l., 17 s. — Vérification (1713). — Mandat à un garçon pour avoir crié la peine imposée aux voleurs de gerbes dans le défens de Chaumes, 1 s. ;— transport d'un pauvre aux Arcs, 6 sous.

CC. 167. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1713-1714. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean Maunier, fermier.

Chargement........	210 l.	»	»
Déchargement......	205 l.,	1 s.,	8 d.
Excédent.......	4 l.,	18 s.,	8 d.

Frais faits à la communauté pour le paiement des deniers du Roi, 15 l., 14 s., 9 d.;—acompte sur la régie des écoles, 24 l., 9 d. ; — voyage du vicaire à Montfort, 5 l., 9 d. ; — fournitures à une compagnie de Dragons, 3 l., 9 d.

CC. 168. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1714-1716. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Louis Bouillit, fermier (1714).

Chargement........	285 l.,	»	»
Déchargement......	290 l.,	17 s.,	»
Déficit..........	5 l.,	17 s.,	»

Sceaux et poulie pour le puits, 2 l., 5 s., 11 d. ; — frais pour les affaires de la communauté, 18 l., 13 s., 9 d.; — chaux employée à l'hôpital, 14 l., 9 d. ; — gages : d'auditeur, 3 l., 9 d. ; du greffier, 21 l., 1 s., 6 d., etc. — Vérification (1716).

CC. 169. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1715-1716. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Pierre Hugues, fermier (1715).

Chargement........	300 l.,	»	»
Déchargement......	294 l.,	10 s.,	2 d.
Excédent.......	4 l.,	9 s.,	10 d.

Frais de « somation de surancherir ladite ferme », 3 l., 12 s. ; — 10 jours de vacation dans le défens de Chaumes, 10 l. ; — avertissement pour le « fausonage » du sel, 6 s. ; — audition et clôture de ce compte, 3 l. — Vérification (1716). — Mandat de paiement : fournitures diverses faites par le « mere et consul et auditur » (1716).

CC. 170. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1716. — Compte des fermiers de la gabelle. — Joseph Boyer, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement (sans objet déterminé). — Quittance pour service fait à l'autel du Purgatoire par un ancien vicaire de Vidauban, 3 l., 3 s.

CC. 171. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1717-1718. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Reboul et Augustin Faye, fermiers.

Chargement........	242 l., » »
Déchargement......	169 l., 16 s., 7 d.
Excédent......	72 l., 3 s., 5 d.

Vérification (1718).

CC. 172. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1719-1721. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Angelin Maurin, fermier (1719).

Chargement........	353 l., 3 s., 7 d.
Déchargement......	287 l., 13 s., 8 d.
Excédent......	65 l., 9 s., 11 d.

Reliquats divers ; — « pleus, ce charge de la sonme de trante livres par l'atte de la bocherie, dont il n'a esté que pour éviter de gros frès à ladite communauté, et ciq......., 30 l. » — « Et permièrement leur sera amis la somme de vingt-dus livres quatorse sous qui leui sont deus ; apert par la parselle qui leur a estey lequidey des mandians et assans desi [absents d'ici ?], ciq ....., 22 l., 14 s. » ; — « plus, leui sera amis, pour le controrolle et la quitanse fete en faveur de la communauté de ce lieu des Révérans Pères Dominiquent de la ville de Draguignan, compris la prise de la quitanse, qu'il monte la somme de dix-huit livres, trois sous, sept deniers », 18 l., 3 s., 7 d. ; — « plus, leuy sera amis l'oume qui garde les beuf pour ne le pouvoir pas connetre, la sonme de dix-heuit sous, et ciq...., 18 s. », etc. — Procès-verbal de vérification (1721).

CC. 173. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1720-1732. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean Gros, fermier (1720).

Chargement........	200 l., » »
Déchargement......	254 l., 15 s., 4 d.
Déficit.........	54 l., 15 s, 4 d.

« Accommodage des fusils pour la garde lors de la contagion [1721)....., 8 l. » ; — achat le poudre pour la bravade de Saint-Pons, 15 l. ; — dépense des hommes et mulets « qui conduisoient l'argent porté par le Sr Vieil à Antibes, pour le payement des troupes de sa Majesté », 18 l. ; — envoi de paquets à Grimaud et autres endroits, 3 l., 4 s. ; — dépense de la « traduction du Sr Charlot et de son emprisonnement », 108 l. ; — honoraires des consuls, auditeurs et greffier pour audition du compte, 5 l. — Procès-verbal de vérification (1732).

CC. 174. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1722-1728. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Madeleine Attanoux, veuve de Jean-Baptiste Gayol, fermiere.

Chargement........	170 l., » »
Déchargement......	121 l., 2 s., 2 d.
Excédent.........	48 l., 17 s., 8 d.

Liquidation de fournitures, 8 l., 19 s., 10 d. ; — frais d'audition du compte, 3 l. — Vérification (1728). — Mandats de paiement: fournitures de 10 pots (14 l., 78 c.) de vin et 19 « peins », pendant 5 jours aux hommes « quy travaillait au puy » 1 l., 19 s. ; — frais de criées de la ferme de la boucherie, 1 sou, 6 deniers ; — passage « des peiriés, de Lorgues, à la barque, venant, dans ce lieu pour travailler », 6 sous ; — achat de « cermans » pour un feu de « joy » à l'occasion du sacre du « Roy », 12 sous. — Réparation au « brosson » [tuyau de la fontaine], 2 s., 6 d. ; — le « cervice et la sel de deux abjurations », 4 sous ; — visite de dommages causés au bois de Chaumes par « les faisseurs de ruche », 2 l. ; — achat de 9 feuilles de papier, au timbre de 20 deniers, pour extraits de délibérations nécessaires à un procès, 15 sous.

CC. 175. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1725-1726. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Honoré Tournel, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : salaires de l'audition du compte rendu par Gaspard Teisseire, 15 l. ; — achat de 6 charges (480 k.;) de plâtre aux Saintes-Maries, 6 l., et frais de transport, 6 l. ; — visite des glands de Chaumes, 2 l. ; — réparations à la maison de la Clastre, 18 l. ; — 2 journées pour « ôter l'o de la fontene qui allet dans la cave du Sr Bareuty [Baruety?] et faire la condeuite, affin que, à l'avenir, ne l'i porte aucun perjudise », 1 l., 3 sous ; — aumône à un pauvre, 6 sous ; — fourniture de papier « coumeun pour pandre de mémoires et estrusions neseseres seur le cadastre vieux », 1 l., 2 s. — 1725. — Mandat de paiement : voyage d'un porteur, chargé d'un ordre de l'intendant (1726).

CC. 176. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1726. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Honoré Lombard, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : régence des écoles d'une année due au secondaire, 120 l. ; — entretien de la chaine du puits par un maréchal, 9 l. ; — dénombrement de la capitation, 5 l., 6 s. ; — confection d'une table et d'un banc

d'égale longueur pour la maison de ville, 6 l.; — 2 journées de maçon, 50 sous, et 2 journées de « manobre », 8 sous, employées en réparations à l'hôpital et à la maison de ville; — pension due par la communauté à la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, 75 l., etc.

CC. 177. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Honoré Tournel, fermier. — (Manque le compte.) — Parcelle de mandats s'élevant à 316 l., 11 s., 2 d.

CC. 178. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1729-1730. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Teisseire, fermier — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : visite du glandage de Chaumes par les consuls, 2 l. ; — voyage du garde du Maréchal de Villars, « qui a aporté l'heureuse nésense de Monseigneur le Dauphin », 6 l. ; — achat de sarments pour un feu de « joie », 6 sous ; — voyage d'un ancien consul à Draguignan pour consulter sur les « tailles négosiables », 1 l., 10 s. ; — assistance de Louis Augier, docteur en médecine, à la répartition de la capitation, 3 l. ; — allocation à deux consuls chargés de procéder à la répartition de ladite taxe, 6 l. ; — contrôle de l'acte de la boucherie, 3 l., 12 s. ; — porteur envoyé à Fréjus pour prendre de l'eau « grégoriene », 1 l., 2 s., y compris la bouteille ; — réparations à la fontaine, 16 l., 8 s.; — transport de pauvres aux Arcs et au Luc, 2 l., 8 s.

CC. 179. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1731. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Pierre Vacquier, fermier. — (Manque le compte.) — Mandat de paiement : visite d'un consul, accompagné de 5 hommes, au bois de Chaumes, pour y examiner les défrichements, 6 l.

CC. 180. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1731. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Gaiel, fermier. — (Manque le compte.) — Mandat de paiement pour avoir sonné, depuis le mois de mai jusques à Notre-Dame de septembre, pour la conservation des fruits « que se truvent à la campagne, et saize sols pour avoir sonné les clers la nuit de l'Asansion pour le repos des âmes du Purgatoire ».

CC. 181. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1735. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean Gros, fermier.

Chargement........	140 l.,	7 s.,	» d.
Déchargement......	94 l.,	10 s.,	8 d.
Excédent......	45 l.,	16 s.,	4 d.

« Le comptable se décharge : de vingt-deux livres sept sols 6 deniers, contenues en vingt-quatre billets, le mandat compris, et cy..... 24 l., 7 s., 10 d. » ; — « de treze livres un sols quatre deniers, contenues en seize billets signés du S^r consul et mandat y joint, se montant treize livres un sol quatre deniers, et cy..... 13 l., 1 s., 4 d. » ; — de vingt-une livres onze sols six deniers, mentionnés en vingt billets ou mandat, et cy..... 21 l., 11 s., 6 d., etc.

CC. 182. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1736. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : louage de bourriques pour transport de pauvres au Luc et aux Arcs, 37 sous ; — réparations au cordon du clocher, à la muraille du parvis de « devan de l'église et le pavet de devant l'hottel de Saint-Sébastien », 20 sous ; — porteur d'un arrêt du Parlement pour la communauté, 8 sous.

CC. 183. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1736. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jacques Salèse, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : transport d'un pauvre aux Arcs sur un « bourisquou », 9 sous ; — envoi d'un messager à Fréjus pour prendre de « l'eau grégoriene », 20 sous et 4 sous pour la bouteille ; — visite du bois de Chaumes par un consul, 2 l.

CC. 184. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1737. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean Gros, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : 2 voyages du valet de ville au Luc pour y conduire des pauvres, 14 sous ; — vin « forni aux hommes qui sont allés à la gran chasse, au seuget du mariage de maidomaselle de Vingt mille [Vintimille] », 1 l., 12 s. ; — fourniture de charbon « pour la fondarie et huctilité du rologe » 2 l., 8 s. ; — pain et vin « donné aux chasseurs de ce lieu, à l'occasion de madame de

Vingt mile [Vintimille] », 2 l., 4 s. ; — « acomodé le ront du devant de l'église », 10 sous ; — passé « sèse granadiès du régiment de la Rène » à la barque, 11 sous ; — « forni une grande taulle de bois de rourre pour servir au cou perdeu de la fontène », 2 l. ; — « travallé à faire du sciment pour metre aux basins de la fontène, pour condeuire la distes os pleus abondanmant » 2 l., 2 s. ; — « soné les cloches le jour de l'Asenscion, estampt au consteume de ce leui », 16 sous ; — fourniture de « monteures » à 3 mendiants dirigés sur le Luc, et à quatre « otres pourtés » aux Arcs, 30 sous ; — « fasson d'une porte à un des apartemans de la meson de ville », 1 l, 5 s., etc.

CC. 185. (Liasse). — 94 pièces, papier.

1739. — Comptes des fermiers de la gabelle. — André Savine, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : aumône de 19 sous à 2 pauvres « capussin et à cinq pauvres passan » ; — « sousitance et logement à trois garçons de famille », 20 sous ; — achat de sept « fuelle de papier timbré pour drecé un état des débiteur de la communauté », 12 sous ; — réparations à une serrure, 13 sous ; — pour avoir : « netoyé le condu de la fontaine et batis la porte », 10 sous ; « nouris le fils Révenus (*sic*), qu'on a fait present à la communauté », 1 l., 15 sous ; transport de chaux à la bergerie de la Barre, 1 l., 17 sous ; « fait de chariter à de pauvre, en pain et en vin », 8 sous ; — achat de sarments pour un feu de joie, 6 sous ; — pour avoir : « soné les cler de l'Asention, qu'on fait de coutume », 16 sous ; « enchéry les cartons », 5 sous ; — secours au valet de ville pendant sa maladie, 10 sous ; — « retirée à trois pauvres soldat », 12 sous ; — voyage à Fréjus pour y chercher de « l'eau grégoriene pour esconjuré le ver du blé », 1 l. ; — réparations à l'hôpital, 6 l., etc.

CC. 186. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1740. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Barthélemy Gayol, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : pour avoir « sonner les cloche pour faire ceser le movée temt », 6 l. ; — fourniture de « la tape » à un lieutenant et 3 soldats de recrue, 12 l. ; — transport de 3 charges de « bournaud » achetés à Gonfaron, 30 sous ; — envoi d'un porteur à Aix, 3 l. ; — pour avoir « acomoder » une cloche de la paroisse, 3 l., 6 sous : — réparations à une serrure de « l'églize », 6 sous, et quatre « sol de bois pour ce chaufé à la maison de ville ».

CC. 187. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1740-1741. — Comptes des fermiers de la gabelle. — André Savine, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : 3 journées de travail du valet de ville, 30 sous ; — achat d'un demi-pot (0 litres 739) d'huile pour faire du « barny [vernis] » à la fontaine, 9 sous ; — réparations à la « chène et la carelle [poulie] » du puits, 1 l., 10 s. ; — achat d'une main de papier blanc, 4 sous ; — achat de 2 pots et 1/2 (3 litres 695) d'huile pour préparation du mastic de la fontaine, 2 l. ; — aumône de 3 sous à « un pauvres prêtre espagnol » et de 3 sous à « un pauvres garçons de famille » ; — transport d'un chirurgien-major à Tourves, 4 l. ; — envoi d'un messager à Draguignan pour y faire la déclaration du livre terrier, 2 l. ; — clef pour la serrure des archives, 10 sous ; — messager envoyé à l'évêque pour lui demander la permission de faire la « prossestion du judy saint », 1 l., 4 s. ; — sonnerie des cloches le jour de l'Ascension, 16 sous ; — achat d'une bouteille pour « aporter d'eau grégoriene » de Fréjus, 4 sous ; — fourniture de 2 charges [240 (?) kilos] de bois, 20 sous ; — voyage du valet de ville à Figanières à l'effet d'y quérir *N.* Digne pour assister « à l'expulsation » du compte de *N.* Maurin, 1 l. ; — fourniture de l'étape, consistant en pain et vin, à 8 grenadiers et 1 sergent du régiment de Condé et à 1 soldat du régiment d'Auvergne, 4 l., 2 sous, etc.

CC. 188. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 126 pièces, papier.

1743-1744. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Teisseire, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : réparations à la maison claustrale, 3 l., 9 s. ; — voyage du valet de ville à Fréjus pour y prendre « d'eau grégoliene pour l'ajuration des animeaux qui rongeoint les aliquots », 1 l., — réparations à une porte de l'hôpital, 1 l., 15 s. ; — achat d' « un per de souliers et un per de boucles » pour un milicien, 3 l., 3 s. ; — aumône de 1 l., 16 s., à 11 déserteurs ; — établissement de l'état de la capitation, 15 l. ; — service du Purgatoire fait, pendant un an, par le « viguaire », 8 l. ; — blanchiment de la façade de l'église, 18 l. ; — achat de poudre pour la bravade de Saint-Pons, 30 l. ; — contrôle de l'acte de prixfait de « l'orloge, passé avec le m^e horlogeur », 6 l. ; — confection de la cloche de l'horloge, 100 l. ; — gages du valet de ville pendant une année, 6 l. ; — « pour avoir sonné des clairs de fondation le jour de l'Assension »,

16 l.; — confection d'une table pour la maison de ville, 6 l.; — « Linsul [linceul] pour l'abillement du pauvre mort », 2 l., 10 s.; — voyages du valet de ville à Fréjus pour y prendre « d'eau grégoliene pour l'ajuration des chenilles qui rongeoient les arbres », 1 l.; — achat de cierges pour l'enterrement d'un pauvre passant, 1 l., 4 s.; etc. — Rôle des paiements effectués par le fermier (incomplet).

CC. 189. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 8 feuillets, papier; 5 pièces, papier.

1744-1745. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : fourniture de cordages pour le « blanchissement de l'église », 3 l.; — frais de nourriture occasionnés par la pose et diverses réparations de l'horloge, 35 l., 1 sou; — étape de 13 mulets, 20 l., 2 s., 6 d.; — soupers : de 4 « étapiers », 5 l.; des « trois barbouilleurs qui ont blanchi l'eglize », 3 l.

CC. 190. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier; 155 pièces, papier.

1745-1746. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Antoine Mouriès, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : au porteur de l'arrêt de règlement des procédures faites par ceux qui ont des droits de propriété sur les biens des religionnaires fugitifs, 10 s.; — garde montée pendant une nuit, par 2 hommes, à 2 prisonniers détenus au château de Trans, 30 sous; — fourniture des « sorments pour faire des feux de joye », 2 l.; — confection de 2 portes, 2 fenêtres, 2 « martures (?) à deux sçarures », 8 l., 16 sous; — transports de soldats au Luc, Toulon, etc; — conduite d'un milicien à Aix par le valet de ville, 3 l.; — confection d'une « palemelle » [penture] pesant, 2 livres (807 gr.), 12 sous, et d'un gond pesant 2 livres et demie (1 k. 009), 15 sous, pour une porte de l'hôpital; — Achat de 3 mains de papier timbré, 6 l.; — feu de joie à l'occasion de la prise de « Saint-Guillain », 10 sous; — enfouissement de 3 bœufs déterrés par des chiens, 24 sous; — achat de sarments pour divers feux de joie, 20 sous; — aumône de 4 sous à 2 malades indigents; — fourniture d'une monture à un sergent, 1 l.; — achat de 2 crampons pesant 3 livres 1/2 (1 k. 410), 1 l., 1 sou et de 3 livres (1 k. 209) de plomb pour sceller ces crampons au puits, 15 sous; — 2 voyages du valet de ville aux Arcs et 1 à Pignans, 30 sous; — fourniture de l'étape à un sergent et 6 soldats, 8 l., 11 sous; — conduite d'une « fame folle » à Tourrettes, 10 sous; — fourniture de « gaveux ou charmans [sarments] quatre fois pour fere de feu de joy », 25 sous; — réparations aux murs du jardin de la maison curiale; 4 journées de maçon, à 30 sous l'une, 6 l.; 8 journées de manœuvre, à 8 sous, 3 l., 4 s.; une journée d'homme 15 sous; 3 charges de chaux, à 12 sous l'une (120 k.), 1 l., 16 sous, et 10 deniers pour la quittance, etc.

CC. 191. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1747-1748. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Bertrand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : fournitures de : l'étape du pain au régiment de cavalerie de Saint-Jal, 352 l., 13 s., 4 d.; — 344 rations de pain, à 2 sous, 3 deniers, la livre (380 gr.), 106 l., 6 s.; — voyage à Lorgues pour faire venir le boucher chargé de la fourniture à faire à divers détachements de passage, 12 sous; — 18 rations de pain blanc, ou soit de « pain méjan » à un détachement du régiment de La Tour, 4 l., 11 s.; — aumône de 12 sous de pain à une indigente; — réparations aux bergeries communales, 80 l.; — achat de 2 mains de papier blanc, 10 sous; — transports de soldats au Luc; — emmagasinage de foin, 10 sous; — inhumation d'un soldat, 30 sous; — célébration d'une grand'messe de *requiem* pour Mme *N.* de Raousset, belle-mère de *N.* comte de Vintimille, seigneur de Vidauban, 4 l., 10 s., 10 d.; — ports de lettres et de paquets à divers endroits (1747); — transports de soldats aux Arcs; — ports de paquets au même lieu; — transport d'un officier à Fréjus, 1 l.; — emmagasinage de foin, 10 sous; — étape de 2 soldats de marine, 28 sous; — étrennes au messager porteur de l'arrêt du Conseil relatif à l'augmentation du papier timbré, 10 sous; — étape de 2 soldats de la Vieille Marine, 1 l., 8 s; — « pour avoir enblanchi la place où il est posé le banc des consuls », 12 sous; — enterrement d'un soldat, 1 l., 16 s., (1748), etc.

CC. 192. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1748. — Comptes des fermiers de la gabelle. — André Bertrand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : 3 journées d'homme pour le nettoyage de la fontaine, 2 l., 8 s.; — divers transports de soldats au Luc, à Fréjus; — frais du porteur chargé de la convocation de l'assemblée de la viguerie, 12 sous; — salaire d'un guide donné à un lieutenant général allant à Gonfaron,

16 sous ; — transport de 2 quintaux (80 kilog.) de foin au Luc, 16 sous, etc.

CC. 193. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1749. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : transport d'un malade au Luc ; — aumône de 2 sous à un autre malade.

CC. 194. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1750. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : garde d'un soldat déserteur, 15 sous ; — achat d'une serrure, 2 l. ; — charge (120 k.) de bois, 9 sous ; — 2 journées d'homme pour charrier de la paille, 1 l., 8 s. ; — achat de flambeaux « uzés à l'ocasion du fuc de joye fait pour la naissance de la fille de Mgr le Dauphin », 11 l., 4 s., 3 d. ; — achat de deux charges (240 k.) de bois à l'occasion de l'arrivée de *N*. Auvely, subdélégué [de l'intendance], 30 sous ; — transports de malades aux Arcs, au Luc et à Fréjus.

CC. 195. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1751. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : sonnerie des cloches le jour des morts, 16 sous ; — assistance des maire et consuls à un feu de joie fait en 1748, 16 sous ; — réparations à la maison de ville, 2 l. ; — voyage à Fréjus, auprès de l'évêque, pour savoir « si le dernier jour de carnavas, vigile de Saint-Mathieu [Saint-Mathias], il voulait nous accorder la permission de manger gras », 24 sous ; — porteur de l'arrêt du Conseil ordonnant que les cens et rentes seigneuriales seront payés aux seigneurs par les censitaires sans retenue du vingtième, 10 sous ; — porteur de l'état du vingtième, 12 sous ; — voyage à l'évêché de Fréjus pour demander la permission de faire l'adjuration des vers, 25 sous ; etc.

CC. 196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1752. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jacques Autric, fermier. — (Manque le compte.) — Mandat de 8 s., au porteur de l'ordre du 20e. — (Manquent toutes les autres pièces.)

CC. 197. (Liasse.) — 1 cahier in-8o, 4 feuillets, papier ; 95 pièces, papier.

1755-1757. — Comptes des fermiers de la gabelle. François Baston, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : réparation de « la çarure [serrure] de l'esglise et [de] selle de l'ôpital », 1 l. ; — port de lettre, 3 sols ; — envois de porteurs au Luc et aux Arcs pour transmettre les ordres de réquisition de mulets destinés à « lever les aquipages du régimant d'Honoit et Cambis », 15 sous ; — transport d'un pauvre aux Arcs, 10 sous ; — à un soldat « qui se trouvet manquer du chement, allant à Antibes », 6 sous ; — achat de papier pour les « affere » de la communauté, 5 sous ; — « feut de joy », 8 sous ; — envoi d'un page à Aix, 6 sous ; — « avertissemant du fut de yey [feu de joie] de la nouvelle naisance du Comte de Provance », 12 sous ; — transport d'indigents [malades (?)] au Luc et aux Arcs ; — envoi d'un paquet à Aix, 4 sous ; — pain et viande à un milicien, 1 l., 4 s. ; — port du rôle de la capitation au Luc, 12 sous ; — voyage à Lorgues pour « aller voir d'un ouvrier pour venir travaier à la callade de la grande coriere », 12 sous ; etc.

CC. 198. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1764. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jacques Beillon, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : fournitures à divers pauvres, 18 sous ; — confection de planches pour la communauté, 40 sous ; — transport d'indigents [malades (?)] au Luc et aux Arcs ; — envoi d'un messager aux Arcs, 10 sous, etc.

CC. 199. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1764-1765. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Matabon, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : transport de malades au Luc et aux Arcs ; — montant de 2 rations de pain fournies à un agent du régiment de milice et de 2 autres rations de pain à 2 soldats du régiment de Provence, 36 sous, 6 deniers ; — transport sur des « bourriques » de 2 invalides à Fréjus, 40 sous ; — d'un pauvre aux Arcs, qui « avait une jambe ronpue », 10 sous.

CC. 200. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1765. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-François Pallanque, fermier. — (Manque le compte.) —

Mandats de paiement : transport au Luc d'un soldat « incommodé qui venoit » de Corse, 10 sous ; — transport, aller et retour, de « la vierge que Mr le prieur de Trans a prêté pour le service qu'on a fait à l'occasion de la mission à Vidauban », 16 sous ; — messager envoyé aux Arcs, à l'occasion de la maladie du père Basille, 5 sous ; — voyage du valet de ville à Draguignan pour y prendre des papiers chez un avocat, 30 sous ; — transport : d'un malade au Luc sur une bourrique, 10 sous ; d'un soldat à Fréjus, 20 sous ; — voyages : d'un guide à la Garde-Freinet pour 4 invalides de retour des bains de Digne, 15 sous ; du greffier à Draguignan à l'effet de « faire venir Seris [Cyr (?)] Pons, me romanier [balancier], de Draguignan, pour venir verifier les mouturieres et toute les poids et mesures de la communauté dans la maison de ville », 40 sous ; — achat d'une livre (380 gram.) de graisse pour « accomoder » la fontaine, 6 sous ; etc.

CC. 201. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1765-1766. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Matabon, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : transport de 2 soldats convalescents à Fréjus, 40 sous ; — journée d'homme employée à préparer du bois pour les missionnaires, 15 sous ; — coupe et transport d'un chêne pour la confection d'une croix, 25 sous ; — établissement du rôle du bétail, 12 l. ; — transport d'un soldat aux Arcs, 10 sous ; — 3 journées pour voyages à Draguignan, à Chaumes et aux Arcs, 40 sous ; — envoi d'un porteur à Fréjus avec une lettre pour le grand vicaire, demandant la permission de faire une neuvaine à l'occasion de la maladie qui règne », 30 sous ; — Demi-journée de travail à la place de la Croix, 6 sous ; — réparations à la conduite de la fontaine, 30 sous ; — envois de porteurs : au Luc, pour demander le prix du pain blanc et bis, 8 sous ; à Lorgues pour amener le menuisier chargé de la construction d'une croix, 12 sous ; — secours à une mère « en travail d'enfant », 6 sous ; — coupe d'un chêne destiné à la confection d'une croix de mission, 2 l. ; etc.

CC. 202. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1766-1768. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Bertrand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : fleurs pour un bouquet offert à la marquise de Vintimille, 3 l. ; — bon pour 4 livres (1 kilog., 520) de pain bis ; — envoi au Luc du porteur d'une lettre, 6 sous ; — aumône à un indigent, 5 sous.

CC. 203. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1771. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Matabon, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : confection du rôle de la taille du sang, 12 l. ; — gages d'un an du commissionnaire de la communauté allant aux Arcs et à Draguignan, 9 l. ; — réparations à l'horloge, 24 l. ; — voyage d'un porteur de Draguignan, « qui a porté l'encouragement pour la plantation des olliviers », 10 s. ; — 2 journées de maçon pour réparer la fontaine, 3 l. ; — prix d'une paire de souliers pour le valet de ville, 4 l. ; — poinçonnage des balances, 20 sous ; — achat de serrure pour la porte d'une fontaine, 52 sous ; — réparations au « mandrid de l'orloge », 2 l., 5 s. ; — honoraires de *N.* Muraire, de Draguignan, [procureur (?)], pendant un an, 18 l., etc.

CC. 204. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1772. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Même fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : réparations au « mandri de la grande closse de la paroisse », 9 l. ; — gages : du greffier, 30 l. ; de la sage-femme, 9 l. ; — 3 journées employées à découvrir les « bournaux » de la fontaine, 3 l. ; — fourniture de clous pour « les bras des cloches », 3 sous ; — livraison de 12 livres (4 kilog., 560) de corde pour l'horloge, 7 l., 4 s. ; — établissement de l'état du capage, 6 l. ; — transports de malades infirmes aux Arcs et au Luc.

CC. 205. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1772-1773. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Jean-Baptiste Allemand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : aumône de 10 sous à un « pauvre necessiteur » ; — réparations : à la porte de la boutique de la « messon de ville », 3 l., 14 sous ; au pavé de la Grande Rue, 36 l. ; — étape à la brigade de la Maréchaussée de Fréjus, tant en pain, « qu'an vein. ou en argent », 17 l., 1 s., 6 d. ; — poses : de 3 « gound et 2 gaches à l'ôtel de ville », avec fourniture de plâtre, 1 l. ; d'un « granpon » pour la cloche, 15 sous ; — confection d'un « granpon pour soutenir la cadaule de la grosse cloche », 24 sous ; — réparations à l'horloge, 4 l., 10 s., etc.

CC. 206. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1773. — Comptes des fermiers de la gabelle. — *N.* Bertrand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : transports de pauvres aux Arcs et au Luc.

CC. 207. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1775. — Comptes des fermiers de la gabelle. — André Bertrand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : au porteur d'un ordre relatif au paiement des mulets requis par une brigade allant à Antibes, 10 sous ; — transport des équipages du bataillon « Des Cars » au Luc, 20 sous ; — prix d'une charge [120 kil. (?)] de bois à l'usage de la maison de ville, 12 sous ; — transport d'un « cuisinier » au Muy, 20 sous ; — achat de 2 charges de bois pour un détachement de marine, 24 sous ; — fourniture de 5 rations de mouton, à 5 sous la livre (380 gr.), 31 sous, 3 deniers ; — chandelles pour les gardes du détachement de marine, 1 l., 5 s. ; — fourniture de 5 rations de pain, de 30 onces l'une, et de 2 autres rations fournies à un sergent, à 9 sous chacune, 1 l., 19 s., 6 d. ; — achats : de 4 feuilles de papier timbré pour extraits de délibérations, à 2 sous l'une ; d'un « demy pot de vin et de la pichote, le tout d'éthain » ; etc.

CC. 208. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1775-1777. — Comptes des fermiers de la gabelle. — Joseph Bertrand, fermier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : aumône à des indigents, 16 sous, et transport d'un religieux infirme au Muy, 20 sous.

CC. 209. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 7 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1683-1783. — Gabelle. — Sommations relatives à des reddition et audition de comptes (1683-1699). — Requête, décret, lettres et exploit d'ajournement en paiement de 170 l., de reliquat dues par un ancien fermier (1731). — Consultation sur la défense aux habitants de Vidauban de vendre en gros ou en détail l'huile et l'eau-de-vie achetées de « l'étranger » (1783).

CC. 210. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1732. — Gabelle. — Extraits d'actes de baux à ferme et de délibération municipale.

CC. 211. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 75 pièces, papier.

1712-1713. — Comptes des fermiers du glandage du bois de Chaumes. — Joseph Meiffredy et Louis Augier, docteur en médecine de Lorgues, fermiers. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : visite des bois par un commissaire conseiller du Roi, 40 l. ; — arrérages d'intérêts à François Pasquet, bourgeois de Draguignan, résidant au Puget, 97 l. ; — remboursement d'avances pour fournitures faites, en 1707, à des officiers du régiment de Forbin, 23 l. ; — paiement « des nollis » et droit de foraine de 2 pierres de moulin, 40 l. ; — arrérages d'intérêts aux hoirs de *N.* Rambert, vivant vicaire à la Roquebrussanne, 51 l. ; — gages d'un consul, 10 l. ; — arrérages de pension à *N.* Baudrier, seigneur de Châteaudouble, résidant à Draguignan, 332 l., 9 deniers; etc.

CC. 212. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1713. — Comptes des fermiers du défens de Chaumes. — Joseph Meifredy, fermier.

Chargement........	540 l.,	»	»
Déchargement......	536 l.,	4 s.,	6 d.
Excédent......	3 l.,	4 s.,	6 d.

Transport de 2 meules de moulin, 57 l. ; — dresse et papier de ce compte, 4 sous, 6 deniers ; — vacations pour apurement, 3 l. — Mandat de paiement de 200 l., d'arrérages.

CC. 213. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 3 pièces, papier.

1713-1715. — Comptes des fermiers du défens de Chaumes. — Louis Augier, docteur en médecine, fermier (1713).

Chargement........	9.000 l.,	»	»
Déchargement......	13.326 l.,	12 s.,	7 d.
Déficit.........	4.326 l.,	12 s..	7 d.

Liquidation de billets de logement de gens de guerre, 14 l., 7 s., 9 d. ; — gages du greffier, extrait du compte de la taille et « deux extraits qu'il a fait du brûlement de ce lieu », 27 l., 11 s., 5 d. — Procès-verbal de vérification (1715). — Mandats de paiement : inventaire des papiers des archives, 3 l., 12 s. ; — établissement d'un « casarnet » de restes de taille, 15 l.

CC. 214. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 3 pièces, papier.

1714. — Comptes des fermiers du défens de Chaumes. — Joseph Meifredy, fermier.

Chargement.............	500 l.
Déchargement...........	500

Visite des bois par un commissaire délégué, 40 l., 1 s., 6 d. ; — paiement d'arrérages à un chirurgien de Marseille ; — dresse du compte, 3 l. — Mandats de paiement pour réparations aux degrés du clocher, 30 l.

CC. 215. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1714. — Ferme du bois de Chaumes. — Louis Augier, docteur en médecine, à Lorgues, Honoré Laugier, Pierre Codde, fermiers. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement : impositions de la viguerie, 27 l., 12 s., 9 d. ; — solde du contingent du contrôle des actes et insinuations laïques, 21 l., 8 s., 3 d. ; — confection d'une clef et réparations à la serrure de la porte de l'église, 25 sous, 9 deniers ; — réparations à la chaîne du puits et aux seaux, 5 l., 5 s. ; — frais de nourriture du garde qui « faisoit faire le pain de munition, 4 l. ; — arrérages de 2 années d'intérêts à Jean Lautier, bourgeois de Brovès, 54 l. ; — gages du greffier, 24 l. ; — vacations pour 2 extraits du rapport général du brûlement du lieu, 2 l. ; — paiement de « la couchée et séjour de quatre cavaliers du régiment de la Reine », 12 l. ; — réparations à une table et confection d'un banc « et bancade tout à l'entour de la chambre du conseil », 10 l. ; — arrérages d'intérêts à Antonin Pasquet, supérieur du couvent royal Saint-Dominique de Draguignan, 80 l., etc.

CC. 216. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1670. — Procès-verbal de vérification du compte de Jean Clerian, consul.

CC. 217. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1725. — Comptes des consuls de Vidauban. — Gaspard Teisseire, consul.

Chargement.........	375 l.,	3 s.,	»
Déchargement.......	369 l.,	14	3 d.
Excédent.......	5 l.,	8 s.,	9 d.

Paiements : « fournitures à l'occasion de la garde à » l'archevêque d'Aix, 1 l., 5 s. ; — [impression de] « billets moulets », 4 l., 10 s. ; — consultation d'un avocat, 10 l. ; — voyages : à Lorgues, pour s'y procurer un boucher, 2 l. ; à Fréjus, pour y « accompoigner le segondaire et pour le faire apreuver à Monseigneur », 4 l. ; — fourniture de papier timbré « pour l'état consulaire », 12 sous, etc.

CC. 218. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1670-1687. — Comptes trésoraires. — Trésoriers divers. — Pièces isolées. — Parcelles de vacations. — Quittance d'arrérages d'intérêts; etc.

CC. 219. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 imprimé, papier.

1684-1770. — Comptes trésoraires, etc. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : *N.* Berlier, de Draguignan, au nom de la « compagnie », les engageant à remettre le billet de rescription à *N.* Lombard, receveur de la viguerie, partant incessamment pour Aix (1706) ; — les consuls de Draguignan, chefs de Viguerie, réclamant les procès-verbaux des biens abandonnés, les « exploits d'emprisonnement » des trésoriers et l'état des frais soufferts depuis 5 années (1716) ; — *N.* Maurel, d'Aix, au sujet du paiement par le trésorier d'un mandat de 150 l., délivré à *N.* Rey, agent de la communauté (1729) ; — les consuls du Luc et *N.* Isnard [agent de la communauté], à Aix, relativement aux démarches à faire pour obtenir une remise d'impôts ou un secours pour les pertes occasionnées par l'orage du 23 juin (1742); — l'intendant de la Tour, sur l'observation des règlements du Conseil en matière de dépenses (1762); — *N.* Isnard, précité, relative à la demande formée par « l'assemblée générale », à l'effet d'obtenir du Roi la permission de faire procéder au nouvel affouagement sur le pied du denier de 1728 (1767).

CC. 220. (Liasse.) — Brochure in-8°, 8 pages, papier ; 8 pièces, papier; 17 imprimés, papier.

1724-1789. — Comptes trésoraires. — Correspondance de *NN.* Ricard, aïeul et petit-fils, et *N.* Geoffroy, préposés de la Province à Aix, *N.* Laurent, [subdélégué de l'Intendance à Lorgues], réclamant aux consuls de Vidauban les comptes de leurs trésoriers (1724-1765). — Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes sur l'affinement des comptes des communautés (1767); etc.

CC. 221. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 3 feuillets, papier ; 9 pièces, papier ; 3 imprimés, papier ; 3 pièces, parchemin.

1726-1770. — Comptes trésoraires. — Reddition. — Lettre de *N.* Einésy, du Luc, demandant aux consuls de Vidauban à être remplacé comme auditeur des comptes (1726). — Exploit de signification d'une ordonnance du subdélégué de l'intendant, sur requête, au sujet de la reddition du compte du trésorier (1727). — Consultation sur le refus de paiement par le trésorier d'une somme de 108 l., sans mandat ni délibération, pour une fourniture faite en temps de contagion (1732). — Extraits d'arrêts : de la Cour des Comptes enjoignant aux auditeurs des comptes de mettre le Vu dans l'intérieur des pièces justificatives produites par les comptables (1750) ; — du Parlement de Provence, ordonnant qu'il ne serait payé aucun droit de greffier ni d'assistance de procureur pour les comptes tutélaires, rendus devant les auditeurs ordinaires des communautés, et réglant les honoraires de ces derniers (1759) ; — d'arrêt de la Cour des Comptes prescrivant de n'admettre en dépense que des articles de comptes justifiés par des quittances, sous peine d'en être responsables. — Requête à l'intendant en remplacement d'un auditeur des comptes et d'un greffier décédés, et décret conforme (1766). — Requêtes à la Cour des Comptes, lettres et décrets relatifs à la nomination d'auditeurs des comptes (1769-1770); etc.

CC. 222. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1735-1745. — Trésorerie. — Extraits de procès-verbaux d'enchères et de bail.

CC. 223. (3 cahiers.) — In-8°, 29 feuillets, papier.

1714-1717. — 1er cahier. — 1714. — Bail à ferme de la boucherie ; tarif de la livre (380 g^es^) de viande, savoir : mouton, 3 sous ; menon [bouc châtré], 2 sous, 4 deniers ; bœuf, 2 sous, brebis, 2 sous ; chèvre, 1 sou, 6 deniers ; les têtes et pieds de brebis et chèvres, 3 sous ; les chandelles, 6 sous, etc., (fos 1 et 2). — 2e cahier. — 1715. — Baux à ferme de : la gabelle du pain, vin et huile, au prix de 300 l., à charge par le fermier de débiter du pain blanc, « még[e]an » et bis, moyennant 30 sous par charge de blé (160 lit.) ; du vin, moyennant 16 sous par charge (96 lit.) et de l'huile, moyennant 12 sous par coupe [32 lit (?)], (f° 1) ; — de la banque de la boucherie ; tarif de la livre (380 ges) de viande, savoir : mouton, 3 sous ; menon [bouc châtré] et bœuf, 2 sous 4 deniers ; brebis, 18 deniers ; chèvre, 16 deniers ; chandelles, 6 sous 6 deniers, la livre ; défense de débiter de la brebis et de la chèvre, de la Saint-André à la Saint-Michel (f° 3). — Adjudication de la « rusche de chènes brulés de l'esandie du bois de Chaumes », au prix de 470 l., (f° 5). — 3e cahier. — 1716. — Baux à ferme : de la banque de la boucherie, à charge par le fermier de débiter le mouton, menon et bœuf, 2 sous la livre (380 ges) ; la brebis, 1 sou, 6 deniers ; la chèvre, 10 deniers ; les têtes et pieds de mouton et menon, 4 sous ; les tripes et sang, 4 sous ; les « frichures », 4 sous ; les têtes et pieds de chèvre et de brebis, 3 sous ; les chandelles, 5 sous la livre, (f° 2 v°) ; — de la gabelle du pain, vin et huile, au prix de 320 l., (f° 4 v°). — 1717. — Baux : de l'exaction de la taille de 15 l., par livre cadastrale, revenant à 1 sou, 6 deniers par écu, moyennant les gages de 455 l., (f° 4) ; — de la gabelle du pain, vin et huile, au prix de 483 l., à charge, par l'adjudicataire, de débiter : du pain blanc, « mégean et bis », moyennant 30 sous par charge (160 lit.) ; du vin vieux, moyennant 16 sous la charge (96 lit.) et de « bon huile », moyennant 12 sous par coupe, de profit, « le tout bon et de resepte » (f° 12 v°), etc.

CC. 224. (5 cahiers.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1729-1735. — 1er cahier. — 1729. — Actes et verbaux d'enchères. — 1re, 2e et 3e enchères de la gabelle « close et libre », de la banque de la boucherie, de l'arrentement de la maison de ville et du glandage du bois de Chaumes (f° 1) ; dernière offre faite pour la maison de ville, 30 l. — 2e cahier. — 1734. — Procès-verbaux d'enchères : des mêmes fermes que ci-dessus (f° 1) ; de la banque de la boucherie, à charge de débiter le mouton, 3 sous, 4 deniers, la livre (380 grammes) ; le bœuf et menon, 2 sous, 6 deniers ; la brebis, 2 sous, 4 deniers ; la chèvre, 1 sou, 8 deniers ; la « frisseure » ou « courade », 5 sous ; tête et pieds, 5 sous ; tripe et sang, 5 sous ; les chandelles, 6 sous, 6 deniers, et à la condition de ne débiter de la viande de bœuf que pendant les fêtes de Noël et de Pâques (f° 1 v°). — Enchères de la gabelle libre, moyennant 135 l. (f° 2 v°). — 3e cahier. — Enchères, sans offres, de l'exaction de la taille (f° 1). — 4e cahier. — 1735. — Enchères : de la même exaction 585 l., avec remise de 2 sous par écu et de 30 sous sur le capage par feu et faculté de ne permettre l'enlèvement des grains de l'aire et des raisins, qu'après paiement intégral de l'impôt (f° 3) ; — des réparations de la toiture de l'église, montant à 110 l., (fos 1 et 2); etc.

CC. 225. (4 cahiers.) — In-8°, 99 feuillets, papier.

1736-1743. — Procès-verbaux d'enchères de fermes communales et d'adjudication de travaux, etc. — 1er cahier. — 1736. — Exaction de la taille et du capage, au prix de 225 l. avec remise du 2 1/2 0/0 au profit de l'adjudicataire (fos 2-8). — Ferme du glandage de Chaumes, au prix de 34 l. — 2e cahier. — 1738. — Ferme de la gabelle, au prix de 150 l. (fo 11 vo). — Construction d'un pont au quartier de Repenti et d'un oratoire à la Peirière (fo 17). — 3e cahier. — 1739. — Exaction de la taille, moyennant 225 l. d'honoraires par an (fo 4). — Fermes : du glandage du défends de Chaumes, au prix de 60 l. (fo 6); — de la gabelle, moyennant 180 l. (fo 6 vo). — 1741. — Bail du contrôle des bestiaux, moyennant 10 l. (fo 17). — 4e cahier. — 1743. — Entreprise du « rabouquement et blanchissage du devant de l'église » avec offre de 18 l. (fo 1). — Ferme des herbages des « quatres cartons et des terres attenantes aux quatres abergeries » de la communauté (fo 1 vo). — Prix fait de la cloche de l'horloge, du poids de 4 quintaux (160 kilos) environ, pour 500 l. et à charge par la communauté de payer le surplus du poids, à raison de 25 sous la livre (403 gr.) (fos 5 vo et 6). — Réparations à la maison curiale, au « couvert » de l'église et à ceux des chapelles du Saint-Rosaire et de Notre-Dame-de-Pitié, au prix de 150 l. (fos 18 vo et 20 vo). — Exaction, moyennant 130 l. de gages, d'une taille de 8 deniers par livre et d'une autre taille sur les bestiaux de 4 l. par « trentenier » de bétail « lanat ou chevrun », 10 sols par cheval, bœuf et mulet, 8 sous par « bourrique », 6 sous par cochon, 4 sous par dinde, 5 l. pour le colombier de *N.* Sermet et 2 l., 10 s. pour celui de *N.* de Raimondis (fos 22, 23 et 26) ; etc.

CC. 226. (Cahier.) — In-8°, 46 feuillets, papier.

1748-1749. — Actes et verbaux d'enchères. — 1748. — Bail : de la trésorerie, au prix de 195 l., avec remise du 3 0/0 en faveur de l'adjudicataire sur recettes et dépenses (fos 1, 2 et 3) ; — de la boulangerie, au prix de 505 l. par an, moyennant un bénéfice pour le fermier de 8 sous par coupe (32 litres) de vin et 40 par coupe d'huile et à charge par lui de tenir en quantité suffisante du pain blanc et bis, vin vieux et huile aux habitants, étrangers et aux gens de guerre, le cas échéant (fos 3, 4 et 5) ; — du glandage de Chaumes, au prix de 60 l. (fos 5 vo et 6). — 1749. — Bail de la boucherie, à charge par le fermier de débiter la livre (380 gr.) d mouton, 4 sous, 3 deniers ; de « menon [bouc châtré] » et de bœuf, 3 sous, 6 deniers ; de « fede [brebis] », 3 sous 6 deniers ; de chèvre, 2 sous, 6 deniers ; les « friches [fressures (?)] », 8 sous, et les chandelles, 6 sous ; le tout « bau, gras et de receptte » (fos 6 vo et 7); etc.

CC. 227. (4 cahiers.) — In-8°, 109 feuillets, papier.

1754-1756. — Actes et verbaux d'enchères. — Bail : de l'exaction de la taille, moyennant 57 l.; — de l'exaction de la gabelle, moyennant 350 l. (fo 6.) — 1755. — Enchères des fournitures de l'étape aux troupes de passage, moyennant 8 sous la ration de bouche et 20 sous celle de fourrage (fo 15). — 1756. — Bail de la banque de la boucherie, à la condition de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 4 sous 3 deniers, bœuf, menon [bouc châtré] et « berbis [brebis] », 3 sous 3 deniers; la « friche », 7 sous 6 deniers, et 4 sous la livre de « feges » [foie] (fo 24). — 2e cahier. — 1757. — Ferme de la gabelle, au prix de 500 l. par an (fo 17). — 1759. — Première enchère pour la construction d'un pont sur le béal du moulin, dit *Amiel*, à 250 l. (fos 23 vo et 24). — 1761. — Première enchère du glandage de Chaumes, à 108 l. (fo 39). — 3e cahier. — 1762. — Adjudication du glandage de Chaumes, au prix de 200 l. (fos 1 et 2). — 1763. — Seconde enchère « pour l'estivaille et l'hivernaille d'hiver » et délivrance au prix de 240 l., les premières, et 64 les secondes (fos 3 et 7). — 4e cahier. — 1765. — Troisième enchère du bois du défends de Chaumes, partie des Baumettes, à 1,100 l. (fo 13); etc.

CC. 228. (4 cahiers.) — In-8°, 63 feuillets, papier.

1767-1771. — Verbaux d'enchères. — 1er cahier. — 1767. — Délivrance : des herbes « des quatre quartons », au prix de 386 l. ; — de celles de « l'estivaille » [herbes d'été], à 56 l.; du droit de péage ou pulvérage, moyennant 37 l. (fo 4 vo). — 1769. — Délivrance de la gabelle, au prix de 500 l. (fos 9 vo et 10). — 2e cahier. — 1768. — « Acte de bail d'un enfant trouvé », moyennant 150 l., à charge par le preneur de lui fournir le lait, la nourriture et l'entretien jusqu'à l'âge de 7 ans (fos 3 vo et 4). — 1769. — Bail de l'exaction de la trésorerie, aux gages annuels de 600 l. (fos 10 vo et 13 vo). — 3e cahier. — 1769. — Bail à ferme : de la gabelle du pain, vin, huile et eau-de-vie, au prix de 780 l., moyennant 12 sous de profit par coupe (32 lit.) de vin, 2 l. par coupe (32 lit.) d'huile et 3 l. par quintal (40 kil.) d'eau-de-vie (fos 1 et 4); — du glandage du bois de Chaumes, au prix de 92 l., 10 s. (fos 4 vo et 5 vo) ;— de la banque de la boucherie, à charge de débiter la livre (380 gr.) de mouton,

4 sous 9 deniers; de « menon [bouc châtré] », 4 sous ; brebis, 3 sous 6 deniers ; chèvre, 1 sou 6 deniers; 7 sols les « friches toutes entières, c'est-à-dire foye et blanc », 7 sols la livre (380 gr.) de chandelles et 4 sous la livre de foie séparé (f°s 6 et 8 v°) ; — des réparations à la maison de ville, au prix de 80 l. (f°s 7 v° et 8 v°). — 1770. — Bail à ferme des herbes d'hiver, au prix de 575 l. (f°s 8 v° et 10). — 1771. — Bail à ferme « du relarguier d'esté », au prix de 76 l. (f°s 14 v° et 15). — 4e cahier. — Premières enchères du péage portées à 24 l. (f° 8). — Délivrance de la trésorerie, au prix de 390 l. (f° 12), etc.

CC. 229. (3 cahiers.) — In-8°, 75 feuillets, papier.

1772-1780. — Actes et verbaux d'enchères. — 1er cahier. — 1772. — Bail : de la gabelle du pain, vin, huile et eau-de-vie, au prix de 650 l. (f°s 2 et 6) ; — du glandage, à 170 l. (f°s 8 v° et 9). — 2e cahier. — 1775. — Bail : de la trésorerie, moyennant 280 l. (f°s 4 v° et 7) ; — des herbes d'hiver, 600 l. (f°s 7 et 8) ; — du péage, 48 l. (f°s 8 v° et 10) ; — des herbes d'été, 62 l. (f°s 10 et 11). — 1778. — Bail : de la boucherie, à charge par l'adjudicataire de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous; de bœuf, menon et brebis, 4 sous; chèvre, 3 sous; chandelles, 10 sous; les « friches entières », 10 sous; le foie, 4 sous la livre (f°s 23 v° et 24). — 3e cahier. — 1780. — Bail : des herbages d'hiver, 630 l. (f° 2; — des herbages d'été, 100 l. (f° 3); — du péage et pulvérage, 37 l. (f° 7); etc.

CC. 230. (6 cahiers.) — In-8°, 53 feuillets, papier.

1772-1784. — Verbaux d'enchères. — 1er cahier. — 1772. — Cahier des charges et enchères de la trésorerie à 220 l, (f°s 1 et 5). — Enchères de la gabelle, à 650 l. (f° 9). — 1774. — Enchères du glandage de Chaumes, à 100 l. (f° 13). — 2e cahier. — 1775. — Adjudication de la ferme : du péage, au prix de 30 l. (f° 3); — des herbes d'hiver pour 500 l. et de celles d'été pour 62 l. (f° 3 v°). — Enchères et délivrance provisoire « pour la conduite de l'eau et la construction d'une fontaine » (f°s 6 et 8). — 3e cahier. — 1778. — Bail de la trésorerie, moyennant 400 l. de gages annuels (f° 2 v°). — 4e cahier. — 1780. — Délivranee du glandage de Chaumes, à 63 l. (f° 4 v°). — 5e cahier. — 1781. — Adjudication des réparations à faire au clocher, à la maison de ville et au tambour de l'église, au prix de 390 l. (f° 2 v°). — 1782. — Enchères de la banque de la boucherie, avec offre de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous 1/2, de bœuf, brebis et menon [bouc châtré], 4 sous 1/2, chèvre, 3 sous, 6 deniers : les « courades entières », 14 sous; les chandelles, 9 sous, et sous réserve, si la permission de faire gras pendant le carême n'était pas accordée, de vendre 6 sous la livre de mouton, sans « tourne ni souquet » (f° 12) ; etc.

CC. 231. (2 cahiers.) — In-8°, 62 feuillets, papier.

1781-1786. — Actes et verbaux d'enchères. — 1er cahier. — 1781. — Bail : de la banque de la boucherie, passé à la condition de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous, 3 deniers; de menon [bouc châtré], bœuf et brebis, 4 sous ; chèvre, 3 sous ; « friches entières » du menu bétail, 8 sous ; la livre de foie et le cœur, 4 sous, et celle de chandelles et de graisse, 8 sous (f°s 1 et 4) ; — de la gabelle, au prix de 730 l. (f°s 5 et 8) ; — du glandage de Chaumes, à 30 l., à la condition de ne faire manger les glands que par des pourceaux, sans pouvoir introduire dans le défends d'autre bétail (f°s 10 v° et 12). — 1783. — Bail : des herbes d'été, au prix annuel de 64 l. (f°s 16 v° et 17); — de celles d'hiver, au prix de 700 l., aussi annuellement (f°s 17 v° et 19. — Réfection des « basts » [moutons] des deux cloches de l'église paroissiale, au prix de 145 l. (f°s 19 et 20). — Bail à ferme des droits de péage et pulvérage, moyennant 37 l. (f°s 20 v° et 21). — 2e cahier. — Enchères : des réparations du chemin de Vidauban à Sainte-Maxime, montant à 60 l. (f° 4 v°); — du droit de péage et pulvérage, au prix de 31 l. (f° 5). — 1784. — Enchères : de la gabelle du pain, huile et eau-de-vie, au prix de 550 l. (f° 13 v°); — de la banque de la boucherie, à charge de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous, et 6 sous pendant le carême : le bœuf, « menon [bouc châtré] » et brebis, 4 sous (f° 12) ; — des réparations à la maison curiale, montant à 380 l. (f° 19). — 1786. — Enchères et adjudication de la construction d'un nouveau cimetière, montant à 560 l. (f° 34) ; etc.

CC. 232. (3 cahiers.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1784-1790. — Actes et verbaux d'enchères. — 1er cahier. — 1784. — Bail : de la trésorerie, moyennant 95 l., avec remise du 2 0/0 en faveur du trésorier (f°s 1 et 3) ; — de la banque de la boucherie, à charge par le fermier de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous, et pendant le carême 6 sous ; le « menon [bouc châtré] », bœuf et brebis, 4 sous ; chèvre, 3 sous ; les foies à 5 sous la livre ; les « blancs », 5 sous ; la livre de graisse, 8 sous ; les chandelles, 11 sous, et les « tombades ou courades entières », 12 sous (f°s 3 et 6) ; — de la gabelle du pain, huile et eau-de-vie, moyennant 553 l. par an (f°s 6 et 9) ; — du glandage du défends de Chaumes,

moyennant 40 l. (f[os] 9 et 10). — 1785. — Adjudication des réparations : du chemin de [la] viguerie. de Vidauban à la Garde-Freinet, montant à 60 l. (f[os] 10 v° et 11) ; — de la maison curiale, au prix de 380 l. (f[os] 12 et 13). — 1788. — Bail du « censelage », moyennant 55 l., avec remise, au profit du fermier, d'un sou par coupe (32 lit.) de vin, huile et vinaigre exportée (f[os] 1 et 2). — Adjudication de la construction du pavé de la rue Neuve, à 57 sous la canne carrée (4 mètres carrés) (f[os] 5 v° et 6).— 1789. — Bail : de la boucherie, à charge de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous 9 deniers pendant le mois d'octobre, et 6 sous le restant de l'année ; le foie au même prix ; la brebis, 4 sous 6 deniers en octobre, novembre, décembre et janvier, 3 sous 6 deniers en février, mars et avril et 5 sous, le restant de l'année ; le « menon [bouc châtré] », 4 sous 6 deniers d'octobre en avril, et 5 sous le restant de l'année ; le bœuf, 5 sous toute l'année ; les « courades », 12 sous ; la graisse, 8 sous, mélangée, et 9 sous, sans mélange ; le « blanc », 6 sous ; la chèvre, 3 sous 6 deniers toute l'année (f[os] 1 et 4) ; — du glandage de Chaumes, moyennant 150 l. (f[os] 4 et 5) ; — de la gabelle du pain, huile, eau-de-vie et ratafia, moyennant 525 l. (f[os] 5 v° et 10) ; etc.

CC. 233. (2 cahiers.) — In-8°, 60 feuillets. papier.

1786-1790. — Verbaux d'enchères. — 1[er] cahier.— 1786. — Banque de la boucherie avec offre de débiter la livre (380 gr.) de mouton, 5 sous pendant les 4 premiers mois, et 5 sous 3 deniers les 8 mois restants et pendant le carême ; 6 sous moins un liard, franc « de tourne et de souquet » ; le bœuf, « menon » et la brebis, 4 sous les 4 premiers mois, et 4 sous 3 deniers le restant de l'année (f° 5). — « Censelage », 41 l. (f° 8). — Bail : du glandage de Chaumes, au prix de 54 l. (f° 9) ; — du « censelage », moyennant 41 l. de redevance par an, avec autorisation de percevoir 1 sou par coupe (32 lit.) de vin, huile et vinaigre (f° 10). — 1787. — Bail : de la trésorerie, au prix de 195 l. et moyennant remise du 2 0/0 (f° 14) ; — de la gabelle du pain, vin, huile et eau-de-vie, au prix de 825 l., avec faculté pour les boulangers de débiter du pain, moyennant 30 sous d'indemnité par charge (160 lit.) de blé, donnés au fermier, et droit, au profit de ce dernier, de percevoir 40 sous par coupe d'huile et 3 l. par quintal (40 kil) d'eau-de-vie et de ratafia, les habitants restant libres d'en prendre 1 livre (0k.403 gr.), à la fois pour leur usage, sur laquelle il ne sera perçu que 8 deniers de bénéfice (f[os] 20 et 23) ; — du glandage de Chaumes, au prix de 450 l. (f[os] 23 et 24). — 2° cahier.— 1788. — Bail de l'ouverture d'une mine de plâtre au défends de Chaumes, passé pour 6 années, moyennant 500 l., à la condition de ne vendre le plâtre que 10 sous la charge de 4 panaux (64 litres) (f[os] 3 et 4). — 1789. — Enchères : du glandage de Chaumes, moyennant 150 l. (f° 19) ; — du transport de la terre de l'ancien cimetière dans le nouveau, au prix de 167 l. (f° 23 v°) ; etc.

CC. 234. (Liasse.)— 1 cahier petit in-4°, 4 pages, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 24 pièces, papier ; 2 imprimés, papier.

1682-1787. — Rentes et revenus. — Bail de la banque de la boucherie (1682). — Consultation sur la reddition du compte du glandage de Chaumes (1711). — Bail de la même ferme (1713). — Offres écrites pour la ferme de la boucherie (1724). — Lettre de *N.* Laurens, subdélégué de l'intendance, à Lorgues, réclamant aux consuls de Vidauban l'état du montant, pendant cinq années, des octrois, tarifs et revenus patrimoniaux (1726). — Extrait de délibération communale contenant, que le fermier de la boucherie refuse « de livrer de viande, non seulement aux persones qui sont en santé, mais encore aux malades et que le peu qu'il délivre est d'une très mauveze qualité, et, lorsqu'on veut lui représenter le tort qu'il a de ne faire pas le service, conformément à son acte de bail, il vomit des sotises ».— Procès-verbaux d'enchères des fermes : de la boucherie (1731) ; — de la boulangerie (1748). — Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes défendant aux consuls de faire homologuer, ailleurs que devant elle, les baux à ferme, et délibérations portant impositions, rêves, capages et autres droits (1752). — Lettre-circulaire de l'intendant de Provence, De la Tour, demandant aux consuls de Vidauban l'état des biens, revenus, dettes et dépenses communaux (1766). — Rapport de vérification et bornage des cotes mortes de la même communauté (1778). — Requête en autorisation de vendre lesdites cotes, décret conforme et exploit de signification, pour la communauté de Vidauban (1787).

CC. 235. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1736-1741. — Tasques. — Rôles et tableau des ensemencements.

CC. 236. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 18 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 12 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1746-1790. — Taxes perçues au nom de la commune. — Capage. — États. — Lettres adressées aux

consuls de Vidauban par *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix] et *N.* Sermet, [d'Aix], au sujet dudit impôt.

CC. 237. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 16 feuillets, papier ; 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 1 brochure in-8°, 15 pages, papier ; 8 pièces, papier (1 imprimée).

1641-1726.— Dettes communales.— Vérification.— Note sur la vérification des dettes de la communauté, s'élevant à 40,234 l., 9 s., 11 d. (1641). — Extrait d'arrêt du Conseil d'État servant de règlement pour les emprunts, vérifications et acquittements des dettes communales (1681). — Ordonnance de l'intendant enjoignant aux consuls de remettre, dans le délai d'un mois, l'état des dettes (1712). — Exploit de signification à *N.* Baudrier, seigneur de Châteaudouble, *N.* Baruety, hoirs Berlier, *N.* Pasquet, *N.* Simian et François Lombard, tous de Draguignan, créanciers de la communauté, du verbal et ordonnance de l'intendant relatifs à la vérification des dettes (1713). — Etats des dettes de la communauté de Vidauban (1714-1715). — Arrangement approuvé par l'intendant, entre ladite communauté et ses créanciers (1726); etc.

CC. 238. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 2 cahiers petit in-4°, 8 feuillets, papier ; 46 pièces, papier (4 imprimées) ; 6 pièces, parchemin.

1671-1715. — Dettes communales. — Extrait d'acte de cession, avec signification, d'une créance sur la communauté de Vidauban, au capital de 300 l. (1696). — Lettre-circulaire des Procureurs du Pays relative à la perception du 5 0/0 sur les collocations (1706). — Requêtes en paiement de créances, décrets, lettres et exploits (1709-1711). — Exploit de notification d'une ordonnance, sur requête, de l'intendant accordant à la communauté un sursis de trois mois pour le paiement des intérêts à ses créanciers (1712). — Ordonnance du même, sur requête, autorisant ladite communauté à emprunter 2,609 l., 18 s., 8 d. pour paiement d'arrérages (1714). — Lettres de *N.* Ailhaud [procureur de la communauté], à Aix, réclamant aux consuls le paiement de diverses sommes (1714-1715). — Extraits d'arrêts du Conseil d'État relatifs à la vérification des dettes de la communauté (1715).

CC. 239. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 11 pièces, papier.

1715-1716. — Dettes communales. — Requêtes de la communauté à l'intendant, extrait de délibération, ordonnances, exploits de signification, etc., concernant l'option des créanciers sur le défens de Chaumes, l'autorisation de recevoir des rapports d'expertise y annexés; etc.

CC. 240. (Cahier.) — In-8°, 34 feuillets, papier.

1716. — Dettes communales. — Rôle d'impositions, avec options des créanciers sur les biens-fonds des particuliers de Vidauban, dressé en exécution de l'arrêt du 16 avril 1715, portant liquidation des dettes, suivi de l'ordonnance exécutoire du subdélégué de l'intendant et des exploits de signification aux créanciers. — Options par : les hoirs de Blaise Canéty sur la cote de Louis Augier, médecin, pour 55 l., 16 s.; — *N.* Lombard, sur celle de François Chapelle, pour 27 l., 16 s.; — *N.* Sigalas, prêtre, sur celle de Jean Clérian, pour 69 l., 8 s., 9 d.; — *N.* Lombard, sur celle d'Anne de Laubre, pour 17 l., 8 s.; — le même, sur celle de Catherine de Laubre, pour 9 l., 10 s., 10 d.; — *N.* Simian, sur celle de *N.* de Villeneuve, pour 112 l., 12 s., 9 d.; — Blaise Canéty, sur celle de Blaise du Bourc-Canéty, pour 105 l., 12 s.; — *N.* Baruety, sur celle de Jean-Baptiste David, pour 42 l., 9 s.; — le même sur celle de Jean de Laval, pour 55 l., 8 s., 3 d.; — *N.* Lombard, sur celle de *N.* de Clémensane, pour 93 l., 18 s., — *N.* Baruety, sur celle de *N.* de Vintimille, seigneur du lieu, pour 243 l., 10 s.; — *N.* Lombard, sur celle de Nicolas de Laubre, pour 4 l., 16 s.; — *N.* Perrache, sur celle de Gaspard Lombard, pour 33 l., 10 s.; — *N.* Lombard, sur celle de Jean Magniol, pour 85 l., 5 s.; etc.

CC. 241. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-4°, 8 feuillets, papier; 2 cahiers in-8°, 14 feuillets, papier ; 53 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1716-1789. — Dettes communales. — Députation à Aix de *N.* Baruety, procureur du Roi [de la communauté de Draguignan], pour poursuivre la liquidation des dettes de Vidauban (1717).— Extraits : de collocation au profit de Guillaume Serret, trésorier de la communauté, sur une propriété des hoirs de Jean Cartier, audit Vidauban, quartier de Malefiance ; — de liquidation d'arrérages de taille dus au même (1720). — Requêtes à l'intendant en paiement de diverses créances ; décrets, lettres et exploits (1728-1729). — Lettres : de A[nne]-[Cécile] de Colonia, supérieure du couvent de la Visitation Sainte-Marie, à Draguignan, réclamant la pension due audit monastère (1732). — Copie de lettre de *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance], au Luc, relative au paiement de 31 charges (49 hect. 60 lit.) de blé,

fournies par Angelin Maurin et distribuées aux habitants (1747), etc.

CC. 242. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 14 feuillets, papier.

1745-1749. — État général et mémoire, sous forme de questionnaire, de la situation de Vidauban au point de vue financier, agricole, industriel et commercial : 400 âmes de communion, aucunes manufactures, ni fabriques et aucun commerce ; etc.

Série DD.

DD. 1. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 30 pièces, papier ; 5 imprimés ; 3 pièces, parchemin ; 2 cachets ; débris de cachets

1689-1778. — Forêts. — Signification à *N.*, marquis de Trans, des Arcs et Vitré, seigneur de Vidauban, de la demande de divers habitants de couper des pins dans la Maure (1689). — Requêtes des consuls au Parlement de Provence en autorisation de défricher le bois de Chaumes : « il est notoire que ce pauvre lieu a esté saccagé et entièrement brullé par l'armée ennemie et que les habitants sont réduits dans la dernière misère et même à la faim et dans l'impuissance de pouvoir subcister... ». Ordonnance et lettres (1709) ; — rapport de visite du défens de Chaumes, dressé par Laurent Vallon, contrôleur des Eaux et Forêts, commis à cet effet, pour examiner les arbres propres au service du Roi (1710). — Requêtes au Parlement et ordonnances d'autorisation de couper des poutres et autres pièces de bois nécessaires aux constructions et rétablissement des maisons brûlées en 1707 par l'armée de Savoie (1713-1718). — Extrait d'arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts condamnant plusieurs particuliers à l'amende pour défrichement et ajournant en personne les consuls de divers lieux pour avoir souffert des chèvres dans leurs territoires et n'avoir pas empêché les défrichements (1724). — Lettre-circulaire des procureurs du Pays aux consuls de Vidauban : leur accordant jusqu'au 30 septembre prochain pour débarrasser leur territoire des chèvres, sous peine de confiscation et de 1,000 l. d'amende tant pour les délinquants que pour les consuls ; — concernant la suspension de l'ordre de..... « bannir » des chèvres (1726). — Extrait d'arrêt du Parlement de Provence prescrivant l'envoi d'un état des défrichements et coupes de bois depuis 1724 (1730). — Lettre de *N.* Isnard, agent de la communauté à Aix, aux consuls de Vidauban, au sujet des formalités à remplir pour effectuer une coupe de bois, les coupes de « pins sots » [pins maritimes], « pins piniers » [pins d'Alep] ayant été prohibées par la Chambre des Eaux et Forêts au Luc, à Vidauban, au Muy, aux Arcs, etc. (1745). — Requêtes des consuls au Parlement de Provence, avec ordonnances au pied, en autorisation d'élaguer les arbres du défens de Chaumes extrêmement touffus : « cette forest dans cet état sert d'azile aux loups et aux sangliers qui y sont en seuretté, attendu que la forest se trouve par ce moyen impénétrable... » (1764-1765). — Lettre-circulaire de *N.* de Monclar, procureur général au Parlement d'Aix, aux consuls de Vidauban leur annonçant l'arrivée de *N.* Ferrand, commissaire de la marine, à l'effet de traiter du prix des arbres nécessaires aux constructions navales (1765). — Requêtes en autorisation de couper du bois adressées à la Chambre des Eaux et Forêts au Parlement de Provence, décrets, lettres et exploits, pour la communauté de Vidauban (1778) ; etc.

DD. 2. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1729-1757. — Pacage. — Consultations relatives aux droits de pacage et aux herbages et ramages.

DD. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1741-1786. — Bergeries communales. — Rapport de bornage d'un terrain dépendant de la bergerie de la Trinité (1741). — Lettre de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], aux consuls de Vidauban et extrait de délibération communale concernant des réparations à faire aux bergeries (1763).

DD. 4. (Liasse.) — 3 brochures in-8°, 23 pages, papier ; 12 pièces, papier ; 2 imprimés, papier.

1702-1790. — Chemins. — Requête des procureurs du Pays à l'intendant, avec ordonnance conforme, relative aux réparations et à l'entretien des chemins publics (1705). — Convention du prix fait du chemin de la Peirière (1726). — Lettres : de *N.* Sallier, de Barjols, prieur de Taradeau et chanoine, demandant une indemnité pour terrain pris dans le fonds de son bénéfice par le grand chemin de Vidauban au Muy (1740) ; — des consuls de Draguignan, touchant les réparations à exécuter au chemin de Figanières à la Motte (1744) ; — des procureurs du Pays, concernant la réparation des chemins de traverse à l'aide du contingent des vigueries (1762). — Ordonnance d'un des procureurs du Pays, enjoignant

aux consuls de Vidauban de faire enlever la chaux du grand chemin et d'en combler les trous et de réparer le pont du fossé du moulin (1765). — Délibération de l'assemblée générale des communautés à Lambesc au sujet de la construction d'un pont sur la Durance, demandée par la ville d'Apt (1765). — Ordre des procureurs du Pays aux consuls de Vidauban, de boucher le fossé traversant le grand chemin qu'ils avaient fait ouvrir près de l'habitation (1767). — Lettres : de *N.* de la Tour, intendant de Provence, sur la reconstruction du chemin de Solliès à la Valette (1734) ; — de *N.* Beaumont, de Brignoles, sur le mauvais état du grand chemin d'Aix à Vidauban (1786); etc.

DD. 5. (Liasse.) — 1 brochure in-8°. 71 pages, papier.

1759. — Nouveau règlement de Provence sur les chemins et ponts.

DD. 6. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 14 pièces, papier ; 1 imprimé, papier.

1707-1785. — Maison curiale et hôtel de ville. — Rapport de réception de travaux, extrait de délibération communale, acte de prix fait, déclaration du Roi, devis estimatifs, lettres de *N.* Auvely, du Luc, *N.* Fornier, de Lorgues [subdélégué de l'intendant (?)], *N.* Sermet, délégué de la communauté à Aix, aux consuls de Vidauban et requête du curé du même lieu à l'intendant de Provence, concernant les réparations à exécuter aux maisons curiales ou presbytères et à l'hôtel de ville.

DD. 7. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-4°, 8 feuillets, papier ; 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1714-1785. — Église, clocher et horloge. — Requêtes présentées à l'intendant de Provence par le curé de Vidauban et à la Cour des comptes par Antoine David, maitre maçon des Arcs, état des réparations, procès-verbaux d'enchères, rapport de travaux à exécuter, lettre de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], aux consuls de Vidauban, requête des mêmes consuls à l'intendant de Provence, devis estimatifs, extrait de délibération communale, etc., concernant des réparations à exécuter à l'église paroissiale, au clocher, à l'échelle conduisant à l'horloge, la refonte des cloches de l'église, le changement des « bats » [moutons] et de 2 « mandris » [bras] de ces cloches.

DD. 8. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 13 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 46 feuillets, papier ; 5 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1786-1788. — Hôpital Saint-Jacques. — Requêtes et consultation touchant la mise en vente des maisons et biens comme étant onéreux à l'établissement. — Rapport d'estimation de terres aux quartiers de la Bastide-Blanche et de Mouresse ; — procès-verbaux d'enchères de terres, maisons et emplacements de maisons ; — extraits d'actes de vente de terres agrégées de pins, situées aux quartiers de la Bastide-Blanche, l'Aubrède, Mouresse, la Garduère.

DD. 9. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781-1782. — Hôpital Saint-Jacques. — Devis de réparations à exécuter à l'hôpital de Vidauban avec note sur les enchères.

DD. 10. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1725-1755. — Fontaines, lavoirs, etc. — Rôle et devis estimatifs des réparations à exécuter à la fontaine et à sa conduite. — Procès-verbal d'enchères du prix fait d'un lavoir (1725). — Consultation sur le règlement des eaux du béal des moulins entre les biens arrosables (1755).

DD. 11. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 cachet.

1737-1786. — Cimetière. — Procès-verbal de première et de seconde enchère de l'enlèvement de la terre de l'ancien cimetière (1737). — Requêtes à l'intendant, extraits de délibérations communales et d'arrêt du Parlement de Provence touchant le transfert du cimetière (1778-1786).

DD. 12. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 5 pièces, papier.

1766-1783. — Moulins à blé et à huile. — Consultation et rapport sur l'état des moulins à blé et des canaux en dépendant (1766). — Lettres de *N.* de....., de *N.* de Vintimille et de Ricaud, maire de Trans, sur les défectuosités du moulin à huile (1783).

DD. 13. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 cachet.

1757-1786. — Rues. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par *N.* Isnard [procureur de la

commune à Aix], au sujet des dépenses du pavage de la Grande-Rue servant de grand chemin (1757-1758. — État de journées employées aux réparations du même pavé (1785).

Série EE.

EE. 1. (Liasse.) — 2 brochures in-4°, 37 pages; 1 brochure petit in-8°, 17 pages, papier; 26 pièces, papier; 16 imprimés; débris de cachets

1705-1790. — Milice provinciale. — Circulaires, lettres et ordonnance des lieutenant général et intendants de Provence relatives : à la convocation des miliciens ; — au tirage au sort des hommes non mariés, de 16 à 40 ans, ayant 5 pieds au moins (1705-1727). — Lettre de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], sur le rappel d'un milicien dans sa famille (1743). — Ordonnances du Roi concernant : une revue générale des milices (1730) ; — le remplacement de la moitié de la milice congédiée (1732). — Lettre d'Esprit-Joseph [de] Laurans, [subdélégué de l'Intendance à Lorgues], concernant une augmentation de milice : 2 hommes pour Vidauban. — Procès-verbal du même, désignant d'office comme miliciens, 5 jeunes gens du même lieu, qui ne s'étaient pas rendus, malgré convocation (1734). — Lettres : de *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], relative à l'insulte commise à Vidauban par 4 miliciens du bataillon de Limoges (1746) ; — procès-verbaux de remplacement de miliciens (1758). — Lettres-circulaires de l'intendant concernant : le licenciement des bataillons de milice et des compagnies de grenadiers royaux qui en ont été détachées (1763) ; — des instructions sur le tirage au sort des miliciens (1766) ; — le paiement des frais de levée, d'équipement et gratification d'un milicien fourni, en 1766, par la communauté (1767). — Ordonnances : du Roi sur la levée et la formation des régiments provinciaux (1774) ; — de l'intendant, exemptant d'un soldat provincial congédié, de la capitation et autres impositions personnelles, pendant un an (1786). — Lettre-circulaire des électeurs de la ville de Paris à ceux des provinces de France sur la création de milices bourgeoises dans toutes les villes et communautés (1789).

EE. 2. (Liasse.) — 1 brochure in-4°, 9 pages, papier ; 1 pièce, papier ; 2 imprimés, papier.

1694-1760. — Logement et fournitures militaires. — Ordonnance du comte de Grignan fixant la ration de fourrage fournie aux Dragons du régiment de Valançay, à 22 livres (8 k. 860 gr.) de foin, poids du pays, autrement dit, poids de table, ou de 15 livres (6 k. 045 gr.) de foin et 12 livres (4 k. 836 gr.) de paille, au choix des habitants, et de 6 livres (2 k. 418 gr.) d'avoine (1694). — Extraits : d'ordonnance royale sur le logement des troupes (1750) ; — d'arrêt du Conseil d'État relatif à l'exemption du logement (1756) ; — d'ordonnance de l'intendant de Provence concernant la liquidation de fournitures militaires (1760).

EE. 3. (Liasse.) — 2 cahiers petit in-4°, 14 feuillets, papier ; 68 pièces, papier.

1706-1783. — Logement militaire. — Liquidation de billets de logement (1706). — Lettre de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], adressant aux consuls de Vidauban de nouveaux règlements sur les étapes (1743). — Itinéraires : de 2 sergents et 65 soldats (1746) ; — du régiment de La Tour d'Auvergne, venant de Cassis et de la Ciotat, dressé par Gaston-Charles-Pierre de Louis, marquis de Mirepoix, lieutenant-général des armées du Roi et ancien ambassadeur à la cour de Vienne ; — de 120 soldats du bataillon de milice de Lons-le-Saunier, allant à Antibes (1748). — Billets de logement des régiments d'Escarts et des Invalides (1749-1750). — Itinéraires : du régiment de Hainault de Fréjus à Pignans, composé de 2 bataillons et 8 compagnies nouvelles comprenant : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 commandant de bataillon, 1 major, 2 aides-majors, dont 1 avec commission de capitaine, 1 maréchal des logis, 1 aumônier, 1 chirurgien-major, 36 capitaines, 26 lieutenants, 1 lieutenant en second, 68 sergents et 1,218 fusiliers ou tambours, y compris 23 soldats restés en arrière dans divers hôpitaux et 4 dans celui de Fréjus (1756) ; — du second bataillon du régiment de l'Ile-de-France (1765). — Billets de logement de soldats du régiment d'Angoumois, de la légion Corse (1769), etc.

EE. 4. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1695-1712. — Passage de troupes. — Requêtes à l'intendant en paiement de 54 l., prix d'une vache « qui alaitoit un veau de 3 mois », enlevée par ordre des consuls de Vidauban au moment où elle labourait ; décret et lettres, pour Marguerite Magniol, veuve de Jacques Tronc, marchand des Arcs, laquelle dit ne pouvoir « plus continuer à laborer ses terres, pour n'avoir plus qu'une vache, et, en outre, led. petit veau

est en estat de perir par le deffaut du lait et d'autant qu'il ne manquoit pas du betail aud. terroir de Vidauban sans prendre celluy d'une pauvre veuve, estrangere du lieu et absolument necessaire pour son menage » (1695). — Lettre de *N.* Signe, datée de Lorgues, demandant aux consuls de Vidauban le remboursement de l'étape fournie au bataillon des galères (1705). — Requêtes et décret concernant le paiement de : 189 l. pour journées d'hommes et de 2 mulets, consacrées, en 1707, au transport des munitions à l'armée de Provence (1710); — 234 l. pour livraison de 13 charges (20 hect. 80 lit.) de blé, à 18 l. l'une, destinées à la fabrication du pain de munition (1711); etc.

EE. 5. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 4 imprimés, papier; 2 cachets; débris de cachets.

1721-1744. — Passage de troupes. — Copies de réquisitions par *N.* Perrin, maréchal de camp des armées du Roi et commandant des troupes royales en Provence, concernant la fourniture des voitures nécessaires et d'une escorte suffisante pour accompagner *N.* Niel, trésorier des troupes à Saint-Maximin (1721). — Lettre de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], réclamant pour la liquidation de fournitures militaires, la production de pièces originales (1736). — Extrait des délibérations des communautés de Provence, demandant que les municipalités soient avisées des passages de troupes (1739). — Lettres : de *N.* de la Tour, intendant, annonçant l'arrivée de 2 compagnies d'Invalides à Vidauban (1740); — de *N.* Rostany et *N.* Votrain, consuls du Luc, autorisant ceux de Vidauban à vendre 1,000 (?) quintaux [40,000 kilos (?)] de paille dont ceux-ci s'étaient approvisionnés pour un passage de cavalerie espagnole (1742); — des procureurs du Pays, invitant la communauté à faire les provisions nécessaires, en foin et en avoine, pour 2 compagnies de cavalerie du régiment de La Rochefoucauld, dont l'une devait séjourner jusqu'à nouvel ordre (1743); — des mêmes, au sujet de la liquidation des fournitures et logements des troupes; — de *N.* Isnard, avisant les consuls de l'envoi de 1,139 l., 6 s., 8 d., montant de la liquidation des logements aux troupes de passage en 1743 et 1744; demandant une délibération qui l'autorise à retirer une rescription des receveurs de la viguerie, pour montant de fournitures aux troupes; — *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], au sujet de l'envoi de 10 mulets ou chevaux pour transport de blé ou fourrages. — Ordonnance du même [datée de Solliès], enjoignant aux consuls de Vidauban d'envoyer à Lorgues 80 « boucs » [outres] ou barils propres à contenir du vin, et 4 mulets à bât, sous peine de désobéissance, « de garnison militaire, d'estre responsables en leur propre, des événements que le retard pourroit occasionner et punis comme rebelles aux ordres de Sa Majesté », en vertu des ordres du prince de Conti et de *N.* de Savigny, intendant de l'armée. — Lettres : des consuls de Fréjus, contenant des instructions sur le logement des troupes de cavalerie de passage; — des procureurs du Pays, au sujet du payement du logement de *N.* de Villers, lieutenant-colonel, au régiment de La Rochefoucauld, du chauffage des troupes et des autres fournitures en bois, pailles nécessaires à leur campement pendant leur séjour en Provence, avant de passer en Italie; — de *N.* Auvely, précité, concernant la réquisition de 2 charrettes et de 2 ou 3 mulets destinés à transporter les équipages du marquis de Bini, maréchal de camp, commissaire général de la cavalerie de France, lesquels « ne peuvent ni ne doivent être acrochés » (1744); etc.

EE. 6. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 imprimé; débris de cachets.

1745-1752. — Passage de troupes. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : les procureurs du Pays au sujet de : la fixation des rations en fourrage des troupes de cavalerie et Dragons de l'armée d'Italie, « en conformité des revues pour les cavaliers et dragons et aux officiers présents aux revues » suivant leurs grades, savoir : au colonel, 12 places, au lieutenant-colonel, 10, à chaque capitaine, 6, à chaque lieutenant, 4, aux cornettes, 3, aux maréchaux de logis, 2, au major, 8, à l'aide-major, 4, à l'aumônier, 2, et au chirurgien, 1; — l'envoi d'un état détaillé du foin, avoine et « meule », avec fixation du prix, consommés par 2 compagnies du régiment de cavalerie de La Rochefoucauld cantonnées en ce lieu. — Réquisition par *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc] de 12 mulets ou chevaux pour le transport des équipages des 2e et 3e bataillons du régiment de « Vigier (?) ». — Lettres : du même au sujet des plaintes réitérées concernant des réquisitions de mulets faites arbitrairement; de l'estimation du mulet de *N.* Tric pour cause de dépréciation; — de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix] concernant l'envoi d'un récépissé de 1,200 l. délivré à la communauté par *N.* Gautier, trésorier de la Province, à titre d'acompte sur les fournitures en fourrages de quelques compagnies du régiment de cavalerie de La Rochefoucauld; — de *N.* de la

Tour de Glené [intendant de Provence], annonçant l'arrivée, à Vidauban, de 2 compagnies du même régiment, devant y séjourner jusqu'à nouvel ordre ; — de *N.* Isnard, précité, relativement à l'envoi d'une rescription de 1,783 l., 1 s., 8 d., montant de la liquidation des logements fournis par la communauté en l'année 1744-1745 ; — *N.* Figuier de Montfort (?), de Nice, renvoyant, comme impropres au service, un mulet et son muletier, avec invitation de les remplacer sans délai, sous peine de faire « suporter en propre [aux consuls] les évènements quy pourront arriver » (1745). — Requête, décret et lettres d'ajournement en paiement de 1,206 l., 19 s., 2 d., avec intérêts de droit, pour fourniture de l'étape aux régiments de Nivernais, Baufremont et Agénais, pour Louis Liotard, de Vidauban (1752) ; etc.

EE. 7. (Liasse.) — 30 pièces. papier ; 3 imprimés, papier ; 1 cachet ; débris de cachets.

1746-1759. — Passage de troupes. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : *N.* La Tour de Glené [intendant de Provence], relative à l'arrivée de 15 grenadiers « postiches » du bataillon de milice de Clermont ; — *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], concernant l'établissement d'un mandat de 422 l., 8 s., pour liquidation de fourrages : « néanmoins, eu égard au temps que ces cavaliers ont restés cantonés à Vidauban, la fourniture doit monter au delà de 5,000 l., sans compter l'utencille, qui est un affaire à part et que l'on liquidera avec les autres logements ». — Réclamation de Joseph Reinier, du même lieu, à l'intendant de Provence, en paiement d'un reliquat de 152 l., pour fourniture de 19 charges d'avoine, à 18 l. l'une (160 l.), faite pendant la guerre d'Italie. — Correspondance adressée aux susdits consuls par : *N.* Chautaud, d'Aix, *N.* Isnard [agent de la communauté] de la même ville, au sujet de la liquidation des fournitures faites pendant la campagne de 1744 (1746) ; — *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], touchant une réquisition de mulets nécessaires au transport des équipages du régiment de Poitou. — Liquidation des logements et fournitures s'élevant à 4,192 l., 16 s., 6 d. (1747). — Transmission par les consuls du Luc d'un ordre de *N.* Auvely, précité, à ceux de Vidauban, de faire conduire dans leur localité 8 mulets ou chevaux, dont moitié à bât et moitié à selle (1749). — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], au sujet de l'envoi d'une rescription de 897 l., à titre d'acompte d'une fourniture de fourrage (1755) ; — les consuls du Luc, relativement à une demande de mulets, destinés au transport des équipages du second bataillon du régiment suisse de Diesbac, du Luc à la Garde-Freinet, et de 60 chevaux de selle « qu'il faudra pour messieurs les officiers et les fammes » (1756) ; — *N.* Isnard, précité, sur la liquidation des grains fournis par la communauté, pendant la dernière guerre, s'élevant à 1,363 l., 15 s., 8 d. (1758) ; etc.

EE. 8. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 9 imprimés, papier ; 1 cachet.

1760-1783. — Passage de troupes. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : l'intendant de Provence, leur donnant avis d'un passage de troupes et invitant à tenir prêts un certain nombre de chevaux ou mulets de bât et de charrettes, payés, les premiers, à raison de 12 sous chacun, pour aller jusqu'au logement suivant, et, les secondes, sur le pied de 20 sous par collier et par jour de marche, les uns et les autres sans retour (1760) ; — les procureurs du Pays, au sujet de la liquidation des transports des fourrages et grains, effectués pendant les 4 derniers mois de 1746 et les 4 premiers de 1747 (1763). — Copie des articles 7 et 8 de l'instruction sur la comptabilité des régiments ayant trait aux dépenses extraordinaires, et dispensant lesdits régiments de payer les voitures qui leur étaient fournies en route. — Récapitulation de la liquidation des dépenses faites aux troupes par la communauté pendant l'année 1765 (1766). — Copie d'une lettre de *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], demandant, sur l'ordre d'un colonel d'infanterie : le nombre d'habitants du lieu agglomérés et épars ; celui des châteaux, églises et maisons religieuses, avec le chiffre de leur personnel ; la quantité de blé, d'avoine, d'orge, de paille, de foin, d'huile, de vin récoltés ; le nombre de charrettes, de mulets et de chevaux (1767). — Lettre-circulaire de *N.* Pascal, d'Aix, en l'absence de l'intendant, relative à la demande, faite par le Gouvernement, d'un état des voitures et chevaux de selle fournis aux différents régiments de passage dans la Province, pendant les 6 derniers mois de 1768 (1769). — Ordonnance de l'intendant de Provence, portant condamnation à 6 l. d'amende, au profit de l'hôpital de Vidauban, pour refus de prêt d'une charrette destinée au transport de 3 soldats convalescents (1783) ; etc.

EE. 9. (Liasse.) — 231 pièces papier.

1701-1766. — Billets de logements à des officiers, sous-officiers et soldats des régiments de Nivernais, Vigier-Suisse, La Rochefoucauld, Cambis, de Royal-Artillerie, etc.

EE. 10. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1767-1790. — Billets de logements à des sous-officiers et soldats des régiments d'Angoumois et de Vexin.

EE. 11. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 2 imprimés, papier.

1702-1755. — Déserteurs. — Copie ou extrait d'ordonnances royales : enjoignant à tous Anglais, Irlandais et Écossais de 18 à 50 ans, en état de porter les armes, résidants en France, de rejoindre immédiatement leurs régiments nationaux respectifs, sous peine d'être traités en déserteurs ou vagabonds et, comme tels, condamnés aux galères (1702) ; — portant amnistie en faveur des déserteurs, à la condition de rejoindre l'armée d'Italie (1734). — Copie de laisser-passer, délivré à divers déserteurs des troupes de la République de Gênes par *N.* Villeneuve, commandant de la citadelle et fort Carré d'Antibes (1742). — Lettres de : *N.* La Tour de Glené, intendant de Provence, relative à l'arrestation des déserteurs français ou espagnols, avec défense de leur acheter ni chevaux, ni habits, ni hardes, ni équipages, sous peine de punition exemplaire ; — *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], au sujet du remplacement immédiat des « paisants dezertés du régiment de M. de Saint-Tropes » (1746).

EE. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 6 imprimés, papier.

1705-1734. — Faits de guerre. — Lettres du roi Louis XIV, du comte de Grignan et du roi Louis XV ordonnant de faire chanter des *Te Deum* à l'occasion de : la victoire remportée en Italie sur l'armée impériale (1705) ; — la prise du château et citadelle de Nice (1706) ; — la prise de Fribourg par l'armée française (1714) ; — la conquête du château de Milan, la prise de la ville de Parme et la reddition de la place de Philisbourg (1734).

EE. 13. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1707-1708. — Faits de guerre. — Invasion de 1707. — Certificat des lieutenant de juge, maire, consuls, auditeurs, greffier, vicaire et apparents de Vidauban, constatant l'enlèvement en ce lieu, par un détachement de l'armée ennemie [armée du Duc de Savoie], de retour du siège de Toulon, de 30 bœufs valant 1,008 l., 6 vaches, 216 l., 12 « trenteniers » de moutons ou brebis, 2,160 l., 10 « trenteniers menons » [boucs châtrés] ou chèvres, 1,500 l., 80 cochons, 700 l., 5 mules, 500 l., 6 chevaux et 2 juments, 600 l., 1,000 rations de pain, 10 charges (1,200 kilos) de farine, 10 charges (16 hect.) de blé et 15 bourriques, 500 l., 100 chemises, 150 l., 100 fers de chevaux, 35 l. ; « toutes lesquelles posites se montent à la some de onze mile livres ; et, non contant de se, les ennemis auroient pouix après brûlés tout le village, à la réserve d'une seulle maison, meubles, grains et fourrages, et presques toutes les bastides et autres bestiaux, ensin que apair par le ropor général fait par ordre de monseigneur l'intendant » (1707). — État de distribution de 100 charges (160 hect.) de blé, faite par la Province aux habitants du même lieu, les plus pauvres, les plus nécessiteux et « ceux qui ont été les plus brûlés et pillés » (1708).

EE. 14. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 287 pièces, papier ; 1 cachet et débris de cachets.

1746-1760. — Faits de guerre. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : *N.* Montfleury, datée de Lorgues, réclamant, pour les incorporer dans les compagnies, suivant l'intention du Roi et de la Province, des joueurs de « galobets » [tambourins], auxquels il sera donné double paie et double ration : « le nommé Bertrand Beloy (?), fils du boucher, qui en joue bien, ne differés pas à nous l'envoyer tout de suite comme aussi d'autres » ; — *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], touchant l'enlèvement des blés du lieu et la nécessité de les réserver pour les besoins des habitants ; ordonnant l'emprisonnement d'un muletier pour refus de transport de farines ; concernant une fourniture de farine, car « il faut la quantité demandée, sans délai, sous peine de vous voir ravager, si, comme vous me le dites, vous n'avez point de ressource, ni vos habitans ; les greniers du voisinage ne sont pas épuisés et vous pouvez y recourir, mais il le faut sans délay » ; — les procureurs du Pays, tou-

chant l'établissement, par ordre du maréchal de Belle-Isle, de relais de 4 chevaux, de 4 en 4 lieues, pour le service des courriers de l'armée et notamment du camp à Toulon et *vice versâ* (1746); — *N.* de Vintimille, seigneur de Vidauban, datée de Marseille, au sujet de la demande d'indemnité à adresser pour les dépenses de l'invasion des Autrichiens; — *N.* Suffret, de Fréjus, avisant de l'arrivée du régiment de cavalerie de Saint-Jal et du bataillon de milice de Saint-Jean d'Angely; — *N.* Auvely, précité, sur la réduction à 10 chevaux ou mulets des « équipages des troupes cantonées », suivant l'intention du maréchal de Belle-Isle (1747); — les procureurs du Pays, au sujet de la cessation des fournitures en foin faites par les maîtres de poste chargés de la nourriture des « bidets » des courriers des deux armées, par suite de la retraite du maréchal, duc de Belle-Isle. — États de fournitures en foin faites aux équipages du maréchal de Belle-Isle, du comte de Fouquet, brigadier, et de *N.* de Mirepoix, lieutenant général; — état de répartition et copies de mandats pour dommages causés aux habitants de Vidauban par le fait de divers passages de troupes du camp volant (1749-1752). — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par *N.* [de] Raimondis, de Draguignan, au sujet d'un enlèvement de fourrages qu'il avait subi; — mémoire adressé au garde des Sceaux, ministre, contrôleur général des Finances, par les vigueries de Grasse, Draguignan, Saint-Paul, Castellane, Moustiers, Lorgues, Aups et Fréjus, remontrant « qu'ez années 1746 et 1747, que l'infortunée Provence fut affligée du fléau de la guerre, que les Autrichiens apportèrent dans son sein, les vigueries suppliantes furent les plus affligées, puisqu'elles souffrirent l'invasion réelle des Autrichiens, auxquels elles furent obligées de payer une contribution en argent et en denrées, apprétiées à ce que ces hommes cruels trouvèrent bon de les fixer. On ne parle pas ici ..... de la dévastation affreuse qui fut faite de leurs oliviers et autres arbres prétieux de leurs terres et même de leurs maisons; on se contente d'observer que, pour fixer la contribution qui fut exigée des vigueries suppliantes, on ne prit d'autre règle que celle de l'affouagement : si bien que, par ce moyen, les vigueries suppliantes payèrent pendant lesdites deux années, aux ennemis de l'État, la même imposition qu'elles auroient payé à la Province, si elles n'en avoient pas été séparées; cependant la même Province n'a pas laissé de comprendre les vigueries suppliantes dans l'imposition qu'elle a payé pendant les deux années dont s'agit... » — Consultation, faisant suite au précédent mémoire, concluant au droit des vigueries envahies, frappées de contributions en argent et en denrées, etc., de se pourvoir contre la Province en répétition du montant de de leurs impositions pendant les deux années qu'a duré l'occupation (1753). — Lettres de *N.* Isnard [agent de la communauté à Aix], sur le paiement de fournitures en fourrages effectués pendant la durée de la guerre (1754-1760); etc.

EE. 15. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Faits de guerre. — Copies de lettres des consuls des Arcs et Draguignan engageant ceux de Vidauban à prendre les mesures nécessaires, en prévision d'une invasion par le Piémont.

Série FF.

FF. 1. (Liasse.) — 1 brochure grand in-8°, 8 pages, papier; 1 brochure in-8°, 3 pages, papier.

1665-1731. — Extraits : d'arrêt du Conseil d'État portant règlement entre les officiers des sièges de Sénéchal, Soumissions, juges royaux et officiers des seigneurs justiciers de ce pays de Provence (1665); — d'arrêt du Parlement, maintenant la communauté de Brignoles dans ses droits et usage de faire exercer le greffe de l'Écritoire et d'y faire remettre les rapports des experts et estimateurs (1731).

FF. 2. (Liasse.) — 1 brochure in-8°, 10 pages, papier; 2 imprimés, papier.

1789. — Lettres patentes portant : sanction du décret de l'Assemblée nationale sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle; — qu'il ne serait plus expédié de provisions d'offices de judicature, sauf à titre provisoire, en cas de nécessité.

FF. 3. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 16 feuillets, papier; 7 pièces, papier.

1670-1671. — Requête de plainte en injures proférées en séance du conseil, décret du Sénéchal et exploit, sommations et parcelles des dépens, pour les consuls et communauté de Vidauban, contre Jean Autric, maçon, du même lieu, lequel, « assistant et délibérant », dans une séance du conseil, aurait traité de « fausse » une délibération précédente portant approbation de frais de voyage à Aix, de Pierre Serret. Extrait

de sentence condamnant Autric à faire rétractation en conseil, à demander pardon aux consuls et à déclarer « qui tient lesdits consuls pour gens de bien et d'honeur », et de plus, en 3 l. d'amende et aux dépens.

FF. 4. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1668. — Avertissement, ou inventaire de production, baillé devant le Conseil du Roi par les communautés de Vidauban et Taradeau, défenderesses et demanderesses, contre Antoine de Villeneuve, marquis de Trans et des Arcs, demandeur et défendeur, au sujet de la perception des droits seigneuriaux de fournage, de mouture, de « pressurage », de pacage, et « pasturage » et autres semblables ; procès évoqué, sur requête dudit marquis des Arcs du 15 octobre 1663, disant « qu'il avoit suivy le party de Monsieur le duc d'Angoulesme, gouverneur de Provence, pendant les mouvements arrivez en laditte province, en l'année mil six cent quarante-neuf, et que s'estant, par ce moyen, attiré l'animosité du Parlement de Provence et des autres et officiers de justice de laditte province, il ne pouvoit plaider par devant eux ez instances qu'il avoit contre plusieurs particuliers et entr'autres contre lesdites communautez de Vidauban et Taradel... ». (Manquent les pièces de la procédure.)

FF. 5. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 32 feuillets, papier ; 20 pièces, papier.

1666-1671. — Sommations, extraits de délibérations communales, copies de requêtes, de sentences, etc., pour des marchands de bois de Gonfaron, demandeurs en requête d'opposition, contre Antoine de Villeneuve de Bouliers, défendeur et demandeur, contre divers particuliers de Vidauban et la communauté, intervenant en leur nom : faculté de vendre les arbres des fonds particuliers.

FF. 6. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 9 pièces, papier.

1671. — Exploits de commandement et extrait de sentence relatifs au paiement du droit de tasque en faveur du seigneur de Vidauban, Antoine de Villeneuve de Bouliers.

FF. 7. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1671. — Copie de requête en paiement de la redevance d'un chapon par chaque chef de maison et requête d'opposition, décrets, lettres, exploits d'ajournement, etc., pour la communauté de Vidauban, au nom des habitants, contre le seigneur, Antoine de Villeneuve de Bouliers.

FF. 8. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 6 feuillets, papier ; 20 cahiers in-8°, 230 feuillets, papier ; 24 pièces, papier (2 imprimés) ; 4 sceaux plaqués.

1666-1672. — Requêtes en opposition de saisie d'une coupe de pins effectuée par divers particuliers de Vidauban, sommations, exploits d'ajournement, extraits d'actes de vente de pins et de délibération communale, défenses, extraits de sentence et d'enquête, inventaire de production, etc., pour la communauté de Vidauban, intervenant au nom desdits particuliers, demanderesse en maintien du droit de chaque habitant de couper un pin dans les Maures, contre Antoine de Villeneuve de Bouliers, défendeur.

FF. 9. (Liasse.) — 11 cahiers in-8°, 134 feuillets, papier ; 33 pièces, papier.

1649-1694. — Requêtes en inhibition de faire paitre dans les prés des particuliers ; lettres et exploits d'ajournement, extraits de délibérations communales, inventaires de communication, de production, extraits de sommation, de comparants, d'ordonnance, écrits, extrait de sentence interlocutoire, etc., pour la communauté de Vidauban, demanderesse, contre Antoine de Villeneuve, seigneur de ce lieu, marquis de Trans et des Arcs, défendeur.

FF. 10. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 307 feuillets, papier ; 10 cahiers petit in-4°, 134 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 1 brochure petit in-8°, 17 pages, papier ; 32 pièces, papier.

1511-1782. — Extraits de délibérations communales, de requêtes, de consultation, consultations originales, requêtes, inventaire de production, contredits, réponses, extraits d'arrêt et de la transaction du 21 septembre 1511, etc., concernant un procès entre *N.* Codde et *N.* Pellegrin, propriétaires de moulins à huile, et la communauté de Vidauban, intervenant en leur nom, d'une part, et Charles-Gaspard-François-Fidèle de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur dudit Vidauban, au sujet de la banalité des moulins à huile et à farine, de la perception de la tasque et de celle du droit de flottage sur l'Aille.

FF. 11. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 8 feuillets, papier ; 15 cahiers, petit in-4°, 170 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 16 feuillets, papier ; 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1722-1785. — Exploit de signification, mémoires, requête, comparant, consultations, extrait de délibération communale, etc., concernant un procès entre Charles-François-Gaspard-Fidèle de Vintimille, seigneur de Vidauban, demandeur en rescision de transaction du 10 février 1738, relative aux droits de pacage, péage et leyde, et la communauté du même lieu, défenderesse ; consultation de Pascalis, avocat à Aix, sur la demande dudit seigneur de faire distraire la terre de Vidauban du bénéfice d'inventaire de la succession de Gaspard, son père, en vertu du fidéicommis institué par François, son bisaïeul : la communauté expose, dans sa requête, qu'elle n'a plus les titres, « parce que le lieu fut brullé lors de l'invasion que Charles-Quint fit en Provence et lorsque les ennemis vinrent en 1707 ».

FF. 12. (Liasse.) — Cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 8 pièces, papier.

1665-1666. — Procédures. — Extraits d'acte « d'oblige » (1665) ; lettre de clame et exploit de gagerie ; inventaire de communication ; requêtes ; extraits de délibération du conseil communal et de sentence (1666), etc., pour la communauté de Vidauban, demanderesse, contre Jean Laugier, hôte du même lieu, défendeur : paiement du prix d'une charge (160 lit.) de blé annone, reçue par ce dernier, ou soit 13 l., 10 s.

FF. 13. (Liasse.) — 4 cahiers in-8°, 26 feuillets, papier ; 17 pièces, papier.

1665-1666. — Copie de requêtes en paiement de frais de voyage à Draguignan et Fréjus ; lettres de clame et exploit de gagerie, copie d'ajournement, sommation, inventaires de communication, parcelles de dépens, etc., pour la communauté de Vidauban, défenderesse et demanderesse en clame, contre Jacques Levet, tailleur d'habits du même lieu, demandeur et appelant.

FF. 14. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 8 feuillets, papier ; 13 pièces, papier.

1676-1678. — Requêtes, lettres et exploits d'ajournement, copies de comparants, de sentences, inventaire de production, etc., concernant un procès entre la communauté de Vidauban, défenderesse, et Catherine Giran, veuve de Pierre Fougeiret, de Fréjus, les hoirs de Balthazar Garnier, de Vidauban, et l'économe du couvent des Augustins de Draguignan, demandeurs : paiement d'arrérages de pension.

FF. 15. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1680-1681. — Copies de requêtes d'opposition à des exécutions faites par Honoré Commandaire, de Lorgues, créancier de la communauté de Vidauban, lettres et exploits de rapport d'estime des objets saisis, etc., pour ladite communauté contre Joseph Garnier, opposant auxdites exécutions faites sur ses biens, comme un des plus allivrés du lieu.

FF. 16. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1700. — Sommation et contredits concernant un procès entre la communauté de Vidauban et Louis Toucas, demeurant au Luc, au sujet des enchères de la taille. (Dossier incomplet.)

FF . 17. (Liasse.) — Cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 6 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1683-1704. — Requêtes, lettres et exploits d'ajournement, sommation, inventaire de production, etc., pour la communauté de Vidauban, contre Jean Clérian, ménager du même lieu, rémissionnaire d'Esprit Serret, ancien fermier de la gabelle : remboursement d'une créance de 94 l., 9 s., 6 d.

FF. 18. (Liasse.) — Cahiers grand in-4°, 8 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1713-1714. — Inventaire de production pour la communauté de Vidauban, demanderesse en requête de recours en la Cour des Comptes, contre Honoré Clapier, chirurgien, des Arcs, ancien trésorier de la communauté de Vidauban, au sujet de.....(?) ; — lettre d'Aillaud, d'Aix. (Manquent les autres pièces du dossier.)

FF. 19. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 204 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 26 feuillets, papier ; 188 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 1 brochure, petit in-4°, 19 pages, papier.

1703-1724. — Requêtes en réparation de prétendues injures, vexations, malversations et en recours des comptes des tailles de 1719, 1720 et 1721 ; consultes, exploits de commandement, sommation, mémoires,

extraits de délibérations communales, lettres d'appel de sentence, contredits, comparants, lettres de signification, copies de sentences, addition d'écrits, réponses, contredits, moyens de recours, inventaires de communication et de production, etc., pour la communauté de Vidauban, défenderesse et demanderesse, contre Guillaume Serret, trésorier du même lieu, demandeur et défendeur.

FF. 20. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1712-1732. — Procédures. — Mémoire, requêtes, décret, lettre, défenses, exploits, etc., concernant des procès entre la communauté de Vidauban et Raphaël Tronc, bourgeois des Arcs, son trésorier, au sujet : du paiement de 240 l. d'arrérages d'intérêts à César Audiffred, avocat à Draguignan ; — de la reddition de son compte (1712); — du paiement de 23 livres de reliquat à son successeur, *N.* Gardon (1732).

FF. 21. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier ; 1 cahier in-4°, 3 feuillets, parchemin ; 5 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 68 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 sceaux plaqués.

1663-1767. — Requêtes et copies de requêtes, exploits d'ajournement, mémoire, copie de sentence, sommation, défenses, consultation, copie d'interrogats, d'arrêts d'expédient et d'arrêt du Parlement, etc., relatifs à des procès entre la communauté de Vidauban et : Jean Magniol, bourgeois des Arcs, Antoine Girard, de Pignans, Jean Clérian, Annibal Meissonier, de Vidauban, fermier du glandage du défends de Chaumes, à raison de 3 l. par pourceau, au sujet d'une demande en dommages-intérêts pour insuffisance de récolte (1674);— Guillaume Lambert, marchand de Marseille, concernant une vente de pins (1675) ; — Pierre Serret et Jean Maunier, notaire dudit Vidauban, demandeurs en « cassation de cadastre » ; — Étienne Maurine, marchand du Puget, demandeur en paiement de 60 l. pour transport de 2 meules de moulins à blé (1683) ; — le vicaire du lieu, défendeur en réintégration, dans les archives de la communauté, de divers titres et documents versés entre ses mains à la suite de publication de monitoires « par différans particuliers dud. lieu qui avoient esté en charge dans cette communauté » (1714), etc.

FF. 22. (Liasse.) — Cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1670. — Sommation, copie d'ajournement, défenses, concernant un procès entre les communautés de la Garde-Freinet et de Vidauban, au sujet d'une coupe de pins effectuée par cette dernière sur un terrain prétendu usurpé.

FF. 23. (Liasse.) — Cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 7 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

1666. — Requête, lettres et exploit d'ajournement, au nom de la communauté de Vidauban, contre Gilles Ferran, maçon, entrepreneur de la construction de la maison de ville, et François Boyer, son cessionnaire, pour accorder d'experts à l'effet de procéder à la réception des travaux qui n'ont pas été effectués conformément aux conventions ni dans les délais voulus ; — rapport de réception ; — copie de requête de Ferran et requête de la communauté concernant les moyens de suspicion élevés contre les experts ; — rapport de recours au sujet desdits travaux et des réparations exécutées par le même maçon à l'église paroissiale.

FF. 24. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1705. — Requête en paiement des frais de nourrice et entretien d'un bâtard, mémoire, sommations, copie de défenses, contredit, extrait de sentence, etc., pour un ménager de Vidauban contre la communauté de ce lieu.

FF. 25. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 16 feuillets, papier ; 2 cahiers petit in-4°, 8 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 27 feuillets, papier ; 36 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1730-1741. — Copies de requêtes et requêtes, extraits de délibérations communales, consultations, comparant, consultations, comparant, lettres et exploit d'ajournement, extraits de sentences, d'inventaires de production, etc., concernant un procès intenté par la communauté de Vidauban contre son vicaire : devant les officialités diocésaine et métropolitaine pour abus divers commis dans l'exercice du ministère, injures à un consul traité de fou et d'usurier, refus du sacrement de la pénitence, révélation des secrets de la confession, profanation journalière du cimetière dont on fait manger l'herbe par un cheval, etc. ; — devant le Sénéchal pour destitution et nomination des prieuresses des confréries de Saint-Pons et Saint-Éloi, en violation des droits immémoriaux des marguilliers et inexécution des sentences épiscopales obligeant ledit vicaire à entretenir un secondaire, ce qu'il ne fait pas, « pour avoir occasion

de s'aproprier non seulement la rétribution du secondaire, mais encore tout le casuel ».

FF. 26. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 9 cachets ; débris de cachets.

1675-1784. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : *N.* Lebret, intendant de Provence, les mettant en demeure de terminer par voie d'accommodement leurs différends, sous peine d'être rendus responsables de l'argent diverti en procès, au préjudice du paiement des deniers du Roi et du Pays ; — Alphéran et Tournefort, d'Aix, les engageant à arbitrer leurs procès avec *N.* Ferret, *alias* Sarret (1721) ; — *N.* Ailhaud, procureur de la communauté audit Aix, annonçant qu'il l'a fait assigner en paiement de ce qui lui est dû et se plaignant d'avoir été « amusé par parolles près de deux ans » (1726-1727) ; — J. Gros, de Roquebrune, refusant l'arbitrage à lui proposé (1730) ; — *N.* de Vintimille, manifestant son étonnement au sujet du procès intenté à *N.* Maurin, « pour certain reste de taille qui luy avoit été donné à exiger » et insistant pour un arbitrage (1741) ; — le même, informant de la perte du procès « contre le partisant » (1759) ; — *N.* Cauvet d'Aix [procureur de la communauté], recommandant son successeur *N.* Bérenger (1767) ; — *N.* Gras [agent de la communauté à Aix], au sujet de la recherche de 3 arrêts au greffe de la Cour [du Parlement] (1777) ; — *N.* de Vintimille, informant : du choix du président *N.* de Lauris, comme arbitre entre lui et la communauté (1783) ; de sa résolution de poursuivre le procès, « excédé des retards indécents que l'*on met* au terme de l'arbitrage » ; — *N.* La Tour, intendant de Provence, avisant de l'arrivée de *N.* de Vintimille, à l'effet d'assister audit arbitrage (1784) ; etc.

FF. 27. (Brochure.) — In-8°, 7 pages, papier.

1658. — Police. — Troubles de la Fronde. — Lettres de pardon accordées par le roi Louis XIV aux personnes ayant pris part aux mouvements de Marseille, à l'occasion de la « prétendue eslection des nouveaux consuls et autres magistrats de cette ville ».

FF. 28. (Liasse.) — 5 cahiers in-8°, 86 feuillets, papier ; 7 pièces, papier.

1663. — Requête de plainte en crime de sédition populaire, provoquée le lendemain du passage de 5 compagnies du régiment d'Aubry « irlandois » et de 2 du régiment de Silly, exploit d'ajournement, lettres de prise de corps, inventaire de production, extraits de sentences, parcelle de dépens, etc., pour la communauté de Vidauban, contre Jacques Laval, Antoine Faye et Jean Aubric, *alias* Tric, du même lieu.

FF. 29. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 3 imprimés, papier ;

1724-1789. — Police. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : l'intendant Lebret, sur les précautions à prendre pour la répression des crimes et assassinats ; — les consuls de Brignoles, au sujet du vol d'une épée avec garde d'argent à une personne de qualité de leur ville (1724) ; — *N.* Auvely [subdélégué de l'Intendance au Luc], les chargeant de faire mettre en prison Louis Gros, maréchal, jusqu'à nouvel ordre (1745) ; — le même, les approuvant d'avoir fait mettre en prison « les païsans qui ont demandé, je crois, à M. l'intendant pour sçavoir ce qu'il y a à faire » (1746).

FF. 30. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Police. — Copie de requête du viguier de Draguignan, Marc-Antoine d'Émenjaud de Rabiol, seigneur de Néoules et de Roquebrune, au Parlement de Provence, avec ordonnance conforme et exploit de signification, concernant le rétablissement de la charge d'inspecteur des poids et mesures à l'usage des marchands, précédemment exercée par feu son père, en vertu d'un arrêt de la même Cour du 27 septembre 1677.

FF. 31. (Liasse.) — 1 brochure in-4°, 67 pages, papier ; 1 brochure in-8°, 8 pages, papier ; 2 brochures petit in-8°, 91 pages, papier ; 4 imprimés, papier.

1775-1789. — Extrait d'arrêt du Parlement de Provence condamnant la femme du nommé Sauvage au bannissement d'Aix et d'Arles pour contravention aux arrêts sur la police des jeux (1775). — Mémoire de *N.* de La Tour, intendant de Provence, sur les évènements survenus à Marseille en mars 1789. — Délibérations prises par : la Jeunesse-Citoyenne, de Marseille, au sujet de la délivrance des prisonniers détenus pour dettes ; — le conseil municipal de Tourves sur les attentats ministériels. — Décret touchant le rétablissement de la tranquillité publique ; — mémoire sur les évènements de Toulon du 1er décembre 1789. — Lettres patentes défendant aux fonctionnaires et agents

de l'administration, de recevoir des étrennes, gratifications, vin de ville, etc. ; (1789).

Série GG.

GG. 1. (Registre.) — Grand in-8°, 101 feuillets, papier.

1665-1703. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 1er registre.— 1665.— Mariage entre Laurent Verdaine et Anne Audibert (f° 2).— 1667.— Mariage entre : Jean Amiel, bourgeois, fils de feu Antoine et d'Anne Sole, de Vidauban, et Thérèse d'André, fille de feu Jean, vivant docteur en médecine,et de feue Anne de Cabasson, de Lorgues (f° 7) ; — Honoré Cauvin, fils de feu Paul et de feue Madeleine de Laubre [de Vidauban (?)], et Blanche Bravet, fille de feu Esprit et de Lucrèce Sigalas, des Arcs (f° 8); — Jean Michel, fils de feu Honoré et de feue Marguerite Arquier, et Anne Lombard, fille de Louis et de Catherine Thomas, tous de Vidauban, « *inter missarum solemnia*, après trois publications, *secundum concilium Tridentinum*, sans empêchement canonique » (f° 9). — 1668. — Baptême de : Honorade Amiel, fille de Jean, chirurgien, et de Thérèse d'André. Parrain : Honoré d'André, de Lorgues ; marraine : Honorade Colle ou Coulet (f° 11 v°) ; — Louis Sarret, fils de Pierre et d'Angélique Garnier. Parrain : Louis de Blacas, seigneur de Saint-Prix, de Toulon ; marraine : Anne de Ravely, de Vidauban (f° 12 v°). — (Lacune du 6 août 1668 au 31 décembre 1670.) — 1671. — Baptême de Jean David, fils de Jacques et de Catherine Méric. Parrain : Jean Ravely, prieur de St-Pierre et de Ste-Catherine du Luc ; marraine Anne de Ravely, tous de Vidauban (f° 18 v°). — 1675. — « Le 16 d'août 1675, a esté ensevelie Élisabeth Benette, des Arcs, femme de Jacques Maurin, trouvée morte dans le terroir de ce lieu de Vidauban, appelée la Maure, ayant estée assassinée le 15e jour de l'Assomption de Notre-Dame, sur les 10 heures du matin ; elle était enceinte d'environ 8 mois et âgée d'environ 30 ans, comme me l'ont rapporté ses parens qui ont assisté à l'enterrement, en présence des temoins et de moy soubssigné » (f° 34). — 1676. — « Le 27 octobre a esté ensevelie Anne Mourière, femme de Christophe Demore, âgée d'environ 45 ans, munie des sacrements dans la tombe de Saint-Joseph » (f° 41). — 1678. — Baptême de : Jean de Laval, fils d'Antoine et d'Honorade Reynaud. Parrain : Jean David, capitaine de la [bravade] de Saint-Pons ; marraine : Anne Maurin, tous de Vidauban (f° 46 v°); — Jacques de Laval, fils de Gaspard et de Madeleine Reinaud. Parrain : Jacques Monnier, de la Garde-Freinet ; marraine : Anne Raffard, de Vidauban (f° 47) ; — Joseph Amiel, fils de Jean, chirurgien, et de Thérèse d'André. Parrain : Gaspard Boyer, bourgeois d'Entrecasteaux ; marraine : Anne d'André, de Lorgues (f° 47 v°). — 1679. — Baptême de Louis Guérin, fils d'Esprit et de Marguerite Garnier. Parrain : noble Louis Le Clerc, seigneur de Lassigny ; marraine : Louise Maurel (f° 50 v°). — 1681. — Sépulture de Pierre de Laubre (f° 63). — Baptêmes de : François Chapelle, fils de François et d'Angelique de Laubre. Parrain : François Solle ; marraine : Marguerite Benoît (f° 64 v°) : — Joseph Laubre, fils de feu Pierre et de Jeanne Amic. Parrain : Joseph Bourrelli, bourgeois de la Motte ; marraine : Marguerite Signon, de Lorgues (f° 65). — 1682. — Sépulture de Balthazar Solle, fils de François, inhumé dans l'église contre le pilier du Saint-Rosaire et Notre-Dame-de-Pitié (f° 68). — Baptême de François Maunier, fils de Jean, notaire royal, et de Madeleine Chrétienot. Parrain : Emmanuel-François Giraud, de Draguignan, seigneur de la Garde ; marraine : Marie de Villeneuve, dame de Lassigny (f° 68 v°). — 1684. — Sépulture d'Augustine de Laubre, ensevelie dans la « tombe de la confrérie de Saint-Joseph » (f° 78 v°). — 1685. — Sépultures de : Jeanne Perrache d'Ampus (f° 81 v°) ; — Gabrielle de Villeneuve, ensevelie dans l'église, devant la chapelle Saint-Antoine (f° 82). — Baptême d'André de Laval, fils d'Antoine et d'Honorade Raynaud. Parrain : Étienne Raphard ; marraine : Élisabeth Lieutaud (f° 82 v°). — 1686. — Mariage entre Antoine Mouriès, fils de Guillaume et de Pierre Méric, et Marguerite de Laubre, fille de feu Jacques et d'Anne Gasquet (f° 89). — 1687. — Baptême de Joseph Le Clerc de Lassigny, fils de Jean-Louis, écuyer et de Michelle Robert. Parrain : Louis le Clerc, écuyer de Lassigny, son frère, son grand-père, Louis Le Clerc de Lassigny, ayant répondu pour lui; marraine : Rossoline de Villeneuve (f° 91 v°). — 1688. — Baptême de Joseph Le Clerc, écuyer, seigneur de Lassigny (*sic*), fils de Jean-Louis Le Clerc, aussi écuyer et seigneur du même lieu et de Michelle Robert. Parrain : Esprit Garnier, notaire royal ; marraine : Anne Giraud, son épouse (f° 96 v°). — Mariage entre Pierre Garbelier, fils d'Antoine et d'Honorade Lanteaume,et Anne de Laubre, fille de feu Jacques et d'Anne Gasquet (f° 97 v°). — 1689. — Baptême de : Rossoline David, fille de Jean et de Marguerite Garcin. Parrain : Antoine Faye, chirurgien; marraine : Marquise Ravely (fos 102 v° et 103) ; — Jean-Baptiste Le Clerc de Lassigny, fils de Jean-Louis et de Michelle Robert. Parrain : Louis le Clerc de Lassigny ; marraine : Marie de Villeneuve (f° 104).

— Sépulture de Louis le Clerc de Lassigny, âgé d'environ 73 ans, enseveli sous l'autel St-Antoine (f° 105). — 1690. — Sépulture de Catherine de Laval. — Baptême d'Anne Mouriès, fille d'Antoine et de Marguerite de Laubre. Parrain : Jean-Baptiste Peire ; marraine : Lucrèce Sarret (f° 106). — Sépulture de Laurent de Laubre, âgé d'environ 50 ans, enseveli dans la tombe de Saint-Joseph (f° 107). — 1692. — Mariage entre Jacques Coulet, fils de feu Antoine et de Françoise Escole, et Anne de Laubre, fille de feu Jacques et d'Anne Gasquet (f° 117 v°). — 1694. — « Le quatorse janvier mil six cens quatre-vingt quatorse a esté ensev[e]li au cousté droit du maitre autel, messire Guillaume Blanc, vicaire de ce lieu, âgé d'environ quarante-cinq ans, n'aiant peu rece[v]oir les sacremens à cause qu'il est mort subitement, mais pleuré et regreté de tous ses paroissiens ; ses parens et le puple ont assisté au convoi et nous, Blanc, vicaire » (f° 129 v°). — 1696. — Baptême de Joseph Moriès, fils d'Antoine et de Marguerite de Laubre. Parrain : Joseph Garnier ; marraine : Françoise Monnier, fille de *N.*, notaire royal (f° 146 v°). — 1697. — Baptême d'Honoré Chapelle, fils de François et d'Angelique de Laubre. Parrain : Honoré Teisseire ; marraine : Anne Guiron (f° 160). — 1701. — Baptême de Marguerite Maunier, fille de Jean et d'Ursule Lombard. Parrain : Joseph Bremond ; marraine : Marguerite d'Avril (f° 186). — 1702. — Mariage entre : Jean Gautier, fils d'Antoine et de Thérèse Colonia, de Carcès, et Anne Bravat, fille de François et de Françoise Reinaud, de Vidauban (f° 187 v°) ; — Joseph Laugier, seigneur de l'Estérel, fils de Pierre et de Françoise Massuque, résidant à Fréjus, et Bernarde Le Clerc de Lassigny, fille de Jean-Louis, seigneur de Lassigny et de Michelle Robert, résidant à Vidauban (f° 194 v°). — Moyenne par an des naissances : 21 ; — des mariages : 6 ; — des décès : 14.

GG. 2. (Registre.) — Grand in-4°, 449 pages, papier.

1704-1729. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 2e registre. — 1704. — Sépulture de : Élisabeth Garcin, fille de Pierre et de feue Françoise de Laubre, dans le tombeau de Saint-Joseph (p. 1) ; — Honoré Gros, travailleur, devant l'autel de Saint-Clair (p. 5) ; — Étienne Heriey, valet au château d'Astros, « dessous la chaire » (p. 9). — Procès-verbal de mise en possession de la vicairie de Vidauban pour Henri Cavalier, prêtre, bachelier en théologie, fils de Balthazar, bourgeois, et de Louise Giran, de Figanières : « et ça esté avec l'aplaudissement et la joye de tous ses nouveaux parroissiens que ledit messire Cavalier, prêtre, est parti de la maison du sieur Honoré Teyssere, bourgeois, où il faisoit sa demeure, avec le sieur Jean Cavalier, étudiant, son frère, accompagné de messire Joseph Garnier, notaire apostolique, desdits sieurs ses père et frère, de messire noble Jean-Louys Le Clerc de Lassigny, des sieurs nobles Louys et Jean-Baptiste, ses fils, de sieur Jean-Baptiste Guiran, lieutenant de juge, du sieur Joseph Boyer, bourgeois, du sieur Joseph Meyfredy et autres apparans de cedit lieu, pour aller prendre possession de ladite viquerie dans l'église parroissiale, remplie du plus gros nombre des habitants de tout sexe et âge..... » (p. 11). — Sépulture de Pierre Olivier, dit Chèbreguin, de la paroisse de Vidauban ; « ensev[e]li à la paroisse de la Moure, ainsi que le sieur vicaire d'icelle l'écryvit à Mre Sigalas, alors vicaire, pour n'avoir peu estre passé la rivière d'Aille, à cause de son débord, ce que nous avons mis en mémoire en ce registre » — « L'an 1704 et le treze de janvier, je, soussigné, étant curé secondaire de cette parroisse de Vidauban, accompagné de messire noble Joseph Le Clerc de Lassigny, tonsuré, et de tout le peuple, jour du saint dimanche, deputé par Monseigneur le reverendissime André Hercule, évêque de Fréjus, en sa visite pastoralle de cette parroisse, du trantième novembre 1703, ay réconcilié la chapelle rurale dédiée à Saint-Sébastien, 1er patron du lieu, située sur le chemin du Luc, où j'ai dit la messe, pour avoir esté polluée depuis plus de vint ans par l'entrée des bestiaux passagers » ; — réconciliation de la chapelle rurale de Sainte-Anne, située au quartier de Codécan, « polluée depuis environ quinze ans par l'entrée des bestiaux [et] des gardiens » (20 avril 1704) (p. 12). — 1705. — « Le 25 avril, j'ay fait les onctions des saintes huiles des cathécumènes et du chrême à ~~ladite~~ Margueritte Peyre, batisée, le 14 du courant avec les oraisons prescrites, entre les mains de sa susdite marraine, présents sa mère et autres » (p. 18). — Sépulture de Madeleine de Monier de Châteauvieux, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Châteauvieux, et de *N.* de Villeneuve, devant l'autel de Saint-Antoine (p. 20). — Mariage entre Joseph Cavalier, « maître buratier », fils de Balthazar, bourgeois de Figanières, et Thérèse Arnaud, veuve de Jean Bérenguier, de la Garde-Freinet, fille de Joseph, notaire à Lorgues (p. 23). — 1706. — Sépulture de Cécile Ravely, veuve d'Esprit Autric, vivant bourgeois, « dans le tombeau et chapelle du Saint-Rosaire de sa famille » (p. 25). — Baptêmes de : Henry-Michel Cavalier, fils de Joseph, bourgeois, et de Thérèse d'Ar-

naud (p. 32); — Joseph-Esprit Mouriès, fils d'Antoine, ménager, et de Marguerite de Laubre (p. 34). — 1707. — Baptême et sépulture de Jean-Sauveur et Honoré Demore, jumeaux, fils de Jean-Baptiste, soldat de milice, et de Catherine Sénéquier (p. 45).— « L'an mil sept cent sept et le..... de....., messire noble Joseph Le Clerc de Lassigny, tonsuré, notre parroissien. est mort à Lorgues, âgé d'environ dix-huit ans, muny de tous les sacremans et recomandation de l'âme, et a été ensevely dans la nouvelle chapelle, prèz l'ancienne église collégiale et au premier tombeau; en foi de quoi nous avons souscrit cet acte » (p. 47). — 1708. — Baptême de Marie-Marguerite Mourre, fille de Jean-François, bourgeois de Lorgues, « conrentier » [corentier] de la seigneurie de Vidauban, et d'Élisabeth de Rebuffat. En marge : « Nota, pour l'avenir, que la sépulture des petits enfants morts avant l'âge de raison, est destinée tant sûlement dans ce carré de terre qui est au bout du cimetière, depuis la plus basse ancre de la sacristie, vers le levant » (p. 56). — 1710. — « L'an que dessuz et le cinquime janvier, à cinq heures du soir, un pauvre homme. parlant provençal, aporté de l'hôpital des Arcz, transsi du froid, mort dans la nuit précédente, âgé d'environ soixante anz, dans la maison de Jean Olivier, dit Gravat, hospitalier, muny par nous du sacrement de pénitence, par des signes de contrition, sans pouvoir parler depuy plusieurs heures, venant de Pignans, voir son fils, tisseur à toile, ayant des chapelets à sa poche, a été inhumé prez la porte dans notre vénérable cimetière, à la requisition du sieur Joseph Mayfredy et Simon David, maire et consuls; sont yceux et autres apparans et témoins signez qui a seu et nous » (p. 81). — 1714. — Baptême de Louis Augier, fils de Louis, docteur en médecine, de Lorgues, habitant à Pignans, présenté par Louis Le Clerc, écuyer, seigneur de Lassigny, et son épouse Thérèse de Proust, dame de Lassigny (p. 139). — Sépulture de Joseph Garnier, notaire royal et apostolique, maître de la poste du lieu de Vidauban et greffier du seigneur, devant l'autel de Saint-Antoine (p. 141). — Mariage entre : Bernardin Mouriès, fils d'Antoine, ménager, et de Marguerite de Laubre, et Élisabeth Cabasson, fille de François et de feue Marguerite Daumas (p. 142). — 1715. — Baptême de Jean-Baptiste-Henry-Gaspard Meyfredy, fils de Joseph, formier général de la terre et seigneurie de Vidauban, et d'Anne Gras; présenté par Jean-Baptiste de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Figanières et chevalier de l'ordre de Malte, et Rose Meyfredy, sœur du baptisé (p. 147.) — Sépulture d'Antoine Faye, chirurgien, dans l'église près le pilier de Notre-Dame-de-Pitié et du Saint-Rosaire (p. 162). — 1717. — Baptême de Rossoline Meyfrédy, fille de Joseph et d'Anne Gras. Parrain : François-Emmanuel Baruety, procureur du Roi en la communauté de Draguignan (p. 183). — Sépulture de marquise Ravelly, veuve de François Rainier, bourgeois (p. 187). — 1718. — Mariage entre : André Michel, travailleur, fils de feu Antoine et de feue Françoise de Branchis et Jeanne Siry, fille de feu Jean, aussi travailleur et de feue Françoise Aubert (p. 189). — Sépulture de : Anne Jujardy, épouse de Louis Augier, docteur en médecine (p. 193); — Joseph Serret, fils de Guillaume, chirurgien, et de Madeleine Proust (p. 196). — Mariage entre : Charles Fougeiret, de Fréjus, fils d'Antoine et d'Anne Desidery, et Madeleine-Rose Meyfrédy, fille de Joseph et d'Anne Gras (p. 198). — 1719. — Mariage entre : Joseph Pascal, fils d'Honoré, ménager, et d'Anne Brès, et Françoise Mouriès, fille d'Antoine, aussi ménager, et de Marguerite de Laubre (p. 205). — Sépulture d'Anne Giraud, veuve d'Esprit Garnier, vivant notaire royal (p. 206). — Mariage entre François Serret, travailleur, fils de feu Jean-Baptiste, et Claire Chapelle, fille de feu François, vivant maître cordonnier et d'Angelique de Laubre (p. 211). — 1722. — Sépulture d'Angelique de Laubre, épouse de Martin Clinchard (p. 262). — Baptême de Claire Garnier, fille de Joseph, bourgeois et d'Anne-Charlotte Amalric (p. 302). — 1724. — Sépulture de Roch David, fils de Pierre et de Madeleine Pascal : « le même jour est décédé, à même heure, un petit garçon, âgé de deux ans, inconnu, ne sçachant ni son nom, ni surnom, ni son père, ni sa mère, qui feut trouvé dans le vallon par Élisabeth Coulet et feut remis au consul Antoine Peire et que nous avons ansevely avec le susdit Roch David dans le cimetière, le landemain à sept heures du matin, après la sainte messe » (p. 310). — 1726. — Sépulture de Joseph Grasset, bourgeois de Lorgues. En marge : « triste et funeste mort du sieur Joseph Grasset, bourgeois de Lorgues, qui feut assassiné dans sa bastide de Ramatuelle » (p. 363). — 1729. — Mariage entre : Joseph Mouriès, veuf de Rossoline Bérenguier, fils d'Antoine et de Marguerite de Laubre, et Rossoline David, fille de feu Simon et de Marguerite de Brachis (p. 440); etc. — Moyenne par an des naissances : 25; — des mariages : 6; — des décès : 25.

GG. 3. (Registre.) — Grand in-4°, 178 feuillets, papier.

1730-1747. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 3e registre. — 1730. — Sépulture d'Honoré Teis-

seire, bourgeois (f° 1). — Mariage entre : Jacques Audibert, fils de feu Honoré et de Rossoline Giraud, et Madeleine Ravier, fille de Jean et de feue Jeanne Demore (f° 1 v°). — « Messire Jean-Baptiste Dauphin, prêtre, docteur en théologie, religieux de l'ordre de Malthe et vicaire de ce lieu de Vidauban, ayant gouverné cette parroisse pendant un grand nombre d'années avec fruict, xèle et grande édification, est mort munit des sacrements, le dix neuf février de cette année mil sept cent et trente et, le vingtième dudit moi, a été ensevelit dans la paroisse de cedit lieu, âgé d'environ soixante-cinq ans; messire Gastinel, vicaire des Arcs, assisté de de deux de ces secondaires et de moi soubsignés, ayant fait la cérémonie de son enterrement; et avons touts signés ». (f° 2 r° et v°). — Sépulture dans l'église paroissiale de Joseph Boyer, chirurgien (f° 3 v°). — Baptême de Françoise Lioutard, fille de François et de Rossoline Benoit, laquelle ayant été ondoyée par François Raynaud, à cause du danger de mort où elle se trouvait, je soussigné luy ai appliqué les cérémonies de l'église ». — Sépulture de Marguerite de Laubre (f° 4).— 1733. — Sépulture de Françoise de Laval (f° 31 v°). — 1734. — « Je confèce et j'ateste, en qualité de curé du lieu de Vidauban dans l'année mille sept cent trente et quatre, comme la vérité est telle, que j'ay innumé dans le simintière de cette paroisse, Emmanuel Pons, fils de feu Joseph Cabasse, travailleur, et de Catherine David ; en foy de quoy je luy ay fait le présent sertificat pour lui servir en temps que de resons, pour l'avoir oublié de le metre dan le registre en son lieu ; et, comme je puis affirmer, il est mort dans le mois de novembre de la même année, me souvenant pas proprement du jour de la mort » (f° 45). — 1735. — Mariage entre : Honoré Condroyer, chirurgien, fils de feu Jean et de Madeleine Bogue, de la Garde, et Marianne Augier, fille de Louis, docteur en médecine, et de feue Anne Jujardy, de Vidauban (f° 49). — Baptême de Jean-Joseph Tournel, fils d'Honoré, chirurgien, et de Marguerite Guiran (f° 51). — 1736. — Baptême de Catherine Meifrédy, fille de Joseph, hôte et de Madeleine Tesseire. Parrain : Jean de Raimondis ; marraine : Catherine de Barueti, veuve de Joseph de Raimondis, de Draguignan. — « J'ay enseveli dans le cimetière de la parroisse, le 20 août 1736, un homme dont je ne sçay pas le nom ny le paiis, qui avait été tué d'un coup de tonnerre, suivant le rapport de maitre Tournel, maitre chirurgien, et après que la justice me l'a ordonné; a signé qui a sceu » (f° 61). — 1737. — Baptême d'Honoré Tric, fils de..... et de Thérèse Daniel, ondoyé par Anne-Charlotte Almaric, épouse de Joseph Garnier, viguier (f° 67 v°). — 1738. — Baptême de Jean Blondin, fils de Louis et d'Anne Gibert. Parrain : Jean de Raimondis ; marraine : Catherine de Raimondis, épouse Barueti (f° 75). — Sépulture : de Rossoline Maurin, épouse de Jean-Baptiste Pascal, dans la tombe de Saint-Joseph (f° 76) ; — Louis Augier, docteur en médecine, dans l'église paroissiale (f° 78 v°). — 1739. — Baptême de Marie-Madeleine Tournel, fille d'Honoré, chirurgien, et de Marguerite Guiran (f° 92 v°). — 1742. — Sépulture de Thérèse Jean dans la tombe de Saint-Joseph (f° 115). — Baptême d'André-Bernard Meifrédi, fils de Joseph, bourgeois, et de Madeleine Teissier (f° 115 v°). — 1743. — Mariage entre : Honoré Augier, fils de feu Louis, docteur en médecine, et de feue Anne Jujardy, de Vidauban, et Françoise Chais, fille de feu Louis et de Madeleine Vacon, de Lorgues (f° 124 r° et v°). — « L'an que dessus et le neuf juillet est mort subitement maitre Barthélemy Ribaud, tombé malheureusement dans un fossé, le fermier du moulin à farine du lieu de Bargemont, âgé d'environ soixante ans, a été ensevely le lendemain, dix du même mois et meme an, dans le cimetière de la paroisse, accompagné de messieurs les prêtres et frères Pénitents blancs ; a signé qui a seu » (f° 129 v°). — Baptême de Joseph Garnier, fils de Louis, bourgeois, et de Marie Almaric. Parrain : Joseph Sermet, hôte : marraine : Charlotte Almaric, épouse de Joseph Garnier, viguier (f° 131 v°). — 1744. — Baptême de Pierre-Honoré Condroyer, fils d'Honoré, chirurgien, et de Marie-Anne d'Augier. Parrain : Claude Alleman, de Lorgues ; marraine : Catherine d'Augier (f° 141). — 1745. — Mariage entre : Jean-Joseph Fed, ménager, fils de Jean et de feue Marguerite Perraimón, et Anne Lioutard, fille d'André, ménager, et de feue Marguerite Seize (f° 144 v°). — Baptême de : François-Esprit Garnier, fils de Jean-Louis, bourgeois, et de Marie Almaric (f° 151) ; — Étienne David, fils de Barthélemy, ménager, et de Claire Roux (f° 152). — Extrait d'acte de décès, annexé au registre, de Jean Picq, dit Belleisle, soldat au Royal Roussillon, natif de Vidauban, décédé à l'hôpital royal de Wissembourg (f° 155). — 1746. — Baptême de Joseph Tournel, fils d'Honoré, chirurgien, et de Marguerite Guirand (f° 164 v°). — Mariage entre : Louis Borme, fils de feu Jean, ménager, et d'Élisabeth Maurin, de Vidauban, et Marguerite Martel, fille de feu Joseph, ménager, et de feue Suzanne Ganzin, du Cannet (f° 165 v°). — 1747. — Sépulture de Catherine Gautier, épouse de Jean Condroyer, dans le tombeau de Saint-Joseph (f° 178 v°); etc. — Moyenne par an des naissances : 28 ; — des mariages : 6 ; — des décès : 19.

GG. 4. (Registre.) — Grand in-8°, 182 feuillets, papier.

1748-1764. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 4e registre. — 1748. — Sépulture de Rose Mourgues, épouse d'Antoine Camail (f° 4). — 1749. — Sépulture de : Joseph Garnier, fils de Louis et de *N.* Amalric (f° 15) ; — Honoré Tournel, chirurgien, époux de Marguerite Guiran (f° 16). — 1750. — Mariage entre Jacques Moriès, fils de Bernardin, ménager, et Rossoline Liotard, fille de François, aussi ménager (f° 24 v°). — Baptême de : Madeleine-Geneviève Condroyer, fille d'Honoré, chirurgien et de Marie-Anne Augier (f° 29) ; — Joseph-Charles-Trophime Augier, fils de Joseph, bourgeois, et d'Anne Camus (f° 30) ; — Rose-Charlotte Garnier, fille de Jean-Antoine, bourgeois, et de Marguerite Fauchier (f° 32). — 1751. — Baptême de Jean-Joseph Maurel, fils de Joseph et de Catherine Bourbon. — Mariage entre Alexis Bremond, négociant de Vidauban, fils de feu Joseph et de Madeleine Bérenguier et Marguerite Issautier, fille de feu Étienne, bâtier, et d'Anne Bérenguier, de la Garde (f° 35). — 1752. — Mariage entre François David, fils de feu Gabriel, ménager, et d'Ursule Lombard, et Marie Reinier, fille de feu Honoré, vivant ménager, et de Suzanne Pascal (f° 44 v°). — Baptême d'Anne Granet, fille de Joseph, marchand, et de Marguerite-Euphrosine Thomas (f°s 44 v° et 45). — Mariage entre Antoine Porre, fils d'Antoine, ménager, et de Rossoline Courchet, et Marguerite David, fille de feu Pierre et de feue Madeleine Pascal (f° 48). — 1753. — Mariage entre François Boyer, fils de Joseph et de Françoise Pélissier, de Taradeau, et Françoise Passerin, fille de feu Joseph, et de Rossoline de Laval, de Vidauban (f° 58). — Baptême d'Honoré Perrin, fils de Joseph, ménager, et de Marie-Anne Issautier (f° 65). — 1754. — Mariage entre Pierre Bernard, fils de feu Simon et de feue Rossoline Olivier, et Élisabeth Olivier, fille de feu Honoré et de feue Anne Garcin (f° 68 v°). — Baptêmes de : Marie-Anne Phénix, fille de Barthélemy, maçon, et de Madeleine David (f° 69 v°) ; — Madeleine-Charlotte Garnier, fille de Jean-Antoine, bourgeois, et de Marguerite Fauchier (f° 70). — Sépulture d'Anne-Marie Raynier dans le caveau de la chapelle du St-Rosaire (f° 74). — 1755. — Baptême de Marguerite-Justine Henry, fille de Joseph, chirurgien, et de Catherine Reynard (f° 83 v°). — 1756. — Sépulture de Joseph Granet, originaire de Figanières, garde-terre du comte de Vintimille (f° 85 v°). — Mariage entre Antoine Teisseire, hôte, fils de Jean-Joseph, de Vidauban, et de Marguerite Raimond, et Marie-Anne Vérignon, fille d'André, chaudronnier, et d'Anne Gilly, de Pignans (f° 88 v°). — « Le dix-sept d'avril de l'année mil sept cent-cinquante-six, j'ay enterré un enfant de Mathieu Micaron, tisserand, qui n'a vécu qu'environ un quart d'heure, qu'on a ondoyé sans lui donner aucun nom et dont le sexe n'a pas été connu » (f° 90). — Baptême de Jean-Joseph-Bernard Perrimond, fils de Jean-Bernard, chirurgien, et de Jeanne-Rose Goirand (f° 96 v°). — 1757. — Baptêmes de : Marie Camail, fille de Jean-Antoine et de Rossoline Mouriès (f° 102 v°) ; — Louis-Gal Garnier, fils de Jean-Antoine, bourgeois, et de Marguerite Fauchier (f° 108 v°). — 1758. — Mariage entre : Antoine Camail, fils de Jean, fermier de la Commanderie d'Astros, et de feue Dorothée Roux, et Marguerite Jauffret, fille d'Antoine et de Rossoline Textoris (f° 114 v°). — Sépulture de Jean-Baptiste Augier, bourgeois (f° 118 v°). — Baptême de Jean-Baptiste Perreimond, fils de Jean-Bernard, notaire, et de Jeanne-Rose Goiran (f° 119 v°). — Sépulture de Madeleine David dans l'église paroissiale (f° 121). — 1759. — Mariage entre Antoine Camail, fils de feu Jean-Joseph et de feue Madeleine Clavier, demeurant au Thoronet, et Marie Meyfrédy, fille de Joseph et de Madeleine Teisseire, de Vidauban (f°s 123 et 123 v°). — Sépulture de François Jean dans le tombeau de la chapelle de Saint-Joseph (f°s 125 v° et 126). — Mariage entre Augustin Lefèvre, originaire de la Garde-Freinet, habitant à Grimaud, fils de feu Augustin, vivant chirurgien, et de feue Anne-Ursule Broquéry, et Anne Amic, fille de feu Esprit et de Catherine Bourgarel, de Brignoles (f° 127 v°). — Baptême de François-Marie-Fortuné Doussoulin, fils de Joseph, maitre-cordonnier, et de Marie Granet. Parrain : Fortuné de Vintimille, ecclésiastique ; marraine : Lucrèce Lamanoy (f°s 129 et 129 v°). — 1760. — Baptêmes de : Anne-Marguerite Perreimond, fille de Jean-Bernard, notaire et de Jeanne-Rose Goiran (f° 134) ; — Catherine-Marguerite Henry, fille de Joseph, chirurgien, et de Catherine Rainaud (f° 137 v°) ; — Antoine, « né le second dudit mois de Madeleine Monier, de la ville de Lorgues, veuve, charcutière, qui a fait son exposition à M. Chenu, viguier de ce lieu, le vingt-deux de mois d'aoust dernier, à nous présenté par Jeanne Trouin, sage-femme de cette paroisse » (f° 139). — 1762. — Sépulture de Jean Féraud, valet de la Commanderie d'Astros (f° 153). — Baptême de Théotiste-Fortunée Perreimond, fille de Jean-Bernard, notaire, et de Jeanne-Rose Goiran (f° 157). — Sépulture de Louis Garnier, bourgeois (f° 159 v°). — « L'an mil sept cent soixante-deux et le treize d'octobre, je soussigné ay suppléé les cérémonies du baptême à une fille qui avait été ondoyée dans la crainte de mort par messire Louis Tournel, notaire royal, le douze dudit mois, à laquelle

il a été donné le nom de Marie-Magdeleine, laquelle est fille naturelle et légitime de François David, ménager, et de Marie Reynier » (f° 160). — Sépultures de : Louis-Ferréol Deprat dans la chapelle du Saint-Rosaire ; — de Marie Tournel dans le tombeau de la chapelle de Saint-Joseph (f° 161). — 1763. — Baptême de Jean-Joseph Lombard, fils de Jean, ménager, et de Thérèse David (f° 172). — 1764. — Baptême de Thérèse David, fille de Jean, ménager, et de Rossoline Pascal (f° 175 v°). — Sépulture de Jean-Joseph Teisseire dans le tombeau du Purgatoire (f° 177). — Mariage entre Étienne Monier, fils de feu Jean et de Marie Leth, ménager, originaire de la Barben (diocèse d'Aix), demeurant à Vidauban, et Anne Augier, fille de feu Jean-Baptiste, vivant bourgeois, et d'Élisabeth Lefèvre (f° 179 et 179 v°). — Baptême de Marie-Félicité Perreymond, fille de Jean-Bernard, notaire, et de Marie-Madeleine Thomas. Parrain : André-Joachim-Marie Chauvet, conseiller du Roi, visiteur général des gabelles de Provence ; marraine : Marie-Anne-Félicité Condroyer (f° 182) ; etc. — Moyenne par an des naissances : 46 ; — des mariages : 7 ; des décès : 23.

GG. 5. (Registre.) — Grand in-4°, 144 feuillets, papier.

1765-1778. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 5e registre. — 1765. — Baptême de Marie-Thérèse Bertrand, fille de Joseph, maçon, et de Marguerite La Roche. Parrain : Joseph Sermet, avocat ; marraine : Thérèse Pascal-Chevalier (f° 3 v°). — Sépulture de Rossoline Guiran, veuve de *N.* Lombard, dans le caveau du Saint-Rosaire (f° 5 v°). — Mariage entre : Jean-Pons Pélissier, ménager, âgé de 17 ans, fils de feu Jean-Baptiste et d'Anne Brémon, et Madeleine Tric, fille de feu Honoré, vivant aussi ménager, et de Thérèse David. — Sépulture d'André Doux (f° 7). — Mariage entre André Lombard, fils de Jean-Joseph, ménager et de feue Élisabeth Pascal, des Arcs, et Madeleine Liotard, fille de feu François, vivant aussi ménager, et d'Anne Camail, de Vidauban (f° 8). — Baptême d'Honoré Camail, fils d'Antoine, ménager, et de Marguerite Jauffret (f° 10 v°). — 1766. — Sépulture de Jean-Joseph Camail, ménager, dans le caveau de Saint-Joseph (f° 13 v°). — Baptême de : Marie-Agathe Teisseire, fille d'Antoine, cuisinier, et de Marie-Anne Vérignon (f° 14 v°) ; — Jean-Baptiste-Marcel Sermet, fils de Joseph, avocat, et de Thérèse Pascal Chevalier (f° 15) ; — Jean-François Camail, fils de Jean-Antoine, ménager, et de Rossoline Mouriès (f° 18) ; — Jean-François Liotard, fils de Roch, négociant et d'Anne Lombard (f° 18 v°). — André-Thomas Perreimond, fils de Jean-Bernard, notaire royal, et de Marie-Madeleine Thomas [baron Perreimond, maréchal de camp, décédé à Toulon, le 2 janvier 1844] (f° 20). — 1767. — Baptêmes de : Pierre Lombard, fils de Joseph et d'Anne Simon, « ondoyé dans la nécessité par Catherine Bérenguier, accoucheuse » (f° 25 v°). — Honoré Maurel, fils de Joseph et de Catherine Bonhomme-Bourbon (f° 27) ; — Marie-Catherine Henry, fille d'Augustin, ménager, et de Marie Payan. Parrain : Jean-François de Raymondis, garde de la Marine ; marraine : Marie-Catherine de Raymondis (f° 28). — 1768. — Sépulture de Jacques Cavalier, « coupeur de bois » (f° 33). — Baptême de Jean-François Audoly, fils de Jean-Baptiste et de Marie Garnier (f° 33 v°). — Sépulture de Françoise Meyfredy dans le caveau de ses ancêtres (f° 40). — 1769. — Baptême de Jean-François Reynier, fils de Joseph, négociant, et d'Anne-Marie Augier (f° 49). — 1771. — Baptême de : Honoré Raynier, fils de Vincent, négociant, et d'Élisabeth Mathieu. Parrain : Honoré Sufret, bourgeois de Fréjus ; marraine : Anne Reynier, des Arcs (f° 64) ; — Marie-Virginie Ravel, fille de Michel, aubergiste, et de Marguerite Roustagnenc (f° 71 v°). — Sépulture de Joseph Sermet, bourgeois (f° 72 v°). — 1773. — Baptême d'Honoré-Félicité-Calixte Sermet, fils de Joseph, avocat, et de Thérèse Pascal-Chevalier (f° 85). — Sépulture de Charles-Victor-Barthélemy Sermet, fils de Barthélemy, bourgeois (f° 91 v°). — Baptême de Marie-Anne-Rose Courchet, fille de Jacques, négociant, et de Rossoline Liotard (f° 94). — 1774. — Baptême de Marie-Madeleine Raynier, fille de Laurent-Vincent, négociant, et d'Élisabeth-Mathieu (f° 96) ; — Marie-Victoire-Adélaïde Sermet, fille de Barthélemy, ancien notaire et procureur à Toulon, et d'Anne-Rose Émeric (f° 97 v°) ; — Marie-Gabrielle-Zoé Sermet, fille de Joseph, avocat, et de Thérèse Pascal-Chevalier (f° 98 v°) — 1775. — Baptême de Marie-Thérèse-Apollonie Perreimond, fille de Jean-Bernard, notaire, et de Marie-Madeleine Thomas. — « L'an mil sept cent soixante-quinze et le sept d'avril, en vertu de la comission de Monseigneur l'évêque de Fréjus, en date du quatre courant, je soussigné, curé de cette paroisse de Vidauban, ai visité la chapelle du château seigneurial nouvellement construite, et l'ayant trouvée dans un état décent, sans habitation par dessus et à l'abri de tout bruit et de toute indécence, en ai fait la bénédiction. En foy de quoy j'ai inséré cet acte dans ce registre et signé » (f° 107). — 1776. — Baptême de Marie-Françoise-Virginie Henry, fille de Guillaume-Luc, chirurgien, et de Suzanne-Françoise Meifrédy (f° 115). — Sépulture d'Emmanuelle Granet, « cy devant femme de chambre de madame la

comtesse de Vintimille », dans le caveau de Saint-Joseph (fº 116). — « L'an mil sept cent soixante et seize et le vingt-six d'avril, est mort subitement un inconnu, qui se disait romain, allant chez lui et a été enterré le lendemain dans le cimetière de cette paroisse...... » (fº 117 vº). — Mariage entre : Dominique Courchet, fils d'Hubert, négociant, et de feue Rose Courchet, de la Garde-Freinet, et Claire Henry, fille de Joseph, chirurgien, et de Catherine Reinard, de Vidauban (fº 118 vº). — Sépulture de : Praxède Reinier, fille de Joseph, ménager, dans le caveau du Saint-Rosaire (fº 121 vº) ; — Louis Tournel, notaire (fº 122). — 1777. — Baptêmes de : Jean-François Marc, fils de Laurent-Vincent, négociant, et d'Élisabeth Mathieu (fº 127 vº). — Jean-Joseph-Marcel Simon, fils de Jean-Baptiste, ménager, et de Claire Bac, ondoyé, à cause du danger de mort, par François-Chrysostôme Poulle, fils de feu Joseph, greffier en chef de la Sénéchaussée de Draguignan (fº 130 vº). — 1778. — Mariage entre : Pierre-Paul-Dominique Baliste, avocat, fils de Dominique, marchand-tanneur, et d'Honorade Lions, du Luc, et Marie-Thérèse Meifrédy, fille de Louis, négociant, et de Marie-Agathe Rostan, de Vidauban (fº 135 vº) ; etc. — Moyenne par an des naissances : 47 ; — des mariages : 8 ; — des décès : 36.

GG. 6. (Registre.) — Grand in-8º, 186 feuillets, papier.

1779-1792. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 6º registre. — 1779. — Mariage entre François Colle, bouchonnier, fils de feu Jacques, bourgeois, et de Thérèse Guirard, de la Garde-Freinet, résidant aux Arcs, veuf de Marie-Anne Baston et Anne Savine, fille d'André, tisserand et de Rose Bernard, de Vidauban (fº 1 vº). — Sépulture de Louis-Charles-Dominique Baliste, fils de Pierre-Paul-Dominique, avocat (fº 2). — Mariage entre : Pierre Camail, fils de Jean-Antoine, ménager, résidant à Ramatuelle, « terroir du Thoronet », et de feu Rossoline Mouriès, et Madeleine Roux, fille d'Antoine, ménager, de Vidauban, et de feue Thérèse Bertrand (fº 2 vº) ; — Toussaint Pascal, fils de François, ménager, et de Thérèse Blanc, et Anne-Marguerite-Rose Perreimond, fille de Jean-Bernard notaire, et de feue Jeanne-Rose Goiran (fº 3 rº et vº). — Baptêmes de : Jean-Baptiste-Fidèle-Désiré Sermet, fils de Joseph, avocat, et de Thérèse Pascal-Chevalier (fº 6) ; — Barthélemy-Julien Faillon, fils de Marguerite, fille de feu Antoine, vivant cordonnier de Draguignan, et d'un père inconnu. Parrain : Barthélemy Sermet, maire ; marraine : Julie Sermet (fº 7). — Mariage entre Auguste-Bonaventure Mathieu, fabricant de bas, fils d'Alexandre, bourgeois, et Anne Mandin, d'Aubagne, et Rossoline Michel, fille de feu Gilles, cordonnier, et de Marguerite Palanque, de Vidauban (fºˢ 7 vº et 8). — Sépulture de Madeleine Teisseire, veuve de Joseph Meifrédy, vivant notaire (fº 8 vº). — Baptême de Thérèse-Lambert Perreimond, fille de Jean-Bernard, notaire, et de Madeleine Thomas (fº 9). — Sépultures de : Thérèse Savournin, fille de Jean-François, négociant ; — Marie-Victoire-Adélaïde Sermet, fille de Barthélemy, ancien notaire, (fº 9 vº) ; — Marguerite Fauchier, épouse de *N.* Garnier, viguier. — Baptême de Louis-Dominique-Joseph Baliste, fils de Pierre-Paul-Dominique, avocat, et de Marie-Thérèse Meifrédy (fº 10). — 1780. — Sépulture de Jean François-Marc Reinier, fils de Laurent-Vincent, négociant (fº 11). — Baptême de : Marguerite-Victoire Tournel, fille de Joseph, notaire et d'Élisabeth-Thérèse Meifrédy ; — Anne-Adélaïde, fille de Laurent-Vincent Reinier, négociant et d'Élisabeth Mathieu (fº 12). — Mariage entre : Joseph-Ambroise Liotard, fils d'Honoré-Roch, négociant, et d'Anne Lombard, et Agathe Codde, fille de Vincent, bourgeois, et de feue Marguerite Maurin (fº 14) ; — Jean-Baptiste Fanton, joueur de violon, fils de Pons, travailleur, et d'Anne Rouvier, de Cabasse, et Marie-Anne Lombard, fille d'André, aussi travailleur, et d'Élisabeth Clavel, de Vidauban (fº 15). — Baptême de : Jean-Joseph-Dominique Baliste, fils de : Pierre-Paul-Dominique, avocat, et de Marie-Thérèse Meifrédy (fº 18) ; — François-Thomas-Eugène, fils de Jean-Baptiste, joueur de violon, et de Marie-Anne Lombard (fº 19). — 1781. — Baptême de Marie-Rose-Élisabeth Sermet, fille de Joseph, avocat, et de Thérèse Pascal-Chevalier (fº 21). — Sépulture de Jean-Joseph Baliste, fils de Pierre-Paul-Dominique, avocat (fº 22). — Baptême de Joseph-Martin Reynier, fils de Vincent, négociant et d'Élisabeth Mathieu (fº 23 vº). — Mariage entre : Jean La Tour, chirurgien-major du régiment d'Artois, infanterie, fils de feu Guillaume et de feue Catherine Banisette, originaire de la Bâtardie (*sic*), et de la paroisse d'Antibes (*sic*), et Élisabeth-Rose-Julie Sermet, fille de Joseph, avocat, et de Thérèse Pascal-Chevalier, de Vidauban (fº 24 vº). — Baptême de François-Calixte-Savournin, fils de Jean-François, négociant, et d'Élisabeth-Thérèse Ferru (fº 28). — 1782. — Mariage entre Denis Pélegrin, fils de Jean, négociant, et d'Anne Bagarri, de Vidauban, et Marguerite-Euphrosine Camail, fille d'Antoine, négociant, et de Marie-Madeleine Meifrédy, du Thoronet (fº 30 vº). — Sépulture de Suzanne Meifrédy, épouse de *N.* Henry, chirurgien (fº 33 vº). — Baptême de : Paul-Augustin-Louis

Baliste, fils de Pierre-Paul-Dominique, avocat, et de Marie-Thérèse Meifredy (f° 34); — Jean-Bernard, Perreimond, fils de Jean-Bernard, notaire royal, et de Madeleine Thomas. — Sépulture de Guillaume-Luc Henry, chirurgien (f° 34 v°). — 1783. — Baptême de Marie-Jeanne-Françoise Martin, fille d'Augustin, cordonnier, et de Jeanne Guigues, de Callas. Parrain : Jacques-François-Melchior de Sassy, de Draguignan ; marraine : Marie Seguin, de Tarascon (f° 41 v°). — Sépulture de Paul-Augustin-Louis Baliste, fils de Paul-Dominique, avocat (f° 42 v°). — Mariage entre : Louis-Pons Liotard, négociant, fils de Roch, aussi négociant, et d'Anne Lombard, et Élisabeth Maurin, fille de feu Antoine, ménager, et de Marguerite Roquefort (f° 44 v°). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-trois et le treize juillet, a été enterré dans le cimetière de cette paroisse, Joseph Condroyer, travailleur du lieu de la Moure, qui se noya hier, à la rivière d'Aille, de ce lieu, âgé de vingt-six ans » (f° 46 v°). — Baptême de Joseph Baliste, fils de Paul-Dominique, avocat, et de Marie-Thérèse Meifrédi (f° 47 v°). — 1784. — Mariage entre Ambroise Liotard, négociant, veuf d'Agathe Codde, fils de Roch, aussi négociant, et d'Anne Lombard, et Justine Henri, fille de Joseph, chirurgien, et de Catherine Raynard. — Sépulture de Marie-Antoinette Savournin, fille de Jean-François, négociant (f° 57 v°). — 1785. — Sépulture de Claire Henry, fille de Joseph, chirurgien, veuve de Dominique Courchet, vivant bâtier (f° 67). — Baptême de : Françoise-Martine Porcel, fille de Joseph, négociant, et d'Emmanuelle Rainaud (f° 73 v°); — Jean-Joseph-Magloire Baliste, fils de Pierre-Paul-Dominique, licencié en droit, et de Marie-Thérèse Meifrédy (f° 74). — 1786. — Sépulture de Marie-Élisabeth Sermet, fille de Joseph, avocat (f° 79). — Baptême de : Marie-Apollonie Condroyer, fille d'Honoré, bourgeois, et d'Anne-Marie-Rossoline Garnier (f° 79 v°) ; — Françoise Savournin, fille de Pierre, bourgeois, et de Marguerite Ollivier (f° 80 v°). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre (*sic*) [six] et le quatre septembre, est mort Louis Dupré, âgé de vingt-quatre ans, garçon fabricant de mouchoirs, du Grand Galargue, diocèse de Nimes, fils de feu Jean et de Marie Gourdon, et il a été enterré le lendemain dans une propriété du sieur Codde, quartier de la Colette; ont été présents Jean Blanc et Jean-Bernard Serret, travailleur de ce lieu, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis » (f° 83). — Sépulture de Barthélemy Sermet, ancien notaire (f° 83 v°). — 1787. — Sépulture de Marie-Anne Augier, veuve de *N*. Condroyer, vivant chirurgien (f° 88 r°). — Baptêmes de : Alexandre La Tour, fils de Jean, ancien chirurgien-major, et de Rose-Julie-Élisabeth Sermet (f° 90 v°) ; — Joseph-Alphonse-Alexandre Baliste, fils de Pierre-Paul-Dominique, licencié en droit, et de Thérèse Meifrédy (f° 99). — 1788. — Sépulture de : Virginie Henry, fille de feu Guillaume, vivant chirurgien (f° 102) ; — Louis Tournel, fils de Joseph, notaire (f° 103). — Baptême de Charles-Joseph Clair, fils de Joseph, employé des fermes, et d'Anne-Catherine Blanc (f° 106 v°). — Mariage entre : Jean-Joseph Camail, notaire, fils de feu Joseph-Maxime, et de feue Madeleine Pascal et Marie-Félicité Bérenguier, fille de Clément, négociant du Revest, et de Marguerite Chenu (f° 110). — 1789. — Baptême d'Eustachie-Camille Condroyer, fille d'Honoré, bourgeois, et de Rosalie Garnier (f° 121). — Sépulture de Joseph Codde, prêtre, ex-capucin (f° 122 v°). — Baptême de Jean-Baptiste-Aimable Icard, fils d'Étienne, tailleur d'habits, sous-lieutenant de la milice bourgeoise, et de Madeleine Thomas. Parrain : Jean-Joseph Camail, notaire, maire, premier consul et commandant en chef de la même milice ; marraine : Marie-Félicité Bérenguier-Camail, son épouse (f° 125 v°). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le vingt-six ou le vingt-sept de décembre, la nommée *M*. Blanc a été enterrée, à la paroisse de la Moure, pour n'avoir pu passer la rivière d'Aille, à cause des pluiis qui l'avoient grossie; elle est morte à la bastide de son mari, *N*. Fenouil, le vingt-cinq du courant. En foy de quoy, j'ai signé » (f° 126). — 1790. — Baptême de Pascal-Madelon Tournel, fils de Joseph, notaire, et d'Élisabeth-Thérèse Meifrédy (f° 137). — Mariage entre : Jacques-Germain-Louis de Pierre, lieutenant en premier au régiment de Bourgogne, infanterie, fils de feu Marie-Joseph, écuyer, ancien seigneur de Semantron et de Bize, et de Catherine-Angelique-Geneviève Chevalier, habitant en leur vivant au lieu de Semantron, et Louise de Raymondis, fille de feu Jean, ancien lieutenant général en la Sénéchaussée de Draguignan, et de feue Marguerite Barberin. Témoins : Pierre-Alexandre Benjamin, chevalier de Tinguy, Louis-Jean-Armand de Quatrefages, lieutenant au régiment de Bourgogne, en garnison à Draguignan ; célébré dans la chapelle rurale de St-Raymond (f° 140) ; — 1791. — Baptême de Gabriel-Hippolyte-Guillaume Baliste, fils de Pierre-Pons-Dominique, homme de loi, et de Thérèse Meifrédy (f° 156 v°). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le dix-huit décembre, Joseph, fils de Louis Olivier, travailleur, et de Marie Moriès, de la paroisse de Vidauban, a été baptisé, attendu l'inondement de la rivière d'Aye, inabordable pour lors, en l'église de cette succursale, par moi prêtre soussigné, né hier ; le parrain a été Joseph Paschal, travailleur, et

la marraine Marguerite Paschal, sa sœur, le père présent; et a signé qui a sceu » (f° 161). — Sépulture de Marguerite Bérard, veuve de Barthélemy-Victor Bernard, vivant bourgeois (f° 163); etc. — Moyenne par an des naissances : 57; — des mariages : 10; — des décès : 41.

GG. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — État civil. — Extrait d'acte de sépulture de Pierre Broc, « dit Vidoban », soldat de la Colonele au régiment de la Roque, originaire de ce lieu de Vidauban, décédé à l'hôpital royal de Briançon, contenant mention, par un gardien des Récollets, de la vente de quelques chemises du défunt dont le produit, 3 l., sera appliqué à faire dire des messes pour le repos de son âme.

GG. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 imprimé, papier.

1713-1783. — Cultes. — Sommation relative au rejet par l'intendant de la dépense du paiement d'une pension de 8 l., 8 s., au vicaire de Vidauban, provenant de fondation faite « despuis la destruction de l'ansient village, derriere la colline de Ste-Brigitte, quy feut environ l'année 1500 (?) », moyennant laquelle pension, le vicaire et secondaire sont obligés d'aller en « prossission, selon l'ancienne coutume, et fere l'asoubte pour les âmes de cest habitans dans l'anciene simetière dud. premier village destruit, le jour de l'Assentions, après avoir fait sauné les cloches toutte la nuit d'auparavant, que ce premier viilage ayant esté destruict et entièrement demaulis et les habitants dispar[sés], il n'est par consequant possible de fere aparaitre aucune fondation....., laquelle, quoyque honareuse plustost que adventaguse aud. Sr vicaire, mérite d'estre continuée et ratifiée, puisque c'est pour le repos des morts et des vivants dud. lieu à perpétuité..... » (1713). — Copie de requêtes, avec signification, en revendication de diverses terres données par des prieurs à la chapellenie Sainte-Catherine, érigée dans l'église paroissiale du Cannet, pour Clément Pauvert, prêtre, aumônier de l'évêque de Fréjus, prieur de la chapelle Sainte-Catherine, contre divers particuliers (1750). — Lettre de : *N.* Muraire [avocat] à Draguignan, rappelant à *N.* sa promesse de lui envoyer un mémoire des objets manquant au maitre autel et à la sacristie, ainsi que le nombre de prêtres, le curé compris, devant desservir la paroisse (1767); — *N.* de la Tour, intendant de Provence, sur la défense aux Frères Hospitaliers et autres religieux de différents ordres de s'introduire en France pour y quêter ou mendier (circulaire) (1783).

GG. 9. (Liasse.) — 1 brochure, in-8°, 6 pages, papier; 4 imprimés, papier.

1741-1789. — Cultes. — Extrait d'arrêt du Conseil d'État exceptant les habitants de Provence de l'évocation générale au grand Conseil, accordée à la congrégation de Saint-Maur (1741). — Lettres patentes : sur un décret de l'Assemblée nationale prohibant la disposition de tous bénéfices, à l'exception des cures; — enjoignant aux titulaires de bénéfices et aux supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques de déclarer leurs biens; — concernant l'admission des non catholiques dans l'administration et dans les emplois civils et militaires (1789).

GG. 10. (1 cahier.) — Petit in-4°, 66 feuillets, papier.

1776. — Procès-verbal de dénombrement des habitants de Vidauban dressé par André-César de Montgrand, vicaire général et délégué de l'évêque de Fréjus, à l'effet d'instruire une demande en création d'un troisième prêtre : population en 1776, 1,205 personnes, dont 829 « ont fait la communion » et 36 « et au delà au dessus de douze ans, en âge de la faire »; population en 1734, 1,168 âmes, dont 789 âmes de communion.

GG. 11. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1789. — Confrérie de Saint-Pons. — Note : d'une vente de pins en divers quartiers par ladite confrérie (1782); — d'une propriété, au quartier de Mouresse, au prix de 5,200 l. (1789).

GG. 12. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier; 1 brochure in-8°, 6 pages, papier; 2 pièces, papier; 1 imprimé, papier; 1 sceau plaqué.

1744-1789. — Instruction publique. — Lettre de Martin du Bellay, évêque de Fréjus, aux consuls de Vidauban, leur exprimant son étonnement au sujet de la réduction de 50 l. sur les 50 écus accordés à *N.* Savournin, secondaire, chargé des petites écoles du lieu (1744). — Prospectus avec lettre d'envoi des procureurs du Pays, contenant le détail de l'état du collège royal de Bourbon, établi à Aix en vertu d'un édit d'Henri IV, du mois d'octobre 1603 : la pension de chaque élève était fixée à 400 l. par an; les professeurs, attachés à

l'établissement avaient droit à la retraite, après 20 ans de service ; outre les professeurs des classes de philosophie et de rhétorique à la 6me, il y en avait un pour les mathématiques et l'astronomie, et un autre, pour l'enseignement de la langue hébraïque et grecque, etc. (1767). — Extrait de délibération communale de Vidauban et requête des consuls à l'intendant de Provence, aux fins d'élever de 48 à 150 l. les « gages » du maître d'école (1781). — Loi relative à la vente des biens des séminaires, collèges et autres maisons d'enseignement (1789).

GG. 13. (1 cahier.) — In-8°, 7 feuillets, papier.

1775-1779. — Hôpital Saint-Jacques. — Délibérations. — 1775. — Établissement d'un devis estimatif des réparations à faire à l'hôpital (f° 1). — Mise aux enchères des terres (f° 2). — 1779. — Attendu que le bâtiment dudit hôpital se « seroit croulé en grande partie depuis plusieurs années ; que la partie qui subsiste est dans un mauvais état et sur le point également de crouler, en sorte que les pauvres ne peuvent plus y recevoir l'hospitalité », délibéré de faire « incessemment ladite rebatisse » par économie (f° 3).

GG. 14. (1 cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1783-1790. — Hôpital Saint-Jacques. — Délibérations. — 1783. — Audition du compte du trésorier. — Élections de nouveaux recteurs (f° 1). — 1786. — Nomination : de l'expert chargé d'estimer le terrain destiné à l'emplacement du nouveau cimetière (f°s 3-4). — 1787. — Nomination d'experts pour procéder à la fixation et liquidation des droits de lods et demi-lods dus au comte de Vintimille (f° 5). — 1788. — Élections des recteurs, du trésorier et du greffier (f° 7). — Pouvoir aux recteurs en exercice de traiter du prix d'une maison destinée à servir d'hôpital (f°s 8-9). — Don de 1,500 l. à l'hôpital par le comte de Vintimille, seigneur de Vidauban, chevalier des ordres du Roi et chevalier d'honneur de la comtesse d'Artois (f°s 10-11). — 1790. — Commission à un maçon de faire un rapport sur l'étendue de l'emplacement du nouvel hôpital (f° 14) ; etc.

GG. 15. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1769-1770. — Hôpital Saint-Jacques. — Comptes trésoraires. — Pièces justificatives. — Bons : pour 4 panaux (64 litres) « mesqule » (1769) ; — de 3 l. à la veuve Cayon, « sur la rétribution du carême » ; — de 2 l., 30 sous, etc., à des malades (1770).

GG. 16. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1774-1776. — Hôpital Saint-Jacques. — Comptes trésoraires. — Louis Meifredy, trésorier. — Pièces justificatives. — Mandat de : 6 l., 16 s. à un maçon pour : 2 journées, à 30 sous l'une ; 2 journées de « manobre », à 8 s. l'une; une « cornude de chau », 8 s.; 1 panal et demi de plâtre, 12 s., etc.; — 3 l., à un maréchal pour confection et pose de 2 gonds et de 2 « pontules » [pentures] à la porte de l'hôpital (1774) ; — 3 l. à divers « dans l'extrême besoin » ; — 5 l. pour livraison de 22 livres (8 kilog. 360 gr.) de mouton à une malade (1775); — 3 l. à *N.* Tournel [chirurgien], pour « deux medesine » données à un malade par ordre du recteur de l'hôpital ; — 12 sols, délivré par le curé « au porteur, pour lui servir de subsistance et en remplacement d'une monture qui lui a été fournie par touts les lieux où il a passé avec sa femme, s'en alant à Turin, pour y jouir d'une pension en qualité de nouveau converti » ; etc.

GG. 17. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1777-1779. — Hôpital Saint-Jacques. — Comptes trésoraires. — Même trésorier. — (Manque le compte.) — Mandats de paiement pour bons de viande et transport de malades aux Arcs, au Luc, à Draguignan, etc.

GG. 18. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1781-1782. — Hôpital Saint-Jacques. — Comptes trésoraires. — Même trésorier. — (Manque le compte). — Mandats de paiement : fourniture de « granpons, cloux et ferremente », 10 l., 2 s. ; — Acompte de travaux de maçonnerie, 30 l. ; — 3 journées de femme pour soins à une veuve, « pauvre et malade dans son lit », 24 sous ; cadres de 2 fenêtres, 20 l. ; — transport de malades aux Arcs ; — soins donnés par une femme, pendant 3 jours, à un homme malade, « heureusement parti aujourd'hui, 7 janvier 1782 », 12 sous.

GG. 19. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1786-1790. — Hôpital Saint-Jacques. — Comptes trésoraires. — Jean-Baptiste Matabon, trésorier. — Pièces justificatives. — Mandats de : 6 l. au valet de ville pour publication d'enchères de biens vendus par l'hôpital ; — part d'honoraires pour rapport d'estimation

du terrain nécessaire à l'emplacement du nouveau cimetière, cédé par l'hôpital à la communauté, 3 l. (1786); — fournitures de briques à l'occasion de la construction de l'hôpital (1787); — 24 sous pour transport, sur une bourrique, d'un malade à la Garde; — 10 sous pour une fourniture de papier blanc; — 30 sous pour 3 soupers et couchers donnés à « de pauvre malade »; — 50 sous pour livraison de pain à des pauvres honteux; — 4 l. pour un mois de « gage d'un petit nourisson ailaité »; — « pour un mois et douze jours de gage d'un pauvre petit nourisson », 7 l.: — aumônes à des passants (1788); — 2 l., 17 s. à un boucher, pour livraison de 9 livres et demie (3 kilog. 610 gr.) de mouton à un pauvre malade étranger, mort dans la maison où il avait été recueilli; — 48 l. à une femme pour soins donnés, pendant 4 jours et nuits, à la femme du maître des écoles (1789); — 15 sous « au porteur du présent qui nous a paru dans un extrême besoin et d'un état honette » (1790); etc.

GG. 20. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier; 1 pièce, papier.

1767-1788. — Hôpital Saint-Jacques. — « Rolle de ce qui est dû pour le manque de service [religieux] depuis l'année 1767 ». — Autre rôle des débiteurs de l'établissement.

GG. 21. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1775-1788. — Hôpital Saint-Jacques. — Exploit d'intimation à Pierre Faye, fermier des terres de l'établissement, d'une délibération communale portant que les revenus de l'hôpital seront désormais séparés de ceux de la commune; lettres et exploit de saisie, extrait de défaut et lettres exécutoriales, pour le trésorier de l'hôpital, contre ledit fermier (1775-1776). — Extrait d'acte d'obligation de 1,500 l. en faveur de l'hôpital pour André Icard, ménager de Figanières, en suite d'indication à lui verbalement faite de la part du comte de Vintimille, seigneur dudit lieu, compte d'arrérages de rente.

GG. 22. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1776. — Hôpital Saint-Jacques. — Requête en paiement de la somme de 240 l., montant de 2 années de fermage des terres de l'hôpital de Vidauban, pour les recteurs, contre Pierre Faye et Joseph Cavalier, sa caution; extrait de sentence de défaut, lettres et exploit de signification et d'ajournement en taxe, lettre de *N.* Segond de Draguignan.

GG. 23. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 brochures in-8°, 23 pages, papier; 4 imprimés, papier.

1763-1788. — Enfants trouvés. — Extrait de délibération de l'assemblée des procureurs du Pays portant vote de 40,000 l. pour l'entretien des bâtards, à raison de 120 l. chacun. — Lettre des consuls de Draguignan à ceux de Vidauban relative au transport et à l'entretien d'un bâtard exposé dans ce dernier lieu, moyennant une allocation de 120 l., une fois payée, fixée par la Province (1763). — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État, avec lettre d'envoi des procureurs du Pays, concernant l'entretien des enfants trouvés (1765). — Procès-verbal de remise à un cultivateur de Vidauban d'un enfant trouvé, exposé à la croix de mission de ce lieu (1768). — Extraits d'arrêts: du Parlement de Provence faisant défense aux administrateurs des hôpitaux de recevoir aucune femme enceinte, qui n'aurait pas justifié de son exposition de grossesse et d'exiger plus de 25 l. des communautés pour frais de couches, de garde, nourriture et transport de l'enfant; — du Conseil d'État accordant une diminution de 12 livres sur la capitation aux personnes se chargeant d'un enfant trouvé, âgé de 7 ans (1769); etc.

GG. 24. (Liasse.) — 1 cahier petit in-4°, 8 feuillets, papier; 2 cahiers in-12, 56 feuillets, papier; 17 pièces, papier; 3 imprimés, papier.

1708-1790. — Mémoire des distributions de grains avancés par la communauté à divers habitants, contenant les reçus de ces derniers. — Bons de blé (1708). — Lettre-circulaire des procureurs du Pays relative à un achat de blé (1722). — Rôle du blé remis par les consuls aux habitants de Vidauban (1730). — Lettre-circulaire de *N.* de la Tour, intendant de Provence, engageant les consuls à faire un approvisionnement de blé pour assurer la subsistance du lieu (1789); etc.

GG. 25. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 imprimé.

1707-1768. — Assistance publique. — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par: le maire du Luc, annonçant l'arrivée d'un pauvre de Vidauban (1707); — les recteurs de l'hôpital Saint-Jean, au sujet du paiement des journées d'une femme malade, de la Garde-Freinet, soignée dans l'établissement, à raison de

10 sous l'une [1767 (?)]; — *N.* Pascalis [procureur du Pays] à Aix, demandant suivant les intentions du Roi, un état des mendiants (1768); etc.

GG. 26. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 imprimé.

1720-1780. — Épidémies. — Extrait d'une délibération du Bureau de santé du Luc interdisant toute communication et tout commerce des habitants du lieu avec ceux du Cannet; enjoignant aux personnes ayant des bastides dans ce dernier territoire de les quitter aussitôt pour se retirer au Luc, dans leurs maisons, sous peine de se voir refuser l'entrée du lieu et prescrivant de ne vendanger dans le territoire du Cannet que les jours indiqués et sous la surveillance de gardes désignés à cet effet, le tout à cause d'un cas de peste survenu dans la bastide d'Aune, audit Cannet et constaté par Louis Augier, médecin (1720). — Certificat des consuls, lieutenants généraux de police de Lorgues, attestant que, pendant la durée de la dernière contagion, « le comerce a toujours été libre entre cette ville et le lieu de Vidauban, distant d'une lieue de cette ville, pour n'y avoir eu ny en cette ville ny aud. lieu aucun soupçon de peste » (1730). — Ordonnance de l'intendant, sur requête, autorisant une dépense de 500 l. faite à l'occasion d'une « maladie épidémique qui a désolé le païs pendant près de deux mois » (1780).

Série HH.

HH. 1. (Liasse.) — 1 brochure petit in-4°, 8 pages, papier; 7 pièces, papier; 5 imprimés, papier.

1729-1789. — Agriculture. — Lettres adressées aux consuls de Vidauban par *N.* Giraud-la Garde [subdélégué de l'intendant] à Draguignan, les invitant à lui désigner nominativement les accapareurs de blés (1729); — *N.* Auvely [subdélégué de l'intendance] au Luc, demandant qu'on assigne un quartier aux bœufs malades (1746). — Ordonnance de l'intendant De la Tour fixant le jour où les cavales de Vidauban devaient être conduites au Luc pour y « être servies par l'étalon » de cette communauté. — Lettres-circulaires des procureurs du Pays demandant divers renseignements sur des plantations de mûriers (1754) et pour le projet de l'établissement d'une Société d'agriculture (1762). — Expériences d'une méthode faite en Angoumois pour la conservation des blés et leur préservation des insectes (1763). — Extrait d'arrêt du Conseil d'État concernant les défrichements des landes et terres incultes (1767). — Lettre-circulaire des procureurs du Pays demandant aux communautés le relevé des pertes essuyées par la rigueur de l'hiver et par les émeutes (1789); etc.

HH. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 3 imprimés, papier.

1732-1789. — Industrie, commerce et monnaies. — Certificat des maire et consuls de Vidauban attestant qu'il n'y avait aucun boulanger dans le lieu (1749). — Lettres-circulaires des procureurs du Pays relatives: à l'envoi de deux exemplaires de l'arrêt du Parlement portant défense à toute personne achetant de l'huile, de donner des en-sus secrets directement ou indirectement, sous peine de 6,000 l. d'amende (1761); — à une distribution gratuite de tours pour la filature du coton (1765). — Lettre de *N.* Muraire, greffier de la communauté et secrétaire de la subdélégation à Draguignan, informant les consuls de Vidauban de la fixation du pain blanc à 2 s., 7 d., du pain bis à 2 s., 2 d. et de la « fine fleur » à 5 s., 2 d. (1786). — Proclamation du Roi autorisant les municipalités à recevoir les bijoux et vaisselle d'or et d'argent pour être transmis au directeur des monnaies (1789).

HH. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 3 imprimés, papier.

1702-1769. — Commerce. — Copie de lettre (non signée) donnant avis de la réduction des louis d'or à 16 l. et des écus neufs à 4 l. (1716). — Circulaire du contrôleur général des Finances à l'intendant Lebret, sur la diminution des espèces et les mesures à prendre pour la réduction du prix des denrées et marchandises et de celui des journées d'ouvriers et artisans: « l'augmentation excessive de toutes choses, qui n'a commencé qu'en 1720, a eu pour principale cause la crainte de perdre sur le papier, à laquelle a succédé la crainte de perdre sur les espèces, qui a continué jusqu'à présent... » (1724). — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par: [Esprit-Joseph de] Laurans, subdélégué de l'intendant à Lorgues, au sujet d'une diminution de 40 sous par louis d'or et de 10 sous sur les écus (1725); de la fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent (1726); — les procureurs du Pays sur la fabrication de 600,000 l. de petite « monnoie » et de 600,000 marcs de cuivre en sols, demi sols et liards (1767-1769), etc.

HH. 4. (Liasse.) — 2 brochures in-8°, 18 pages, papier; 2 pièces, papier; 15 imprimés, papier.

1713-1789. — Commerce. — Extraits d'arrêts du

Conseil d'État : déchargeant les habitants de Provence des droits sur les huiles (1713) ; — exemptant des droits d'entrée les beurres et fromages étrangers ; — prorogeant l'exemption des droits sur les bestiaux importés, ou passant d'une province à l'autre (1717) ; — exemptant de tous droits les grains et légumes comestibles transportés dans les provinces du royaume (1719). — Extraits : d'arrêt du Parlement de Provence ordonnant l'égalité des poids et mesures dans toute la viguerie de Draguignan (1748) ; — d'arrêts du Conseil d'État : exemptant les huiles exportées de Provence du droit de 50 sous par quintal (40 k.) (1763) ; — annulant l'imposition de 4 sous par ruche à miel importée dans le territoire d'Ampus (1764) ; — permettant aux vigueries, habitants et communautés de Provence le transport par mer et l'entrée en transit dans le port de Marseille, avec franchise des vins et eau-de-vie du crû de cette province, exportés. — Avis, avec lettre d'envoi des procureurs du Pays, concernant le transfert de la foire tenue à Digne le lundi après la Fête-Dieu au lundi après l'Octave (1767). — Correspondance adressée aux consuls de Vidauban par : ceux de Draguignan, au sujet de l'application d'une délibération de la viguerie de Draguignan, portant défense de vendre l'huile autrement qu'au poids ; — l'intendant de Provence sur les abus commis dans le commerce des grains et la surveillance à exercer pour les prévenir (1774). — Extraits d'arrêts : du Conseil d'État ordonnant aux seigneurs ou propriétaires de droits sur les grains de représenter leurs titres de propriété dans un délai de 6 mois (1775) ; — de la Cour des Comptes de Provence faisant défenses à l'adjudicataire général des fermes de débiter ou faire débiter du tabac en poudre dans l'état de compression, d'humectation et de mélange (1783). — Lettres patentes ordonnant la confiscation des grains et farines saisis en contravention (1789).

Série II.

II. 1. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 11 feuillets, papier ; 3 pièces, papier.

1714-1789. — Inventaires des papiers de Vidauban dont l'un contient, à la fin, mention de quelques dettes communales.

II. 2. (9 brochures.) — In-8°, 1,192 pages, papier.

1687-1764. — Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des communautés de Provence, tenues en 1687, 1718, 1737, 1753, 1754, 1758, 1760, 1764.

II. 3. (8 brochures.) — In-8°, 1,370 pages, papier.

1765-1785. — Abrégé des délibérations de l'Assemblée générale des communautés de Provence, tenues en 1765, 1766, 1768, 1769, 1770, 1774, 1776, 1785.

II. 4. (Brochure.) — In-8°, 87 pages, papier.

1765-1768. — Extraits de procès-verbaux de délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan. — 1765. — Projet de vente du droit de « ramage » perçu par la communauté de Callas, à raison de 3 sous par trentenier de menu bétail et d'un sol 6 deniers par trentenier d'agneaux ou chevreaux, venant de la montagne ou des autres vigueries et dépaissant pendant plus de 3 jours dans cette localité. « La dureté des fermiers de Callas, leur rigueur et, on peut même dire leurs extorsions, ont, de tous les temps, excité des plaintes de la part des bergers et ménagers de la montagne »..... « Il est établi que les titres de la communauté de Callas prévalent ceux de notre viguerie, et que ce droit de « ramage » est fondé sur des titres et une possession de trois siècles et encore sur l'autorité de la chose jugée, mais que la viguerie peut les faire supprimer et éteindre, en indemnisant la communauté de Callas avec le quint en sus....., par deux raisons décisives : la première, de ce qu'il ne peut y avoir des servitudes perpétuelles et dont il n'y ait moyen de s'affranchir, ni des redevances, de quelque nature qu'elles soient, dont il ne soit libre de se délivrer ; et la seconde est tirée de la maxime qui veut que l'intérêt particulier cède à l'intérêt général et universel » (p. 7-13). — Établissement d'un cours de mathématiques dans le collège des Pères de la Doctrine Chrétienne de Draguignan, aux frais de la viguerie, avec affectation de 400 l. pour l'entretien du professeur et de 50 l. pour achat de livres, machines et instruments : les leçons devaient être faites publiquement 2 fois par jour, du 1er novembre au 24 juin, dans une salle fournie gratuitement par lesdits RR. PP. (p. 13-17). — Demande en réparation d'une partie du chemin de Claviers à Bargemon qui est « en descente jusqu'aux moulins à blé et à huile, où il n'est pas possible de passer à cheval, sans risque de se précipiter » (p. 23 et 24). — 1768. — Délibéré d'assister à l'exercice public de mathématiques qui doit avoir lieu au collège des Doctrinaires, afin de donner à ceux-ci « une preuve de l'estime que la viguerie a pour eux » et de juger en

même temps des progrès des élèves (p. 38-39). — Nomination du trésorier, du greffier et de Jean-Joseph Guès, maitre maçon, sculpteur, de Callas, en qualité d'architecte de la viguerie, et vote, à l'unanimité, de 150 l. de gratification, une fois payées, à Jean-Drac Giboin, notaire et greffier depuis environ 30 ans (p. 57-59). — Réparations aux chemins : de Roquebrune à Fayence (p. 70-71) ; — de Fréjus à Bagnols (p. 73) ; etc.

II. 5. (Brochure.) — In-8°, 48 pages, papier,

1770. — Extraits de procès-verbaux de délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan. — Nomination d'experts-estimateurs et d'arpenteurs du cadastre (p. 9-33). — Votes : de 300 l. pour achat d'une machine pneumatique pour le cours de physique et l'école de mathématiques du collège des RR. PP. de la Doctrine Chrétienne de Draguignan (p. 34-41) ; — de l'aumône habituelle de 12 l. aux Pères Capucins de la même ville, d'une gratification de 18 l. au greffier et de même somme aux valets de ville (p. 43). — Projet d'amortissement du droit de ramage perçu dans la communauté de Callas (p. 43-47).

II. 6. (Brochure.) — In-8°, 86 pages, papier.

1778. — Extraits de procès-verbaux de délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan. — Communication par l'évêque de Fréjus du mémoire de *N.* de Méjanes sur le projet de rétablissement du port de Fréjus et de la délibération de l'Assemblée générale du Pays et refus de la viguerie de contribuer a la dépense (p. 13-33). — Ratification de l'accord intervenu entre les vigueries de Lorgues et de Draguignan, par la médiation des procureurs du Pays, au sujet de la réparation du chemin de Lorgues à Fréjus, par Taradeau et les Arcs (p. 35). — Opposition à la demande des communes du Luc, Pignans et Gonfaron d'être distraites de la viguerie de Draguignan pour être unies à celle de Brignoles, la division des vigueries ayant été faite par le Prince et non par le Pays, ainsi qu'il résulte de 2 titres de la reine Jeanne des 25 août 1363 et 18 avril 1368, trouvés aux archives de la communauté de Draguignan qui annexent les mêmes lieux à la viguerie de cette ville, sur leur demande (p. 38, etc.). — Nomination, en qualité de receveur de la viguerie, de *N.* Lombard de Taradeau, dont la famille « occupe cette place depuis au delà de soixante ans...., de père en fils » (p. 42). — Réparation du chemin de Trans aux Arcs et refus de modifier le tracé pour passer à Valbourgès et à Sainte-Rossoline (p. 46). — Délibéré : d'envoyer un élève à l'école vétérinaire de Lyon (p. 51) ; — de faire vérifier si le chemin du Cannet au Thoronet, dont la réparation est demandée, a une issue (p. 68). — Démarches auprès des procureurs du Pays pour faire renouveler les plans et devis du chemin de Sainte-Maxime par le Revest, à l'exécution duquel la viguerie contribuera pour 6,000 l. (p. 74, etc.). — Vote de 200 l. pour achat « des principales machines qui manquent à la classe de physique » du collège des Doctrinaires de Draguignan, fondée par la viguerie (p. 78). — Délibéré de convoquer tous les ans l'assemblée générale de la viguerie qui, d'après le règlement, ne se tient que tous les 5 ans, intervalle trop long (p. 81) ; etc.

II. 7. (Brochure.) — In-8°, 39 pages, papier.

1786. — Extraits de procès-verbaux de délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan. — Souscription pour 100 exemplaires à l'ouvrage de Verguin, chirurgien-major de la Marine, ancien professeur d'anatomie, sur les accouchements, qui a été accueilli avec empressement par la municipalité de Toulon (p. 6). — Plaintes et mesures de rigueur contre les entrepreneurs des chemins, à cause de leurs lenteurs (p. 7). — Dommages causés par les pluies à divers chemins (p. 15, 19, etc.). — Vote de la construction : d'un pont sur le vallon du Réal-Martin, à la demande du Cannet (p. 24) ; — du chemin de Ramatuelle à Saint-Tropez (p. 30). — Renouvellement de l'imposition de 60 l. par feu (p. 35).

II. 8. (Brochure.) — In-4°, 39 pages, papier.

1789. — Extraits de procès-verbaux de délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan. — Prolongation des études de l'élève envoyé à l'École vétérinaire de Lyon (p. 5-7). — Suppression des primes pour destruction des loups (p. 6-7). — Vote : de 2,000 l. pour réparations urgentes aux chemins (p. 10) ; — des frais de députation des électeurs envoyés à une assemblée de la Sénéchaussée (p. 12). — Délibéré de mettre de nouveau aux enchères l'entretien du chemin de Callas, pour inexécution du contrat par l'adjudicataire (p. 13). — Vote de : 120 l. de gages au greffier de la viguerie et de pareille somme pour ses peines extraordinaires ; — 100 l. de gratification au greffier de la Sénéchaussée ; — 24 l. aux RR. PP. Prêcheurs « pour dommages soufferts dans leur église pendant la tenue de l'assemblée de la Séné-

chaussée » (p. 15). — Compte de François Giboin, trésorier de la viguerie, du 29 mai 1788 au 27 mai 1789.

Chargement........	20.345 l.,	» s.,	11 d.
Déchargement......	16.617	7	5
Reliquat.......	3.727 l.,	13 s.,	6 d.

(p. 17-39).

H. 9. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 brochure in-8°, 16 pages, papier; 3 imprimés, papier.

1694-1790. — Copies de lettres-circulaires du comte de Saint-Priest, ministre, annonçant à l'intendant de Provence l'envoi des décrets de l'Assemblée Nationale relatifs à la jurisprudence criminelle (1789). — Lettres patentes portant abolition des droits de banalité de fours, moulins, pressoirs, boucheries, taureaux, verrats, forges, etc. — Rapport du Comité de l'Assemblée Nationale sur l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques (1790).

H. 10. — 2 cahiers in-4°, 94 feuillets, papier.

1789. — Transcription de lettres patentes du Roi sanctionnant des décrets de l'Assemblée Nationale.

H. 11. — 14 brochures in-8°, 394 pages, papier.

1789. — *Journal des décrets de l'Assemblée Nationale.*

H. 12. (Liasse.) — 4 imprimés, papier.

1783. — Numéros du journal « *Nouvelles de divers endroits* ».

H. 13. (Brochure.) — 14 pages, papier.

Fin du XVIIe siècle. — Mémoire adressé par Gaspard de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Vidauban, aux commissaires du Domaine, en réponse à une requête du procureur du Roi, servant de contredit à la sienne, et tendant à montrer que les fiefs n'étaient pas patrimoniaux et héréditaires en France.

H. 14. (Brochure.) — In-8°, 8 pages, papier.

XVIIe siècle. — Requête des consuls de Tourvès à *N.* Rouillé, chevalier, comte de Meslay, intendant de Provence, concernant le droit d'exaction d'une taille.

H. 15. (Liasse.) — 1 pièce (imprimée).

1732. — Ordonnance du Roi portant injonction aux communautés de faire exécuter, en cas de vacance, le service des postes par des personnes de leur choix, devant jouir des mêmes gages, privilèges, droits et exemptions que les maitres de poste du royaume.

H. 16. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 imprimés, papier; débris de cachet.

1767-1769. — Ordonnances de Charles-Jean-Baptiste des Galois, chevalier, vicomte de Glené, seigneur de la Tour, Chezelles, Dompierre et autres lieux, intendant de Provence, invitant les maires et consuls à portée des lieux devant être compris dans la levée de la carte frontière de cette province à fournir, moyennant remboursement au compte du Roi : le logement aux ingénieurs et géographes, les indications, guides et journaliers dont ils pouvaient avoir besoin, ainsi que les bêtes de somme nécessaires au transport des bagages et instruments. — Lettre circulaire de *N.* Bourcet de La Saigne, ingénieur en chef, annonçant sa prochaine arrivée à Vidauban et demandant qu'on lui procure un logement avec cuisine, chambre à coucher, salon à manger, chambre de travail, écurie pour 4 chevaux, et de plus une chambre pour son fils logé avec lui, ainsi qu'un logement pour son dessinateur rapproché le plus possible du sien. — Fixation : des journées d'indicateurs à 20 sous, des manœuvres à 15 et des exprès d'une communauté à l'autre à 5 sous ; — du paiement des jalons à 24 sous l'un, dont 12 pour le 1/4 d'un drap de lit, 2 pour la corde et ficelle nécessaires, 1 pour les clous et « broquettes » et 9 pour la main-d'œuvre de la plantation (1767).

H. 17. (Liasse.) — 1 imprimé, papier.

1785. — Prospectus relatif à la publication d'un *Traité sur l'administration du Comté de Provence*, en 3 volumes in-4°.

H. 18. (Brochure.) — In-8°, 8 pages, papier.

1786. — Extrait d'arrêt du Conseil d'État, suivi d'un règlement, portant privilège en faveur de Jean-Louis

Soliva et compagnie d'établir un service de voitures de place et de remise à Marseille et dans ses faubourgs.

II. 19. (Brochure.) — In-4°, 20 pages, papier.

1790. — Observations justificatives de *N.* de La Tour, intendant de Provence, sur un rapport colomniateur du Comité de comptabilité de Marseille et sur un mémoire de Barbaroux, avocat de la même ville.

II. 20. (Brochure.) — In-8°, 18 pages, papier.

XVIII° (?) siècle. — Proposition pour le raquittement des dettes de la ville de Marseille.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE GÉNÉRALE